

COMMISSION DU PLAN

Comptes rendus des Réunions

I - Réunion du 29 Novembre 1955

Le 29 Novembre 1955 à 10 heures, la Commission du Plan se réunit pour la première fois, sous la présidence de M. Augustin LAURENT, Maire de Lille.

Sont présents :

M. COQUART, Adjoint délégué aux Finances,
M. VAN WOLPUT, Adjoint délégué à la Voie Publique et aux Services Publics,
M. BERTRAND, Adjoint délégué aux Bâtiments et Travaux Municipaux,
M. E. LEFEBVRE, Secrétaire général adjoint, Commissaire au Plan,
M. AUREL, Ingénieur en Chef, Directeur des Services Techniques,
M. GOULARD, Ingénieur en Chef, Directeur des Services d'Architecture,
M. THIBAUT, Chef de Division des Services Financiers

Excusé :

M. WALKER, Adjoint délégué à l'Urbanisme.

Assistent également à la séance :

M. GRANGEON, Secrétaire général de la Mairie,
M. HAUTCOEUR, Chef de la 1ère Division,
M. MESTADGH, Chef de la 2ème Division,
M. LALLAU, Chef de la 4ème Division,
M. RICHOUX, Chef de la 5ème Division,
Mlle GAREMIN, Directrice du Contentieux,
M. MAEGHT, Ingénieur Principal au Service de la Voie Publique
M. MARQUIS, Directeur des Promenades et Jardins,
M. COURTHEOUX, Ingénieur, Chef des Services Publics,
M. LEMOINE, Ingénieur, Chef du Service d'Entretien des Bâtiments Communaux,
M. POULAIN, Directeur des Abattoirs,
M. CHARRON, Commandant le Bataillon des Sapeurs-Pompiers,
M. A. LEFEBVRE, Directeur de l'Urbanisme,
M. DELGERY, Chef du Service de l'Habitat,
Mlle INGLEBERT, Chef du Cabinet de M. le Maire.



M. le Maire, en ouvrant la séance, fait connaître que cette réunion a pour but de faire prendre le départ à la Commission du Plan. Il précise que, dans son esprit, cette Commission est formée pour étudier le programme d'action de l'Administration Municipale, pour établir un inventaire des besoins de la Ville dans tous les domaines ressortissant des attributions du Conseil Municipal et en faire un plan d'ensemble pour coordonner les efforts de l'Administration.

Il fait connaître que M. E. LEFEBVRE, Secrétaire général adjoint, a été désigné pour remplir les fonctions de Commissaire au Plan et invite les services à verser au dossier de la Commission du Plan tous les projets en cours ou devant être mis à l'étude dans un délai plus ou moins long.

M. le Maire estime que la Commission devrait se diviser en sous-sections correspondant chacune à une ou plusieurs commissions municipales et présidées par l'Adjoint correspondant parce que l'idée de l'établissement d'un Plan est fondée sur la collaboration effective des services et des Adjointes dans le travail de préparation. Ces sous-commissions viendraient ensuite à la réunion plénière de la Commission du Plan donner des explications de leurs travaux et des propositions qu'elles auraient préalablement remises au Commissaire au Plan. La Commission plénière ferait le total des évaluations, établirait un ordre de priorité et le Conseil d'Administration ou le Conseil Municipal serait ensuite appelé à ratifier.

M. COQUART s'étonne de l'importance de cette assemblée, il craint que la Commission du Plan soit un organisme lourd avec un programme trop chargé. Il propose de constituer plutôt un programme schématique, sans approfondir trop les projets, le budget de 1956 est déjà en préparation et il voudrait connaître rapidement l'importance des sommes qui seront demandées pour décider s'il faut avoir recours à des

....

emprunts. Il comprend l'avantage des sous-commissions, permettant un travail plus complet mais voudrait d'urgence une approximation des travaux et leur classement en ordre de priorité.

Sur l'invitation de M. le Maire, M. E. LEFEBVRE fait connaître que l'importance de l'Assemblée de ce jour peut faire craindre que l'organisme soit lourd mais, étant donné qu'il s'agit simplement d'un démarrage et que nous sommes déjà en Novembre, il a pensé que la présence de tous les chefs de service permettrait de faire un inventaire complet et rapide de tous les besoins de la Ville. L'ordre de priorité en serait ensuite discuté par une Commission composée seulement des membres nommés par arrêté. Quant aux sous-commissions, il suggère de considérer que les Commissions Municipales peuvent en tenir lieu. Il estime intéressant d'avoir l'avis des chefs de service qui sont les secrétaires des Commissions d'où sortiront le plus grand nombre de demandes. Il signale que, bien que les chefs de service aient été invités à faire connaître au Commissaire du Plan, pour le 15 Novembre, les besoins de leur service, il n'a reçu que quelques petites choses ne permettant pas de travailler.

M. le Maire précise que la base de fonctionnement de la Commission du Plan est avant tout l'établissement d'un inventaire pour une période déterminée. Il estime que les Chefs de service peuvent agir très rapidement et s'étonne que M. E. LEFEBVRE n'a pas reçu les projets demandés.

M. LEFEBVRE rappelle qu'au mois d'août il a adressé une note aux Chefs de Service leur demandant d'étudier les suggestions qu'ils pourraient avoir à présenter en vue d'une réunion comme celle de ce jour. M. le Maire préfère que le travail se fasse dans les Services avec l'Adjoint intéressé et soit soumis ensuite à la Commission plénière. Il invite à nouveau les membres présents à faire tenir d'urgence leurs projets à M. E. LEFEBVRE. Ce dernier se chargera d'inviter l'Adjoint intéressé à réunir une sous-commission composée des fonctionnaires en cause, de l'Adjoint et de quelques membres de la Commission municipale correspondante.

M. MAECHT estime que les Commissions municipales peuvent très bien remplir le rôle de sous-commissions du Plan.

M. MESTDACH déclare que sa division, bien que vraiment administrative, a néanmoins plusieurs projets à présenter à la Commission du Plan mais qu'il en est dépossédé dès l'instant qu'il les a soumis à MM. les Ingénieurs en Chef des Services Technique et d'Architecture, pour étude sur le plan technique. M. LALLAU a lui aussi beaucoup de projets mais ils doivent encore passer, au préalable, devant les Commissions correspondantes.

M. E. LEFEBVRE se félicite de la réflexion de M. MESTDACH et précise à M. le Maire que c'était cette raison qui lui avait fait proposer cette réunion plus nombreuse parce qu'il savait qu'un grand nombre des suggestions des services devaient être réalisées par les services d'exécution, or, ces derniers, gênés par la question financière, ne peuvent tout réaliser. Cette réunion devait permettre à chacun de présenter lui-même ses suggestions, pour en faire une liste, dont la Commission restreinte nommée par arrêté ferait ensuite le tri pour établir un ordre de priorité.

M. VAN WOLPUT demande que l'on n'exige pas des études complètes avec plans avant d'avoir décidé si on veut faire ces travaux pour éviter de surcharger les services techniques. M. le Maire donne son accord pour qu'il soit simplement procédé à une évaluation sommaire.

La séance est levée à 11 h. 15.

II - Compte-rendu des Réunions des 14 Février, 16 Mars, 12, 18 et 25 Juin et 6 Juillet 1956.

A ces réunions ne sont convoqués, sous la Présidence de Monsieur le Maire, que les membres nommés par arrêtés : MM. COQUART, VAN WOLPUT, BERTRAND, WALKER, E. LEFEBVRE, AUREL, GOULARD, THIBAUT.

MM. VAN WOLPUT et WALKER ne sont pas présents aux réunions des 16 Mars et 12 Juin.

Le 14 Février, en ouvrant la séance, Monsieur le Maire constate d'après les dossiers qui ont été envoyés aux Membres de la Commission par le Commissaire au Plan,

qu'il y a une amorce de l'inventaire des besoins de la Ville; dès que la Commission aura décidé l'inscription au Plan, il conviendra de faire chiffrer les projets retenus afin de procéder ensuite à leur classement.

Sur l'invitation de M. le Maire, M. E. LEFEBVRE signale qu'ils ont procédé ensemble à un examen superficiel des quelques dossiers reçus et en avaient conclu être loin du programme à établir pour dix ans. Par ailleurs, des divisions administratives demandaient des travaux d'une grande importance pour lesquels les services d'exécution n'avaient même pas été alertés. Enfin, des travaux tels que l'achèvement de l'Hôtel de Ville, Lycées, Ecole pratique de Jeunes filles, Tout à l'égout, Jardins ouvriers, Colonies scolaires, Evacuation des ordures ménagères, Usine d'incinération, Marchés couverts, etc. n'ont pas été évoqués. Pour remédier à cet état de choses, une lettre a été adressée à tous les Adjointes demandant d'établir, à l'aide des Commissions qu'ils dirigent, l'inventaire que M. le Maire avait espéré trouver dans les dossiers du Commissaire au Plan lors de la première réunion. A l'expiration du délai fixé dans la dite lettre, fin Janvier, un rappel a été adressé à tous les Adjointes sans exception, ce rappel a donné lieu à un certain nombre d'envois. L'ensemble des projets reçus a été dactylographié et envoyé aux Membres de la Commission.

M. le Maire propose de définir la méthode de travail. Faire un tableau de tous les projets, les classer par catégorie, et ensuite renvoyer à chaque service pour faire chiffrer.

M. COQUART adhère à cette idée de parcourir toutes les propositions et de demander à M. E. LEFEBVRE de noter un premier résultat des travaux de la Commission en classant par exemple en 3 ou 4 catégories :

1ère catégorie : projets sérieux, retenus de toute façon et entre lesquels l'ordre d'urgence sera à déterminer.

2ème catégorie : projets consistants mais ne semblant pas devoir faire l'objet d'une inscription pour les années qui viennent.

3ème catégorie : projets à retenir mais relevant plutôt de l'expédition des affaires courantes, des menus travaux, qui ne sont pas à porter au Plan.

4ème catégorie : projets devant faire l'objet d'études complémentaires.

IMMEUBLE 3 PLACE DELIOT, voisin de la Crèche Déliot. Projet d'acquisition. L'immeuble serait abattu pour permettre l'extension de la Crèche. La Commission des Bâtiments a émis un avis favorable à ce projet. M. COQUART propose de le classer hors-Plan parce qu'il s'agit d'une chose qui aurait été faite indépendamment de l'existence du Plan. M. BERTRAND fait observer qu'il s'agit d'une dépense évaluée à 25 millions et M. le Maire émet l'avis que tout ce qui est à construire doit aller au Plan, sauf aménagements ou extensions limités. Catégorie 4.

AMENAGEMENT ET TRANSFORMATION DE LA SALLE DES MARIAGES - Hors Plan
Catégorie 3

CIMETIERES. TRAVAUX DE REVETEMENT DES ALLEES PRINCIPALES - Un crédit de 30 millions a été inscrit au budget primitif de 1956, au titre de première tranche, un second crédit de même importance serait à inscrire au budget primitif de 1957. Après délibération M. COQUART émet l'avis que la question étant quasiment réglée, il n'y a aucun inconvénient d'inscrire en

Catégorie I

CIMETIERES DU SUD. AMENAGEMENT DES CARRES MILITAIRES. UNIFORMISATION DES SEPULTURES.
M. BERTRAND propose d'inscrire pour tranche de 10 millions et de classer en

Catégorie I

CREMATORIUM ET FOUR D'INCINERATION. Création. M. E. LEFEBVRE fait connaître qu'il existait, avant 1939, dans le Cimetière du Sud, une enclave prenant accès sur la rue de l'Arbrisseau, réservée à la constitution d'un crématorium. Pendant la guerre il a fallu utiliser ce terrain avec l'espoir que l'agrandissement futur du Cimetière permettrait de réserver un emplacement à cet usage. L'extension a été faite mais aucun terrain n'a été réservé pour le crématorium. D'autre part, M. BROUX lui a dit que le four incinérateur pourrait servir à la destruction des résidus d'origine végétale ou animale trouvés au fond des fosses; M. E. LEFEBVRE n'estime pas possible d'agir ainsi

parce qu'on ne manquerait pas de critiquer la crémation même après dix ans d'inhumation. M. BROUX, après entretien avec M. LEFEBVRE, est donc revenu à l'idée de faire un crématorium et un four pour incinération des détrit^{us} d'origine végétale mais avec l'idée d'y adjoindre probablement ceux d'origine animale.

M. COQUART estime possible de faire un établissement jumelé crématorium et four d'incinération mais, étant donné que le projet n'a pas fait l'objet d'une étude technique et que le revêtement des allées de cimetières et l'aménagement des carrés militaires ont déjà ^{été} retenus en Catégorie I, il propose de réserver cette affaire pour étude.

Catégorie 4

INSTALLATION SANITAIRE DES CIMETIERES. M. VAN WOLPUT fait remarquer que la 2ème Division a omis de demander l'installation sanitaire des cimetières.

Catégorie 4

SALLES MORTUAIRES DE QUARTIERS. M. VAN WOLPUT fait remarquer également que la 2ème Division a omis de demander la création de salles mortuaires alors que, dans les logements en construction, actuellement, rien n'est prévu pour cela. Il faudrait constituer des dépôts mortuaires à proximité des grands immeubles.

Catégorie 4

CIMETIERRE DU SUD. M. THIBAUT évoque la rapidité avec laquelle s'emplit le Cimetière du Sud et se demande où l'Administration trouvera du terrain quand il sera plein. M. le Maire déclare qu'on avait considéré cela comme hors-Plan mais qu'il faudrait reclasser dans la catégorie des urgences. (L'agrandissement du Cimetière ne figure pas dans la nomenclature).

Catégorie 4

ACHEVEMENT DE L'HOTEL DE VILLE. BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE. M. GOULARD fait connaître que la Commission des Bâtiments a décidé d'achever l'Hôtel de Ville et d'y incorporer la Bibliothèque municipale. M. DUBUISSON fils a accepté d'établir l'avant-projet. Une prévision approximative se monte à un milliard. M. COQUART fait préciser si les deux projets seraient distincts l'un de l'autre. M. BERTRAND déclare que, d'après les renseignements qu'il possède, la subvention du Ministère de l'Intérieur est certaine, tandis que celle de l'Education Nationale ne l'est pas, il suggère donc de présenter le projet d'agrandissement de l'Hôtel de Ville sans faire mention de la Bibliothèque.

M. COQUART puis M. le Maire déclarent ne pas être partisans de cette façon de procéder. Il faut au contraire se renseigner au sujet de la subvention tant au Ministère de l'Intérieur qu'à celui de l'Education Nationale en exposant le projet très franchement afin d'éviter les objections après-coup. D'autre part, M. COQUART donne lecture d'une lettre du Directeur des Beaux-Arts disant que le taux de la subvention est fixé depuis 1947 à 35% mais que, dans la mesure où le Ministère reconnaîtrait à la Bibliothèque le caractère de " sinistrée " ce taux pourrait être supérieur. Or, il semble que les dommages de guerre ont dû être utilisés en bloc pour la construction de l'Hôtel de Ville; ceci devrait être vérifié.

M. le Maire propose de classer en 1ère catégorie, quitte à reclasser ensuite dans une autre catégorie si la Commission le juge utile quand elle aura une précision quant à la subvention. M. COQUART rappelle que la Ville a un terrain pour la Bibliothèque dont elle ne peut disposer tant qu'il n'y aura pas certitude sur ce point. Il propose, s'il n'y a pas de réponse favorable au sujet de la subvention, de dire: le jour où une subvention sera accordée, la ville construira une Bibliothèque.

M. le Maire décide de classer en Catégorie I; si le projet de subvention échoue, la Bibliothèque restera inscrite pour être construite rue Edouard Delesalle et l'achèvement de l'Hôtel de Ville sera abandonné pour le moment.

Catégorie I

INSTITUT DE CHIMIE. M. le Maire a rencontré M. le Recteur DEBEYRE et évoque le problème que ce dernier lui a posé : construction d'une nouvelle Faculté des Sciences rassemblant l'Institut de Chimie, la Faculté des Sciences et l'Institut de Physique. Selon les dires du Recteur on abandonnerait le projet primitif pour faire un autre Centre, tout à fait en dehors de la Place Philippe Lebon; il envisage d'utiliser le terrain réservé à la construction de la Manufacture des Tabacs. Il parle de deux choses: un Centre d'Orientation professionnelle et un Centre scientifique.

M. BERTRAND précise qu'on envisage une Ecole Nationale professionnelle dans laquelle s'intégreraient le Collège Technique Valentine Labbé et le Collège Baggio. M. COQUART voudrait que la Municipalité demande à être mise au courant au préalable. M. le Maire a demandé au Recteur de lui fournir des propositions et plans. Etant donné ces informations, M. le Maire se demande s'il est opportun d'étudier le projet de l'Institut de Chimie. M. COQUART propose de classer en Catégorie 4 pour permettre de terminer l'ordre du jour et d'établir le Procès-Verbal.

Catégorie 4

COLLEGE MODERNE JEAN MACE. Agrandissement et aménagement d'un Internat, acquisition et construction pour aboutir à la Nationalisation. M. le Maire demande si la question de l'Internat n'est pas liée à celle de la Nationalisation. M. COQUART fait connaître que Mme LEMPEREUR, particulièrement bien placée pour le faire, va intervenir à ce sujet auprès du Ministère de l'Education Nationale. Les aménagements effectués avant la Nationalisation resteraient à la charge de la Ville, or l'Internat est utile mais sa création représente une lourde charge financière pour la Ville. C'est pourquoi il propose de réserver la question en classant en

Catégorie 4

Le 16 Mars M. GOULARD expose les demandes pour le collège Jean Macé : modernisation des W.C. et lavabos, remplacement des escaliers en bois par des escaliers en béton armé, aménagement des laboratoires de physique, chimie et sciences naturelles, remplacement des planchers. Il y a subvention. La question d'acquisition du terrain contigu est toujours en instance, il faut évincer le locataire commerçant. La Ville, ayant demandé la Nationalisation, n'a pas intérêt à acheter actuellement.

M. COQUART estime peu intéressant de faire un programme chargé de travaux pour un collège dont nous avons demandé la Nationalisation. Il faudrait savoir si nous ne pouvons pas influencer la décision. Evidemment il est impossible d'arrêter tous travaux sous ce prétexte et il demande si le Service d'Architecture a reconnu la nécessité des travaux. M. GOULARD répond affirmativement. M. COQUART estime que la Ville ne devrait pas supporter des frais se montant à 18 millions. Dans les Lycées de la Cité-Nord la ville donne le terrain, mais l'Etat prend l'entretien complet à sa charge. M. COQUART demande que les mêmes précautions soient prises lorsqu'il sera discuté des Lycées de la Cité Sud-Est.

M. le Maire propose le classement en 4ème catégorie et la Commission se rallie à cette proposition sous réserve que les travaux urgents comme le remplacement des planchers ou escaliers dangereux soient exécutés en première urgence pour un montant ne pouvant excéder 10 millions.

COLLEGE MODERNE FRANKLIN - M. BERTRAND déclare qu'il n'est pas nécessaire d'agrandir les locaux, le collège devant être transféré à la Cité-Sud.

pas à inscrire au Plan

LYCEE FAIDHERBE ET ANNEXES - Le Service d'Architecture a repris ce projet très ancien parce que figurant dans ses dossiers ; la Commission du Plan en appréciera l'opportunité. La salle de culture physique est en très mauvais état et un accident, heureusement sans gravité, s'est produit récemment. La réalisation du nouveau lycée permettant de transférer le Lycée Faidherbe peut durer encore 2 ou 3 ans, d'autre part, il est prévu que l'Education Nationale nous retourne les locaux du Lycée Faidherbe, dont nous ferons probablement des Ecoles.

M. COQUART estime qu'il faut envisager d'effectuer les travaux pour la dépense demandée soit 25 millions pour la salle de culture physique et le garage de bicyclettes. Mais il faudra, quand aura lieu le transfert, que la Ville prenne position nettement. Cela n'a pas été fait pour la Faculté des Sciences pour laquelle l'ancienne Municipalité avait pourtant reçu une lettre à laquelle elle n'a pas donné suite.

Catégorie 2 et insister pour prendre possession des locaux dès qu'ils seront vacants.

LYCEE FENELON - Agrandissement. Pour ce lycée, le Ministère s'oppose aux travaux ; au lieu de refaire le dortoir, nous avons fait des classes supplémentaires admises par l'Académie, mais il n'y a plus de dortoir. Le Directeur demande la surélévation de l'aile droite pour locaux supplémentaires, l'aménagement d'une salle de sciences naturelles. M. COQUART fait remarquer que personne n'a qualité pour apprécier la nécessité des travaux demandés : ni le Service d'Architecture, ni la Commission des Bâtiments, ni le Conseil d'Administration.

Il propose d'être très réservés chaque fois qu'il ne s'agit pas de mettre à la disposition des enfants des moyens matériels suffisants. Il aimerait que l'Education Nationale prenne position. M. BERTRAND répond que c'est l'Education Nationale qui a décidé de proposer la construction de locaux provisoires. Il a même été projeté d'en installer dans les jardins de la Bourse du Travail et nous allons être saisis d'une demande pour le terrain mais, en dernier lieu, on a dit qu'il valait mieux agrandir le lycée. M. COQUART signale qu'il s'agit de surélévation dans une rue bien étroite. M. AUREL déclare que la hauteur du bâtiment doit être égale à la largeur de la rue. On retiendra ce projet si c'est possible au point de vue technique.

Catégorie 4 pour étude

ECOLES PRIMAIRES. Continuation du programme de constructions. Une partie, déjà en adjudication, correspond à la population scolaire ; en fonction des chiffres fournis par l'Office Municipal d'H.L.M. et l'Habitat, un programme de constructions scolaires a été établi et réparti sur trois années. Les tranches 55 et 56 sont en adjudication, il faut prévoir le programme 56-57. M. COQUART voudrait que le service puisse définir le nombre approximatif de groupes scolaires, d'écoles, de classes à retenir en Catégorie I.

Groupe à construire à l'emplacement de l'Hôpital St Sauveur. M. GOULARD fait connaître qu'avant la proposition du Département pour la construction d'une Ecole Normale, il était prévu 7 classes garçons, 7 classes filles, 5 classes maternelles ; il doit recenser ces chiffres avec M. ARNOULD. Sur St Sauveur, il y aurait une Ecole Normale, une Ecole primaire de Garçons, une Ecole Primaire de filles, une Ecole maternelle et une bande de terrain de 35 x 50 mètres pour une salle d'éducation physique. Le C.H.R. désire vendre la totalité des bâtiments y compris une partie classée Monument historique qui augmente sensiblement le prix d'achat. La cession, évaluée à 200 millions, pourrait peut-être être ramenée à 190 millions. M. THIBAUT fait remarquer que cela correspond à 10.000 Fr. le m² et les démolitions sont à faire ! Cependant 7 classes sont installées à l'Hôpital, les écoles du quartier sont surpeuplées et les constructions prévues rues des Robleds, de la Vignette et face à l'Hôtel de Ville augmenteront encore la population scolaire. La solution est urgente.

Catégorie I

M. COQUART voudrait qu'il lui soit confirmé que les travaux énumérés page 2 du PV de la Commission des Bâtiments, sous la rubrique Programme des Ecoles Primaires réalisable jusqu'en 1956, ne sont pas subventionnés, en particulier le revêtement des cours. Il craint qu'on fasse des travaux somptuaires : parements, etc.. et le devis est important : 120 millions pour 1955-1956. M. le Maire fait observer que la Ville n'a pas pouvoir de décision. M. BERTRAND signale que les crédits sont insuffisants parce que les constructions prévues sont des écoles de village avec travaux élémentaires, briques ordinaires sans revêtement, cuisines conçues seulement pour chauffer les repas, obligeant à faire plusieurs services ou à distribuer les repas par camionnettes.

Groupe du Moulin des Alouettes. A agrandir par un étage supplémentaire.

Boulevard de Belfort. Groupe de 8 classes garçons, 8 classes filles, 5 classes maternelles à construire, en raison des constructions récentes de logements. L'emplacement peut être trouvé au plan de masse de l'Architecte. M. AUREL signale la nécessité de situer le plus important groupe scolaire du même côté de route que le bloc H.L.M. afin d'éviter la traversée du Boulevard périphérique aux enfants se rendant en classe. M. le Maire s'étonne que, malgré l'urgence de ce projet, une fois de plus le terrain n'est pas encore trouvé alors que le projet existe depuis quelques mois. La première tranche de travaux va commencer sitôt l'adjudication lancée. Les commandes groupées sont conçues pour 3 ans. M. THIBAUT propose de mettre tout en 1957, la réalisation pouvant s'échelonner, mais M. COQUART conseille d'être prudents, le programme paraît important, ce projet n'est pas chiffré mais, d'après les tranches 55-56, on peut prévoir que ce sera lourd.

M. BERTRAND déclare que la tranche 56-57 comprendrait le groupe de l'Hôpital St Sauveur, le groupe du Rond-Point de l'autoroute, le groupe au Nord de l'Ecole Bracke-Desrousseaux, l'école du quartier de l'Arbrisseau, une Ecole Maternelle du quartier d'Emmerin, Une Ecole du quartier Sud du jardin Botanique, la nouvelle Ecole Edgar Quinet-Rollin. Les autres ne feront pas partie de ce programme, et s'échelonnent sur 2 ou 3 ans. Il faut agir par commandes groupées pour obtenir rapidement une subvention.

M. AUREL précise que pour le Moulin des Alouettes il ne pourra donner le terrain avant le début de 1957, devant attendre une ordonnance d'expropriation.

M. le Maire décide de classer tous les projets en catégorie 4 sauf en ce qui concerne les Ecoles BERTHELOT ET PASCAL, dont les agrandissements sont subventionnés selon les normes ministérielles et qui seront classés en Catégorie I.

M. COUART signale qu'une demande adressée aux Domaines, par exemple pour l'Hôpital St Sauveur, depuis un an n'a pas encore reçu de réponse. Cela stoppe les projets M. le Maire va intervenir.

Annexe Ecole Jussieu et modernisation de cette dernière. Il s'agit de l'acquisition éventuelle de l'Hospice Stappaert pour permettre la construction d'une Ecole. Consultés sur la valeur de la propriété, les Domaines ont fixé un prix trop élevé. Les Hospices en demandent 32 Millions et, étant donné qu'ils ont déjà touché l'indemnité incendie, cela porte en réalité l'évaluation à 52 millions. La Commission de l'Urbanisme estime ce prix abusif : l'utilisation de cette propriété pour une Ecole donnerait un prix de 6 millions 1/2 par classe alors que le prix normal, subventionnable, est de 3 millions 1/2. Une démarche va être faite au Ministère à ce sujet. M. BERTRAND estime que la valeur de cette propriété est de l'ordre de 15 à 20 millions. M. AUREL ajoute que, mis en adjudication, cet immeuble n'atteindrait jamais les 32 millions réclamés. Il n'y a aucune autre possibilité de trouver du terrain dans ce secteur sauf dans le cas où l'Hôpital Militaire serait transféré au Centre hospitalier.

M.M. BERTRAND et GOULARD, alertés par M. le Maire, à ce sujet, se sont rendus à l'Hôpital Militaire. Il existait un projet ancien de percement d'une rue à travers l'Hôpital Militaire et débouchant à hauteur de la rue de Puébla. Ce projet était considéré comme ne pouvant être réalisé dans un avenir prochain, toutefois, le 6 Juillet, M. BERTRAND fait connaître que l'Hôpital Militaire est à vendre. Une lettre va être adressée au Préfet signalant que l'affaire intéresse la Ville, l'avis des Domaines va être demandé immédiatement.

Catégorie 4 pour étude

GRUPE LAKANAL - CAMPAN - Pas à inscrire au Plan

ANNEXE CANTINE BAPTISTE MONNOYER. Construction. M. GOULARD fait connaître que la réalisation de ce projet est possible par l'adjonction d'un bâtiment annexe. L'évaluation n'est pas faite mais peut l'être rapidement et doit être de l'ordre de 5 à 6 millions.

Catégorie I

CANTINE ECOLE PAPE CARPANTIER. Modernisation et agrandissement. La cantine serait installée au 1er étage, à l'emplacement de l'ancienne imprimerie de l'Ecole Baggio. La dépense est évaluée à 18 millions. La réalisation est urgente parce que la cantine fonctionne dans une salle de classe que la Directrice voudrait récupérer. M. le Maire pense qu'il serait possible d'obtenir une subvention départementale et charge M. GOULARD de se renseigner.

Catégorie I

ANCIENNE BRASSERIE L'AVENIR. Acquisition. Cette acquisition permettrait l'installation, au rez-de-chaussée, d'une cantine pour remplacer celle de la rue Pierre Legrand, qui est en construction provisoire. Le 1er étage pourrait constituer une salle de gymnastique. Il reste à décider de l'utilisation d'un grand garage : peut-être salle des fêtes ou garderies du jeudi car il n'existe pas encore de garderie à Fives. Le bâtiment est contigu à celui utilisé pour l'Ecole maternelle.

M. le Maire estime que garderie et cantine paraissent répondre à un besoin urgent, la salle de gymnastique est moins urgente. Néanmoins il faut agir rapidement, la Brasserie l'Avenir attendant une décision et il est à craindre que, si le bâtiment est intéressant, elle cherche un autre acquéreur. Le service estime la dépense d'achat à 24 millions, l'évaluation des Domaines n'est pas connue mais on ne peut classer qu'en catégorie I

mais si les conditions ne sont pas raisonnables il faudra revenir devant l'Administration.

COLLEGE TECHNIQUE VALENTINE LABBE. Construction d'un nouveau collège et création d'une section de laborantines. M. COUART signale que, pour les collèges techniques non nationalisés, en plus des obligations bâtiments et entretien, la Ville doit prendre à sa charge le traitement des secrétaires. Il propose le classement en Catégorie 4 et demande que les services techniques s'intéressent à l'importance de la participation de l'Etat. Il demande si le projet conçu autrefois du transfert du Collège Valentine Labbé au Lycée Fénelon est regardé avec faveur par le Ministère de l'Education Nationale. M. BERTRAND pense que le Lycée Fénelon conservera son affectation. Par

conséquent, il faut envisager la transformation du Collège Valentine Labbé. A la réunion du 16 Mars M. COQUART estime que la construction de deux classes correspond à un besoin connu.

Catégorie 2

INSTITUT DENIS DIDEROT ET COLLEGE TECHNIQUE BAGGIO.

Le 14 Février, M. COQUART précise que le Conseil Municipal a pris position et voté le crédit pour l'Internat mais sous deux conditions : l'Internat devra être exploité en régie et la participation de l'Etat fixée à 50 %. On pourrait classer en Catégorie I mais les travaux ne peuvent commencer immédiatement, à moins que le Ministère s'engage de façon expresse à financer pour 50 %; donc classement en Catégorie 2 pour l'Internat et l'Infirmierie, en catégorie 4 pour le reste des travaux demandés.

Le 12 Juin, M. COQUART déclare qu'il va proposer au prochain Conseil Municipal d'imputer la dépense sur Fonds généraux au Budget supplémentaire. M. GOULARD estime possible de réaliser l'Internat pour la rentrée scolaire. La Commission classe en Catégorie I l'Internat et l'Infirmierie.

Un logement pour l'Intendant est demandé. M. GOULARD suggère de lui attribuer celui actuellement affecté à M. JESUPPRET, agent municipal, qui, selon lui, reviendrait à la Mairie. M. COQUART précise que l'Intendant serait chargé du Collège technique tandis que l'Econome actuel s'occupe des deux Etablissements. Invité à donner son avis sur la possibilité de retrait de l'Econome, M. THIBAUT estime que cela devrait être examiné par le Conseil d'Administration mais, d'après lui, il y aura toujours nécessité d'avoir un Econome pour s'occuper du personnel d'entretien etc. M. GOULARD s'intéresse à cette question pour savoir s'il faut prévoir la construction d'un nouveau logement. M. COQUART lui indique de prendre l'avis de la 4ème Division et des deux chefs d'Etablissement.

M. GOULARD évoque les autres demandes : surélévation de l'aile Est, comprenant une salle de gymnastique, pour y faire une salle de dessin, création d'un garage de bicyclettes. Les bicyclettes doivent se trouver au sous-sol, or, une partie du sous-sol a été nécessaire pour l'agrandissement du réfectoire, d'autre part la sortie des cyclistes se fait vers le boulevard Périphérique ce qui crée des embouteillages, la solution consisterait en la création de hangars métalliques, sur le côté des Etablissements avec sortie boulevard d'Alsace, mais le projet a été estimé 10 Millions. M. COQUART déclare que la réalisation de l'Internat a été présentée comme condition de Nationalisation. Il fallait avoir la certitude que l'Internat fonctionnerait en régie d'Etat et avoir la promesse du Ministre que l'Etablissement serait Nationalisé. Sur le premier point nous avons eu satisfaction, sur le second pas encore de certitude. En conséquence il estime qu'il serait prudent de ne pas faire de travaux importants, ne serait-ce que pour faire pression sur le Ministère. Il propose de réunir les projets, d'en constituer une annexe aux travaux de la Commission du Plan mais de ne retenir actuellement que ceux qui entraînent des dépenses peu importantes. Que M. FONTAINE s'adresse ensuite à la Direction de l'Enseignement technique. L'Inspecteur adjoint d'Académie n'a d'ailleurs pas caché à M. COQUART que la formule Nationalisation n'était pas encore heureuse pour la Ville, il eut fallu celle d'Ecole Nationale (il n'y en a qu'une : à Armentières). Nous n'aurions pas plus de dépenses que pour l'Ecole des Arts et Métiers. Il n'avait jamais été question d'Intendant, si l'Etat estime utile d'en nommer un, il lui appartient de le loger.

SPORTS ET EDUCATION PHYSIQUE

TERRAIN SPORTIF DE L'INSTITUT DENIS DIDEROT. Aménagement. M. LUSSIEZ a demandé instamment que ce projet soit classé en 1ère catégorie. M. COQUART est favorable mais estime que, si l'Etat accepte l'Etatisation du collège, il serait logique qu'il prît en charge le terrain de sports. M. VAN WOLPUT voudrait donner à ce terrain une autre appellation, le terrain est extérieur et il souhaiterait le voir utiliser par les Clubs. M. COQUART accepte cette manière de voir, étant entendu que le terrain serait mis à la disposition des deux collèges, selon un horaire à déterminer. Cela renforce la nécessité d'inscrire en Catégorie I mais en précisant qu'il s'agit d'un terrain annexé à l'Institut Denis Diderot mais demeurant terrain municipal et ne pas lui donner de nom pour l'instant.

Le 12 Juin M. GOULARD fait connaître qu'un projet a été transmis au Ministre de l'Education Nationale et espère avoir bientôt un avis. La subvention pour les sports est de 40 % environ. M. COQUART déclare que le chiffre, une vingtaine de millions à la charge de la Ville, est élevé, l'aspect financier ne figure pas au rapport; il demande quand le service peut commencer les travaux. M. GOULARD serait prêt dans 3 mois environ. M. AUREL va donner congé aux locataires de jardins ouvriers avant le

1er Juillet pour pouvoir disposer du terrain à dater du 11 Novembre. M. COQUART estime que la position des Finances sera favorable parce que l'intérêt est certain, il souligne que le terrain est notre propriété et devra le rester en cas de Nationalisation.

Catégorie I

TERRAIN DE SPORTS DE STE HELENE. Aménagement. Catégorie 4

TERRAIN DE BARGUES. Ce terrain semble avoir été oublié par le Service . Il ne doit pas figurer au Plan puisque l'inscription figure déjà au Budget.

STADE DE L'HOTEL DE VILLE. Agrandissement, aménagement, équipement.

Catégorie 4 avec mention "réservé"

STADE HENRI JOORIS - Le 14 Février la Commission décide de classer en catégorie 4 le projet étant à l'étude. Le 12 Juin M. GOULARD précise que le projet avait été étudié en 1952, le Conseil Municipal avait décidé l'acquisition des terrains et installations. M. COQUART déclare avoir été surpris de voir M. LUSSIEZ lui remettre un projet de délibération au moment de la réunion de la Commission du Contentieux. Il lui a précisé qu'il était impossible d'examiner, sous l'angle contentieux, un rapport traitant d'une question sur laquelle le Conseil d'Administration avait décidé de délibérer spécialement. M. COQUART a donc prié M. GRANGEON d'en prendre note pour que le Conseil d'Administration examine ce rapport. Ce qui est présenté aujourd'hui n'est qu'un projet partiel; il y a deux parties de terrain litigieuses et on les enlève du projet! Quelle est la justification de cette procédure? Il avait été convenu que M. LUSSIEZ enverrait ses propositions en temps opportun pour permettre d'y réfléchir. M. le Maire s'étonne que le Conseil d'Administration n'ait pas encore été saisi de la question. M. COQUART lui répond que le Secrétaire général assiste à la Commission du Contentieux, c'est la raison pour laquelle il a dit de reprendre l'affaire pour la traiter au Conseil d'Administration. D'autre part le Contentieux dépend également du Secrétariat général et M. LUSSIEZ était présent.

M. le Maire demande si l'on ne peut se contenter de décider de l'acquisition du terrain. M. COQUART s'inquiète de savoir si le terrain est encore utilisable dans les parties litigieuses. M. AUREL déclare qu'il suffirait de couper une dizaine de places. M. le Maire proposait, pour financer les améliorations, de consacrer une partie des ristournes sur les recettes mais il faut compter sur 7 millions d'entretien sans compter les constructions. A une certaine époque cela coûtait une dizaine de millions par an, c'est d'ailleurs pour cela que la Préfecture n'a pas accepté les délibérations prises en 1952, le Receveur Municipal ayant dit que ce n'était pas rentable. M. le Maire dit que la Préfecture n'est pas opposée et M. COQUART suggère de lui faire préciser sa position actuellement. Il faudrait connaître les amortissements et être pleinement éclairés. M. AUREL fait connaître que la Préfecture n'approuvera pas une délibération d'acquisition qui ne comporterait pas l'indication du coût de l'entretien annuel.

Catégorie 4

STADE ROGER SALENGRO. Modernisation et équipement, installation d'un ring démontable.

M. VAN WOLPUT demande d'annuler ce projet.

RECHERCHE ET AMENAGEMENT DE QUELQUES TERRAINS DE SPORTS SUPPLEMENTAIRES
(en premier lieu pour remplacer le stade Martinet appelé à disparaître)

impossible d'inscrire même en 4ème catégorie sans suggestion précise.

RECONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE PISCINE. M. VAN WOLPUT reconnaît l'absolue nécessité d'une nouvelle piscine à Lille, celle de la rue d'Armentières étant nettement insuffisante, mais estime qu'il est impossible de donner suite à ce projet actuellement. M. COQUART propose le classement en Catégorie 4 en raison de la nécessité d'une étude préalable. M. WALKER fait remarquer que les projets existent, il manque l'emplacement mais M. AUREL déclare que des projets ne valent rien quand il y a modification d'emplacement. Décision : catégorie 4, mention "réservé pour étude définitive du terrain".

Le 12 Juin, M. GOULARD fait connaître que plusieurs emplacements sont possibles :
1) le terrain de la rue des Canonniers, ancien Entrepôt des Tabacs; 2) le terrain de la rue Edouard Delesalle (pour celui-ci M. COQUART fait observer qu'il ne peut être considéré comme libre tant que la décision concernant la bibliothèque n'est pas prise)
3) la piscine de plein-air de la rue d'Armentières. Cette dernière solution serait la meilleure étant donné qu'une piscine de plein-air ne peut guère être utilisée dans cette région et nécessite un entretien coûteux. M. THIBAUT estime qu'une piscine de

50 mètres serait suffisante mais qu'un bassin supplémentaire pourrait être réservé aux jeunes tandis que la piscine importante serait affectée aux nageurs et aux compétitions. M. AUREL objecte que la rue d'Armentières est éloignée du centre mais M. BERTRAND fait remarquer que ce serait un Etablissement supplémentaire, celui du boulevard de la Liberté continuant à fonctionner.

Catégorie 4 pour étude.

CAMPS ET COLONIES DE VACANCES

GARDERIE DE VACANCES. Installation unique et définitive. Catégorie 4

COLONIE DE MARQUETTE. On envisage un camp unique. M. le Maire voudrait savoir s'il est prévu à l'extérieur de Lille ou aux environs immédiats. M. COQUART dit qu'il n'y a aucun progrès depuis l'établissement du document. M. GOULARD propose de faire ce regroupement à La Carnoy mais il y aurait de sérieux agrandissements à prévoir. M. le Maire demande si ce serait suffisant même en ce qui concerne le parc. Il est prévu 1000 filles cette année; pour 200 ou 300 enfants c'était suffisant.

Catégorie 4

COLONIE DE WORMHOUT. M. GOULARD pense qu'il serait souhaitable de poursuivre le remplacement des bâtiments par des constructions en dur. Il reste 7 Millions de dommages de guerre et 7 millions à supporter par la Ville.

Catégorie I

COLONIE DE VACANCES. Acquisition d'une colonie de moyenne altitude.

Catégorie 4

NOUVELLE ECOLE DES BEAUX-ARTS & ECOLE REGIONALE D'ARCHITECTURE. Construction.

Une lettre du Directeur général des Arts et Lettres, en date du 29/11/55 spécifiait que le taux maximum de la participation de l'Etat avait été fixé à 50% par arrêté du 20 Novembre 1954. M. COQUART propose de classer en Catégorie 2 et de se renseigner sur la subvention de l'Etat. Aussitôt en possession de l'accord, ce projet pourrait passer en Catégorie I. De plus, il demande si M. le Maire, Président du Conseil Général, ne pense pas qu'il serait concevable de demander l'aide de l'Etat pour l'Ecole Régionale d'Architecture. M. le Maire pense que cette réalisation serait probablement envisagée avec une certaine bienveillance par le Conseil général. M. COQUART n'envisage pas la possibilité de demander cette subvention départementale pour l'Ecole des Beaux-Arts, celle-ci étant municipale. M. le Maire estime que ce n'est pas notre faute si Lille est capitale des Flandres. M. COQUART propose donc de demander également subvention du Département pour cette Ecole et de décider que le projet passera en Catégorie I après accord. M. le Maire craint toutefois que l'Etat réduise sa subvention en fonction de celle qui serait accordée par le Département. Il propose néanmoins de tenter l'opération en disant que la charge est très lourde pour la Ville et que c'est seulement sous condition de la participation départementale que la Ville accepterait de réaliser ce projet.

Le 12 Juin M. COQUART s'inquiète de la désignation du deuxième Architecte prévu. M. FAVIER a proposé un professeur mais M. BERTRAND n'a pas encore donné son avis. M. COQUART estime qu'il ne faudrait pas que ce soit un subalterne chargé seulement d'un travail d'exécution mais bien un deuxième Architecte que la Ville mettrait à l'épreuve et il insiste pour que ce deuxième Architecte soit désigné sans augmentation des honoraires.

M. GOULARD précise que le projet initial autorise une dépense de 350 millions, projet réalisable sur un terrain appartenant à la Ville et situé entre le boulevard Carnot, la rue des Urbanistes et le Monument Louise de Bettignies. M. JAUJARD a adressé une lettre à M. FAVIER, parlant d'un taux maximum de participation de l'Etat de 50% et précisant qu'il ne disposerait probablement pas des crédits suffisants sur le budget de 1956 mais qu'il envisageait de demander l'inscription en priorité sur le budget d'équipement de 1957. Toutefois la promesse de subvention est subordonnée à l'examen des plans et devis et à l'avis favorable de l'Inspection des Beaux-Arts. Il précise qu'il appartient au Maire de lui adresser la demande de subvention par l'intermédiaire du Préfet, en adressant les programmes des locaux établis par MM. DESRUMAUX et FAVIER. M. COQUART ajoute alors qu'il n'avait pas tort de faire des réserves quant à la désignation de M. FAVIER comme Architecte. Il est fâché que tout soit entre ses mains: réalisation et financement.

Pour utiliser l'ancienne Ecole M. BERTRAND propose d'améliorer les Ecoles Lamartine et Condorcet. On avait espéré voir disparaître le Palais de Justice mais

..../

M.le Maire fait connaître que la reconstruction de celui-ci ne peut être entreprise que si les services trouvent à se loger provisoirement dans le quartier. Ils avaient demandé l'Hospice Comtesse. M.le Maire aurait voulu faire comprendre l'Ecole des Beaux-Arts dans le plan de reconstruction du Palais de Justice, la Ville l'aurait revendue au Département et, en attendant la construction de la nouvelle Ecole, aurait été locataire de l'Etat. M.COQUART envisage son utilisation pour le Conservatoire ou les Ecoles du quartier. Le projet passe de la catégorie 2 à

la Catégorie I

CONSERVATOIRE. Nouvelle construction ou aménagement des locaux anciens. M.COQUART estime que cet Etablissement devrait être National; c'est une succursale du Conservatoire de Paris, à la charge de la Ville; la subvention de l'Etat est très limitée et la Ville paie les Professeurs. En 1945-1946 la Ville a émis le vœu de voir réaliser la Nationalisation; il conseille donc de ne pas retenir un projet de nouvelle construction mais approuve celui d'aménagement normal de l'Ecole existante, par tranches, pour lesquelles le Service d'Architecture pourrait proposer un ordre d'urgence. S'il s'agit simplement d'aménagement M.COQUART est d'accord pour 2ème ou 3ème catégorie. Il est décidé catégorie 3.

Cependant le 12 Juin M.GOULARD déclare que des travaux de gros oeuvre ont été demandés pour créer des salles supplémentaires sans surélever les bâtiments; il s'agit de couper en deux, dans le sens de la hauteur, une salle assez haute de plafond. Pour le chauffage on pourrait, comme pour le Lycée Fénelon, passer un contrat de longue durée pour l'entretien et l'utilisation de l'installation. Pour le grand orgue une maison spécialisée a fait une proposition de 9.683.000 dont un début de financement est assuré. Tous ces postes entraînent une dépense totale de 25 millions.

Pour l'orgue M.COQUART est au courant. Pour les autres travaux il n'a pas vu de dossier mais on peut constater, de l'extérieur, que le Conservatoire nécessite des travaux. M.COQUART accepte donc de reprendre ces propositions classées en catégorie 3 et de les classer en catégorie I puisque M.BERTRAND estime que c'est nécessaire.

Catégorie I

OPERA. Il s'agit de gros travaux d'entretien d'un coût élevé : le perron va coûter 3 millions. Les travaux du perron et du plancher de scène seront faits cette année et figurent en Catégorie I.

Le reste, peintures intérieures et extérieures, ravalement des enduits, réfection de parquetterie et de ferronnerie Catégorie 2.

THEATRE SEBASTOPOL. M.GOULARD fait connaître que les travaux ont été commencés dès la fermeture annuelle : remplacement des fauteuils, transformation des loges, fosse d'orchestre, tout est réalisable avant l'ouverture. Le chiffre fixé est important : 60 millions; il va demander un projet pour la réalisation de la cage de scène; il serait utile d'inscrire en Catégorie I.

M.COQUART demande si la Commission des Bâtiments n'a pas retenu seulement la 1ère tranche. M.BERTRAND déclare qu'elle a retenu l'ensemble en disant : d'abord la salle et quelques aménagements d'avant-scène, l'année prochaine rehaussement de la cage de scène et l'année suivante disparition du dessus de scène actuel. Le but recherché est l'utilisation des décors venant de l'Opéra ou venant de Paris.

Catégorie I mais réalisable en 2 ans.

MUSEES

PALAIS DES BEAUX-ARTS. Continuation des aménagements en cours. Pas au Plan.

MUSEE D'HISTOIRE NATURELLE. Travaux de peinture. Pas au Plan.

MUSEE DES CANONNIERS. Recherche d'un accord entre la Ville et le Corps des Canonniers sédentaires.

M.COQUART estime que cette recherche est plutôt du ressort du Service que de celui de la Commission du Plan; il s'agit simplement de placer quelques drapeaux et quelques uniformes. M.E.LEFEBVRE fait remarquer qu'il y a sans doute de la place au Palais des Beaux-Arts et M.le Maire approuve cette suggestion.
Catégorie 4 pour étude.

MUSEE COMMERCIAL ET COLONIAL. Dégagement de la façade. Inscrit à la Commission des Bâtiments. Pas au Plan.

MUSEE DE FOLKLORE ET D'HISTOIRE REGIONALE à l'Hospice Comtesse. Catégorie 4

MUSEE LAPIDAIRE Installation Palais Rihour. Catégorie 4

5ème DIVISION

HYGIENE URBAINE, AMENAGEMENT DES VOIES PRIVEES. Pour les voies privées intégrées dans le réseau municipal, M.COQUART est d'avis de classer les travaux prévus en Catégorie I puisque la proposition est ferme.

Pour les voies non intégrées la Ville fera ce qu'elle pourra. Classement en Catégorie 4, question à mettre au point.

ETABLISSEMENT DE BAINS-DOUCHES DANS LE QUARTIER DU FAUBOURG DES POSTES. Projet demandé par M.BERTRAND; un terrain peut être offert à proximité du Faubourg des Postes, mal situé mais il n'en reste guère d'autre. Surface 2.000 m². M.THIBAUT fait connaître qu'il existe, place Edith Cavel, un terrain de cette surface dont le propriétaire avait espéré voir percer une rue à cet endroit donnant une plus-value à son terrain et lui permettant de construire des logements pour son personnel; la rue n'étant pas percée ce terrain est enclavé et sert de pâture. Il est mieux situé que le précédent. M.AUREL va consulter le propriétaire.

Catégorie 2

CASERNE DES SAPEURS-POMPIERS. La Commission est appelée à se prononcer soit sur des réfections des deux Casernes avec éventuellement construction de blocs de logements, soit sur la construction d'une nouvelle Caserne.

A la demande de M.COQUART, M.AUREL fait connaître que l'emplacement n'est pas fixé pour une nouvelle caserne, M.CHARRON n'étant pas satisfait de celui proposé et situé à proximité des Ets.Labis, M.LEVEAU lui en aurait promis un autre plus propice. Un projet a été proposé à proximité des Chèques Postaux. Sur demande de M.COQUART, M.GOULARD dit qu'à l'époque où en en a parlé, la subvention prévue était de 30 à 35%. M.COQUART le charge de se renseigner exactement sur le plan d'équipement, ce renseignement pouvant d'ailleurs être utilisé dans d'autres domaines, par exemple, pour les terrains sportifs. Le projet n'étant pas au point ne peut être classé qu'en Catégorie 4.

M.BERTRAND provoque alors une décision pour les casernes existantes. M.le Maire demande si les dépenses à engager ne sont pas trop importantes par rapport à la construction neuve et voudrait qu'on s'informe d'urgence si une aide ne peut être obtenue du Service Départemental d'Incendie. M.BERTRAND fait remarquer que M.CHARRON voudrait non seulement obtenir le logement de tous les sapeurs mais la possibilité de recevoir ceux du Département pour leur donner des cours, ce serait peut-être un moyen d'obtenir une subvention départementale. M.THIBAUT signale que M.CHARRON a fait valoir qu'il a actuellement deux effectifs distincts avec chefs affectés à chaque caserne. M.COQUART ne croit pas à la valeur de cet argument. Il est décidé, pour l'instant, de faire les petits travaux d'entretien des Casernes pour permettre aux Sapeurs de vivre normalement, le projet étant renvoyé au Service des Bâtiments pour étude.

ABATTOIRS .Le service demande :

- en première urgence la fin des travaux commencés à l'Abattoir des porcs. Une somme de 17 millions devrait être inscrite à ce titre à la section extraordinaire du Budget de 1956.

- en deuxième urgence, la modernisation des Abattoirs qui a fait l'objet d'une première étude par les Services des Abattoirs et d'Architecture, projet inscrit au programme d'investissement agricole du Département pour 350 millions. M.le Maire demande si, au moment de contracter l'emprunt pour la construction, il peut être demandé 3% au Crédit agricole. M.BERTRAND répond affirmativement. M.DELAUNOY avait préparé un projet. M.COQUART estime la question nettement différente de celle de l'Ecole des Beaux-Arts où il est délicat de prendre comme Architecte le Directeur de l'Ecole, directement intéressé. Il connaît le dynamisme de M.POULAIN mais espère qu'il saura s'en tenir à des demandes raisonnables. M.BERTRAND propose la Catégorie I, les dépenses ne lui semblant pas tellement élevées. M.VAN WOLPUT déclare avoir fait deux remarques à la Commission des Bâtiments, l'une concernant l'absence de parking pour les voitures des personnes se rendant aux Abattoirs, l'autre visant la nécessité de construction d'un bâtiment pour les viandes foraines au lieu de les mettre rue de Solférino et avoir demandé l'incorporation de ces deux projets .

M.COQUART constate qu'il était prévu une dépense de 200 Millions portée maintenant à 350 millions, la subvention serait infime, la surtaxe jouera mais en compensation très limitée. Il demande si le prêt agricole serait substantiel. M.BERTRAND déclare que ce

serait un prêt à long terme, à intérêt modéré. Il faudrait s'informer des conditions du prêt, voir le nombre de tranches, le mode de financement. MM. GOULARD et THIBAUT se chargeront de cette étude.

Catégorie I

M. AUREL signale que M. POULAIN désire avoir un embranchement ferroviaire.

ATELIERS MUNICIPAUX - GARAGE MUNICIPAL

M. GOULARD précise que le garage est installé dans un bâtiment qui ne nous appartient pas. D'autre part les ateliers municipaux sont disséminés dans différents quartiers, il serait intéressant de les grouper, surtout pour ceux qui utilisent du matériel identique. Le garage Béranger est trop petit.

M. AUREL fait connaître que, pour cet immeuble, l'avis des Domaines n'est pas encore parvenu; les prétentions initiales du propriétaire étaient de 40 Millions, mais il espère qu'il acceptera 30 ou 35 millions. Il faut au minimum 1500 mètres bien couverts. On avait évalué la dépense à 25 millions. Le terrain en surplus permettrait d'agrandir deux écoles du quartier : Mme de Staël et Bichat.

M. BERTRAND précise que le bâtiment comporte une annexe aboutissant rue d'Isly où se trouvent les décors.

M. COQUART fait préciser l'utilisation actuelle du terrain de la Propreté publique à l'Arbrisseau : quelques berlines et tombereaux y sont entreposés.

M. AUREL signale qu'à la porte de Dunkerque se trouve le magasin du Pavage, très pratique parce qu'il est relié au "fer" et à "l'eau". M. COQUART demande si l'encombrement du terrain ne pourrait être réduit. M. AUREL estime qu'on pourrait resserrer légèrement et se contenter de l'emplacement situé entre l'ancien Octroi et la Deûle mais une partie de verdure et un parc de voitures sont prévus. Classé en Catégorie 4 pour étude.

Le 25 Juin M. AUREL apporte quelques précisions quant à la question de prix qui doit être revue et signale l'urgence de la question parce que la Ville peut être dépossédée du garage.

Catégorie I

FONDS D'INVESTISSEMENT ROUTIER (18/6/56)

M. VAN WOLPUT déclare qu'un rapport a été voté par le Conseil Municipal, sous réserve que chaque point serait soumis à une nouvelle décision du Conseil Municipal avant exécution. Il était prévu que, pour l'année 1956, la Ville de Lille aurait été inscrite pour bénéficier des crédits alloués. Il n'en a rien été, aussi M. VAN WOLPUT propose-t-il de remettre à plus tard les 14 points figurant au programme. Certains sont pourtant urgents : élargissement de la rue du Palais Rihour; parking aux abords du boulevard Périphérique, les travaux sont presque terminés dans ce dernier secteur et il sera gênant de ne pas pouvoir établir le parking pour le printemps prochain comme projeté. M. VAN WOLPUT propose une démarche auprès du Ministère, M. le Maire est déjà intervenu verbalement et par confirmation écrite auprès du Président du Conseil et du Ministre. Il envisage une démarche à Paris et M. COQUART propose d'écrire à la Préfecture.

Achèvement des boulevards extérieurs. M. le Maire propose de prévoir une chaussée provisoire pour les charrois boulevard de Belfort et de veiller à obtenir la fin des travaux pour l'époque où les immeubles seront habitables. Il demande si les travaux d'égouts sont prévus dans les chiffres proposés. Pour le boulevard de Belfort il n'est pas besoin d'établir des égouts primaires mais M. AUREL voudrait faire immédiatement le collecteur; l'affaire est en instance à la Préfecture pour subvention du Département et de l'Etat. M. VAN WOLPUT souligne l'importance de cette question en raison des inondations récentes. Les égouts sont inscrits au budget supplémentaire.

Inscription en Catégorie I : du boulevard de Belfort
du boulevard de Metz
d'une partie du boulevard de la Moselle
de la rampe du Pont Ste Agnès
du Pont supérieur de Fives

M. COQUART déclare s'incliner devant la nécessité de ces travaux, il souligne qu'il n'y a pas eu agrément du Conseil Municipal à chacun des projets, seulement une délibération de principe. Il avait prévu de faire passer au Budget supplémentaire des travaux inscrits à l'Emprunt mais il faudra les remettre maintenant à l'emprunt. Il insiste pour qu'une intervention très ferme soit faite auprès du Préfet. Il s'étonne d'entendre que M. le Maire ne possède aucun document quant à la décision du Ministère, décision que M. le Maire a connue par un journal professionnel " Le Moniteur".

Voie nouvelle : Gare-Boulevard Périphérique. Peut être différée. Catégorie 4.

M. le Maire demande la décision prise pour le tri postal : toute la desserte sur roues se fait par le boulevard Périphérique, seuls les facteurs à pied emprunteront la rue des Buisses. M. le Maire était partisan d'autoriser le ramassage du courrier du quartier mais ce serait la porte ouverte à des abus et l'Administration des P.T.T. n'a pas insisté.

Raccordements du boulevard Périphérique avec les rues du Faubourg de Roubaix, du Ballon et Eugène Jacquet.

Catégorie 4

Parkings en bordure du boulevard Périphérique. M. AUREL déclare que ceux de l'Auberge de la Jeunesse sont intéressants; les deux autres pourraient attendre. Néanmoins en état actuel le terrain a reçu des voitures, il est donc projeté de faire un nivellement au bull-dozer et de classer l'aménagement définitif en

Catégorie 4

Elargissement de la rue de la Bourse. Catégorie 4

Elargissement du Pont du Lion d'Or. Un crédit est ouvert et le montant des travaux n'est pas très élevé.

Catégorie I

Remplacement du Pont Neuf. Ce remplacement dégagerait le centre de tous les poids lourds; cela intéresse la grosse circulation. Réalisable dès que notre intervention sera prise en considération par le Ministère.

Catégorie 2

Alignement de la rue du Palais Rihour. Il reste quelques expropriations à faire; dépense prévue 21 millions. Il serait utile de classer parce que l'expropriation demande de 18 mois à 2 ans. Classé en Catégorie 2.

Le 25 Juin M. AUREL demande de supprimer ce projet du Plan, les opérations, impossibles à l'amiable, devant être engagées immédiatement.

Transformation du Boulevard Jean-Baptiste Lebas. Peut être différée.

Catégorie 4

Elargissement des chaussées rues Faidherbe et Nationale. M. AUREL propose de commencer par la rue Faidherbe. M. COQUART demande de faire une étude rue Faidherbe aux heures d'affluence, pour éviter d'aboutir à obliger les personnes venant de la gare ou s'y rendant avec des bagages à utiliser la chaussée. D'autre part, n'ayant pas de certitude de la participation de l'Etat, il demande de ne pas retenir en Catégorie I. M. VAN WOLPUT signale qu'il faudra enlever candélabres et trolleys, cela permettra de changer l'éclairage de la rue à la sortie de la gare. Il essaie d'obtenir la participation des commerçants.

Catégorie 2 pour rue Faidherbe

Catégorie 4 pour rue Nationale

Nouvel alignement rue Littré, permettant la liaison directe rue Brûle-maison - place de la Nouvelle Aventure.

Catégorie 4

Voie nouvelle reliant la place du Lion d'Or à la rue Esquermoise. M. VAN WOLPUT souligne que c'est un très grand dégagement vers Dunkerque et l'Esplanade; par ailleurs cette voie mènerait à la Treille, monument présentant un attrait pour les visiteurs de la Ville. On utiliserait le tracé du Canal. M. le Maire demande si les expropriations sont comprises dans les chiffres fournis. Elles sont comprises mais en général sous évaluées. La dépense ne sera pas trop importante à condition de suivre le tracé du canal.

Catégorie 4

PROJET d'ASSAINISSEMENT REGIONAL

M. AUREL indique que le principe n'est pas discutable pour personne. Les dépenses ont été évaluées au cours de diverses conversations avec M. DUMAS. Le montant des travaux intercommunaux et assimilés à exécuter avec l'accord du Syndicat est de 1.920.000.000 de frs, ce qui laisse à la charge de la Ville une dépense de 153 millions environ, compte tenu des subventions de l'Etat, du Département et du M.R.L.

Il reste une autre tranche de travaux proprement communaux à exécuter par les soins et sous la direction des services techniques, tranche pour laquelle il faut escompter une subvention de l'Etat mais pas de subvention du Département. Son montant est de 2.450.000.000 de frs. Il n'est pas obligatoire d'exécuter ces travaux tout de suite mais, si on fait une station d'épuration, il serait dommage de ne pas terminer le réseau d'égouts et de le remettre en état. La dépense est de 1.500.000.000 de frs dont 100 millions à la charge de la Ville. Période d'exécution 15 ou 20 ans.

M. AUREL ajoute que les égouts en briques ont été construits avant la guerre de 1914 et sont en très mauvais état, certains n'ont pas de radier et menacent de s'effondrer, exemple : rue de l'Hôpital Militaire. La banque située à côté de l'Hôpital Militaire est d'ailleurs fondée sur une voûte d'égout.

M. AUREL propose de mettre une tranche en lère urgence. M. COQUART aimerait cette solution, il estime que ces travaux constituent une charge financière énorme pour la Ville mais qu'ils devraient être exécutés parce que c'est un des aspects les plus importants de la gestion municipale; il voudrait cependant avoir l'assurance - dans un rapport adressé au Conseil d'Administration - que les tranches annuelles ne dépasseront pas 100 millions. Toutefois, il faudrait retenir en première urgence ce qui est intercommunal et en deuxième ce qui est communal, ne serait-ce que comme moyen de pression sur les subventions qui ne sont pas absolument fermes. Nous exécuterons si la subvention est obtenue et que la tranche ne dépasse pas 100 millions. Conclusion :

Catégorie 1 : travaux intercommunaux (mais question à renvoyer au Conseil d'Administration).

Catégorie 2 : une tranche de 100 millions de travaux communaux.

TRAVAUX DIVERS

Boulevards Victor Hugo et Montebello - Chaussées et trottoirs. M. COQUART demande si ces travaux sont subventionnés. M. VAN WOLPUT a essayé de les incorporer dans le Fonds d'investissement routier mais cela a été refusé. M. COQUART voudrait classer en Catégorie 3 mais le service va améliorer la chaussée de la rue de Cambrai et se trouvera bloqué au carrefour. M. VAN WOLPUT souligne qu'il va y avoir trois voies parallèles qui vont se diriger vers le Sud.

Catégorie 1

Boulevard de la Liberté. Il faut détacher ce travail du programme annuel parce que la dépense est de 12.500.000 frs.

Catégorie 2

Dégagement de la circulation vers l'autoroute de l'Ouest entre le boulevard Périphérique et la rue des Bateliers prolongée.

Les travaux pourraient être réalisés d'ici deux ou trois ans rue des Bateliers prolongée. L'ensemble devrait être terminé devant l'Ecole Diderot mais le service a jugé préférable d'exécuter d'abord le boulevard Périphérique et le Pont Ste Agnès. La cadence des travaux est commandée par celle que comptent suivre les Ponts et Chaussées.

Catégorie 2 à titre indicatif

Reconstruction de chemins vicinaux. Pour la rue du Ballon, la Ville de La Madeleine a déjà voté 5 millions, nous devrions commencer aussi les travaux cette année parce que le Boulevard Périphérique ne va pas être continué tout de suite jusqu'au Boulevard.

Catégorie 1 : rues du Ballon, de l'Arbrisseau et de Marquillies.

Catégorie 2 : rues Abélard, du Four à Chaux, Emile Vandenberghe, du Bois, du Buisson (partiellement) qui seront à revoir ultérieurement.

Eclairage public de la Ville. A faire par tranches. Pas au Plan.

Travaux de voirie résultant des programmes de constructions scolaires.

Travaux inclus dans le programme des constructions scolaires elles-mêmes.

URBANISME (25/6/56)

M. AUREL précise que le Service de l'Urbanisme n'a pas de programme et ne peut chiffrer d'avance ses besoins pour une période de 5 ans; son rôle consiste à procéder à des acquisitions au gré des offres afin de réduire les prix d'achats; quand il a acquis de cette manière un certain nombre d'immeubles il essaie d'acheter les derniers. Toutefois, il demande d'inscrire au Plan parce que les crédits doivent être assez étoffés : 40 à 50 millions par an. M. le MAIRE est d'accord.

Les prévisions de dépenses d'acquisition des immeubles intéressés par les projets de la Tranche Urbaine du Fonds d'Investissement routier suivront le sort de ce dernier sauf en ce qui concerne la rue du Palais Rihour que M. AUREL demande de réaliser le jour même puisqu'une solution amiable s'est révélée impossible. M. le MAIRE décide donc de supprimer ce dossier du Plan.

Acquisitions pour constructions scolaires. quartier Lille-Sud, au Nord de l'Ecole Bracke-Desrousseaux, quartier de l'Arbrisseau, quartier de la rue d'Emmerin, Sud du Jardin Botanique. Les sommes sont peu importantes.

Pas à inscrire au Plan

Acquisition de terrain pour Ecole Sophie Germain

Catégorie I

Acquisition de terrains nécessaires à la Cité scolaire Sud

Catégorie I

Acquisition de 4 hectares pour le stade Sud-Ouest (vers chemin de Bargues)

Catégorie 2

Acquisitions pour aménagement du quartier St-Sauveur. 200 millions.

Une tranche de 100 millions en catégorie I, une tranche égale en 4.

Expropriation des terrains de la zone non aedificandi. Il reste 56 hectares à acquérir.

Catégorie I

HABITAT

Une première discussion des dossiers est commencée au cours de la réunion du 25 juin 1956 mais, ayant constaté que les documents remis aux Membres de la Commission ne sont plus du tout à jour, M. le MAIRE invite M. E. LEFEBVRE à préparer avec M. LECOMTE, Directeur des H.L.M. une prochaine réunion de la Commission du Plan à laquelle ce dernier sera convié et au cours de laquelle ces questions pourront être mises au point. Le 6 juillet, M. LECOMTE expose lui-même les différentes opérations relatives à l'Habitat.

OPERATION MILLION, rue du Faubourg des Postes, 127 millions, prêt 120 millions, participation de la Ville 7 millions. Une délibération a été prise le 13 janvier 1956; cette affaire étant financièrement réglée n'est pas à inscrire au Plan.

MILLION AMELIORE (LO.PO.FA.) rue Emile Rouzé prolongée, participation de la Ville fixée par délibération du 13 janvier 1956 à 28 millions, chiffre maintenu, la voirie étant réglée par une autre délibération. Pas à inscrire au Plan.

GROUPE DU SOLEIL LEVANT. 2ème tranche, adjudication infructueuse, normalement, la Ville doit apporter le terrain et aménager les abords. Le terrain est estimé à 5 millions. Il a été remboursé actuellement 3.200.000 pour permettre la construction des 36 logements destinés à reloger les personnes de la rue Fontenelle, dont les taudis seront démolis pour refaire une troisième tranche. Une délibération devra être prise pour permettre le règlement de la différence soit environ 1.800.000 frs sur la valeur du terrain mais la somme n'étant pas absolument définie, il faut attendre l'accord des Domaines et du vendeur pour prendre la délibération.

Catégorie I

GROUPE DE L'ARBRISSEAU. 2ème tranche, destinée à reloger les habitants des baraquements du boulevard de Metz afin de permettre la réalisation du secteur industrialisé. Un premier groupe est terminé, il comprend 48 logements; une partie est financée à 100% comme opération "relogement", l'autre partie à 85%. Participation de la Ville 15% sur 28.419.000 soit environ 4.200.000 frs. Les logements sont construits et occupés; il reste à régler la différence mais il faut attendre également le décompte définitif. L'Office va faire l'avance en attendant.

Inscrit pour mémoire.

GROUPE LA CONCORDE. SECTEUR INDUSTRIALISE, faubourg de Béthune. Le nombre de logements, plusieurs fois modifié, est actuellement de 1.530. Prévision 1.800.000.000 mais ici encore il faut attendre pour connaître le montant définitif de la participation de la Ville. Les travaux peuvent commencer en raison des crédits disponibles à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Catégorie I

GROUPE DU BOULEVARD DE BELFORT. Il était prévu 1036 logements, ce nombre est descendu à 1000. La délibération prise ne doit pas être modifiée, la participation de la Ville sera de 300 millions environ (15% sur 2 milliards). Les travaux de terrassement, retardés par une transformation du plan de masse, vont commencer. Une coordination sera faite avec les Services Techniques pour leur exécution.

Pas à inscrire au Plan

GROUPE FONTAINE DEL SAUX. 70 logements destinés au relogement des habitants des rues Fontaine del Saulx et Boucher de Perthes. Les Hospices demandent 14.500.000 Fr, notre estimation est inférieure de 3 millions, des tractations vont être entreprises avec les Hospices pour leur faire accepter cette réduction sur la valeur du terrain. L'opération coûte environ 90 millions, participation de la Ville envisagée pour 20 millions.

Catégorie 2

GROUPE DESROUSSEAU. Ce groupe, primitivement prévu rue des Robleds, est situé maintenant dans les terrains de la ferme Barbez. Il comprend 164 appartements. Cette affaire est retardée en raison des projets d'achèvement de l'Hôtel de Ville, l'implantation de ce dernier étant susceptible de modifier le groupe soit dans son implantation soit dans les matériaux employés. M. BERTRAND va faire une démarche au Ministère dès qu'il sera en possession du projet de l'Architecte pour l'Hôtel de Ville. La participation prévue pour la Ville serait de 10% sur 360 millions environ.

Catégorie 2

GROUPE DES BOIS BLANCS. Cette question n'est pas au point, il semble qu'on ne pourrait faire que des constructions sans étage; l'opération serait coûteuse en raison des sujétions. La Ville fournirait seulement le terrain et la viabilité.

Catégorie 4 pour étude

GROUPE DES RUES DE LA VIGNETTE ET DES ROLEDS. Relogement. Catégorie I

Après cet exposé les différents projets, en cours d'exécution pour la plupart, M. le Maire voudrait qu'on établisse également des avant-projets pour construction dans les années suivantes et qu'on y ajoute les projets de constructions privées ou semi-privées. Il désire qu'on remette le tout à M. E. LEFEBVRE pour lui permettre d'en constituer une annexe au Plan. Il désire également que le Procès-verbal précise que la Commission du Plan tiendra une autre réunion pour décider de la lutte contre les taudis.

SERVICES PUBLICS. DISTRIBUTION D'EAU

NOUVEAUX CAPTAGES. Nos ressources en eau sont insuffisantes. Il est nécessaire de redresser la situation avant 1964 pour éviter que la Société des Eaux du Nord nous fasse payer trop cher le renouvellement de contrat. Il faut prévoir une dizaine de milliers de mètres cubes supplémentaires immédiatement et quelques autres dizaines de milliers de mètres cubes dans les années suivantes. En tout une dépense de 80 millions environ.

Une tranche de 30 millions en catégorie I, le reste en Catégorie 2

CANALISATIONS PRINCIPALES. Aménagement des canalisations principales de 600 m/m entre le Fg des Postes et la Place Barthélémy Dorez. Dépense 15 millions environ. Le passage du boulevard Périphérique va entraîner l'utilisation des canalisations en galeries. M. AUREL propose exécution sous deux ans.

Catégorie 2

LIAISON SUPPLEMENTAIRE ENTRE RESERVOIR DE L'ARBRISSEAU ET LA VILLE, réalisée par canalisation de 700 m/m traversant le quartier de Moulins-Lille. Dépense 140 millions. Ce travail ne peut être exécuté par fractions.

Catégorie 2

RENFORCEMENT DU RESEAU à réaliser en 5 ou 10 ans; 1/5 d'urgence, 1/5 tous les deux ans. Dépense totale envisagée 65 millions soit 13 millions tous les deux ans.

1/5 en Catégorie I

CONSTRUCTION D'UN RESERVOIR SUPPLEMENTAIRE, à réaliser également sous 5 ou 10 ans.
Dépense envisagée 25 millions.

5 millions en Catégorie I, le reste en Catégorie 2

Au sujet de la distribution d'eau M. THIBAUT suggère de procéder à un emprunt permettant de réaliser le maximum des travaux dans le délai le plus réduit et de couvrir le montant des annuités par un relèvement du prix de l'eau. Cette solution est envisagée favorablement, l'incidence sur les budgets ouvriers étant faible et M. AUREL ajoute que le projet total n'étant que de 325 millions, il suffirait de lui donner 35 millions par an, sans procéder à un emprunt, et de calculer la taxe en proportion. Cette question va être examinée par les services compétents.

JARDINS

Aménagement de la ceinture verte zonenon aedificandi et boulevard Périphérique
200 millions en 20 ans. Les premiers travaux consistant à planter de jeunes arbres, ce n'est que lorsqu'ils seront poussés qu'on pourra penser à aménager.

10 millions en catégorie 2, le reste à la suite

Jardin des plantes. Un crédit de 6 millions a été accordé et deux autres avaient été envisagés. Sur 10 hectares, 5 sont achevés. L'évaluation totale a été faite pour 29 millions, 6 millions étant accordés et les services ayant l'habitude de compter largement, il peut être prévu 3 autres tranches de 6 millions, ce qui porterait le total à 24 millions. Il existe un crédit Jardin assez consistant;

Inscrit pour mémoire : continuation et achèvement

Il est nécessaire d'aménager plus complètement le canal de la Basse Deûle et le Petit Maroc mais ces opérations sont déjà financées, donc

Pas d'inscription au Plan

La rédactrice,

M.L. POTTIER.

Le secrétaire général adjoint,
Commissaire au Plan

E. LEFEBVRE

Le Maire,
Président de la Commission du Plan,

Augustin LAURENT.

CATEGORIE I

Cimetières : revêtement des allées.

Aménagement carrés militaires, uniformisation sépulture (Sud)

Hôtel de Ville et Bibliothèque Municipale

Ecole Jean Macé. Planchers et escaliers. 10 Millions

Ecoles BERTHELOT et PASCAL

Groupe scolaire Hôpital St Sauveur

Ecole Sophie Germain

Annexe Cantine Baptiste Monnoyer

Cantine Ecole Pape Carpentier

Ancienne Brasserie l'Avenir. Acquisition et transformation.

Institut Denis Diderot. Internat et Infirmerie

Terrain sportif

Colonie de Wormhout

Ecole des Beaux-Arts et Ecole Régionale d'Architecture. Construction

Conservatoire. Aménagement des locaux.

Opéra. Perron, plancher de scène

Théâtre Sébastopol (travaux à réaliser en 2 ans)

Hygiène. Voies privées intégrées dans le réseau municipal

Caserne des Sapeurs-Pompiers. Petits travaux d'entretien

Abattoirs.

Bds de Belfort, de Metz, rampe du Pont Ste Agnès, Pont Supérieur de Fives,
partie du boulevard de la Moselle

Pont du Lion d'Or. Elargissement.

Assainissement régional. Travaux intercommunaux.

Bds Victor Hugo et Montebello. Chaussées et trottoirs.

Chemins vicinaux. Rues du Ballon, de l'Arbrisseau et de Marquillies

Garage Municipal

Aménagement quartier St Sauveur. 100 millions

Expropriation terrains zone non aedificandi

Acquisitions nécessaires à la Cité scolaire Sud.

Acquisitions pour service Urbanisme, 40 à 50 millions par an

Habitat. Rue du Soleil Levant, 2ème tranche

Secteur Industrialisé Concorde. Fg de Béthune

Groupe de relogement, rues de la Vignette et des Robleds

Distribution d'eau. Nouveaux captages 30 millions

Renforcement réseau d'eau potable. 1/5 soit 13 millions

Construction d'un réservoir supplémentaire. 5 millions

CATEGORIE 2

Lycée Faidherbe et annexes

Collège Valentine Labbé. Construction de 2 classes

Opéra. Peintures, ravalement, parquetterie, ferronnerie

Bains douches, Fg des Postes

Pont Neuf. Remplacement

Rue Faidherbe. Elargissement chaussées
Bd de la Liberté. Réfection de chaussées

Assainissement régional. 100 millions de travaux communaux.

Dégagement de la circulation vers l'autoroute de l'Ouest.

Chemins vicinaux: rue Abélard, du Four à Chaux, du Bois, Emile Vandenberghe,
du Buisson (partiellement)

Stade du Sud-Ouest -vers chemin de Bargues)

Habitat : Groupe Fontaine del Saulx
Groupe Desrousseaux

Distribution d'eau. Nouveaux captages (30 millions en catégorie I, le reste en
Catégorie 2. Prévision totale 80 millions)

Aménagement des canalisations principales entre Fg des Postes et
place Barthélémy Dorez

Liaison supplémentaire entre Réservoir de l'Arbrisseau et la Ville

Renforcement réseau d'eau potable 13 millions tous les 2 ans.
(une tranche en I, 4 autres ensuite)

Réservoir supplémentaire. Construction (25 millions) 5 millions
en catégorie I le reste en Catégorie 2

Ceinture verte. Aménagement. 10 millions en catégorie 2, le reste à la suite.

CATEGORIE 3

(HORS PLAN)

Salle des Mariages. Aménagement et transformation.

Institut Denis Diderot et Collège Technique Baggio. Surélévation aile Est, création garage de bicyclettes, projets en annexe en attendant la Nationalisation.

Terrains sportifs, recherche de terrains supplémentaires.

Palais des Beaux-Arts. Continuation des aménagements.

Musée d'Histoire Naturelle. Peinture.

Musée Commercial et Colonial. Dégagement de la Façade.

Groupe Lakanal-Campan (Mont de Terre) Inscrit au budget.

Acquisitions pour alignements rue du Palais Rihour.

Eclairage voies publiques par tranches.

Habitat. Opération Million , rue du Fg des Postes.

Million amélioré (LO.PO.FA) rue Emile Rouzé prolongée.

Groupe de l'Arbrisseau.

Groupe du Bd de Belfort.

Jardin des Plantes, continuation des travaux.

Aménagement Canal de la Basse Deûle.

Jardin du Petit Maroc.

CATEGORIE 4

Cimetières. Crematorium, four d'incinération.
Agrandissement Cimetière Sud
Installation sanitaire.

Salles mortuaires de quartiers.

Crèche Déliot. Agrandissement.

Institut de Chimie

Collège Jean Macé (sauf remplacement escaliers et planchers (en I)

Lycée Fénelon

Constructions scolaires : Boulevard de Belfort, groupe du rond-point de l'autoroute, groupe au Nord de l'Ecole Bracke-Desrousseaux, Ecole du quartier de l'Arbrisseau, Ecole maternelle du quartier d'Emmerin, Ecole du quartier Sud du Jardin Botanique, nouvelle Ecole Edgar Quinet-Rollin

Institution Stappaert. Ecole Jussieu et annexe.

Nouvelle piscine. Construction

Terrain de sports Ste Hélène

Stade de l'Hôtel de Ville

Stade Henri Jooris

Garderie de vacances. Installation unique et définitive.

Colonie de Marquette

Colonie de Moyenne altitude. Acquisition

Musée des Canonniers

Musée de Folklore et d'Histoire régionale

Musée Lapidaire

Hygiène urbaine. Voies non susceptibles de classement.

Caserne de Sapeurs-Pompiers. Construction

Voie nouvelle : Gare-Boulevard Périphérique

Raccordements du Bd Périphérique avec les rues du Fg de Roubaix, du Ballon, et Eugène Jacquet

Parkings

Elargissement rue de la Bourse

Transformation du Bd Jean-Baptiste Lebas

Elargissement chaussée rue Nationale

Nouvel alignement rue Littré

Ouverture de voie nouvelle reliant la place du Lion d'Or à la rue Esquermoise

Acquisitions pour aménagement quartier St Sauveur. 100 millions

(I tranche en catégorie I)

Groupe des Bois Blancs (logements)

COMMISSION DU PLAN

- Principes de fonctionnement. Séance n° I du 29.II.55
- Rapport confidentiel de M. VAN WOLPUT sur Halles Centrales 2 (fin) après page 26
- Etat des projets envoyé à la Préfecture pour figurer au plan d'investissement
1957-196I 3 p.I
- Maternité St Sauveur 3 p.5
- Faculté de Droit 3 p. 6
- Nécessité d'indiquer les adresses pour Ecoles 3 p.I4
- Rétrocession des immeubles non utilisés par l'Université 4 p.2 et 8
- Terrain de la Manufacture des Tabacs 4 p.2 et 3
- Appareils T.R.U. 4 p.24
- Administration des P.T.T. Exutoire 5 p 5
- Démarche au Ministère pour crédits 1956 5 p.9
- Méthode de travail 2 p.2 dernier § 3 p. I2
- Jarres de fleurs. Rue Nationale 5 p.I3
- Trottoirs et chaussées. 5 p.I3 et I9
- Rue de Béthune. Etalages sur trottoirs 5 p.24
- Hôpital Militaire 7 p II
- Logements. Voir si pourcentage à charge de la Ville autorise celle-ci à choisir
les bénéficiaires des constructions 7 p.I2
- Logements. Projets à plus longue échéance et activités extra municipale 7 p.I5



CATEGORIE I

Cimetières : revêtement des allées 2 p. 6.
Aménagement carrés militaires, uniformisation sépulture (Sud)

Hôtel de Ville et Bibliothèque Municipale 2 p. 9 3 p. 2 et 5 2 p. 7.

Ecole Jean Macé. Planchers et escaliers. 10 Millions 3 p. 17.

Ecoles BERTHELOT et PASCAL 3 p. 10 6 p. 21

Groupe scolaire Hôpital St Sauveur 3 p. 5 6 p. 16

Ecole Sophie Germain 3 p. 10 6 p. 20

Annexe Cantine Baptiste Monnoyer 3 p. 13

Cantine Ecole Pape Carpentier 3 p. 13



Ancienne Brasserie l'Avenir. Acquisition et transformation. 3 p. 14 6 p. 22.

Institut Denis Diderot. Internat et Infirmerie 2 p. 10
Terrain sportif 2 p. 14 4 p. 19

Colonie de Wormhout 4 p. 20

Ecole des Beaux-Arts et Ecole Régionale d'Architecture. Construction 2 p. 17 4 p. 12

Conservatoire. Aménagement des locaux. 2 p. 19 4 p. 24.

Opéra. Perron, plancher de scène 4 p. 22
Théâtre Sébastopol (travaux à réaliser en 2 ans) 4 p. 21.

Hygiène. Voies privées intégrées dans le réseau municipal 2 p. 22.
Casernes des Sapeurs-Pompiers. Petits travaux d'entretien 2 p. 23.
Abattoirs. 2 p. 25 4 p. 14

Bds de Belfort, de Metz, rampe du Pont Ste Agnès, Pont Supérieur de Fives, partie du boulevard de la Moselle 5 p. 4 et 6 6 p. 12.

Pont du Lion d'Or. Elargissement. 5 p. 4
Assainissement régional. Travaux intercommunaux 5 p. 16
Bds Victor Hugo et Montebello. Chaussées et trottoirs 5 p. 19

Chemins vicinaux. Rues du Ballon, de l'Arbrisseau et de Marquillies 5 p. 23.

Garage Municipal. 4 p. 23 6 p. 23. 7 p. 18
Aménagement quartier St Sauveur. 100 millions 6 p. 24
Expropriation terrains zone non aedificandi 6 p. 24
Acquisitions nécessaires à la Cité scolaire Ssd. 6 p. 24
Acquisitions pour service Urbanisme, 40 à 50 millions par an 6 p. 15

H
Habitat. Rue du Soleil Levant, 2ème tranche, 7 p. 2
Secteur Industrialisé Concorde, Fg de Béthune 7 p. 3 et 8
Groupe de relogement, rues de la Vignette et des Robleds 7 p. 10

Distribution d'eau. Nouveaux captages 30 millions 7 p. 17 et 20
Renforcement réseau d'eau potable. 1/5 soit 13 millions
Construction d'un réservoir supplémentaire. 5 millions.)

7 p. 18 et 20



CATEGORIE 2

Lycée Faidherbe et annexes

3 p. 17

Collège Valentine Labbé. Construction de 2 classes

2 p. 11 3 p. 19

Opéra. Peintures, ravalement, parquetterie, ferronnerie.

4 p. 22

Bains douches, Fg des Postes

4 p. 18

Pont Neuf. Remplacement

5 p. 11

Rue Faidherbe. Elargissement chaussées
Bd de la Liberté. Réfection de chaussées

5 p. 13 et 15
5 p. 21

Assainissement régional. 100 millions de travaux communaux.

5 p. 19

Dégagement de la circulation vers l'autoroute de l'Ouest.

5 p. 22

Chemins vicinaux: rues Abélard, du Four à Chaux, du Bois, Emile Vandenberghe, du Buisson (partiellement)

5 p. 23

Stade du Sud-Ouest (vers chemin de Bargues)

2 p. 16

6 p. 24

Habitat : Groupe Fontaine del Saulx
Groupe Desrousseaux

7 p. 4
7 p. 6 et 10

Distribution d'eau. Nouveaux captages (30 millions en catégorie I, le reste en Catégorie 2. Prévision totale 80 millions)

7 p. 17 et 20

Aménagement des canalisations principales entre Fg des Postes et place Barthélémy Dorez

7 p. 18 et 20

Liaison supplémentaire entre Réservoir de l'Arbrisseau et la Ville

7 p. 18 et 20

Renforcement réseau d'eau potable 13 millions tous les 2 ans.
(une tranche en I, 4 autres ensuite)

7 p. 18 et 20

Réservoir supplémentaire. Construction (25 millions) 5 millions en catégorie I le reste en Catégorie 2

7 p. 18 et 20

Ceinture verte. Aménagement. 10 millions en catégorie 2, le reste à la suite.

7 p. 21

non RV

CATEGORIE 3

(HORS PLAN)



Salle des Mariages. Aménagement et transformation.

2 p. 5

Institut Denis Diderot et Collège technique Baggio. Surélévation aile Est création garage de bicyclettes, projets en annexe en attendant Nationalisation.

2 p. 10 4 p. 11

Terrains sportifs, recherche de terrains supplémentaires.

2 p. 16

Palais des Beaux-Arts. Continuation des aménagements.

2 p. 20

Musée d'Histoire Naturelle. Peinture

2 p. 20

Musée Commercial et Colonial. Bégagement de la Façade.

2 p. 22

Groupe Lakanal-Campan (Mont de Terre) Inscrit au budget

3 p. 20

Acquisitions pour alignements rue du Palais Rihour.

5 p. 13

6 p. 16

Eclairage voies publiques par tranches

5 p. 24

~~ConstructionssalairesxkilleSud,auxNardxaxixxaxlaxBraska~~

Habitat. Opération Million, rue du Fg des Postes

7 p. 1

Million amélioré (LO.PO.FA) rue Emile Houzé prolongée.

7 p. 2

Groupe de l'Arbrisseau

7 p. 2

Groupe du Bd de Belfort

7 p. 4

Jardin des Plantes, continuation des travaux.

7 p. 22

Aménagement Canal de la Basse Deûle.

7 p. 22

Jardin du Petit Maroe.

7 p. 22

CHATELAIN OT. LE ST. PA. S. P. R. 7

CATEGORIE 4

Cimetières. Crematorium, four d'insinération
Agrandissement Cimetière Sud
Installation sanitaire.

2 p. 5 et 7.
2 p. 9
2 p. 8



Salles mortuaires de quartiers.

2 p. 8

Crèche Déliot . Agrandissement

2 p. 4 et 6

6 p. 24

Institut de Chimie

4 p. 1 et 8

Collège Jean Macé (sauf remplacement escaliers et planchers (en I))

2 p. 9 3 p. 16

Lycée Fénélon

2 p. 11 et 12

3 p. 19

1 6 p. 23

Constructions scolaires: boulevard de Belfort, groupe du rond-point de l'autoroute, groupe au Nord de l'Ecole Braeke Desrousseaux, Ecole du quartier de l'Arbrisseau, école maternelle du quartier d'Emmerin, école du quartier Sud du Jardin Botanique, nouvelle Ecole Edgar Quinet-Rollin,

2 p. 12.

3 p. 5

5 p. 24

6 p. 20

Institution Stappaert. Ecole Jussieu et annexe

3 p. 11

4 p. 5

6 p. 21.

7 p. 11 et 14

Nouvelle piscine. Construction

2 p. 17

4 p. 17

Terrain de sports Ste Hélène

2 p. 16

Stade de l'Hôtel de Ville

2 p. 16

Stade Henri Jooris

2 p. 16

4 p. 15

Garderie de vacances. Installation unique et définitive

2 p. 14

Colonie de Marquette

2 p. 14

4 p. 20.

6 p. 23.

Colonie de Moyenne altitude. Acquisition

2 p. 14

Musée des Canonniers

2 p. 21

Musée de Folklore et d'Histoire régionale

2 p. 19

Musée Lapidaire

2 p. 14

Hygiène urbaine. Voies non susceptibles de classement.

2 p. 22

Caserne de Sapeurs-Pompier s. Construction.

2 p. 23

Voie nouvelle : Gare-Boulevard Périphérique

5 p. 10

6 p. 16

Raccordements du bd Périphérique avec les rues du Bg de Roubaix, du Ballon, et Eugène Jaquet

5 p. 10

Parkings

5 p. 10

Elargissement rue de la Bourse

5 p. 11

6 p. 16

Transformation du Bd Jean-Baptiste Lebas

5 p. 13

5 p. 13.

Elargissement chaussée ~~Henri~~ rue Nationale

Nouvel alignement rue Littré

5 p. 15

6 p. 16

Ouverture de voie nouvelle reliant la place du Lion d'Or à la rue Esquermoise

5 p. 15

6 p. 16

Acquisitions pour aménagement quartier St Sauveur. 100 millions
(I tranche en catégorie I)

6 p. 24

Groupe des Bois Blancs (logements)

4 p. 7.

COMMISSION DU PLAN

Compte-rendus des Réunions



I - Réunion du 29 Novembre 1955

Le 29 Novembre 1955 à 10 heures, la Commission du Plan se réunit pour la première fois, sous la présidence de M. Augustin LAURENT, Maire de Lille.

Sont présents :

M. COQUART, Adjoint délégué aux Finances
M. VAN WOLPUT, Adjoint délégué à la Voie Publique et aux Services Publics,
M. BERTRAND, Adjoint délégué aux Bâtiments et Travaux Municipaux,
M. E. LEFEBVRE, Secrétaire général adjoint, Commissaire au Plan,
M. AUREL, Ingénieur en Chef, Directeur des Services techniques,
M. GOULARD, Ingénieur en Chef, Directeur des Services d'Architecture,
M. THIBAUT, Chef de Division des Services financiers.

Excusé :

M. WALKER, Adjoint délégué à l'Urbanisme

Assistent également à la séance :

M. GRANGEON, Secrétaire général de la Mairie,
M. HAUTCOEUR, Chef de la 1ère Division,
M. MESTDAGH, Chef de la 2ème Division,
M. LALLAU, Chef de la 4ème Division,
M. RICHOUX, Chef de la 5ème Division,
Mlle GAREMIN, Directrice du Contentieux,
M. MAEGHT, Ingénieur Principal au Service de la Voie Publique,
M. MARQUIS, Directeur des Promenades et Jardins,
M. COURTHEOUX, Ingénieur, Chef des Services Publics,
M. LEMOINE, Ingénieur, Chef du Service d'Entretien des Bâtiments Communaux
M. POULAIN, Directeur des Abattoirs,
M. CHARRON, Commandant le Bataillon des Sapeurs-Pompiers,
M. A. LEFEBVRE, Directeur de l'Urbanisme,
M. DELGERY, Chef du Service de l'Habitat,
Mlle INGLEBERT, Chef du Cabinet de M. le Maire

M. le Maire, en ouvrant la séance, fait connaître que cette réunion a pour but de faire prendre le départ à la Commission du Plan. Il précise que, dans son esprit, cette Commission est formée pour étudier le programme d'action de l'Administration Municipale, pour établir un inventaire des besoins de la Ville dans tous les domaines ressortissant des attributions du Conseil Municipal et en faire un plan d'ensemble pour coordonner les efforts de l'Administration.

Il fait connaître que M. E. LEFEBVRE, Secrétaire général adjoint, a été désigné pour remplir les fonctions de Commissaire au Plan et invite les services à verser au dossier de la Commission du Plan tous les projets en cours ou devant être mis à l'étude dans un délai plus ou moins long.

M. le Maire estime que la Commission devrait se diviser en sous ^{sec -} ~~commissions~~ ^{commissions} correspondant chacune à une ou plusieurs commissions municipales ^{pléb} et présidées par l'Adjoint correspondant parce que l'idée de l'éta ^{blis -} ~~blissement~~ ^{blissement} d'un Plan est fondée sur la collaboration effective des serv. ^{ces} et des Adjoints dans le travail de préparation. Ces sous-commissions viendraient ensuite à la réunion plénière de la Commission du Plan donner explications de leurs travaux et des propositions qu'elles auraient préalablement remises au Commissaire au Plan. La Commission plénière ferait le total des évaluations, établirait un ordre de priorité et le Conseil d'Administration ou le Conseil Municipal serait ensuite appelé à ratifier.

M. COQUART s'étonne de l'importance de cette assemblée, il craint que la Commission du Plan soit un organisme lourd avec un programme trop chargé. Il propose de constituer plutôt un programme schématique, sans approfondir trop les projets, le budget de 1956 est déjà en préparation et il voudrait connaître rapidement l'importance des sommes qui seront demandées pour décider s'il faut avoir recours à des emprunts. Il comprend l'avantage des sous-commissions, permettant un travail plus complet mais voudrait d'urgence une approximation des travaux et leur classement en ordre de priorité.

Sur l'invitation de M. Le Maire, M. E. LEFEBVRE fait connaître que l'importance de l'Assemblée de ce jour peut faire craindre que l'organisme soit lourd mais, étant donné qu'il s'agit simplement d'un démarrage et que nous sommes déjà en Novembre, il a pensé que la présence de tous les chefs de service permettrait de faire un inventaire complet et rapide de tous les besoins de la Ville. L'ordre de priorité en serait ensuite discuté par une Commission composée seulement des membres nommés par arrêté. Quant aux sous-commissions, il suggère de considérer que les Commissions Municipales peuvent en tenir lieu. Il estime intéressant d'avoir l'avis des chefs de service qui sont les secrétaires des Commissions d'où sortiront le plus grand nombre de demandes. Il signale que, bien que les chefs de service aient été invités à faire connaître au Commissaire au Plan, pour le 15 Novembre, les besoins de leur service, il n'a reçu que quelques petites choses ne permettant pas de travailler.

M. le Maire précise que la base de fonctionnement de la Commission du Plan est avant tout l'établissement d'un inventaire pour une période déterminée. Il estime que les Chefs de service peuvent agir très rapidement et s'étonne que M.E. LEFEBVRE n'ait pas reçu les projets demandés.

M. LEFEBVRE rappelle qu'au mois d'Août il a adressé une note aux Chefs de Service leur demandant d'étudier les suggestions qu'ils pourraient avoir à présenter en vue d'une réunion comme celle de ce jour. M. le Maire préfère que le travail se fasse dans les Services avec l'Adjoint intéressé et soient soumis ensuite à la Commission plénière. Il invite à nouveau les membres présents à faire tenir d'urgence leurs projets à M. E. LEFEBVRE Ce dernier se chargera d'inviter l'Adjoint intéressé à réunir une sous-commission composée des fonctionnaires en cause, de l'Adjoint et de quelques membres de la Commission municipale correspondante.

M. MAEGHT estime que les Commissions municipales peuvent *très bien* remplir le rôle de sous commissions du Plan.

M. MESTDAGH déclare que sa division, bien que vraiment administrative, a néanmoins plusieurs projets à présenter à la Commission du Plan mais qu'il en est dépossédé dès l'instant qu'il les a soumis à MM. les Ingénieurs en Chef des Services Techniques et d'Architecture, pour étude sur le plan technique. M. LALLAU a lui aussi beaucoup de projets mais ils doivent encore passer, au préalable, devant les Commissions correspondantes.

M. E. LEFEBVRE se félicite de la réflexion de M. MESTDAGH et précise à M. le Maire que c'était cette raison qui lui avait fait proposer cette réunion plus nombreuse parce qu'il savait qu'un grand nombre des suggestions des services devaient être réalisées par les services d'exécution, or, ces derniers, gênés par la question financière, ne peuvent tout réaliser. Cette réunion devait permettre à chacun de présenter lui-même ses suggestions, pour en faire une liste, dont la Commission restreinte nommée par arrêté ferait ensuite le tri pour établir un ordre de priorité.

M. VAN WOLPUT demande que l'on n'exige pas des études complètes avec plans avant d'avoir décidé si on veut faire ces travaux pour éviter de surcharger les services techniques. M. le Maire donne son accord pour qu'il soit simplement procédé à une évaluation sommaire.

La séance est levée à II h 15.

II - Compte-rendu des Réunions des 14 Février, 16 Mars, 12, 18 et 25 Juin et 6 Juillet 1956

A ces réunions ne sont convoqués, sous la Présidence de Monsieur le Maire, que les membres nommés par arrêtés : MM. COQUART, VAN WOLPUT, BERTRAND, WALKER, E. LEFEBVRE, AUREL, GOULARD, THIBAUT.

MM. VAN WOLPUT et WALKER ne sont pas présents aux réunions des 16 Mars et 12 Juin.

Le 14 Février, en ouvrant la séance, Monsieur le Maire constate, d'après les dossiers qui ont été envoyés aux Membres de la Commission par le Commissaire au Plan, qu'il y a une amorce de l'inventaire des besoins de la Ville; dès que la Commission aura décidé l'inscription au Plan, il conviendra de faire chiffrer les projets retenus afin de procéder ensuite à leur classement.

.....

Sur l'invitation de M. le Maire, M. E. LEFEBVRE signale qu'ils ont procédé ensemble à un examen superficiel des quelques dossiers reçus et en avaient conclu être loin du programme à établir pour dix ans. Par ailleurs des divisions administratives demandaient des travaux d'une grande importance pour lesquels les services d'exécution n'avaient même pas été alertés. Enfin des travaux tels que l'achèvement de l'Hôtel de Ville, Lycées, Ecole pratique de Jeunes filles, Tout à l'égout, Jardins ouvriers, Colonies scolaires, Evacuation des ordures ménagères, Usine d'incinération, Marchés couverts, etc n'ont pas été évoqués. Pour remédier à cet état de choses une lettre a été adressée à tous les Adjointes demandant d'établir, à l'aide des Commissions qu'ils dirigent, l'inventaire que M. le Maire avait espéré trouver dans les dossiers du Commissaire au Plan lors de la première réunion. A l'expiration du délai fixé dans la dite lettre, fin Janvier, un rappel a été adressé à tous les Adjointes sans exception, ce rappel a donné lieu à un certain nombre d'envois. L'ensemble des projets reçus a été dactylographié et envoyé aux Membres de la Commission.

M. le Maire propose de définir la méthode de travail. Faire un tableau de tous les projets, les classer par catégorie, et ensuite renvoyer à chaque service pour faire chiffrer.

M. COQUART adhère à cette idée de parcourir toutes les propositions et de demander à M. E. LEFEBVRE de noter un premier résultat des travaux de la Commission en classant par exemple en 3 ou 4 catégories :

1ère catégorie, projets sérieux, retenus de toute façon et entre lesquels l'ordre d'urgence sera à déterminer.

2¹⁻² 2ème catégorie, projets consistants mais ne semblant pas devoir faire l'objet d'une inscription pour les années qui viennent.

3ème catégorie, projets à retenir mais relevant plutôt de l'expédition des affaires courantes, des menus travaux, qui ne sont pas à porter au Plan.

4ème catégorie, projets devant faire l'objet d'études complémentaires

2 p. ket 6
6 p. 24

IMMEUBLE 3 PLACE DELIOT, voisin de la Crèche Déliot. Projet d'acquisition. L'immeuble serait abattu pour permettre l'extension de la Crèche. La Commission des Bâtiments a émis un avis favorable à ce projet. M. COQUART propose de le classer hors-Plan parce qu'il s'agit d'une chose qui aurait été faite indépendamment de l'existence du Plan. M. BERTRAND fait observer qu'il s'agit d'une dépense évaluée à 25 millions et M. le Maire émet l'avis que tout de qui est à construire doit aller au Plan, sauf aménagements ou extensions limités. Classé d'abord en Catégorie 4, mais le 25 Juin la Commission décide de rayer ~~Catégorie 4~~ du Plan

2 p. 5

AMENAGEMENT ET TRANSFORMATION DE LA SALLE DES MARIAGES. Hors-Plan
Catégorie 3

2 p. 5

CIMETIERES. TRAVAUX DE REVETEMENT DES ALLEES PRINCIPALES. Un crédit de 30 millions a été inscrit au budget primitif de 1956, au titre de première tranche, un second crédit de même importance serait à inscrire au budget primitif de 1957. Après délibération M. COQUART émet l'avis que la question étant quasiment réglée il n'y a aucun inconvénient d'inscrire en Catégorie I

2 p. 7

CIMETIERE DU SUD. AMENAGEMENT DES CARRÉS MILITAIRES. UNIFORMISATION DES SEPULTURES. M. BERTRAND propose d'inscrire pour tranche de 10 millions et de classer en Catégorie I

2 p. 5
et p. 7

CREMATORIUM & FOUR D'INCINERATION. Création. M. E. LEFEBVRE fait connaître qu'il existait, avant 1939, dans le Cimetière du Sud, une enclave prenant accès sur la rue de l'Arbrisseau, réservée à la constitution d'un crematorium. Pendant la guerre il a fallu utiliser ce terrain avec l'espoir que l'agrandissement futur du Cimetière permettrait de réserver un emplacement à cet usage. L'extension a été faite mais aucun terrain n'a été réservé pour le crematorium. D'autre part, M. BROUX lui a dit que le four incinérateur pourrait servir à la destruction des résidus d'origine végétale ou animale trouvés au fond des fosses; M. E. LEFEBVRE n'estime pas possible d'agir ainsi parce qu'on ne manquerait pas de critiquer la crémation même après dix ans d'inhumation. M. BROUX, après entretien avec M. LEFEBVRE, est donc revenu à l'idée de faire un crematorium et un four pour incinération des détritius d'origine végétale mais avec l'idée d'y adjoindre probablement ceux d'origine animale.

M. COQUART estime possible de faire un établissement jumelé crematorium et four d'incinération mais étant donné que le projet n'a pas fait l'objet d'une étude technique et que le revêtement des allées de cimetières et l'aménagement des carrés militaires ont déjà été retenus en Catégorie I, il propose de réserver cette affaire pour étude.

Catégorie 4

2 p. 8

INSTALLATION SANITAIRE DES CIMETIERES. M. VAN WOLPUT fait remarquer que la 2ème Division a omis de demander l'installation sanitaire des cimetières.
Catégorie 4

2 p. 8

SALLES MORTUAIRES DE QUARTIERS. M. VAN WOLPUT fait remarquer également que la 2ème Division a omis de demander la création de salles mortuaires alors que, dans les logements en construction actuellement rien n'est prévu pour cela. Il faudrait constituer des dépôts mortuaires à proximité des grands immeubles.

Catégorie 4

2 p. 9

CIMETIERE DU SUD. M. THIBAUT évoque la rapidité avec laquelle s'emplit le Cimetière du Sud et se demande où l'Administration trouvera du terrain quand il sera plein. M. le Maire déclare qu'on avait considéré cela comme hors-Plan mais qu'il faudrait reclasser dans la catégorie des urgences. (L'agrandissement du Cimetière ne figure pas dans la nomenclature)
Catégorie 4

2 p. 9

ACHEVEMENT DE L'HOTEL-DE-VILLE. BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE. M. GOULARD fait connaître que la Commission des Bâtiments a décidé d'achever l'Hôtel-de-Ville et d'y incorporer la Bibliothèque municipale. M. DUBUISSON fils a accepté d'établir l'avant-projet. Une prévision approximative se monte à un milliard. M. COQUART fait préciser si les deux projets seraient distincts l'un de l'autre. M. BERTRAND déclare que, d'après les renseignements qu'il possède, la subvention du Ministère de l'Intérieur est certaine, tandis que celle de l'Education Nationale ne l'est pas, il suggère donc de présenter le projet d'agrandissement de l'Hôtel-de-Ville sans faire mention de la Bibliothèque.

3 p. 2 et 5

M. COQUART puis M. le Maire déclarent ne pas être partisans de cette façon de procéder. Il fait au contraire se renseigner au sujet de la subvention tant au Ministère de l'Intérieur qu'à celui de l'Education Nationale en exposant le projet très franchement afin d'éviter les objections après-coup. D'autre part, M. COQUART donne lecture d'une lettre du Directeur des Beaux-Arts disant que le taux de la subvention est fixé depuis 1947 à 35% mais que, dans la mesure où le Ministère reconnaîtrait à la Bibliothèque le caractère de "sinistrée" ce taux pourrait être supérieur. Or, il semble que les dommages de guerre ont dû être utilisés en bloc pour la construction de l'Hôtel-de-Ville; ceci devrait être vérifié.

M. le Maire propose de classer en 1ère catégorie, quitte à reclasser ensuite dans une autre catégorie si la Commission le juge utile quand elle aura une précision quant à la subvention. M. COQUART rappelle que la Ville a un terrain pour la Bibliothèque dont elle ne peut disposer tant qu'il n'y aura pas certitude sur ce point. Il propose, s'il n'y a pas de réponse favorable au sujet de la subvention, de dire: le jour où une subvention sera accordée, la ville construira une Bibliothèque.

4

M. le Maire décide de classer en Catégorie I; si le projet de subvention échoue, la Bibliothèque restera inscrite pour être construite rue Edouard Delesalle et l'achèvement de l'Hôtel-de-Ville sera abandonné pour le moment.

Catégorie I

INSTITUT DE CHIMIE. M. le Maire a rencontré M. le Recteur DEBEYRE et évoque le problème que ce dernier lui a posé: construction d'une nouvelle Faculté des Sciences rassemblant l'Institut de Chimie, la Faculté des Sciences et l'Institut de Physique. Selon les dires du Recteur on abandonnerait le projet primitif pour faire un autre Centre, tout-à-fait en dehors de la Place Philippe Lebon; il envisage d'utiliser le terrain réservé à la construction de la Manufacture des Tabacs. Il parle de deux choses: un Centre d'Orientation professionnelle et un Centre scientifique.

41-1
OK

M. BERTRAND précise qu'on envisage une Ecole Nationale professionnelle dans laquelle s'intégreraient le Collège technique Valentine Labbé et le Collège Baggio. M. COQUART voudrait que la Municipalité demande à être mise au courant au préalable. M. le Maire a demandé au Recteur de lui fournir des propositions et plans. Etant donné ces informations, M. le Maire se demande s'il est opportun d'étudier le projet de l'Institut de Chimie. M. COQUART propose de classer en Catégorie 4 pour permettre de terminer l'ordre du jour et d'établir le Procès-verbal.

Catégorie 4

COLLEGE MODERNE JEAN MACE. Agrandissement et aménagement d'un Internat, acquisition et construction pour aboutir à la Nationalisation. M. le Maire demande si la question de l'Internat n'est pas liée à celle de la Nationalisation. M. COQUART fait connaître que Mme LEMPEREUR, particulièrement bien placée pour la faire, va intervenir à ce sujet auprès du Ministère de l'Education Nationale. Les aménagements effectués avant la Nationalisation resteraient à la charge de la Ville, or l'Internat est utile mais sa création représente une lourde charge financière pour la Ville. C'est pourquoi il propose de réserver la question en classant en

Catégorie 4

2 p. 1
3 p. 16.
5 p. 23

Le 16 Mars M. GOULARD expose les demandes pour le collège Jean Macé: modernisation des W.C. et lavabos, remplacement des escaliers en bois par des escaliers en béton armé, aménagement des laboratoires de physique, chimie et sciences naturelles, remplacement des planchers. Il y a subvention. La question d'acquisition du terrain contigu est toujours en instance, il faut évincer le locataire commerçant. La Ville, ayant demandé la Nationalisation, n'a pas intérêt à acheter actuellement.

M. COQUART estime peu intéressant de faire un programme chargé de travaux pour un collège dont nous avons demandé la Nationalisation. Il faudrait savoir si nous ne pouvons pas influencer la décision. Evidemment il est impossible d'arrêter tous travaux sous ce prétexte et il demande si le Service d'Architecture a reconnu la nécessité des travaux. M. GOULARD

8

répond affirmativement. M. COQUART estime que la Ville ne devrait pas supporter des frais se montant à 18 millions. Dans les Lycées de la Cité Nord la Ville donne le terrain mais l'Etat prend l'entretien complet à sa charge. M. COQUART demande que les mêmes précautions soient prises lorsqu'il sera discuté des Lycées de la Cité Sud-Est.

M. le Maire propose le classement en 4ème catégorie et la Commission se rallie à cette proposition sous réserve que les travaux urgents comme le remplacement des planchers ou escaliers dangereux soient exécutés en urgence pour un montant ne pouvant excéder 10 millions

M. Bertrand

COLLEGE MODERNE FRANKLIN - M. BERTRAND déclare qu'il n'est pas nécessaire d'agrandir les locaux, le collège devant être transféré à la Cité Sud.
pas à inscrire au Plan

LYCEE FAIDHERBE ET ANNEXES - Le Service d'Architecture a repris ce projet très ancien parce que figurant dans ses dossiers; la Commission du Plan en appréciera l'opportunité. La salle de culture physique est en très mauvais état et un accident, heureusement sans gravité, s'est produit récemment. La réalisation du nouveau Lycée permettant de transférer le Lycée Faidherbe peut durer encore 2 ou 3 ans, d'autre part, il est prévu que l'Education Nationale nous retourne les locaux du Lycée Faidherbe dont nous ferons probablement des Ecoles.

M. COQUART estime qu'il faut envisager d'effectuer les travaux pour la dépense demandée soit 25 millions pour la salle de culture physique et le garage de bicyclettes. Mais il faudra, quand aura lieu le transfert, que la Ville prenne position nettement. Cela n'a pas été fait pour la Faculté des Sciences pour laquelle l'ancienne Municipalité avait pourtant reçu une lettre à laquelle elle n'a pas donné suite.

Catégorie 2 et insister pour prendre possession des locaux dès qu'ils seront vacants.

LYCEE FENELON. Agrandissement. Pour ce Lycée le Ministère s'oppose aux travaux; au lieu de refaire le dortoir nous avons fait des classes supplémentaires admises par l'Académie mais il n'y a plus de dortoir. Le Directeur demande la surélévation de l'aile droite pour locaux supplémentaires, l'aménagement d'une salle de sciences naturelles. M. COQUART fait remarquer que personne n'a qualité pour apprécier la nécessité des travaux demandés: ni le Service d'Architecture, ni la Commission des Bâtiments, ni le Conseil d'Administration. Il propose d'être très réservés chaque fois qu'il ne s'agit pas de mettre à la disposition des enfants des moyens matériels suffisants. Il aimerait que l'Education Nationale prenne position. M. BERTRAND répond que c'est l'Education Nationale qui a décidé de proposer la construction de locaux provisoires. Il a même été projeté d'en installer dans les

A JOURNAL NOTARIAL SUIVI PAR P

3p.19
jardins de la Bourse du Travail et nous allons être saisis d'une demande pour le terrain mais, en dernier lieu, on a dit qu'il valait mieux agrandir le Lycée. M. COQUART signale qu'il s'agit de surélévation dans une rue bien étroite. M. AUREL déclare que la hauteur du bâtiment doit être égale à la largeur de la rue. On retiendra ce projet si c'est possible au point de vue technique.

Catégorie 4 pour étude

2p.12
ECOLES PRIMAIRES. Continuation du programme de constructions. Une partie, déjà en adjudication, correspond à la population scolaire; en fonction des chiffres fournis par l'Office Municipal d'H.L.M. et l'Habitat, un programme de constructions scolaires a été établi et réparti sur trois années. Les tranches 55 et 56 sont en adjudication, il faut prévoir le programme 56-57. M. COQUART voudrait que le service puisse définir le nombre approximatif de groupes scolaires, d'écoles, de classes à retenir en Catégorie I.

3p.15
et 6p.16
Groupe à construire à l'emplacement de l'Hôpital St Sauveur. M. GOULARD fait connaître qu'avant la proposition du Département pour la construction d'une Ecole normale il était prévu 7 classes garçons, 7 classes filles, 5 classes maternelles; il doit revoir ces chiffres avec M. ARNOULD. Sur St Sauveur il y aurait une Ecole Normale, une Ecole primaire de garçons, une Ecole primaire de filles, une Ecole maternelle et une bande de terrain de 35x50 mètres pour une salle d'éducation physique. Le C.H.R. désire vendre la totalité des bâtiments y compris une partie classée Monument historique qui augmente sensiblement le prix d'achat. La cession, évaluée à 200 millions, pourrait peut-être être ramenée à 190 millions. M. THIBAUT fait remarquer que cela correspond à 10.000 frs le m² et les démolitions sont à faire! Cependant 7 classes sont installées à l'Hôpital, les écoles du quartier sont surpeuplées et les constructions prévues rues des Robleds, de la Vignette et face à l'Hôtel-de-Ville augmenteront encore la population scolaire. La solution est urgente.

Catégorie I

3p.5
Sous la rubrique Programme des écoles primaires, réalisable jusqu'en 1956
M. COQUART voudrait qu'il lui soit confirmé que les travaux énumérés page 2 du PV de la Commission des Bâtiments ne sont pas subventionnés, en particulier le revêtement des cours. Il craint qu'on fasse des travaux somptueux: parements etc et le devis est important: 120 millions pour 1955-1956. M. le Maire fait observer que la Ville n'a pas pouvoir de décision. M. BERTRAND signale que les crédits sont insuffisants parce que les constructions prévues sont des écoles de villages avec travaux élémentaires, briques ordinaires sans revêtement, cuisines conçues seulement pour chauffer les repas, obligeant à faire plusieurs services ou à distribuer les repas par camionnettes.

3p.8
Groupe du Moulin des Alouettes. A agrandir par un étage supplémentaire

3p.8
Boulevard de Belfort. Groupe de 8 classes garçons, 8 classes filles, 5 classes maternelles à construire, en raison des constructions récentes de logements. L'emplacement peut être trouvé au plan de masse de l'Architecte. M. AUREL signale la nécessité de situer le plus important groupe scolaire du même côté de route que le bloc H.L.M. afin d'éviter la traversée du boulevard périphérique aux enfants se rendant en classe. M. le Maire s'étonne que, malgré l'urgence de ce projet, une fois de plus le terrain n'est pas encore trouvé alors que le projet existe depuis quelques mois. La première tranche de travaux va commencer sitôt l'adjudication lancée.

10 7

les commandes groupées sont conçues pour 3 ans. M. THIBAUT propose de mettre tout en 1957, la réalisation pouvant s'échelonner, mais M. COQUART conseille d'être prudents, le programme paraît important, ce projet n'est pas chiffré mais, d'après les tranches 55-56, on peut prévoir que ce sera lourd.

3/10
M. BERTRAND déclare que la tranche 56-57 comprendrait le groupe de l'Hôpital St-Sauveur, le groupe du Rond-point de l'autoroute, le groupe au Nord de l'Ecole Bracke Desrousseaux, l'Ecole du quartier del'Arbrisseau, une Ecole maternelle du quartier d'Emmerin, une Ecole du quartier Sud du Jardin Botanique, la nouvelle Ecole Edgar Quinet-Rollin. Les autres ne feront pas partie de ce programme, et à'échelonneront sur 2 ou 3 ans. Il faut agir par commandes groupées pour obtenir rapidement une subvention.

3/10
M. AUREL précise que pour le Moulin des Alouettes il ne pourra donner le terrain avant le début de 1957, devant attendre une ordonnance d'expropriation.

3/10
M. le Maire décide de classer tous les projets en catégorie 4 sauf en ce qui concerne les Ecoles BERTHELOT ET PASCAL, dont les agrandissements sont subventionnés selon les normes ministérielles et qui seront classées en Catégorie I.

M. COQUART signale qu'une demande adressée aux Domaines, par exemple pour l'Hôpital St Sauveur, depuis un an n'a pas encore reçu de réponse. Cela stoppe les projets. M. le Maire va intervenir.

3/11
4/11
6/11
7/11
et 1/14
Annexe Ecole Jussieu et modernisation de cette dernière. Il s'agit de l'acquisition éventuelle de l'Hospice Stappaert pour permettre la construction d'une Ecole. Consultés sur la valeur de la propriété, les Domaines ont fixé un prix trop élevé. Les Hospices en demandent 32 millions et, étant donné qu'ils ont déjà touché l'indemnité incendie, cela porte en réalité l'évaluation à 52 millions. La Commission de l'Urbanisme estime ce prix abusif: l'utilisation de cette propriété pour une Ecole donnerait un prix de 6 millions $\frac{1}{2}$ par classe alors que le prix normal, subventionnable, est de 3 millions $\frac{1}{2}$. Une démarche va être faite au Ministère à ce sujet. M. BERTRAND estime que la valeur de cette propriété est de l'ordre de 15 à 20 millions. M. AUREL ajoute que, mis en adjudication, cet immeuble n'atteindrait jamais les 32 millions réclamés. Il n'y a aucune autre possibilité de trouver du terrain dans ce secteur sauf dans le cas où l'Hôpital Militaire serait transféré au Centre hospitalier. MM. BERTRAND et GOULARD, alertés par M. le Maire, à ce sujet, se sont rendus à l'Hôpital Militaire. Il existait un projet ancien de percement d'une rue à travers l'Hôpital Militaire et débouchant à hauteur de la rue de Puébla. Ce projet était considéré comme ne pouvant être réalisé dans un avenir prochain, toutefois, le 6 Juillet, M. BERTRAND fait connaître que l'Hôpital Militaire est à vendre. Une lettre va être adressée au Préfet signalant que l'affaire intéresse la Ville, l'avis des Domaines va être demandé immédiatement.

Catégorie 4 pour étude.

14^B

GRUPE LAKANAL CAMPAN - Pas à inscrire au Plan

3p.20
ANNEXE CANTINE BAPTISTE MONNOYER. Construction . M.GOULARD fait connaître que la réalisation de ce projet est possible par l'adjonction d'un bâtiment annexe. L'évaluation n'est pas faite mais peut l'être rapidement et doit être de l'ordre de 5 à 6 millions.

3p.13
Catégorie I

3p.13
CANTINE ECOLE PAPE CARPANTIER. Modernisation et agrandissement. La cantine serait installée au 1er étage, à l'emplacement de l'ancienne imprimerie de l'Ecole Baggio. La dépense est évaluée à 18 millions. La réalisation est urgente parce que la cantine fonctionne dans une salle de classe que la Directrice voudrait récupérer. M. le Maire pense qu'il serait possible d'obtenir une subvention départementale et charge M. GOULARD de se renseigner.

Catégorie I

3p.14
ANCIENNE BRASSERIE L'AVENIR. Acquisition. Cette acquisition permettrait l'installation, au rez-de-chaussée, d'une cantine pour remplacer celle de la rue Pierre Legrand, qui est en construction provisoire. Le 1er étage pourrait constituer une salle de gymnastique. Il reste à décider de l'utilisation d'un grand garage: peut-être salle des fêtes ou garderies du jeudi car il n'existe pas encore de garderie à Fives. Le bâtiment est contigu à celui utilisé pour l'Ecole maternelle.

3p.14
6p.22
M. le Maire estime que garderie et cantine paraissent répondre à un besoin urgent, la salle de gymnastique l'est moins. Néanmoins il faut agir rapidement, la Brasserie l'Avenir attendant une décision et il est à craindre que, si le bâtiment est intéressant, elle cherche un autre acquéreur. Le service estime la dépense d'achat à 24 millions, l'évaluation des Domaines n'est pas connue mais on ne peut classer qu'en

, être catégorie I

mais si les conditions ne sont pas raisonnables il faudra revenir devant l'Administration.

3p.11
3p.19
COLLEGE TECHNIQUE VALENTINE LABBE. Construction d'un nouveau collège et création d'une section de laboratoires. M. COQUART signale que, pour les collèges techniques non Nationalisés, en plus des obligations bâtiments et entretien, la Ville doit prendre à sa charge le traitement des secrétaires. Il propose le classement en Catégorie 4 et demande que les services techniques s'intéressent à l'importance de la participation de l'Etat. Il demande si le projet conçu autrefois du transfert du Collège Valentine Labbé au Lycée Fénelon est regardé avec faveur par le Ministère de l'Education Nationale. M. BERTRAND pense que le Lycée Fénelon conservera son affectation. Par conséquent, il faut envisager la transformation du Collège Valentine Labbé. A la réunion du 16 Mars M. COQUART estime ~~qu'il~~ que la construction de deux classes correspond à un besoin connu.

Catégorie 2

Le 14 Février, M. COQUART précise que le Conseil Municipal a pris position et voté le crédit pour l'Internat mais sous deux conditions: L'Internat devra être exploité en régie et la participation de l'Etat fixée à 50%. On pourrait classer en Catégorie I mais les travaux ne peuvent commencer immédiatement, à moins que le Ministère s'engage de façon expresse à financer pour 50%; donc classement en Catégorie 2 pour l'Internat et l'Infirmierie, en catégorie 4 pour le reste des travaux demandés.

Le 12 Juin, M. COQUART déclare qu'il va proposer au prochain Conseil Municipal d'imputer la dépense sur Fonds généraux au Budget supplémentaire. M. GOULARD estime possible de réaliser l'Internat pour la rentrée scolaire. La Commission classe en Catégorie I l'Internat et l'Infirmierie.

2 f. 10
Un logement pour l'Intendant est demandé. M. GOULARD suggère de lui attribuer celui actuellement affecté à M. JESUPRET, agent municipal qui, selon lui, reviendrait à la Mairie. M. COQUART précise que l'Intendant serait chargé du Collège technique tandis que l'Econome actuel s'occupe des deux Etablissements. Invité à donner son avis sur la possibilité de retrait de l'Econome, M. THIBAUT estime que cela devrait être examiné par le Conseil d'Administration mais, d'après lui, il y aura toujours nécessité d'avoir un Econome pour s'occuper du personnel d'entretien etc. M. GOULARD s'intéresse à cette question pour savoir s'il faut prévoir la construction d'un nouveau logement. M. COQUART lui indique de prendre l'avis de la 4ème Division et des deux chefs d'Etablissements.

M. GOULARD évoque les autres demandes: surélévation de l'aile Est, comprenant une salle de gymnastique, pour y faire une salle de dessin, création d'un garage de bicyclettes. Les bicyclettes doivent se trouver au sous-sol, or, une partie du sous-sol a été nécessaire pour l'agrandissement du réfectoire, d'autre part la sortie des cyclistes se fait vers le boulevard Périphérique ce qui crée des embouteillages, la solution consisterait en la création de hangars métalliques, sur le côté des Etablissements avec sortie Boulevard d'Alsace, mais le projet a été estimé 10 Millions. M. COQUART déclare que la réalisation de l'Internat a été présentée comme condition de Nationalisation., Il fallait avoir la certitude que ~~l'Internat fonctionnerait~~ l'Internat fonctionnerait en régie d'Etat et avoir la promesse du Ministre que l'Etablissement serait Nationalisé. Sur le premier point nous avons eu satisfaction, sur le second pas encore de certitude. En conséquence il estime qu'il serait prudent de ne pas faire de travaux importants, ne serait-ce que pour faire pression sur le Ministère. Il propose de réunir les projets, d'en constituer une annexe aux travaux de la Commission du Plan mais de ne retenir actuellement que ceux qui entraînent des dépenses peu importantes. Que M. FONTAINE s'adresse ensuite à la Direction de l'Enseignement technique. L'Inspecteur adjoint d'Académie n'a d'ailleurs pas caché à M. COQUART que la formule Nationalisation n'était pas encore heureuse pour la Ville, il eut fallu celle d'Ecole Nationale (il n'y en a qu'une: à Armentières). Nous n'aurions pas plus de dépenses que pour l'Ecole des Arts et Métiers. Il n'avait jamais été question d'Intendant, si l'Etat estime utile d'en nommer un, il lui appartient de le loger.

13-10

SPORTS ET EDUCATION PHYSIQUE

voudrait
2p.14
TERRAIN SPORTIF DE L'INSTITUT DENIS DIDEROT. Aménagement. M. LUSSIEZ a demandé instamment que ce projet soit classé en 1ère catégorie. M. COQUART est favorable mais estime que, si l'Etat accepte l'Etatisation du collège, il serait logique qu'il prit en charge le terrain de sports. M. VAN WOLPUT souhaite donner à ce terrain une autre appellation, le terrain est extérieur et il souhaiterait le voir utiliser par les Clubs. M. COQUART accepte cette manière de voir, étant entendu que le terrain serait mis à la disposition des deux collèges, selon un horaire à déterminer. Cela renforce la nécessité d'inscrire en Catégorie I mais en précisant qu'il s'agit d'un terrain annexé à l'Institut Denis Diderot mais demeurant terrain municipal et ne pas lui donner de nom pour l'instant.

4p.19
9
Le 12 Juin M. GOULARD fait connaître qu'un projet a été transmis au Ministre de l'Education Nationale et espère avoir bientôt un avis. La subvention pour les sports est de 40% environ. M. COQUART déclare que le chiffre, une vingtaine de millions à la charge de la Ville, est élevé, l'aspect financier ne figure pas au rapport; il demande quand le service peut commencer les travaux. M. GOULARD serait prêt dans 3 mois environ. M. AUREL va donner congé aux locataires de jardins ouvriers avant le 1er Juillet pour pouvoir disposer du terrain à dater du 11 Novembre. M. COQUART estime que la position des Finances sera favorable parce que l'intérêt est certain, il souligne que le terrain est notre propriété et devra le rester en cas de Nationalisation.

Catégorie I

2p.15
TERRAIN DE SPORTS DE STE HELENE. Aménagement. Catégorie 4

2p.16
TERRAIN DE BARGUES. Ce terrain semble avoir été oublié par le Service. Il ne doit pas figurer au Plan puisque l'inscription figure déjà au Budget.

STADE DE L'HOTEL DE VILLE. Agrandissement, aménagement, équipement.

2p.16
Catégorie 4 avec mention "réservé"

STADE HENRI JOORIS - Le 14 Février la Commission décide de classer en Catégorie 4 le projet étant à l'étude. Le 12 Juin M. GOULARD précise que le projet avait été étudié en 1952, le Conseil Municipal avait décidé l'acquisition des terrains et installations. M. COQUART déclare avoir été surpris de y voir M. LUSSIEZ lui remettre un projet de délibération au moment de la réunion de la Commission du Contentieux. Il lui a précisé qu'il était impossible d'examiner, sous l'angle contentieux, un rapport traitant d'une question sur laquelle le Conseil d'Administration avait décidé de délibérer spécialement. M. COQUART a donc prié M. GRANGEON d'en prendre note pour que le Conseil d'Administration examine ce rapport. Ce qui est présenté aujourd'hui n'est qu'un projet partiel: il y a deux parties de terrain litigieuses et on les enlève du projet! Quelle est la justification de cette procédure? Il avait été convenu que M. LUSSIEZ enverrait ses propositions en temps opportun pour permettre d'y réfléchir. M. le Maire s'étonne que le Conseil d'Administration n'ait pas encore été saisi de la question. M. COQUART lui répond que le Secrétaire général assiste à la Commission du Contentieux, c'est la raison pour laquelle il a dit de reprendre l'affaire pour la traiter au Conseil d'Administration. D'autre part le Contentieux dépend également du Secrétariat général et M. LUSSIEZ était présent.

2/p.16

M. le Maire demande si l'on ne peut se contenter de décider de l'acquisition du terrain. M. COQUART s'inquiète de savoir si le terrain est encore utilisable sans les parties litigieuses. M. AUREL déclare qu'il suffirait de couper une dizaine de places. M. le Maire proposait, pour financer les améliorations, de consacrer une partie des ristournes sur les recettes mais il faut compter sur 7 millions d'entretien sans compter les constructions. A une certaine époque cela coûtait une dizaine de millions par an, c'est d'ailleurs pour cela que la Préfecture n'a pas accepté les délibérations prises en 1952, le Receveur Municipal ayant dit que ce n'était pas rentable. M. le Maire dit que la Préfecture n'est pas opposée et M. COQUART suggère de lui faire préciser sa position actuellement. Il faudrait connaître les amortissements et être pleinement éclairés. M. AUREL fait connaître que la Préfecture n'approuvera pas une délibération d'acquisition qui ne comporterait pas l'indication du coût de l'entretien annuel.

2/p.15

Catégorie 4

STADE ROGER SALENGRO. Modernisation et équipement, installation d'un ring démontable.

2/p.16

M. VAN WOLPUT demande d'annuler ce projet

RECHERCHE ET AMENAGEMENT DE QUELQUES TERRAINS DE SPORTS SUPPLEMENTAIRES
(en premier lieu pour remplacer le Stade Martinet appelé à disparaître)

2/p.16

impossible d'inscrire même en 4ème catégorie sans suggestion précise.

15 12

CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE PISCINE. M. VAN WOLPUT reconnaît l'absolue nécessité d'une nouvelle piscine à Lille, celle de la rue d'Armentières étant nettement insuffisante, mais estime qu'il est impossible de donner suite à ce projet actuellement. M. COQUART propose le classement en Catégorie 4 en raison de la nécessité d'une étude préalable. M. WALKER fait remarquer que les projets existent, il manque l'emplacement mais M. AUREL déclare que des projets ne valent rien quand il y a modification d'emplacement. Décision: catégorie 4, mention "réservé pour étude définitive du terrain".

Le 12 Juin, M. GOULARD fait connaître que plusieurs emplacements sont possibles : 1) le terrain de la rue des Canonniers, ancien Entrepôt des Tabacs; 2) le terrain de la rue Edouard Delesalle (pour celui-ci M. COQUART fait observer qu'il ne peut être considéré comme libre tant que la décision concernant la bibliothèque n'est pas prise) 3) la piscine de plein-air de la rue d'Armentières. Cette dernière solution serait la meilleure étant donné qu'une piscine de plein-air ne peut guère être utilisée dans cette région et nécessite un entretien coûteux. M. THIBAUT estime qu'une piscine de 50 mètres serait suffisante mais qu'un bassin supplémentaire pourrait être réservé aux jeunes tandis que la piscine importante serait affectée aux nageurs et aux compétitions. M. AUREL objecte que la rue d'Armentières est éloignée du centre mais M. BERTRAND fait remarquer que ce serait un Etablissement supplémentaire, celui du boulevard de la Liberté continuant à fonctionner.

Catégorie 4 pour étude.

CAMPS ET COLONIES DE VACANCES

GARDERIE DE VACANCES. Installation unique et définitive. Catégorie 4

COLONIE DE MARQUETTE. On envisage un camp unique. M. le Maire voudrait savoir s'il est prévu à l'extérieur de Lille ou aux environs immédiats. M. COQUART dit qu'il n'y a aucun progrès depuis l'établissement du document. M. GOULARD propose de faire ce regroupement à La Carnoy mais il y aurait de sérieux agrandissements à prévoir. M. le Maire demande si ce serait suffisant même en ce qui concerne le parc. Il est prévu 1000 filles cette année; pour 200 ou 300 enfants c'était suffisant.

Catégorie 4

COLONIE DE WORMHOUT. M. GOULARD pense qu'il serait souhaitable de poursuivre le remplacement des bâtiments par des constructions en dur. Il reste 7 millions de dommages de guerre et 7 millions à supporter par la Ville.

Catégorie I

COLONIE DE VACANCES. Acquisition d'une colonie de moyenne altitude.
Catégorie 4

NOUVELLE ECOLE DES BEAUX-ARTS & ECOLE REGIONALE D'ARCHITECTURE. Construction.

Une lettre du Directeur général des Arts et Lettres, en date du 29/II/55 spécifiait que le taux maximum de la participation de l'Etat avait été fixé à 50% par arrêté du 20 Novembre 1954. M. COQUART propose de classer ~~de classer~~ en Catégorie 2 et de se renseigner sur la subvention de l'Etat. Aussitôt en possession de l'accord, ce projet pourrait passer ~~de~~ Catégorie I. De plus, il demande si M. le Maire, Président du Conseil Général, ne pense pas qu'il serait concevable de demander l'aide de l'Etat pour l'Ecole Régionale d'Architecture. M. le Maire pense que cette réalisation serait probablement envisagée avec une certaine bienveillance par le Conseil général. M. COQUART n'envisage pas la possibilité de demander cette subvention départementale pour l'Ecole des Beaux-Arts, celle-ci étant municipale. M. le Maire estime que ce n'est pas notre faute si Lille est capitale des Flandres. M. COQUART propose donc de demander également subvention du Département pour cette Ecole et de décider que le projet passera en Catégorie I après accord. M. le Maire craint toutefois que l'Etat réduise sa subvention en fonction de celle qui serait accordée par le Département. Il propose néanmoins de tenter l'opération en disant que la charge est très lourde pour la Ville et que c'est seulement sous condition de la participation départementale que la Ville accepterait de réaliser ce projet.

2/17

Le 12 Juin M. COQUART s'inquiète de la désignation du deuxième Architecte prévu. M. FAVIER a proposé un professeur mais M. BERTRAND n'a pas encore donné son avis. M. COQUART estime qu'il ne faudrait pas que ce soit un subalterne chargé seulement d'un travail d'exécution mais bien un deuxième Architecte que la Ville mettrait à l'épreuve et il insiste pour que ce deuxième Architecte soit désigné sans augmentation des honoraires.

M. GOULARD précise que le projet initial autorise une dépense de 350 millions, projet réalisable sur un terrain appartenant à la Ville et situé entre le boulevard Carnot, la rue des Urbanistes et le Monument Louise de Bettignies. M. JAUJARD a adressé une lettre à M. FAVIER, parlant d'un taux maximum de participation de l'Etat de 50% et précisant qu'il ne disposerait probablement pas des crédits suffisants sur le budget de 1956 mais qu'il envisageait de demander l'inscription en priorité sur le budget d'équipement de 1957. Toutefois la promesse de subvention est subordonnée à l'examen des plans et de vis et à l'avis favorable de l'Inspection des Beaux-Arts. Il précise qu'il appartient au Maire de lui adresser la demande de subvention par l'intermédiaire du Préfet, en adressant les programmes des locaux établis par MM. DESRUMAUX et FAVIER. M. COQUART ajoute alors qu'il n'avait pas tort de faire des réserves quant à la désignation de M. FAVIER comme Architecte. Il est fâché que tout soit entre ses mains: réalisation et financement.

2/12

Pour utiliser l'ancienne Ecole M. BERTRAND propose d'améliorer les Ecoles Lamartine et Condorcet. On avait espéré voir disparaître le Palais de Justice mais M. le Maire fait connaître que la reconstruction de celui-ci ne peut être entreprise que si les services trouvent à se loger provisoirement dans le quartier. Ils avaient demandé l'Hospice Comtesse. M. le Maire aurait voulu faire comprendre l'Ecole des Beaux-Arts dans le plan de reconstruction du Palais de Justice, la Ville l'aurait revendue au Département et, en attendant la construction de la nouvelle Ecole, aurait été locataire de l'Etat. M. COQUART envisage son utilisation pour le Conservatoire ou les Ecoles du quartier. Le projet passe de la catégorie 2 à

M

la Catégorie I

17-14

CONSERVATOIRE. Nouvelle construction ou aménagement des locaux anciens.

2 p 19 M. COQUART estime que cet Etablissement devrait être National; c'est une succursale du Conservatoire de Paris, à la charge de la Ville; la subvention de l'Etat est très limitée et la Ville paie les Professeurs. En 1945-1946 la Ville a émis le vœu de voir réaliser la Nationalisation; il conseille donc de ne pas retenir un projet de nouvelle construction mais approuve celui d'aménagement normal de l'Ecole existante, par tranches, pour lesquelles le Service d'Architecture pourrait proposer un ordre d'urgence. S'il s'agit simplement d'aménagement M. COQUART est d'accord pour 2ème ou 3ème catégorie. Il est décidé catégorie 3.

4 p Cependant le 12 Juin M. GOULARD déclare que des travaux de gros oeuvre ont été demandés pour créer des salles supplémentaires sans surélever les bâtiments il s'agit de couper en deux, dans le sens de la hauteur, une salle assez haute de plafond. Pour le chauffage on pourrait, comme pour le Lycée Fénelon, passer un contrat de longue durée pour l'entretien et l'utilisation de l'installation. Pour le grand orgue une maison spécialisée a fait une proposition de 9.683.000 dont un début de financement est assuré. Tous ces postes entraînent une dépense totale de 25 millions.

Pour l'orgue M. COQUART est au courant. Pour les autres travaux il n'a pas vu de dossier mais on peut constater, de l'extérieur, que le Conservatoire nécessite des travaux. M. COQUART accepte donc de reprendre ces propositions classées en catégorie 3 et de les classer en catégorie I puisque M. BERTRAND estime que c'est nécessaire.

Catégorie I

4 p 22 OPERA. Il s'agit de gros travaux d'entretien d'un coût élevé: le perron va coûter 3 millions. Les travaux du perron et du plancher de scène seront faits cette année et figurent en Catégorie I

le reste, peintures intérieures et extérieures, ravalement des enduits, réfection de parquetterie, et de ferronnerie Catégorie 2

4 p 21 THEATRE SEBASTOPOL. M. GOULARD fait connaître que les travaux ont été commencés dès la fermeture annuelle: remplacement des fauteuils, transformation des loges, fosse d'orchestre, tout est réalisable avant l'ouverture. Le chiffre fixé est important: 60 millions; il va demander un projet pour la réalisation de la cage de scène; il serait utile d'inscrire en Catégorie I.

M. COQUART demande si la Commission des Bâtiments n'a pas retenu seulement la 1ère tranche. M. BERTRAND déclare qu'elle a retenu l'ensemble en disant: d'abord la salle et quelques aménagements d'avant-scène, l'année prochaine rehaussement de la cage de scène et l'année suivante disparition du dessus de scène actuel. Le but recherché est l'utilisation des décors venant de l'Opéra ou venant de Paris.

Catégorie I mais réalisable en 2 ans.

MUSEES

18-15

2 p. 20 PALAIS DES BEAUX-ARTS. Continuation des aménagements en cours. Pas au Plan

2 p. 20 MUSEE D'HISTOIRE NATURELLE. Travaux de peinture. Pas au Plan

MUSEE DES CANONNIERS. Recherche d'un accord entre la Ville et le Corps des Canonniers sédentaires.

2 p. 21. M. COQUART estime que cette recherche est plutôt du ressort du Service que de celui de la Commission du Plan; il s'agit simplement de placer quelques drapeaux et quelques uniformes. M.E.LEFEBVRE fait remarquer qu'il y a sans doute de la place au Palais des Beaux-Arts et M. le Maire approuve cette suggestion. Catégorie 4 pour étude

2 p. 22 MUSEE COMMERCIAL & COLONIAL. Dégagement de la façade. Inscrit à la Commission des Bâtiments. Pas au Plan

2 p. 19 MUSEE DE FOLKLORE ET D'HISTOIRE REGIONALE à l'Hospice Comtesse. Catégorie 4

2 p. 14. MUSEE LAPIDAIRE. Installation Palais Rihour. Catégorie 4

5ème Division

2 p. 22 HYGIENE URBAINE. AMENAGEMENT DES VOIES PRIVEES. Pour les voies privées intégrées dans le réseau municipal, M. COQUART est d'avis de classer les travaux prévus en Catégorie I puisque la proposition est ferme. Pour les voies non intégrées la Ville fera ce qu'elle pourra. Classement en Catégorie 4, question à mettre au point

4 p. 18 ETABLISSEMENT DE BAINS-DOUCHES DANS LE QUARTIER DU FAUBOURG DES POSTES. Projet demandé par M. BERTRAND; un terrain peut être offert à proximité du Faubourg des postes, mal situé mais il n'en reste guère d'autre. Surface 2.000 m². M. THIBAUT fait connaître qu'il existe, place Edith Cavel, un terrain de cette surface dont le propriétaire avait espéré voir percer une rue à cet endroit donnant une plus-value à son terrain et lui permettant de construire des logements pour son personnel; la rue n'étant pas percée ce terrain est enclavé et sert de pâture. Il est mieux situé que le précédent. M. AUREL va consulter le propriétaire. Catégorie 2

CASERNE DES SAPEURS-POMPIERS. La Commission est appelée à se prononcer soit sur des réfections des deux Casernes avec éventuellement construction de blocs de logements, soit sur la construction d'une nouvelle Caserne.

A la demande de M. COQUART, M. AUREL fait connaître que l'emplacement n'est pas fixé pour une nouvelle caserne, M. CHARRON n'étant pas satisfait de celui proposé et situé à proximité des Bts Labis, M. LEVEAU lui en aurait promis un autre plus propice. Un projet a été proposé à proximité des Chèques postaux. Sur demande de M. COQUART, M. GOULARD dit qu'à l'époque où on en a parlé, la subvention prévue était de 30 à 35%. M. COQUART le charge de se renseigner exactement sur le plan d'équipement, ce renseignement pouvant d'ailleurs être utilisé dans d'autres domaines, par exemple, pour les terrains sportifs. Le projet n'étant pas au point ne peut être classé qu'en Catégorie 4

M. BERTRAND provoque alors une décision pour les casernes existantes. M. le Maire demande si les dépenses à engager ne sont pas trop importantes par rapport à la construction neuve et voudrait qu'on s'informe d'urgence si une aide ne peut être obtenue du Service Départemental d'Incendie. M. BERTRAND fait remarquer que M. CHARRON voudrait non seulement obtenir le logement de tous les Sapeurs mais la possibilité de recevoir ceux du Département pour leur donner des cours, ce serait peut-être un moyen d'obtenir une subvention départementale. M. THIBAUT signale que M. CHARRON a fait valoir qu'il a actuellement deux effectifs distincts avec chefs affectés à chaque caserne. M. COQUART ne croit pas à la valeur de cet argument. Il est décidé, pour l'instant, de faire les petits travaux d'entretien des Casernes pour permettre aux Sapeurs de vivre normalement, le projet étant renvoyé au Service des Bâtiments pour étude.

ABATTOIRS. Le service demande :

-en première urgence la fin des travaux commencés à l'Abattoir des porcs. Une somme de 17 millions devrait être inscrite à ce titre à la section extraordinaire du Budget de 1956.

-en deuxième urgence, la modernisation des Abattoirs qui a fait l'objet d'une première étude par les Services des Abattoirs et d'Architecture, projet inscrit au programme d'investissement agricole du Département pour 350 millions.

M. le Maire demande si, au moment de contracter l'emprunt pour la construction, il peut être demandé 3% au Crédit agricole. M. BERTRAND répond affirmativement.

M. DELAUNOW avait préparé un projet. M. COQUART estime la question nettement différente de celle de l'Ecole des Beaux-Arts où il est délicat de prendre comme Architecte le Directeur de l'Ecole, directement intéressé. Il connaît le dynamisme de M. POULAIN mais espère qu'il saura s'en tenir à des demandes raisonnables. M. BERTRAND propose la Catégorie I, les dépenses ne lui semblant pas tellement élevées. M. VAN WOLPUT déclare avoir fait deux remarques à la Commission des Bâtiments, l'une concernant l'absence de parking pour les voitures des personnes se rendant aux Abattoirs, l'autre visant la nécessité de construction d'un bâtiment pour les viandes foraines au lieu de les mettre rue de Solférino et avoir demandé l'incorporation de ces deux projets.

M. COQUART constate qu'il était prévu une dépense de 200 millions portée maintenant à 350 millions, la subvention serait infime, la surtaxe jouera mais en compensation très limitée. Il demande si le prêt agricole serait substantiel. M. BERTRAND déclare que ce serait un prêt à long terme, à intérêt modéré. Il faudrait s'informer des conditions du prêt, voir le nombre de tranches, le mode de financement. MM. GOULARD et THIBAUT se chargeront de cette étude.

Catégorie I

M. AUREL signale que M. POULAIN désire avoir un embranchement ferroviaire.

ATELIERS MUNICIPAUX - GARAGE MUNICIPAL

M. GOULARD précise que le garage est installé dans un bâtiment qui ne nous appartient pas. D'autre part les ateliers municipaux sont disséminés dans différents quartiers, il serait intéressant de les grouper, surtout pour ceux qui utilisent du matériel identique. Le garage Béranger est trop petit.

4p.23
M. AUREL fait connaître que, pour cet immeuble, l'avis des Domaines n'est pas encore parvenu; les prétentions initiales du propriétaire étaient de 40 Millions, mais il espère qu'il acceptera 30 ou 35 millions. Il fait au minimum 1500 mètres bien couverts. On avait évalué la dépense à 25 millions. Le terrain en surplus permettrait d'agrandir deux écoles du quartier : Mme de Staël et Bichat.

M. BERTRAND précise que le bâtiment comporte une annexe aboutissant rue d'Isly où se trouvent les décors.

6p.23
M. COQUART fait préciser l'utilisation actuelle du terrain de la Propriété publique à l'Arbrisseau : quelques berlines et tombereaux y sont entreposés.

7p.18
M. AUREL signale qu'à la porte de Dunkerque se trouve le magasin du Pavage, très pratique parce qu'il est relié au "fer" et à "l'eau". M. COQUART demande si l'encombrement du terrain ne pourrait être réduit. M. AUREL estime qu'on pourrait resserrer légèrement et se contenter de l'emplacement situé entre l'ancien Octroi et la Deûle mais une partie de verdure et un parc de voitures sont prévus. Classé en Catégorie 4 pour étude.

Le 25 Juin M. AUREL apporte quelques précisions quant à la question de prix qui doit être revue et signale l'urgence de la question parce que la Ville peut être dépossédée du garage.

Catégorie I

M. VAN WOLPUT déclare qu'un rapport a été voté par le Conseil Municipal, sous réserve que chaque point serait soumis à une nouvelle décision du Conseil Municipal avant exécution. Il était prévu que, pour l'année 1956, la Ville de Lille aurait été inscrite pour bénéficier des crédits alloués. Il n'en a rien été, aussi M. VAN WOLPUT propose-t-il de remettre à plus tard les 14 points figurant au programme. Certains sont pourtant urgents: élargissement de la rue du Palais Rihour; parking aux abords du boulevard Périphérique, les travaux sont presque terminés dans ce dernier secteur et il sera gênant de ne pas pouvoir établir le parking pour le printemps prochain comme projeté. M. VAN WOLPUT propose une démarche auprès du Ministère, M. le Maire est déjà intervenu verbalement et par confirmation écrite auprès du Président du Conseil et du Ministre. Il envisage une démarche à Paris et M. COQUART propose d'écrire à la Préfecture.

Sp. 425
Achèvement des boulevards extérieurs. M. le Maire propose de prévoir une chaussée provisoire pour les charrois boulevard de Belfort et de veiller à obtenir la fin des travaux pour l'époque où les immeubles seront habitables. Il demande si les travaux d'égouts sont prévus dans les chiffres proposés. Pour le boulevard de Belfort il n'est pas besoin d'établir des égouts primaires mais M. AUREL voudrait faire immédiatement le collecteur; l'affaire est en instance à la Préfecture pour subvention du Département et de l'Etat. M. VAN WOLPUT souligne l'importance de cette question en raison des inondations récentes. Les égouts sont inscrits au budget supplémentaire.

Sp. 12
 Inscription en Catégorie I : du boulevard de Belfort
 du boulevard de Metz
 d'une partie du boulevard de la Moselle
 de la rampe du Pont Ste Agnès
 du Pont supérieur de Fives

M. COQUART déclare s'incliner devant la nécessité de ces travaux, il souligne qu'il n'y a pas eu agrément du Conseil Municipal à chacun des projets, seulement une délibération de principe. Il avait prévu de faire passer au Budget supplémentaire des travaux inscrits à l'Emprunt mais il faudra les remettre maintenant à l'emprunt. Il insiste pour qu'une intervention très ferme soit faite auprès du Préfet. Il s'étonne d'entendre que M. le Maire ne possède aucun document quant à la décision du Ministère, décision que M. le Maire a connue par un journal professionnel "Le Moniteur".

Voie nouvelle: Gare-Boulevard Périphérique. Peut être différée. Catégorie 4

Sp. 10
Sp. 16
 M. le Maire demande la décision prise ^{pour} par le tri postal: toute la desserte sur roues se fait par le boulevard Périphérique, seuls les facteurs à pied emprunteront la rue des Buisses. M. le Maire était partisan d'autoriser le ramassage du courrier du quartier mais ce serait la porte ouverte à des abus et l'Administration des P.T.T. n'a pas insisté.

Sp. 10
Raccordements du boulevard Périphérique avec les rues du Faubourg de Roubaix, du Ballon et Eugène Jacquet
Catégorie 4

5p.10. Parking. M. AUREL déclare que ceux de l'Auberge de la Jeunesse sont intéressants; les deux autres pourraient attendre. Néanmoins en l'état actuel le parking a reçu des voitures, il est donc projeté de faire un nivellement au bull-dozer et de classer l'aménagement définitif en

Catégorie 4

5p.11
6p.16 (Élargissement de la rue de la Bourse. Catégorie 4

5p.11 Élargissement du Pont du Lion d'Or. Un crédit est ouvert et le montant des travaux n'est pas très élevé.

Catégorie I

5p.11 Remplacement du Pont Neuf. Ce remplacement dégagerait le centre de tous les poids lourds; cela intéresse la grosse circulation. Réalisable dès que notre intervention sera prise en considération par le Ministère.

Catégorie 2

5p.13 Alignement de la rue du Palais Rihour. Il reste quelques expropriations à faire. Dépense prévue 21 millions. Il serait utile de classer parce que l'expropriation demande de 18 mois à 2 ans. Classé en Catégorie 2.

6p.16 Le 25 Juin M. AUREL demande de supprimer ce projet du Plan, les opérations, ~~auxquelles~~ engagées immédiatement impossibles à l'amiable, devant être engagées immédiatement.

5p.13 Transformation du Boulevard Jean-Baptiste Lebas. Peut être différée.

Catégorie 4

5p.13
et 15 Élargissement des chaussées rues Faidherbe et Nationale. M. AUREL propose de commencer par la rue Faidherbe. M. COQUART demande de faire une étude rue Faidherbe aux heures d'affluence, pour éviter d'aboutir à obliger les personnes venant de la gare ou s'y rendant avec des bagages à utiliser la chaussée. D'autre part, n'ayant pas de certitude de la participation de l'Etat, il demande de ne pas retenir en Catégorie I. M. VAN WOLPUT signale qu'il faudra enlever candélabres et trolleys, cela permettra de changer l'éclairage de la rue à la sortie de la gare. Il essaie d'obtenir la participation des commerçants.

Catégorie 2 pour rue Faidherbe

Catégorie 4 pour rue Nationale.

5p.15
6p.16 Nouvel alignement rue Littré, permettant la liaison directe rue Brûle-maison, place de la Nouvelle Aventure.

Catégorie 4

5p.15
6p.16 Voie nouvelle reliant la place du Lion d'Or à la rue Esquermoise. M. VAN WOLPUT souligne que c'est un très grand dégagement vers Dunkerque et l'Esplanade; par ailleurs cette voie mènerait à la Treille, monument présentant un attrait pour les visiteurs de la Ville. On utiliserait le tracé du Canal. M. le Maire demande si les expropriations sont comprises dans les chiffres fournis. Elles sont comprises mais en général sous évaluées. La dépense ne sera pas trop importante à condition de suivre le tracé du canal.

Catégorie 4

M. AUREL indique que le principe n'est pas discutable pour personne. Les dépenses ont été évaluées au cours de diverses conversations avec M. DUMAS. Le montant des travaux intercommunaux et assimilés à exécuter avec l'accord du Syndicat est de 1.920.000.000 de frs, ce qui laisse à la charge de la Ville une dépense de 153 millions environ, compte tenu des subventions de l'Etat, du Département et du M.R.L.

Il reste une autre tranche de travaux proprement communaux à exécuter par les soins et sous la direction des services techniques, tranche pour laquelle il faut excompter une subvention de l'Etat mais pas de subvention du Département. Son montant est de 2.450.000.000 de frs. Il n'est pas obligatoire d'exécuter ces travaux tout de suite mais, si on fait une station d'épuration, il serait dommage de ne pas terminer le réseau d'égouts et de le remettre en état. La dépense est de 1.500.000.000 de frs dont 100 millions à la charge de la Ville. Période d'exécution 15 ou 20 ans.

sp. 16 M; AUREL ajoute que les égouts en briques ont été construits avant la guerre de 1914 et sont en très mauvais état, certains n'ont pas de radier et menacent de s'effondrer, exemple: rue de l'Hôpital Militaire. La banque située à côté de l'Hôpital Militaire est d'ailleurs fondée sur une voûte d'égout.

M. AUREL propose de mettre une tranche en 1ère urgence. M. COQUART aimerait cette solution, il estime que ces travaux constituent une charge financière énorme pour la Ville mais qu'ils devraient être exécutés parce que c'est un des aspects les plus importants de la gestion municipale; il voudrait cependant avoir l'assurance - dans un rapport adressé au Conseil d'Administration - que les tranches annuelles ne dépasseront pas 100 millions. Toutefois il faudrait retenir en première urgence ce qui est intercommunal et en deuxième ce qui est communal, ne serait-ce que comme moyen de pression sur les subventions qui ne sont pas absolument fermes. Nous exécuterons si la subvention est obtenue et que la tranche ne dépasse pas 100 millions. Conclusion:

Catégorie 1 : travaux intercommunaux (mais question à renvoyer au Conseil d'Administration).

Catégorie 2 : une tranche de 100 millions de travaux communaux.

TRAVAUX DIVERS

sp. 14 Boulevards Victor Hugo et Montébelle. Chaussées et trottoirs. M. COQUART demande si ces travaux sont subventionnés. M. VAN WOLPUT a essayé de les incorporer dans le Fonds d'investissement routier mais cela a été refusé. M. COQUART voudrait classer en Catégorie 3 mais le service va améliorer la chaussée de la rue de Cambrai et se trouvera bloqué au carrefour. M. VAN WOLPUT souligne qu'il va y avoir trois voies parallèles qui vont se diriger vers le Sud.

Catégorie 1

sp. 21 Boulevard de la Liberté. Il faut détacher ce travail du programme annuel parce que la dépense est de 12.500.000 frs

Catégorie 2

Dégagement de la circulation vers l'autoroute de l'Ouest entre le boulevard Périphérique et la rue des Bâteliers prolongée;

5 p. 22

Les travaux pourraient être réalisés d'ici deux ou trois ans rue des Bâteliers prolongée. L'ensemble devrait être terminé devant l'Ecole Diderot mais le service a jugé préférable d'exécuter d'abord le boulevard Périphérique et le Pont Ste Agnès. La cadence des travaux est commandée par celle que comptent suivre les Ponts et Chaussées.

Catégorie 2 en 3 à titre indicatif

Reconstruction de chemins vicinaux. Pour la rue du Ballon la Ville de La Madeleine a déjà voté 5 millions, nous devrions commencer aussi les travaux cette année parce que le Boulevard Périphérique ne va pas être continué tout de suite jusqu'au Boulevard.

5 p. 23

Catégorie 1: rues du Ballon, de l'Arbrisseau et de Marquillies ^{du Pont}
Catégorie 2: rues Abélard, du Four à Chaux, Emile Vandenberghe, du Buisson (partiellement) qui seront à revoir ultérieurement.

Eclairage public de la Ville. A faire par tranches. Pas au Plan.

5 p. 24

Travaux de voirie résultant des programmes de constructions scolaires.
Travaux inclus dans le programme des constructions scolaires elles-mêmes.

URBANISME (25/6/56)

6 p. 15

M. AUREL précise que le Service de l'Urbanisme n'a pas de programme et ne peut chiffrer d'avance ses besoins pour une période de 5 ans; son rôle consiste à procéder à des acquisitions au gré des offres afin de réduire les prix d'achats; quand il a acquis de cette manière un certain nombre d'immeubles il essaie d'acheter les derniers. Toutefois il demande d'inscrire au Plan parce que les crédits doivent être assez étoffés: 40 à 50 millions par an. M. le Maire est d'accord.

6 p. 16

Les prévisions de dépenses d'acquisition des immeubles intéressés par les projets de la Tranche Urbaine du Fonds d'Investissement routier suivront le sort de ce dernier sauf en ce qui concerne la rue du Palais Rihour que M. AUREL demande de réaliser le jour même puisque une solution amiable s'est révélée impossible. M. le Maire décide donc de supprimer ce dossier du Plan.

6 p. 20

Acquisitions pour constructions scolaires. quartier Lille-Sud, au Nord de l'Ecole Bracke Desrousseaux, quartier de l'Arbrisseau, quartier de la rue d'Emmerin, Sud du Jardin Botanique. Les sommes sont peu importantes.
Pas à inscrire au Plan

Acquisitions pour aménagement du quartier St Sauveur. 200 Millions

Une tranche de 100 millions en Catégorie I, une tranche égale en 4

Expropriation des terrains de la zone non aedificandi. Achèvement.
Il reste 56 hectares à acheter.
Catégorie I

6 h. 20.

Acquisition de terrain pour Ecole Sophie Germain
Catégorie I

6 h. 20A.

Acquisition de terrains nécessaires à la Cité scolaire Sud
Catégorie I

6 h. 24

Acquisition de 4 hectares pour le stade Sud Ouest (vers chemin de Bargues)
Catégorie 2

6 h. 24

Acquisitions pour aménagement du quartier St-Sauveur. 200 millions

Une tranche de 100 millions en catégorie I, une tranche égale en 4

6 h. 24

Expropriation des terrains de la zone non aedificandi. Il reste 56 hectares à acquérir.

Catégorie I

HABITAT

6 h. 1
7 h. 1
7 h. 12.

Une première discussion des dossiers est commencée au cours de la réunion du 25 Juin 1956 mais, ayant constaté que les documents remis aux Membres de la Commission ne sont plus dutout à jour, M. le Maire invite M. E. LEFEBVRE à préparer avec M. LECOMTE, Directeur des H.L.M. une prochaine réunion de la Commission du Plan à laquelle ce dernier sera convié et au cours de laquelle ces questions pourront être mises au point. Le 6 Juillet M. LECOMTE expose lui-même les différentes opérations relatives à l'Habitat

7 h. 1

OPERATION MILLION, rue du Faubourg des Postes, 127 millions, prêt 120 millions, participation de la Ville 7 millions. Une délibération a été prise le 13 Janvier 1956; cette affaire étant financièrement réglée n'est pas à inscrire au Plan

7 h. 2

MILLION AMELIORE (LO.PO.FA.) rue Emile Rouzé prolongée, participation de la Ville fixée par délibération du 13 Janvier 1956 à 28 millions, chiffre maintenu, la voirie étant réglée par une autre délibération.
Pas à inscrire au Plan

Permette
7 h. 2

GROUPE DU SOLEIL LEVANT. 2ème tranche, adjudication infructueuse, normalement la Ville doit apporter le terrain et aménager les abords. Le terrain est estimé à 5 millions. Il a été remboursé, actuellement 3.200.000 pour la construction des 36 logements destinés à reloger les personnes de la rue Fontenaille, dont les taudis seront démolis pour refaire une troisième tranche. Une délibération devra être prise pour permettre le règlement de la différence soit environ 1.800.000 frs sur ^{la valeur du} terrain mais la somme n'étant pas absolument définie, il faut attendre l'accord des Domaines et du vendeur pour prendre la délibération.

Catégorie I

77.2

GROUPE DE L'ARBRISSEAU. 2ème tranche, destinée à reloger les habitants des baraquements du boulevard de Metz afin de permettre la réalisation du secteur industrialisé. Un premier groupe est terminé; il comprend 48 logements; une partie est financée à 100% comme opération "relogement", l'autre partie à 85%. Participation de la Ville 15% sur 28.419.000 soit environ 4.200.000 frs. Les logements sont construits et occupés; il reste à régler la différence mais il faut attendre également le décompte définitif. L'Office va faire l'avance en attendant.

Inscrit pour mémoire

17x

7h.3

h.8

GROUPE LA CONCORDE. SECTEUR INDUSTRIALISE, faubourg de Béthune. Le nombre de logements, plusieurs fois modifié, est actuellement de 1.530. Prévision 1.800.000.000 mais ici encore il faut attendre pour connaître le montant définitif de la participation de la Ville. Les travaux peuvent commencer en raison des crédits disponibles à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Catégorie I

7h.4

GROUPE DU BOULEVARD DE BELFORT. Il était prévu 1036 logements, ce nombre est descendu à 1000. La délibération prise ne doit pas être modifiée, la participation de la Ville sera de 300 millions environ (15% sur 2 milliards). Les travaux de terrassement, retardés par une transformation du plan de masse, vont commencer. Une coordination sera faite avec les Services techniques pour leur exécution.

Pas à inscrire au Plan

7h.4

GROUPE FONTAINE DEL SAULX. 70 logements destinés au relogement des habitants des rues Fontaine del Saulx et Boucher de Perthes. Les Hospices demandent 14.500.000 frs, notre estimation est inférieure de 3 millions, des tractations vont être entreprises avec les Hospices pour leur faire accepter cette réduction sur la valeur du terrain. L'opération coûte environ 90 millions, participation de la Ville envisagée pour 20 Millions.

Catégorie 2

7h.6

h.10

GROUPE DESROUSSEAU. Ce groupe, primitivement prévu rue des Robleds, est situé maintenant dans les terrains de la ferme Barbez. Il comprend 164 appartements. Cette affaire est retardée en raison des projets d'achèvement de l'Hôtel de Ville, l'implantation de ce dernier étant susceptible de modifier le groupe soit dans son implantation soit dans les matériaux employés. M. BERTRAND va faire une démarche au Ministère dès qu'il sera en possession du projet de l'Architecte pour l'Hôtel de Ville. La participation prévue pour la Ville serait de 10% sur 360 millions environ.

Catégorie 2

7h.7

GROUPE DES BOIS BLANCS. Cette question n'est pas au point, il semble qu'on ne pourrait faire que des constructions sans étage; l'opération serait coûteuse en raison des sujétions. La Ville fournirait seulement le terrain et la viabilité.

Catégorie 4 pour étude

7h15
Après cet exposé des différents projets, en cours d'exécution pour la plupart, M. le Maire voudrait qu'on établisse également des avant-projets pour construction dans les années suivantes et qu'on y ajoute les projets de constructions privées ou semi-privées. Il désire qu'on remette le tout à M. E. LEFEBVRE pour lui permettre d'en constituer une annexe au Plan. Il désire également que le Procès-verbal précise que la Commission du Plan tiendra une autre réunion pour décider de la lutte contre les taudis.

SERVICES PUBLICS. DISTRIBUTION D'EAU

7h17
et 20
NOUVEAUX CAPTAGES. Nos ressources en eau sont insuffisantes. Il est nécessaire de redresser la situation avant 1964 pour éviter que la Société des Eaux du Nord nous fasse payer trop cher le renouvellement de contrat. Il faut prévoir une dizaine de milliers de mètres cubes supplémentaires immédiatement et quelques autres dizaines de milliers de mètres cubes dans les années suivantes. En tout une dépense de 80 millions environ.

Une tranche de 30 millions en catégorie I, le reste en Catégorie 2

7h18
et 20
CANALISATIONS PRINCIPALES. AMENAGEMENT des canalisations principales de 600 m/m entre le Fg des Postes et la place Barthélémy Dorez. Dépense 15 millions environ. La passage du boulevard Périphérique va entraîner l'utilisation des canalisations en galeries. M. AUREL propose exécution sous deux ans.

Catégorie 2

7h18
et 20
LIAISON SUPPLEMENTAIRE ENTRE RESERVOIR DE L'ARBRISSEAU ET LA VILLE, réalisée par canalisation de 700 m/m traversant le quartier de Moulins-Lille. Dépense 140 millions. Ce travail ne peut être exécuté par fractions.

Catégorie 2

7h18
RENFORCEMENT DU RESEAU à réaliser en 5 ou 10 ans, 1/5 d'urgence, 1/5 tous les deux ans. Dépense totale envisagée 65 millions soit 13 millions tous les deux ans.

1/5 en Catégorie I

7h18
CONSTRUCTION D'UN RESERVOIR SUPPLEMENTAIRE, à réaliser également sous 5 ou 10 ans. Dépense envisagée 25 millions.

5 Millions en Catégorie I, le reste en Catégorie 2

7h20
Au sujet de la distribution d'eau M. THIBAUT suggère de procéder à un emprunt permettant de réaliser le maximum des travaux dans le délai le plus réduit et de couvrir le montant des annuités par un relèvement du prix de l'eau. Cette solution est envisagée favorablement, l'incidence sur les budgets ouvriers étant faible et M. AUREL ajoute que le projet

total n'étant que de 325 millions, il suffirait de lui donner 35 millions par an, sans procéder à un emprunt, et de calculer la taxe en proportion. Cette question va être examinée par les services compétents.

JARDINS

Aménagement de la ceinture verte zone non aedificandi et boulevard Périphérique. 200 millions en 20 ans. Les premiers travaux consistent à planter de jeunes arbres, ce n'est que lorsqu'ils seront poussés qu'on pourra penser à aménager.

10 Millions en catégorie 2, le reste à la suite

Jardin des Plantes. Un crédit de 6 millions a été accordé et deux autres avaient été envisagés. Sur 10 hectares, 5 sont achevés. L'évaluation totale a été faite pour 29 millions; 6 millions étant accordés et les services ayant l'habitude de compter largement, il peut être prévu 3 autres tranches de 6 millions, ce qui porterait le total à 24 millions. Il existe un crédit Jardins assez consistant.

Inscrit pour mémoire: continuation et achèvement

Il est nécessaire d'aménager plus complètement le canal de la Basse-Deûle et le petit-Marec mais ces opérations sont déjà financées, donc

Pas d'inscription au Plan

La rédactrice,

M.L.POTTIER

Le Secrétaire général adjoint,
Commissaire au Plan

E. LEFEBVRE

Le Maire,
Président de la Commission du Plan

Augustin LAURENT.

COMMISSION DU PLAN

Réunion du 6 Juillet 1956



Procès-verbal

La Séance s'ouvre à 15 heures 30, à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil d'Administration.

Sont présents :

MM. le Maire, Président
COQUART, Adjoint délégué aux Finances (à partir de 16 h 30)
WALKER, Adjoint délégué à l'Urbanisme
BERTRAND, Adjoint délégué aux Bâtiments et Travaux Municipaux,
LEFEBVRE, Secrétaire général adjoint, Commissaire au Plan,
AUREL, Ingénieur en chef, Directeur des services techniques
GOULARD, Ingénieur en chef, Directeur des Services d'Architecture,
THIBAUT, Chef de Division des Services financiers.

M. VAN WOLPUT s'est fait excuser/~~et~~ M. LECOMTE des H.L.M. assiste à la réunion, sur l'invitation de M. le Maire, afin de donner toutes précisions utiles sur les questions touchant aux H.L.M.

M. le Maire, - Nous ne pouvons pas compter sur la présence de M. VAN WOLPUT qui s'est fait excuser et M. COQUART viendra vers 4 heures. M. WALKER a annoncé son arrivée, nous allons travailler en attendant sur les questions d'Habitat, devant m'absenter moi-même à 16 heures, j'avais en effet perdu de vue, au moment de la fixation de la date de la réunion de ce jour, que je devais présider l'arrivée du Tour de France à Lille.

Lors de la dernière réunion nous avons tenté de commencer l'examen des questions d'habitat mais nous avons conclu qu'il était préférable d'interrompre notre échange de vue pour voir cette affaire en présence de M. LECOMTE, qui pourra nous donner des renseignements plus précis que ceux que nous possédions.

M. LECOMTE - Nous avons une documentation qui pourrait être ronéotypée si nécessaire mais qui ne figure actuellement qu'un seul exemplaire.

M. E. LEFEBVRE - Je l'avais demandée à la sortie de la dernière réunion pour que ce soit ronéotypé avant celle-ci.

M. LECOMTE - Nous n'avons pas beaucoup de personnel et en ce moment nous sommes souvent tenus pour des conférences au M.R.L. ou ailleurs, cela a été fait in-extremis, les chiffres sont susceptibles d'être remaniés suivant le nombre de logements, ils sont exacts aujourd'hui mais ne le seront peut-être plus dans trois semaines.

OPERATION MILLION - rue du Faubourg des Postes, 127 millions. Prêt 120 millions, participation de la Ville 7 millions

Une délibération a été prise en ce sens le 13/1/56, le montant reste inchangé, c'est une chose réglée.

M. le Maire - Donc pas à inscrire au plan.

M. LECOMTE - MILLION AMELIORE (LO.PO.FA) 6 Cette affaire est réglée également, participation de la ville fixée par délibération du 13/1/56 à 28 millions, ce chiffre peut être maintenu, la voirie ayant fait l'objet d'une délibération séparée.

M. le Maire - Pas au plan.

M. LECOMTE - RUE DU SOLEIL LEVANT - 2ème tranche, adjudication improductive, normalement la ville doit apporter le terrain et aménager les abords, le terrain est estimé à 5 millions, jusqu'à présent il a été remboursé 3.200.000 frs, pour construire 36 logements destinés à reloger les personnes de la rue Fontenelle.

M. AUREL - C'est une opération reconstruction de taudis à 100 %

M. LECOMTE oui 100 % de la construction.

M. le Maire - C'est pour du relogement ?

M. LECOMTE - Oui, suppression des taudis de la rue Fontenelle, qui seront démolis pour refaire une troisième tranche.

M. le Maire - Pour cela aussi les crédits sont votés ?

M. THIBAUT - Non le papier qui nous est remis fait état d'un solde de 1.800.000 frs à verser, la délibération prise ne porte que sur 3.200.000 frs, nous n'avons pas d'autre crédit que les 3.200.000 frs.

M. le Maire - C'est une question à régulariser.

M. LECOMTE - Il vaut mieux attendre le chiffre définitif de vente, l'accord des Domaines et du vendeur.

M. THIBAUT - Notre participation ne serait plus que de environ 1.800.000 Nous n'avons pas de chiffre définitif, mais pouvons quand même inscrire.

M. le Maire - Inscrire au plan en 2ème catégorie

M. LECOMTE - GROUPE DE L'ARBRISSEAU - 2ème tranche, pour reloger les gens des baraquements du boulevard de Metz afin de permettre la réalisa-

tion du secteur industrialisé. Il y avait un premier groupe terminé mais pour reloger ces gens il a fallu prévoir 48 logements, une partie est financée à 100 % parce que considérée comme opération relogement, l'autre partie à 85%; Une rectification a dû être faite l'employé chargé d'effectuer l'avis de financement s'étant trompé.

La participation prévue pour la ville est de 15% sur ~~51x999x000x500~~
28.419.000 soit environ 4.200.000.

Le groupe est terminé, les gens sont relogés depuis environ 1 mois.

M. THIBAUT - Ici c'est terminé, les logements sont construits et nous devons encore 4.200.000 frs.

M. LECOMTE - Ils auraient dû nous financer d'une part 28 millions et de l'autre 43 millions, le Ministre avait demandé si on acceptait 85 %. J'ai dit oui, aussitôt que nous aurons le décompte définitif nous vous donnerons la participation exacte de la ville pour ne pas avoir y revenir ensuite.

M. le Maire - C'est une avance que fait l'Office?

M. LECOMTE - Sur l'avance de cavalerie.

M. le Maire - Cela ne passera pas au prochain Conseil Municipal.

M. LEFEBVRE - Et pour le Plan ?

M. le Maire - Il faut l'inscrire pour mémoire pour avoir, dans les travaux du Plan, une vue de ce qui aura été fait en matière d'habitation de même qu'il faudra inscrire les deux autres projets qui sont déjà financés

M. LECOMTE - Secteur industrialisé CONCORDE - Les chiffres fixés à l'origine pour le nombre de logements ont varié plusieurs fois. Actuellement il y en a 1530. Nous arrivons actuellement, en principe, à 1.800.000.000 frs mais ce chiffre n'est pas encore sûr, ce n'est qu'une prévision.

M. le Maire - Ce qui a été prévu par la Ville est encore susceptible de changer?

M. LECOMTE - Oui la ville devra compléter le versement par celui de 65 millions, à cause de la revalorisation du terrain.

M. le Maire - Alors, là aussi il faut attendre.

M. LECOMTE - Nous pouvons commencer les travaux parce que nous avons des crédits à notre disposition au ~~Crédit Municipal.~~

à la Caisse des Dépôts et Consignations

Bd de Belfort

4

Au lieu de 1050 logements, le chiffre ~~est~~^{est} descendu maintenant à 1000 logements.

M. le Maire - Pour rester dans le cadre d'un crédit ?

M. LECOMTE - Non à cause des logements. J'ai d'ailleurs dû insister pour avoir 1.000 logements, la délibération ne changera pas. La participation de la municipalité sera environ 300 millions: 15 % sur 2 milliards.

M. BERTRAND - Les premiers travaux de terrassement doivent commencer incessamment.

M. LECOMTE - S'il n'y avait pas eu transformation du plan de masse ce serait déjà fait.

M. le Maire - Comment pouvez-vous dire que cela allait commencer ?

M. AUREL disait qu'on ne pouvait passer avec le gros matériel.

M. BERTRAND - Si ils disent pouvoir passer.

M. le Maire - On va attendre que tous les gros matériaux soient transportés avant de commencer les égouts.

M. AUREL - Il faudra voir cela dans le planing. Il vaudrait mieux qu'ils commencent et laissent la place pour l'égout sous le bâtiment.

M. BERTRAND - Je crois qu'ils vont vous demander de faire l'égout sous les fondations.

M. le Maire - Il faudrait faire une coordination.

M. LECOMTE - Ils ne feront rien sans consulter M. AUREL.

M. BERTRAND - Ils envisagent une voie intérieure qui aboutirait au boulevard d'Alsace. Si le boulevard de Belfort n'est pas fait dans les années qui viennent cela n'aura aucune importance, les personnes domiciliées dans le quartier ayant ainsi une voie pour regagner leur domicile.

M. LECOMTE - FONTAINE DEL SAULX - On arrive à 90 millions pour 70 logements, relogement des rues Fontaine del Saulx et Boucher de Perthes. Les Hospices demandent 14.500.000, on n'arrive qu'à 11.580.000 Il faudra entrer en tractation pour savoir s'ils acceptent cette réduction de 3 millions sur la valeur de leur terrain. Pour nous c'est intéressant mais qui voudrait acheter cela?

M. THIBAUT - Notre participation est envisagée pour 20 millions?

M. LECOMTE - C'était une estimation, c'est encore un financement à 100%

M. AUREL - L'opération à 100% dans ce cas particulier est sans intérêt

M. le Maire - Comme chaque fois, sauf quand nous disposons du terrain.

M. LECOMTE - C'est 100% de la construction

M. AUREL - On ferait un prêt de 90 millions et vous aurez acheté le terrain pour les 15%, pourquoi s'embarrasser de cette opération?

M. BERTRAND - Parce que, au Ministère il y a des crédits différents, non épuisés dans le cas de reconstruction de taudis financés à 100% alors qu'il n'en reste plus ailleurs. Pour la ville il n'y a pas d'intérêt financier, mais toutes les villes ne faisant pas de relogement, il y a des crédits disponibles.

M. le Maire - C'est une curieuse conception qui fait placer endehors de l'opération l'achat du terrain. Quand on fait un projet est-ce qu'on ne met pas la valeur du terrain? Je vais essayer de voir cela, cela n'a pas de sens.

M. AUREL - Pour faire constater l'insalubrité du quartier le dossier est terrible à constituer.

M. LECOMTE - Mais ils sont assez coulants au Ministère, rappelez-vous l'affaire de la rue de Constantine.

M. BERTRAND - Si la ville donne le terrain, au lieu de passer dans les 100% le loyer est calculé sur la totalité, quand il s'agit de classes moyennes il y a aussi cela qui joue.

M. le Maire - Qu'avons nous à faire ?

M. LECOMTE - Attendre l'accord des Hospices pour le terrain.

M. le Maire - Alors classons en 2ème catégorie.

M. THIBAUT - Et aménagement des abords ce qui fait 20 millions.

M. LECOMTE - Les Hospices estiment le terrain à 4000 frs, rue de Constantine il ne coûtait que 1600 frs.

M. WALKER - Il vaudra cela quand on aura construit.

M. LECOMTE - La valeur du sol est beaucoup trop importante.

M. BERTRAND - Le projet est prêt

M. LECOMTE - C'est prêt cela se fait en 4 tranches. On peut commencer un immeuble pour loger une tranche d'habitants.

M. THIBAUT - L'Administration municipale est directement intéressée dans cette opération d'aliénation d'immeubles.

M. le Maire - Oui, vous en avez la preuve; 2ème catégorie étant entendu

que le Conseil d'Administration est appelé à revoir le classement des affaires, et si nous avons à ce moment là des informations il est bien évident que nous pourrions modifier les priorités.

M. LECOMTE - GROUPE DESROUSSEAU - A l'origine ce groupe se situait rue des Robleds et a été ramené dans les terrains de la ferme Barbez. 164 appartements sont prévus, tout est subordonné à l'acceptation par M. DUBUISSON de la 3ème aile de l'Hôtel de Ville.

M. BERTRAND - M. DUBUISSON a fait deux projets intéressants dont il va nous soumettre les maquettes. Il faudra choisir. Il éprouve de grosses difficultés et selon sa position l'implantation du groupe Dubuisson est modifiée. J'ai insisté à nouveau pour qu'il fasse le nécessaire le plus tôt possible.

M. GOULARD - C'est un problème compliqué il faut voir l'ensemble du quartier.

M. LECOMTE - Dépense environ 360 Millions. On espérait obtenir un prêt de 90%. Il n'a pu être déposé du fait que nous n'avons pas encore l'accord. Ce ne serait pas du relogement étant donné la proximité de l'Hôtel de Ville; il faut une petite sélection. Comme relogement, nous aurions la rue de la Vignette; tout le projet est terminé, prêt à démarrer, nous avons l'accord de M. LEVEAU. IL est indispensable que ce lot soit soumis au plan masse de l'ensemble autrement il y aurait 210 logements et 23 boutiques.

M. WALKER - Il ne devrait pas y avoir de grosses difficultés, l'implantation de l'Hôtel de ville ne doit pas tellement gêner la rue de la Vignette.

M. LECOMTE - Si voici le texte de la lettre, il est formel. (lecture de ce texte) Les deux projets sont prêts, les Architectes sont prêts à faire l'adjudication et à la dernière minute obstruction pour autre chose.

M. le Maire - On n'a pas pu obtenir un projet approximatif pour connaître l'opinion du Ministère de l'Intérieur.

B. BERTRAND - J'ai fait ressortir l'urgence qu'il y avait à fournir les renseignements.

M. le Maire - Une décision a été prise au Conseil d'Administration: si nous n'obtenons pas du Ministère de l'Intérieur une aide substantielle indépendamment de celle attendue de l'Education Nationale pour la Bibliothèque nous renonçons. Tout cela va encore modifier nos projets. Cela irait beaucoup plus vite parce que ce serait sur des bases anciennes si on renonçait à faire la deuxième aile de l'Hôtel de Ville par suite des réticences du Ministère de l'Intérieur ne nous donnant pas l'aide

importante que certaines villes ont pu obtenir.

M. LECOMTE - Oui l'implantation ou les matériels changeront si on veut faire un ensemble. C'est subordonné au plan général du quartier.

M. BERTRAND - Je vais aller au Ministère faire une démarche.

M. LECOMTE - Surtout qu'il s'agit de relogement, non seulement construction mais suppression des taudis.

M. le Maire quitte la salle pour se rendre à l'arrivée du Tour de France.

M. THIBAUT - Pour le Groupe DESROUSSEAUX participation 46 millions ?

M. LECOMTE - Actuellement il s'agit de 164 logements, nous espérons obtenir 90% sur une somme de 360 millions, la participation de la ville serait de 10% soit 36 millions.

M. THIBAUT - Alors 46 millions gros maximum.

M. BERTRAND - 2ème catégorie aussi

M. LECOMTE - Groupe des BOIS BLANCS - L'entrevue de confrontation n'a pas encore eu lieu.

M. WALKER - Doit-on faire autre chose que des logements sans étage?

M. BERTRAND - Il semble que les fondations coûteraient aussi cher !

M. GOULARD - La grosse difficulté, d'après M. AUREL, ce sont les égouts.

M. BERTRAND - On ne peut rien faire tant que vous n'aurez pas vu les intéressés. Ils auront peut-être trouvé une autre formule mais il y a une question de niveau qu'on ne pourra pas éviter.

M. LECOMTE - Dans la région de Dunkerque on a dû faire une installation qui a coûté 2 millions parce qu'il y avait peu de logements. ~~On s'est déjà~~

M. AUREL - On est déjà ennuyé avec des surpresseurs qui travaillent avec de l'eau pure, je crois que ce ne serait pas recommandable;

M. WALKER - Les fondations sont coûteuses pour avoir un rez-de-chaussée.

M. THIBAUT - Est-ce que cela appartient à la Ville?

M. AUREL - La ville fournira seulement le terrain et la viabilité.

Il faudrait que cela figure à la Commission du Plan.

M. BERTRAND - Cela ne pourra être décidé que lorsque vous vous serez vus

M. AUREL - Il est inutile que ce soit la Ville qui achète.

M. LECOMTE - La Ville ne devrait plus acheter et laisser l'Office le faire Elle donnerait ensuite la subvention nécessaire comme on a fait récemment et comme on peut le faire pour la rue Fontaine del Saulx

M. BERTRAND - Pour cette opération nous ne pouvons rien faire parce que nous ne sommes pas sûrs de la réalisation, tout cela dépend des conclusions que nous donneront MM. AUREL et GOULARD après avoir questionné l'intéressé. Si c'est trop cher on abandonnera.

M. LECOMTE - Oui s'il faut envisager par la suite un homme à demeure pour les égouts, cela fera un loyer et le terrain bon marché sera peut-être plus coûteux qu'un autre .

M. BERTRAND - C'est un projet qui en fait n'existe pas encore alors en 4ème catégorie pour étude

Une discussion s'engage à nouveau entre MM. LECOMTE et AUREL sur la question des 65 millions supplémentaires pour l'achat du terrain du groupe de la Concorde.

M. THIBAUT estime qu'il faudrait au moins obtenir 85 % également sur ces 65 millions. Cela ne coûterait pas plus cher de construire 1500 logements que d'en construire 1000, on part de la valeur totale de la construction pour évaluer la valeur maximum du terrain. Quand on a parlé de 65 Millions il y avait déjà 1400 logements, ce n'est qu'après que les Domaines ont estimé cela à 65 millions de plus

M. LECOMTE - Cela vaut 160 millions, chiffre maximum que nous pourrions atteindre, Vous êtes témoins des discussions et diminutions qu'on est obligé de faire parce qu'il y a un plafond fixé. Vous raisonnez normalement mais rien n'est normal ici

M. THIBAUT - Nous n'avons pas évalué le terrain, le coût de l'opération était tant, on a décidé 65 millions pour évaluation du terrain ensuite cela passe à 130 millions.

M. LECOMTE - L'opération totale ne doit pas dépasser telle somme, alors si la ville ne fournissait pas ces 65 millions il manquerait cette somme à l'Office qui serait obligé d'augmenter les loyers en proportion. Connaissez-vous beaucoup de logements réalisés par l'Office qui ont atteint exactement le prix fixé au plafond. Combien d'emprunts avez-vous dû contracter pour compléter. Quand il y a modification d'index ils le reconnaissent et financent. Actuellement on a droit à 3 pièces $\frac{1}{2}$ en moyenne par appartement, l'opération a été refaite complètement pour arriver à 3,55 au lieu de 3,50

M. THIBAUT - Si la participation régulière est de 15% en mettant 65 millions de plus on va arriver à 20%.

M. LECOMTE - Si vous ne pouvez nous les prêter nous allons devoir faire un emprunt mais au lieu de 1% d'intérêt ce sera 6 % cela augmentera le loyer.

M. COQUART - Le criterium n'est pas de retenir la satisfaction ou non satisfaction des locataires, personnellement j'ai accepté exceptionnellement - et ne continuerai pas - les opérations de voirie extérieures etc, ce que nous faisons parce qu'il y a eu, comme souvent, des omissions, peut-être involontaires, des calculs pour faire passer un projet facilement; il faut des projets qui précisent au départ les charges annexes, la ville a pu prendre cette charge cette année, et je m'en félicite, ce sera pris sur le budget supplémentaire, M. THIBAUT s'est montré fort compréhensif; rien ne dit qu'à l'avenir nous ne devrions pas tenir un autre langage.

M. LECOMTE - Ce sera une question de principe à décider.

M. COQUART - Si nous nous plaçons sur la question de principes, je fixerais celui-ci : la ville n'a pas à prendre en charge les suppléments; il s'est agi parfois de menues dépenses, nous avons reconnu que c'était utile, légitime, qu'on ne pouvait laisser les choses en état, que les personnes étaient en droit d'avoir des voies de communication normales, ce n'est pas le criterium que la ville retiendra cette fois-ci, je n'en fais pas une question de principe mais d'opportunité. Si les finances de la Ville étaient florissantes pas d'inconvénient à cela mais, selon les circonstances, les finances communales peuvent être plus ou moins faciles, il vaut mieux qu'au départ tout soit mis au net, que la ville sache, au départ les charges supplémentaires qu'elle aura à supporter.

M. LECOMTE - Parc des Expositions M. LEVEAU avait envisagé un garage souterrain, cela coûtait 300 millions pour 300 voitures, on a dû bousculer toute la voirie et prévoir des parkings. Faisons la voirie initiale, les voitures resteront sur la rue, ici il ne s'agit que des chemins d'accès, de 5 millions on passe à 30 je suis obligé d'amortir.

M. WALKER - Maintenant on discute de l'abord d'un terrain qu'on paie 130 millions et qui va nous être payé 65 millions; on apporte un terrain de 130 millions, l'Office dit "cela comptera pour 65 millions"

M. LECOMTE - C'est une réserve, peut-être accepteront-ils, je crains qu'ils disent: vous dépassez le plafond mais il y a des barèmes amovibles.

M. COQUART - Si votre échange de vue est terminé, ^{je} demandez qu'on fasse un résumé en indiquant le classement des différents projets, ce qui me servira puisque je n'ai pas assisté au début de la séance et sera très utile pour le Procès-verbal de la Commission qui doit être clair.

M. LEFEBVRE donne lecture des conclusions qu'il a notées.

M. BER COQUART - Est-ce qu'il y a accord sur ce qui a été passé en revue?

M. BERTRAND - Oui, entre nous. La décision appartient au Conseil Municipal et non pas à la Commission du Plan quant à l'opportunité de prendre à la

charge de la ville une participation.

M. COQUART - C'est une question finances, si le Conseil d'Administration prend position ce ne sera qu'au point de vue individuel, il ne pourra pas le faire parce qu'il faudrait que les Finances aient un cadre très large.

M. BERTRAND - La Commission du Plan note et classe en priorité mais ne peut prendre position sur, par exemple, la question des 65 millions.

M. COQUART - Je voudrais savoir ce qui est entériné ou soumis à la Commission du Plan. Il faut évidemment qu'elle reste dans son cadre. Quel est le total des logements du service municipal?

M. LECOMTE - IO3I avec possibilité d'en faire encore à l'avenir 575 pour utilisation du terrain.

M. COQUART - Pour l'Office Municipal?

M. LECOMTE - Autant que possible.

M. COQUART - Que comprend exactement l'opération DESROUSSEAUX?

M. LECOMTE - C'est l'opération originale qui est transférée face à l'Hôtel de Ville.

M. BERTRAND - L'autre est l'opération Vignette et Robleds, relogement, classée en 1ère catégorie.

M. COQUART - A cause du projet Hôtel de Ville vous désirez réaliser fragmentairement.

M. WALKER - L'alignement Vignette-Robleds est indépendant.

M. COQUART - C'est sans rapport direct.

M. E. LEFEBVRE - Donc en 1ère catégorie.

M. COQUART - Oui, cela doit être réalisé quels que soient les abords de l'Hôtel de Ville.

M. THIBAUT - Qu'est-ce que cela peut coûter à la Ville. Que faut-il prévoir comme subvention? Le terrain est libre?

M. AUREL - Rue de la Vignette le terrain appartient à la Ville, il y a une partie jardin, la viabilité est une viabilité extérieure. Rue des Robleds même chose. Il reste toutefois quelques maisons à exproprier et tout est habité.

M. BERTRAND - On pourrait commencer la construction sur le terrain libre, y reloger et démolir pour continuer.

M. COQUART - Y a-t-il encore des observations sur la question logements?

Ce premier point de l'ordre du jour est considéré comme terminé. Nous remercions M. LECOMTE de sa collaboration précieuse et le laissons libre ;

M. BERTRAND - Avant d'en venir aux différents autres chapitres, le Préfet vient d'informer M. le Maire que l'Hôpital Militaire est à vendre, cela va plus vite que nous l'avions pensé.

M. COQUART - On construit juste derrière et on a fait des travaux importants récemment, c'était un projet peut-être pas entièrement réalisé.

M. BERTRAND - Oui des travaux considérables ont été faits et des travaux sont encours actuellement. Il est évident que, dans l'esprit de ceux qui vendent, ces travaux peuvent servir celui qui achètera.

M. COQUART - Je pense que l'Administration va être informée de cela lundi, je suppose qu'elle souhaite avoir le maximum d'informations sur cette affaire mais il faudra savoir ce qu'il y a derrière. Il faudrait avoir l'avis des Services d'Architecture et des Domaines. Il faudrait essayer de gagner du temps, ne pas laisser prendre un tour défini en dehors de nous.

M. BERTRAND - On nous demande si cela parait susceptible d'intéresser la Ville.

M. COQUART - Oui sérieusement susceptible d'intéresser la Ville.

M. AUREL - Je conseille d'écrire au Préfet que cela nous intéresse et de demander au Génie de provoquer l'avis des Domaines que nous allons interroger nous-mêmes.

M. COQUART - Oui, je voulais savoir l'avis de l'Adjoint et de l'Ingénieur en Chef, cela parait être intéressant à plusieurs points de vue.

M. AUREL - Cela aurait des répercussions importantes sur l'Ecole Sophie Germain, la promesse de vente a été signée par M. FAUCHILLE, le 3 Juillet et, le même jour, M. DANEL a vendu la propriété.

M. COQUART - Dans quelle situation allons-nous nous trouver?

M. AUREL - Il est toujours possible de continuer l'expropriation.

M. BERTRAND - Il faudra rechercher : il existe des possibilité, en attendant la décision finale, d'équiper le terrain et d'utiliser avant l'expropriation. J'ai entendu dire quelque chose hier au Sénat, je ne pensais pas à cela, mais cela doit exister.

M. COQUART - Vous ne lâchez pas l'immeuble DANEL?

M. BERTRAND - Non, cela va se réaliser quand? Il faudrait qu'ils aient leur hôpital construit.

M. COQUART - Il serait sage d'essayer de provoquer un contact pour ne pas

raisonner sur des hypothèses.

M. BERTRAND - Nous avons visité l'Hôpital Militaire, M. GOULARD et moi, le Colonel veut la construction de l'Hôpital Militaire voisine de la Cité Hospitalière.

M. COQUART - Donc ce serait à longue échéance. Ils veulent se défaire de l'Hôpital Militaire pour permettre la réalisation d'un hôpital moderne.

M. BERTRAND - Ils voudraient peut-être nous dire, payez nous en tant de temps et vous en aurez la jouissance à telle époque.

Pour l'immeuble FAUCHILLE la délibération passera au prochain Conseil Municipal, pour l'expropriation, devons-nous la laisser ou pas? M. LEMAY demande 14 millions 500 mille environ, nous avons acheté 12 millions 300 mille, l'évaluation des Domaines est de 11 millions 700 mille

M. AUREL - M. LEMAY dit ne pas être au courant. Il semblait furieux contre M. DANIEL et Me TAMBOISE. Je propose à M. WALKER d'envoyer une lettre relativement à sa demande de permis de construire, disant que nous demandons à M. le Préfet de lui opposer un sursis au permis de construire.

M. COQUART - C'est votre avis M. WALKER ?

M. WALKER - Oui

M. BERTRAND - Pour l'Hôpital Militaire, de toute façon c'est une opération à long terme. Nous aurions d'abord à faire l'ouverture de la rue, il n'est pas possible de retarder de la sorte la construction de l'Ecole.

M. THIBAUT - Au titre du Groupe La Concorde, au Faubourg de Béthune, nous avons parlé des groupes H.L.M. communaux et départementaux. Nous étions saisis d'une lettre de l'Office départemental visant à revoir notre participation qui était fixée à 65 millions pour le terrain et 50 millions de subvention en espèces ce qui faisait 115 millions. Au moment où nous avons pris cette délibération la participation pour un même nombre de logements s'élevait pour la Ville à 100 millions et 65 millions soit pour les H.L.M. 165 millions, alors que pour l'Office départemental elle était de 215 millions.

M. THIBAUT donne lecture d'une lettre indiquant que pour que la Ville ait possibilité de choisir les personnes auxquelles seront attribués les logements construits par l'Office départemental il faut qu'elle ait une participation de 15 %, si elle ne participe que pour 10%, elle n'aura pas voix au chapitre. Il serait intéressant de mettre cette question au point. L'Administration va-t-elle s'en tenir purement et simplement à la position adoptée en 1954 ou augmenter sa participation en portant le montant de sa délibération non plus à 115 mais à 165 millions.

M. COQUART - Quelles sont les obligations légales ? Autrefois 10% maintenant 15%

M. THIBAUT - 15% - La Caisse des Dépôts et Consignations n'accepte de

financer sous forme d'emprunt à long terme que 85%

M. COQUART - La question à examiner concerne la marge entre 10 et 15%
Cela représente combien ?

M. THIBAUT - M. LECOMTE nous a dit que toutes les évaluations étaient à revoir mais il compte sur 160 millions en plus.

M. COQUART - Est-ce qu'il y a des dossiers lillois en grand nombre à l'Office départemental?

M. THIBAUT - L'Office départemental construit pour toutes les communes du département. Il attribue 85 % pour toutes les communes pour lesquelles il construit.

M. COQUART - Comment sont déterminés les dossiers de demandes. Est-ce que ce sont les mêmes dossiers que ceux de l'Office d'H.L.M. Cela fait-il double emploi?

M. THIBAUT - C'est la première fois que l'Office départemental nous propose cela.

M. COQUART - Et la rue du Molinel ?

M. BERTRAND - Nous ne sommes pas intervenus.

M. COQUART - Ce sont quand même des lillois qui en profitent. Cela m'intéresse. Je cherche une justification à l'avantage qu'il y aurait pour nous à franchir cette marge. Peu m'importe à quelle firme sont affectés les gens logés pourvu que ce soit des gens de Lille et même si c'étaient des personnes qui viennent habiter Lille. La Ville aurait elle possibilité de choisir elle-même un pourcentage différent de bénéficiaires 70% au lieu de 85% par exemple?

M. BERTRAND - Je pense qu'au moment venu la Ville aura le loisir d'attribuer 85% des logements: lorsqu'il m'arrive de téléphoner ou écrire à l'Office départemental on me répond que le logement qui va être vacant fait partie du lot de la municipalité et qu'ils ne peuvent forcer la main du Maire pour la location.

M. COQUART - M. THIBAUT a bien fait de poser la question. Toutefois celle-ci ne peut être tranchée que par l'Administration municipale et sur la base d'une délibération spécifiant la part de la Municipalité, le nombre de bénéficiaires à désigner par elle, si ce sont des dossiers de postulants de l'Office Municipal qui sont choisis. Il y a des textes qui précisent les droits de la Ville. Est-ce notre service d'Habitation qui s'entendra avec M. LECOMTE? S'il y a des avantages précis et si 60 millions en plus correspondent en outre à un contrôle municipal des attributions, cela peut s'examiner mais, à première vue, il me semble que la ville doit faire un effort simplement pour qu'il y ait plus de logements à Lille; si, sans que nous ayons à dépenser plus, il y a le même nombre de logements pour des citoyens lillois ou qui le deviennent, il n'y a pas à hésiter. M. BERTRAND aura l'occasion de se faire préciser quels droits sont reconnus par les

textes en vigueur à la Ville à l'occasion de sa participation.

M. THIBAUT - Si je rappelle cette affaire c'est aussi pour savoir si elle n'avait pas lieu d'être inscrite au Plan. Cela va faire une dépense.

M. WALKER - Nous avons une information à vous donner qui nous étonne :

M. AUREL - A la dernière séance j'ai signalé que la Direction du Centre Hospitalier Régional considérait comme acquis que la Ville achèterait "Stappaert" pour 32 millions. J'ai dit : "rien de décidé" et vous nous avez donné mission d'offrir 20 millions. Or, je viens de recevoir une lettre du Préfet disant qu'il est alerté pour la vente de cette propriété à la Ville pour 32 millions. Une délibération est prise par le Centre Hospitalier régional.

M. COQUART - Il faut prendre position nette et le dire. Il faut vérifier si l'Education Nationale accepterait un projet de construction dans Stappaert. Dans l'affirmative nous offrons 20 millions.,

M. AUREL - Qui a pu leur dire que la Ville était acheteur à 32 millions.

M. le Maire - Il n'y a pas eu de décision prise. La décision que M. AUREL vient de rappeler n'a pas été communiquée au C.H.R. c'est simplement une décision de la Commission du Plan, il faut que cela passe au Conseil d'Administration.

M. AUREL - Je ne puis intervenir avant que l'Education Nationale ait répondu à M. GOULARD.

M. COQUART - Si la réponse du Ministère est favorable on pourra offrir 20 millions

M. BERTRAND - Est-ce qu'ils n'ont pas fait état d'une lettre signée de l'autre municipalité?

M. AUREL - Je n'ai pas connaissance d'une lettre de mes services même sous une autre Municipalité.

M. COQUART - Il y a une lettre signée LOURDEL envoyée au C.H.R.

M. le Maire - Tout cela est fait pour nous forcer la main, car, depuis qu'on a fait état ici d'une réunion avec le C.H.R. on a refait état de cette lettre, on a eu d'autres rencontres, on a demandé: que va faire la Ville pour St Sauveur, Stappaert. On en est toujours au même stade. Nous n'avons pas fait connaître d'une manière précise ce que nous décidions ni pour St Sauveur ni pour Stappaert, ni pour Fontaine del Saulx, peut-être conviendrait-il maintenant de répondre au Préfet voilà où nous en sommes.

M. AUREL - Peut-on faire état de 20 millions?

M. le Maire - On peut dire que le chiffre de 32 millions ne sera pas celui que retiendra la Ville.

M. BERTRAND - Je crois qu'on peut surtout faire état qu'il s'agit de la construction d'une école et que le prix de revient de la classe : 6 millions, ne sera pas accepté par l'Education Nationale alors que le chiffre admis est de 3 millions.

M. COQUART - En tout cas il faudrait écrire au C.H.R.

M. le Maire - On va écrire au Préfet et envoyer copie au C.H.R.

M. COQUART - Qui va le faire?

M. le Maire - Je vais demander à M. AUREL de le faire

M. GOULARD - En ce qui concerne le projet cela peut aller très vite il s'agit de rencontrer l'Architecte de l'Education Nationale et de lui demander son avis.

M. COQUART - Il reste deux chapitres pour terminer les travaux. Il serait utile que M. LEFEBVRE puisse conclure.

M. le Maire - Sur le plan Logements on n'a pas cherché à prévoir autre chose?

M. WALKER - Si, un projet est en l'air : celui des Bois Blancs. C'est le futur plan parce que on manque de renseignements techniques

M. le Maire - Nos besoins en logements ne se limitent pas aux projets dont nous avons eu connaissance.

M. AUREL - C'est un Plan de 3 ou 4 ans tout au plus.

M. le Maire - Il faudrait voir et orienter l'Office d'H.L.M. pour plus tard par la dotation de terrains.

M. WALKER - Il faut tenir compte aussi de l'effort fait par d'autres personnes que la Municipalité. Il faudrait faire une récapitulation des projets et faire ensuite nous-même un autre plan: il y a des constructions privées ou semi-privées. Il ne faut pas donner à la population l'impression qu'il n'y a que l'Administration municipale qui a fait des projets.

M. COQUART - On a constaté que le Plan comprenait d'une part le programme d'action à partir de maintenant mais, quand on communiquera ce plan à la population lilloise, il faudrait qu'il y ait un appendice qui indique les autres projets. C'est le service de l'Urbanisme qui devrait, dès à présent,

apporter un memento sommaire qui serait soumis à l'Administration pour être enteriné et être joint par M. LEFEBVRE en annexe au Plan. Il serait difficile en effet de dire aux lillois voilà ce qui est prévu pour être construit en 5 ans sans indiquer ce que les autres secteurs feront.

M. WALKER - En plus lointaine échéance il y aurait continuation de la lutte contre les zones de taudis. Nous avons parlé de St Sauveur mais voyez les dimensions du secteur de Wazemmes.

M. COQUART - La rue Fontaine del Saulx est déjà en 2ème catégorie parce qu'il y a des difficultés. Ce sont des opérations d'urbanisme, vous pouvez préconiser des mesures, la Commission du Plan ne peut discuter que sur les données que vous lui fournirez.

M. WALKER - D'accord mais nous pouvons dire que c'est dans nos préoccupations.

M. le Maire - Je crois qu'il faut prévoir dans le P.V. quelques lignes disant que nous projetons une nouvelle réunion pour décider de la lutte contre les taudis.

M. WALKER - Je crois qu'on pourra faire un projet pour Wazemmes, s'inspirant de la méthode de la rue de Constantine mais ce n'est pas du jour au lendemain qu'on pourra faire quelque chose de concret. Je vois inaugurer le stade de la Place des Quatre chemins, je le regrette parce que j'aurais pris cela comme base de départ. Il est anormal de consacrer un grand terrain aux sports dans un quartier surpeuplé.

M. BERTRAND - Il y a peut-être une base de départ par la démolition des deux écoles qui vont être remplacées.

M. le Maire - Vous ne trouvez pas opportun l'existence d'un terrain de jeux

M. WALKER - J'ai dit que, dans un terrain comme celui-là on doit commencer par faire des logements salubres et, dans le dernier carré disponible, faire un terrain de sports. La Municipalité précédente nous a engagé dans une affaire absurde.

M. THIBAUT - Cela date de 1940.

M. WALKER - Les enfants qui habitent ce quartier vont aller faire du sport quelques heures par semaine sur ce terrain mais vont habiter le reste du temps dans des taudis. Il faut voir l'état des maisons, des fils d'eau.

M. COQUART - Je pense que nous sommes d'accord pour considérer que c'est un problème distinct qui sera abordé dès que possible mais qui viendra après avoir terminé les travaux élaborés aujourd'hui.

M. WALKER - Je pense qu'on pourrait signaler dans le rapport qu'on en parlera bientôt pour signaler aux gens qu'on n'a pas oublié cette question.

M. BERTRAND - Dire que la rue du Soleil Levant est le point de départ

M. le Maire - Quelle est l'idée qui a présidé à la mise à disposition de ce terrain?

M. THIBAUT - Je crois me rappeler que pendant la guerre, au début, le Gouvernement avait voulu créer des terrains sportifs dans toute la France et a alloué des subvention qui, au départ, étaient de 85%. Nous avons acquis quelques immeubles vétustes qu'on a démolis et immédiatement nous avons aménagé le terrain pour arriver, en plusieurs années, à en faire un terrain de sports.

M. GOULARD - Avec la guerre, M. FAUVET a été admis à examiner différents terrains de sports et c'est le seul dossier qui ait abouti à une réalisation.

M. THIBAUT - Le Petit Paradis a été engagé à la même époque.

M. le Maire - Vous pensez évidemment que le programme établi actuellement est inférieur aux besoins de la population. Je voudrais savoir, en dehors de la lutte contre les taudis, étant donné qu'on va reconstruire, aux mêmes emplacements après démolition des taudis, existe-t-il encore des terrains permettant la construction de vastes logements.

M. AUREL - Il ne reste qu'un terrain au Faubourg des Postes.

M. THIBAUT - Donc Porte de Béthune 1500 logements.

M. BERTRAND - Il reste place pour 500. Le jardin de la rue de Solférino est également libéré pour la construction.

M. COQUART - Il a été convenu que la Commission de l'Urbanisme étudierait la question pour savoir si c'était une construction ou un jardin. Ce n'est pas très vaste.

M. AUREL - SERVICES PUBLICS - DISTRIBUTION D'EAU - Dans le document daté du 27/2/56 il y a une récapitulation, en page 3 :

nouveaux captages 80 millions environ. Nos ressources en eau ne sont pas très brillantes. Il est nécessaire qu'avant 1964 nous ayons redressé la situation parce que, ou bien nous allons renouveler le contrat avec la Société des Eaux du Nord et si elle sent qu'elle peut nous prendre à la gorge elle peut nous faire payer cela très cher. Il est nécessaire que nous prévoyons tout de suite une dizaine de milliers de mètres cubes supplémentaires et, dans les années suivantes, encore quelques dizaines de milliers de mètres cubes.

Je propose une tranche de 30 millions en 1ère urgence et laisser le reste en 2ème. Ces 30 millions nous permettrait d'équiper les 4 forages qui

viennent d'être creusés.

Aménagement des canalisations principales de 600 m/m entre le Faubourg des poste et la Place Barthélémy Dorez, dépense envisagée environ 15 millions, Le passage du boulevard Périphérique va nous forcer à faire passer ces canalisations en galerie, je vous propose cela sous deux ans.

Catégorie 2

Liaison supplémentaire entre le réservoir de l'Arbrisseau et la Ville, réalisée par canalisation de 700 m/m de diamètre pour traverser le quartier de Moulins-Lille, dépense 140 millions réalisation sous 5 ou même 10 ans.

M. le Maire - Ce ne sont pas des travaux qui peuvent être entrepris fragmentairement?

M. AUREL - Non tout ou rien.

M. THIBAUT - Est-ce une opération indépendante des autres.

M. AUREL - Complètement indépendante.

M. E. LEFEBVRE - Je pense que si c'est au point ce devrait être en 2ème

M. Le Maire - D'accord, en 2ème catégorie.

Renforcement du réseau également entre 5 et 10 ans, mais je voudrais 1/5 en première urgence, 1/5 tous les deux ans, comme il s'agit de 65 millions, cela ferait 13 millions tous les deux ans.

1/5 en 1ère catégorie

Construction d'un réservoir supplémentaire, 25 millions également sous 5 à 10 ans.

M. COQUART - Vous avez un emplacement prévu?

M. AUREL - Oui la place est réservée à côté de l'autre.

Pour Béranger il y a eu un malentendu. Un chiffre de 32 millions a été prononcé mais on ne sait pas si le chiffre comprend la cession des locaux occupés par la Compagnie des Compteurs.

M. COQUART - Je ne connais pas la lettre.

M. AUREL - Il y a eu un rapport que Mme PLOUY m'a lu

M. COQUART - Le rapport concerne le renouvellement du bail. Ce rapport disait qu'il fallait opter entre le renouvellement du bail, le départ, ou l'acquisition pour 32 millions y compris immeuble donnant rue d'Isly.

M. COQUART - Je n'ai pas vu de lettre, la Commission du Plan a retenu le principe de la discussion autour d'un chiffre variant entre 20 et 24 millions.

M. AUREL - Cela dépend si on comprend ou non l'immeuble occupé par la Compagnie des Compteurs.

M. COQUART - Je n'ai vu que le rapport qui m'a été soumis sans dossier et sans plan. Je croyais qu'il reposait sur des documents se trouvant chez vous. J'ai dit à la Commission du Contentieux que, d'après ce qui avait été retenu à la Commission du Plan, c'est vers l'acquisition qu'on s'orientait et qu'il fallait maintenir le principe de la redevance d'occupation aux conditions actuelles tant que nous resterions dans les lieux, jusqu'à conclusion de l'acquisition. Il est indiqué dans le PV que la Commission du Plan ayant préconisé l'acquisition le maintien dans les lieux sera considéré comme temporaire sur la base d'une redevance d'occupation, nous ne renouvelerons pas le bail et nous ferons connaître que la ville envisage l'acquisition.

M. AUREL - Il y a peut-être quelques millions d'écart mais j'espère arriver à une solution amiable. La question des 32 millions découlait d'une lettre de la Compagnie des Compteurs adressée au Contentieux dont je n'ai même pas eu connaissance.

M. COQUART - Faites la mise au point. Comment envisagez vous la question pour éviter tout malentendu?

M. AUREL - J'avais envisagé 32 millions pour tout y compris le garage qui aboutit rue d'Isly, je pensais que l'affaire irait seule parce que, à 32 millions pour le tout il n'y avait pas à hésiter, il semble que la Compagnie des Compteurs voudrait garder une partie où se trouvent ses bureaux; mais je pense qu'elle acceptera environ 25 millions pour le garage et l'immeuble occupé par la S.A.G.E.

M. COQUART - Le Contentieux n'intervenait que parce que le propriétaire avait fait savoir d'abord qu'il n'entendait pas renouveler le bail, qu'il ne pourrait en envisager le renouvellement que si le prix était porté à 2 millions puis, il aurait ajouté, officiellement ou officieusement, qu'il n'insisterait pas si la ville acceptait d'acheter.

M. AUREL - Le malentendu vient du fait qu'on ne savait pas sur quoi portaient exactement ces 32 millions, je continue à espérer un accord amiable.

M. COQUART - Il n'y a pas, à votre connaissance, d'élément de nature à faire considérer comme inopportune la décision prise en commission du Contentieux?

M. AUREL - Non

M. THIBAUT - Au titre de la distribution des eaux, l'ensemble du projet ressort à 325 millions, l'amortissement d'un emprunt de 325 millions à 5,50 ressort à peu près à 27 millions. En augmentant de 4 frs le prix du m³ d'eau nous couvririons le montant de ces annuités d'emprunt. M. AUREL pense-t-il que cette majoration puisse être acceptée par l'autorité de tutelle?

M. AUREL - C'est une solution qui me plairait beaucoup : une surtaxe qui serait mise de côté pour financer nos travaux.

M. THIBAUT - Si nous ne faisons pas le programme d'un seul coup nous devons augmenter le prix de l'eau chaque année pendant 10 ans. Si nous prenions le programme en bloc ce serait plus facile, on pourrait modifier le plan d'urgence en conséquence. C'est le genre d'opération qui plait le plus aux services financiers parce que c'est une opération commerciale présentant le recouvrement intégral des sommes investies.

M. COQUART - La répercussion sur le prix de l'eau doit être envisagée à un autre point de vue que celui des finances. Il faudrait que la question soit examinée par la Commission des Services Publics.

M. AUREL - Ce que cela coûterait par ménage serait infime, la plupart des ménages ne dépassent pas le minimum de consommation: 740 frs par an.

M. THIBAUT - La Ville vend l'eau exactement moitié prix de la Société des Eaux du Nord.

M. COQUART - Il y a des quartiers de Lille qui sont alimentés par la Société des Eaux du Nord et qui paient l'eau à 32 frs tandis que les autres la paie 16 frs. On m'a dit que la Ville achetait de l'eau à la Société des Eaux du Nord et qu'elle l'achetait plus cher qu'elle la vendait aux consommateurs. Ce n'est pas exact?

M. AUREL - Non

M. THIBAUT - Autrefois, avant que le tarif soit augmenté je crois que nous l'achetions plus de 13 frs et la vendions 12 frs.

M. COQUART - Vous proposez par conséquent de grouper l'ensemble.

M. THIBAUT - Voici une opération de 325 millions. Qu'est-ce que cela comparé aux sommes englouties par le logement? Sachant que l'annuité d'amortissement va être couverte, si les services techniques peuvent réaliser ce programme en 3 ans au lieu de 10 ans, je pense que l'Administration a tout intérêt à mettre cela à son ordre du jour.

M. AUREL - On peut toujours réaliser en avance mais c'est un programme qui ne doit être réalisé qu'en 10 ans par tranches de 2 ans. Je n'arriverai pas à réaliser cela en 3 ans.

M. COQUART - Pouvez-vous faire une tranche réalisable en 5 ans et garder

le principe qui ne créerait pas de gêne pour les services techniques. Réalisation de ce programme en 2 tranches et fixation de la majoration du prix unitaire à prévoir pour que les rentrées supplémentaires couvrent les annuités d'emprunt?

M. AUREL - Pourquoi faire un emprunt? J'ai besoin de 325 millions, donnez moi 35 millions par an et calculez la taxe en proportion.

M. COQUART - C'est à voir par contact entre vos deux services.

JARDINS -

M. AUREL - Aménagement ceinture verte zone non aedificandi et boulevard Périphérique. 200 millions en 20 ans. Nous commençons dès maintenant à planter des arbres dans le terrain au fur et à mesure qu'il devient libre.

M. COQUART - Y a-t-il renonciation au principe des échanges compensatoires entre fortification et zone?

M. AUREL - Non

M. COQUART - Vous considérez la zone telle qu'elle existe actuellement?

M. AUREL - Oui, nous nous baserons sur le plan d'aménagement lui-même qui a déjà prévu, en principe, les compensations.

M. BERTRAND - Les Dondaines sont-elles vraiment zone verte? Parce que, près de la Gare, si on pouvait les utiliser, on pourrait y faire la manufacture des Tabacs et disposer de l'autre terrain?

M. COQUART - Vous ne vous considérez pas comme absolument liés par la nécessité d'avoir acquis toute la zone.

M. AUREL - On pourra anticiper.

M. WALKER - A condition de ne pas réduire la zone verte à moins de compensations.

M. AUREL - Quand une partie est prévue en zone non aedificandi et doit être construite, il faut dire que le terrain sera dégrevé de la zone non aedificandi lorsque la Ville sera devenue propriétaire après avoir donné une compensation sur d'autres terrains.

M. COQUART - Les terrains de sports peuvent être prévus dans l'avenir dans une Ville voisine par exemple La Madeleine. Vous êtes bien d'accord que, même quand il s'agit de terrains relevant d'autres villes nous ne devons pas nous en dessaisir.

M. AUREL - Rien n'empêcherait d'ailleurs de laisser La Madeleine installer

un terrain de sports ensuite nous lui louerions le terrain sans le vendre.

M. AUREL - Pour la zone, l'aménagement a été estimé à 200 millions pour 200 hectares en 20 ans soit 10 millions par an. Allons-nous mettre quelque chose en première urgence ou tout en 2ème. Je n'insiste pas tellement pour l'avoir en 1ère cela peut attendre. Nos premiers travaux seront de planter de jeunes arbres, il n'y a que lorsqu'ils seront poussés qu'on pourra penser à aménager

Pour le Jardin des Plantes il y a eu déjà un crédit de 6 millions et vous avez laissé espérer 2 autres crédits dans les années à venir.

M. COQUART - 6 millions pris sur Fonds généraux. Ils étaient à l'emprunt et vont devenir disponibles; pour terminer il faudrait encore combien de tranches de 2 millions? Il est dit dans la note que sur 10 hectares 5 sont achevés; avec les 6 millions on réalisera encore combien dans la partie aménagée?

M. AUREL - L'évaluation de la partie à aménager est de 29 millions au total, vous avez déjà accordé 6 millions, les services ont l'habitude d'évaluer largement, comptons 24 millions, il resterait 3 tranches de 6 millions à financer.

M. COQUART - C'est en cours depuis 10 ans, c'est la continuation et la poursuite des travaux. Quant à achever cela pour les Florales 1958 cela me paraît beaucoup!

Il n'y a pas lieu je pense d'inscrire au Plan des dispositions concernant les Jardins en général ni la zone. Il y a un crédit Jardins assez consistant. Evidemment dans la note annexe on indique qu'il y a lieu d'aménager plus complètement le canal de la Basse Deûle, c'est financé, pour le Petit Maroc aussi.

Vous admettez M. AUREL qu'il n'y a pas lieu de procéder à une inscription spéciale, ce sont des choses en cours ou des réalisations fragmentaires difficiles à classer en 1ère catégorie.

M. le Maire - Rien de neuf dans tout cela?

M. AUREL - Le Jardin des Plantes et la zone mais pas jardins traités sur le mode forestier ce serait traité sur le genre basse Deûle ou Citadelle

M. COQUART - La Basse Deûle et le Parc de la Citadelle appartiennent à l'autorité militaire? C'est concédé à la Ville?

M. AUREL - Oui concédé pour quelques milliers de frs par an.

M. COQUART - Pour une longue durée?

M. AUREL - Non cela pourrait être révoqué mais il est certain que cela ne le sera jamais, l'entretien est assuré par la Ville ^{Coquart} il y a un progrès actuellement mais malgré tout l'entretien est encore insuffisant

M. AUREL - Cela a été très négligé pendant longtemps et il faudra encore des années pour arriver à avoir un beau parc.

M. le Maire - Il n'y a pas intérêt à chercher à s'en rendre acquéreurs?

M. COQUART - Il ne semble pas que l'Autorité militaire ait des vues là dessus et si vous dites que les conditions sont si modestes.

M. le Maire - Essayez d'avoir un bail de plus longue durée.

M. COQUART - Ce n'est pas comme l'Esplanade

M. AUREL - Je vais voir cela.

M. COQUART - Cela me paraît plus pressé que de reprendre les allées du Jardin Vauban et surtout plus nécessaire. Ce qui coûte ce n'est pas la création de jardins c'est l'entretien ensuite.

M. E. LEFEBVRE - Le Jardin des Plantes ne figure pas au Plan?

M. COQUART - Si continuation et achèvement.

M. E. LEFEBVRE - Pour mémoire.

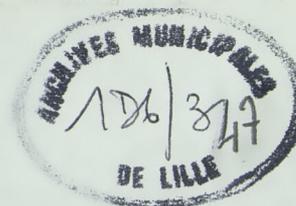
M. COQUART - Nous ne sommes pas liés par le terme de 1958.

La séance est levée à 18 h 30.

6
COMMISSION DU PLAN

Réunion du 25 Juin 1956

Procès-verbal



La séance s'ouvre à 15 heures, à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil d'Administration.

Sont présents :

MM. le Maire, Président,
COQUART, Adjoint délégué aux Finances,
VAN WOLPUT, Adjoint délégué à la Voie Publique et aux Services publics,
WALKER, Adjoint délégué à l'Urbanisme,
BERTRAND, Adjoint délégué aux Bâtiments et Travaux municipaux,
LEFEBVRE, Emile, Secrétaire général adjoint, Commissaire au Plan,
AUREL, Ingénieur en chef, Directeur des Services techniques,
GOULARD, Ingénieur en chef, Directeur des Services d'Architecture,
THIBAUT, chef de Division des Services Financiers.

M. le Maire - Nous allons commencer cette séance par les questions se rapportant au Service de l'Habitat.

M. BERTRAND - Vous avez le programme, qui ne comporte qu'une fixation de chiffres, je n'ai rien à ajouter à ce document. L'Opération Million concerne des choses qui sont déjà envisagées ce n'est qu'au fur et à mesure qu'on trouvera des terrains vacants qu'on pourra examiner cela.

M. le Maire - Il faudrait voir ce qui est en projet, ce qui est en cours de réalisation et ce qui est à inscrire.

M. BERTRAND - L'opération Million doit être inscrite immédiatement.

M. le Maire - Oui

M. BERTRAND - Pour le Million amélioré, il faut attendre la fin de l'année pour que la voirie soit terminée.

M. AUREL - On n'attend pas seulement cela, nous sommes tombés sur des carrières, ce sont des fondations spéciales qui demandent plusieurs mois.

M. BERTRAND - On va pouvoir faire les fondations spéciales sans finir la route. Pour le transport du gros matériel on ne pourra commencer qu'après avoir terminé la route, vers octobre-novembre.

M. le Maire - C'est une opération surprise, on ignorait la nature du sous-sol ?

M; COQUART - Les champignonnières sont répandues dans ce coin !

M. AUREL - Nous n'avons aucun renseignement, nous avons seulement dit à l'Architecte méfiez-vous il pourrait y en avoir.

M. BERTRAND - Cela va entraîner une dépense supplémentaire de 20 à 30 millions, mais il faut absolument utiliser ce terrain.

M. le Maire - Ces 20 millions vont augmenter sensiblement le prix du loyer.

M. COQUART - Qui prend cela en charge ?

M. BERTRAND - Ce sont les locataires, c'est compris dans le prix de la construction.

M. le Maire - C'était l'opération Million, puis Million amélioré, cela devient un Million aggravé !

M. VAN WOLPUT - Quand on se trouve devant un accident dans un terrain est-ce vraiment aux locataires qu'il appartient de payer les frais ?

M. le Maire - Si l'affaire avait été vue de très près, il est bien certain qu'on n'aurait pas mis à la disposition de l'Office un terrain qui comportait des trous, on l'aurait remis en état; c'est la Ville qui aurait pris les travaux en charge pour les reboucher.

M. AUREL - Ce n'est pas la Ville qui a acheté, c'est l'Office. Si vous avez eu un prix intéressant c'est peut-être que les vendeurs le savaient et ne l'ont pas dit. Le terrain a dû être payé 425 à 450 frs le mètre, ce qui est vraiment bon marché. Il n'y avait aucune trace de champignons au dessus.

M. le Maire - Les vendeurs ne le savaient pas.

M. THIBAUT - Si la Ville décidait de supporter la dépense, supporterait-elle également la dépense pour d'autres Sociétés qui vont construire sur le même terrain ?

M. le Maire - Non

M. THIBAUT - Alors il y aurait deux sortes de loyers pour un même terrain. Si l'Office était seul en cause, la Ville pourrait supporter le supplément de dépense mais il y a aussi le C.I.L.

M. COQUART - Quelle solution l'Office préconiserait-il ?

M. AUREL - Ils semblent disposés à supporter la dépense.

M. BERTRAND - Les loyers seront plus élevés, cela fait environ 400 frs par mois d'augmentation.

M. AUREL - Le montant de 30 à 35 millions paraît devoir être supérieur à la dépense. Il est probable qu'on s'en tirera avec 20 millions.

M. COQUART - Les Services municipaux n'ont pas eu à se prononcer. C'est un nouvel exemple du manque de cohésion !

M. AUREL - Il est probable que nous serions passés au dessus.

M. COQUART - Peut-être mais si l'Office avait consulté la Ville, si celle-ci avait invité les Services techniques à donner leur avis sur l'opportunité de l'achat dans telles conditions et à tel prix, je ne sais pas pourquoi, étant informés comme vous l'êtes, vous n'auriez pas eu l'idée de vous en préoccuper parce que vous saviez qu'il en existait.

M. E. LEFEBVRE - C'est à l'architecte que cela incombe.

M. COQUART - Deux contrôles valent mieux qu'un.

M. BERTRAND - On va essayer de limiter un peu les frais.

M. COQUART - Il faudra en tirer leçon pour l'avenir.

M. BERTRAND - Oui l'Office ne devra plus prendre de terrain sans être sûr de cela.

M. VAN WOLPUT - C'est ce qui s'est passé également à la Cité Hospitalière.

M. AUREL - Non, c'est différent, ils le savaient, nous étions capables de leur dire ce qu'ils pouvaient trouver.

M. BERTRAND - C'est ce qui se présente pour l'Office des Logements, on sait à peu près ce qu'il y a à faire.

M. THIBAUT - Pour ce que nous venons de voir :

- l'opération Million figure au Budget supplémentaire donc il n'est pas nécessaire de l'inscrire au Plan ;

- l'opération Million amélioré est votée donc pas d'emprunt;

- pour le Soleil Levant, je ne connais pas bien l'opération : nous avons déjà payé 3.200.000 frs suivant délibération du 12 Juillet 1955, il reste 1.800.000 frs à inscrire. Nous n'avons pas eu de délibération de l'Office.

M. BERTRAND - On a l'adjudication samedi.

M. THIBAUT - L'argent est disponible, nous pouvons le verser.

M. le Maire - Il en est de même pour la Concorde 232.000.000 plus 65.000.000 ?

M. THIBAUT - Nous avons déjà voté 165 millions : 55 millions au cours de chacune des années 1954, 1955, 1956. Ces 165 millions sont disponibles.

M. le Maire - Sur 232.000.000 ?

M. BERTRAND - Plus que cela parce qu'il y a participation de la Ville à l'Office Municipal et à l'Office départemental pour 500 logements.

M. le Maire - Cela a été oublié ?

M. BERTRAND - J'ai demandé à l'Office de faire un état.

M. AUREL - C'est le Département je suppose qui donne cela ?

M. BERTRAND - Non la Ville donne 15% quand on construit chez elle. Nous avons un Office municipal mais la plupart des villes n'en ont pas et subventionnent ces 15%.

M. le Maire - C'est un contingent qui a été attribué à l'Office départemental pour les régions à population dense. A un moment donné ces logements devaient aller dans une autre Ville et on nous a demandé si la Ville de Lille n'y serait pas intéressée. Nous avons dit que cela nous intéressait; que nous participions dans une dépense à l'Office départemental ou à l'Office Municipal c'est la même chose.

M. THIBAUT - Ne s'agissait-il pas de la construction de 1000 logements 500 par l'Office Municipal et 500 par l'Office Départemental ?

M. BERTRAND - Oui et ensuite la Ville a obtenu 500 logements de plus pour l'Office Municipal, c'est toujours l'opération de la Concorde.

M. le Maire - C'est pour cela qu'on parle maintenant de 1530 logements ?

M. BERTRAND - Oui, le chiffre de 65.000.000 frs doit être le complément pour l'ensemble.

M. THIBAUT - Non pour le terrain.

M. BERTRAND - L'évaluation première faite pour la construction devait être telle que la part de la Ville pour l'ensemble devait être de 297.000.000 frs.

M. THIBAUT - Non, quand on a évalué le terrain on a fixé 65.000.000 frs ensuite on l'a évalué au double 130 millions. L'Office a dit, cela reviendra au même, la Ville donnera une subvention de 65 millions et c'est tout. Je crois qu'il faut voir l'ensemble de la dépense et multiplier par 15% pour connaître la participation de la Ville. La dernière évaluation doit être de 330 millions, la première ne devait pas atteindre cela. Ils viennent de recalculer le tout en raison de la différence entre le chiffre prévu et celui de l'adjudication et d'essayer de rapprocher les points de vue.

M. BERTRAND - De toute façon il est impossible de faire actuellement le calcul de la part de la Ville.

M. le Maire - Que signifie donc l'évaluation portée sur l'état ?

M. BERTRAND - C'est tout à fait approximatif.

M. VAN WOLPUT - N'apportons-nous pas le terrain et ensuite une participation de 15% à la construction ?

M. AUREL - Non, on fait le prix total terrain et construction et on

prend les 15%, le terrain compte pour sa valeur et il faut ajouter le supplément .

M. le Maire - Alors qu'est-ce que cette histoire de délibération 606 que vous rappelez dans l'état disant que "le terrain n'entraîne en ligne de compte que pour 65.000.000 de frs, les domaines l'ayant estimé à 130.480.000 de frs, c'est une subvention supplémentaire de 65.000.000 de frs qui sera sollicitée de la Ville." ?

M. AUREL - Si le terrain vaut 130 millions, l'apport du terrain vaut 130 millions.

M. le Maire - Et si notre pourcentage était de 232 millions nous n'avons que 100 millions à apporter.

M. BERTRAND - C'était comme cela que cela fonctionnait autrefois. Il faut que l'Office achète son terrain et la Ville donne sa subvention.

M. le Maire - Cela revient au même c'est une question d'écritures. C'était pour que l'opération aille plus vite, que serait-ce si on ne l'avait pas faite ainsi ! Il faudrait tirer cette affaire au clair à cause des 500 logements en plus.

M. THIBAUT - Quoi qu'il en soit, pour la Concorde nous voyons 232 millions plus 65 millions soit 297 millions; nous avons inscrit 165 millions, il resterait 132 millions, le raisonnement n'est pas bon de toute façon.

M. BERTRAND - Les indications sont peut-être mauvaises; 297 millions cela représente 15% de la dépense, je pense que c'était au départ deux milliards qui avaient été envisagés pour 1500 logements.

M. AUREL - C'est à tirer au clair complètement à nouveau.

M. BERTRAND - La délibération du 22 Février 1954 doit être valable pour les deux Offices. C'est une erreur d'avoir indiqué Office municipal.

M. le Maire - Comment avez-vous pu, en totalisant tous ces projets, dire qu'il y avait 4000 logements prévus.

M. BERTRAND - 2939 + 500 , à l'époque j'avais compté deux fois les 500, j'ai vu l'erreur trop tard pour rectifier.

M. le Maire - Il faudra rectifier tout cela et produire un programme quand on aura tiré cela au clair. Non seulement 500 ne sont pas prévus mais encore 500 possible ensuite.

M. AUREL - Le plan masse est fait pour 2.000 logements mais un certain nombre restent en pointillés.

M. le Maire - Bien qu'une délibération ait été prise en 1954 on n'est pas très fixés sur la part de la ville dans tout cela.

M. BERTRAND - On ne le sera qu'après l'adjudication terminée.

M. le Maire - J'ai tout de même entendu dire que si les entrepreneurs n'avaient pas eu les dents si longues cela aurait déjà été adjugé !

M. BERTRAND - Oui s'ils s'étaient arrêtés à 2.400.000⁰⁰⁰ ou 2.500.000.000 et c'est à ce chiffre là qu'on se serait arrêté également pour calculer la participation de la Ville. La somme fixée est sûrement provisoire.

M. AUREL - Il faudra que l'apport du terrain compte pour 130 millions et non pas seulement pour 65 millions.

M. le Maire - C'est l'Office qui a rédigé ce papier ?

M. E. LEFEBVRE - Le 2 Mars il y a eu une explication complémentaire

M. le Maire - C'est clair on avait mis 232 millions plus 65 Millions.

M. E. LEFEBVRE - Ce sont les 297 millions dont parlait M. BERTRAND.

M. le Maire - On nous disait que c'était parce que le terrain valait 130 millions qu'on sollicitait 65 millions en supplément.

M. WALKER - 232 millions + 65 millions soit 297 millions et nous apportons 130 millions. Il faut distinguer participation de la ville avec la manière dont elle s'en acquitte : versement espèces et terrain mais la participation elle-même est bien de 15% du total. Ce sera plus de 300 millions.

M. BERTRAND - Certainement puisque le projet dépasse déjà 2.400.000.000

M. le Maire - Il reste à voir la décision, je n'ai pas le souvenir qu'on se soit prononcé à propos de l'Office départemental.

M. THIBAUT - C'est en litige. A l'époque M. DECAMPS avait eu un entretien avec les services préfectoraux, notre participation n'était que de 10 % au lieu de 15 %. Les services départementaux regrettaient cette position et disaient que l'attribution ne serait pas faite en ce cas par les services municipaux mais par les services départementaux.

M. BERTRAND - Il s'agit de la participation de la Ville pour l'Office départemental ?

M. le Maire - Oui je m'en souviens, alors il faut redemander à l'Office sa position, s'il maintient toujours les mêmes principes, Il serait étonnant qu'il ait changé d'avis.

M. BERTRAND - Pour le boulevard de Belfort.

M. THIBAUT - C'est inscrit au Budget sous forme d'emprunt.

M. E. LEFEBVRE - Donc cela ne va pas au Plan ?

M. BERTRAND - Non.

M. AUREL - Rue Fontaine del Saulx, si vous réalisez il n'y a pas de subvention de la ville ?

M. COQUART - Comment se fait-il que ce soit toujours à l'état de projet? Cela date bien de deux ans et avait été présenté comme pour la rue de Constantine; les taudis de la rue Boucher de Perthes et de la rue Fontaine del Saulx sont toujours là.

M. BERTRAND - C'est un litige avec le C.H.R. Cela appartient au C.H.R. et doit être réglé au point de vue achat de terrain maintenant par l'Office.

M. AUREL - C'est un achat direct ?

M. BERTRAND - Maintenant l'Office achète directement les terrains et nous n'avons qu'à donner la subvention.

M. COQUART - Nous avons été unanimes à voter cette question de relogement pour jumeler la destruction des taudis et la construction de logements. Il y a eu quelques logements rue de Constantine et à l'entrée de la rue Littré; mais il y a longtemps, il y a deux ans, M. LECOMTE présentait cela comme devant se faire. Je crois que la Municipalité devrait insister auprès de l'Office pour que diligence soit apportée à cette réalisation modeste financièrement puisque subventionnée.

M. BERTRAND - Pas subventionnée ?

M. AUREL - Peut-être subventionnée.

M. BERTRAND - Ce qui provoque les difficultés c'est que ne donnant pas 15 % le loyer est supérieur.

M. COQUART - Si l'Office revenait sur sa position adoptée un moment et qui consiste à considérer l'opération comme saine (?) sinon il faudrait considérer ce projet comme très en retard et devant retenir l'attention par priorité.

M. BERTRAND - Je ne suis pas sûr que le projet est adopté.

M. AUREL - Vous devez obtenir la déclaration d'insalubrité du Conseil Départemental d'Hygiène, c'est long et pas encore commencé; il faut que la 5ème Division demande l'insalubrité.

M. COQUART - A cette époque on considérait que ce n'était que la confirmation d'un plan de destruction des taudis d'une zone considérée peu salubre du Vieux-Lille; l'Urbanisme envisageait de pousser ce genre d'opérations. Les deux premières : Constantine et Fontaine del Saulx n'étant qu'embryonnaires d'une opération d'envergure sur cette base. J'avais trouvé cela urgent, tout à fait digne d'encouragements et voyait la présente municipalité appuyant à fond sur la pédale pour aboutir à cela

M. le Maire - Pour la rue Saint Sauveur aussi.

M. COQUART - Oui mais je suis déçu de voir cette opération modeste en suspens depuis deux ans et de constater que les difficultés administratives soient telles qu'on ne puisse encore voir la fin. Je demanderais

qu'une étude soit faite dans le domaine Cité de relogement pour voir la chose à temps parce que s'il est vrai qu'il faut compter deux à trois ans je croyais pouvoir voir la réalisation de la rue Fontaine del Saulx en 1955, 1956 eut été encore raisonnable mais après c'est trop tard.

M. le Maire - On a eu en mains ces projets ?

M. WALKER - Tous les efforts ne sont pas bien coordonnés. La demande d'insalubrité est-elle faite ?

M. AUREL - Vous avez été saisis par la Commission d'une demande d'insalubrité et avez constaté que cela ne concernait pas l'Urbanisme mais incombait à la 5ème Division, le relogement à l'Office et la question de subvention à la division des Finances. Le procès-verbal a été rédigé en ce sens et doit être passé maintenant à deux commissions et à l'Office.

M. WALKER - S'il n'y a pas quelqu'un qui assure la cohésion et s'assure que chaque service a fait le nécessaire il n'y a pas moyen d'en finir.

M. COQUART - Il faudrait un responsable central.

M. le Maire - On ne fait pas ce qu'on veut.

M. AUREL - L'Office doit prendre l'engagement de ^{ne} loger dans la Cité de relogement que des gens venant de taudis à abattre. Il n'y a pas 20% de logements qui pourront être occupés par des occupants d'anciens taudis.

M. COQUART - Il faut reconsidérer le problème mais on a donné cela depuis longtemps comme opération rentable.

M. WALKER - L'opération était bonne mais cette obligation d'y reloger des gens précédemment occupants de taudis est gênante.

M. BERTRAND - On la trouve dans les écrits mais je n'ai pas l'impression que c'est bien comme cela qu'on procède. Je sais qu'il faut reloger ces gens en priorité.

M. AUREL - Non pas en priorité seulement mais à 100%, tous les locataires doivent être pris dans les taudis.

M. WALKER - C'est ridicule. Vous allez faire un bloc qui ne va pas correspondre automatiquement à la quantité et à la qualité des anciens locataires.

M. AUREL - On en a pas fini avec cette procédure.

M. WALKER - On arrive au paradoxe complet: le terrain est déblayé et rien ne s'y construit.

M. COQUART - Si on doit reconsidérer ce problème qu'on le dise, qu'on nous fasse prendre une décision mais qu'on ne reste pas pendant trois ans en considérant comme réalisable un projet qui ne l'est pas. Comment a-t-

on fait pour la rue de Constantine?

M. AUREL - On n'a pas fait de déclaration d'insalubrité. M. PAGET avait d'ailleurs refusé de la faire.

M. COQUART - S'il y a eu une manoeuvre administrative permettant d'aboutir n'hésitons pas à recommencer, tous ceux qui ont vu cela l'ont trouvé bien, on a réussi pleinement et on ne veut pas recommencer?

M. BERTRAND - On dépose les projets de la rue de la Vignette et de la rue des Robleds.

M. WALKER - Rue des Robleds il n'est pas question de relogement, c'est un terrain libre depuis longtemps.

M. le Maire - Il faudrait demander à M. LECOMTE de venir.

M. WALKER - Rue de la Vignette ce que nous avons envisagé correspond aux mêmes principes que la rue de Constantine.

M. AUREL - Rue de Constantine on n'a pas appliqué les conditions.

M. le Maire - A-t-on quand même bénéficié des dispositions de crédit? C'est cela qui est important. Si on a pu passer à côté des règles il faudrait essayer de le faire encore.

M. COQUART - Nous avons un Plan il faut savoir si c'est praticable sinon il faut renoncer.

M. WALKER - Si on a pu le faire une fois !

M. AUREL - A l'époque la réglementation n'était peut-être pas établie ou le M.R.L. a fermé les yeux.

M. le Maire - Je propose qu'on laisse le reste des affaires de l'Habitat parce qu'il faudrait être mieux renseignés, pour connaître les obstacles et savoir où on en est.

M. BERTRAND - En ce qui concerne l'opération DESROUSSEAUX il y a de grands bâtiments de prévus et qui se feraient en face de l'Hôtel de Ville sitôt que le plan de l'Urbanisme sera fini.

M. WALKER - Bâtiments importants, donc loyers importants qui excluent d'office les gens de la rue des Robleds.

M. BERTRAND - Oui mais ceux-là seront relogés rue des Robleds.

M. COQUART - Il y a donc à la fois construction rue des Robleds et face à l'Hôtel de Ville et l'ensemble s'appelle DESROUSSEAUX. Cela ne figure pas dans la liste.

M. BERTRAND - le projet que vous avez en mains est le projet initial qui doit venir face à l'Hôtel de Ville, celui de la rue des Robleds n'est pas dans la liste.

M. VAN WOLPUT - Je voudrais obtenir un éclaircissement; ce n'est pas parce qu'on propose maintenant de construire face à l'Hôtel de Ville qu'on doit reculer la construction du bâtiment de la rue des Robleds?

M. BERTRAND - On ne la recule pas on a dit qu'il fallait quelque chose de plus modeste rue des Robleds, le projet initial se fait face à l'Hôtel de Ville.

M. VAN WOLPUT - Mais cela se fait simultanément ?

M. WALKER - Il y a 100 mètres dégagés.

M. BERTRAND - Rue de la Vignette aussi.

M. le Maire - On a des crédits pour cela?

M. BERTRAND - Cela fait partie des crédits de logements.

M. COQUART - Non parce que celui là ne figure pas.

M. BERTRAND - Forcément on ne sait pas comment sera implanté ce bâtiment, cela dépend de l'Hôtel de Ville.

M. WALKER - Pour les Bois-blancs si on peut construire sur ce terrain ce ne sera que des maisons sans étage, le terrain ne pourrait en supporter, M. VAN WOLPUT l'a dit ce matin et il a raison.

M. BERTRAND - On nous aura demandé une somme importante. Pourquoi s'est-on tourné vers l'opération des taudis, il y a des crédits prévus.

M. COQUART - Cette opération est préconisée et depuis longtemps par notamment des urbanistes, M. WALKER a exposé sa conception indépendamment du problème de financement; on ajoute que le financement était couvert par l'apport du Ministre de la Santé mais il y a bien des associations d'édiles qui s'y sont ralliées. Nous l'avons retenue pour Wazemmes, le quartier de la Treille et je crois qu'une Municipalité qui fait ce qu'elle doit dans la situation présente doit construire et faire disparaître les taudis; nous n'avons pas tout fait en nous acquittant du premier point: construire, il faut encore détruire les taudis. C'est pourquoi je croyais que cette opération Cité de relogement avait la faveur de l'Office et c'est aussi pourquoi je suis déçu de voir que la rue Montaine del Saulx ne se réalisait pas. S'il y a des éléments de principe impossibles je m'incline mais je demande pourquoi il reste tant de taudis qui déshonorent notre ville.

M. WALKER - Cela provient de difficultés avec le C.H.R. Vous devez tout acheter d'un seul coup ou rien du tout.

M. COQUART - Ce qui veut dire détruire un peu quand on aura beaucoup construit, il vaudrait mieux l'inverse.

M. WALKER - M; DENVERS m'avait dit que si on voulait 300 et quelques millions il les avait mais qu'il fallait les prendre tout de suite

M. le Maire - Il l'a même répété plusieurs fois.

M. COQUART - Vous ne comprenez pas très bien, moi non plus ! Et ce sont les problèmes les plus importants de tout.

M. BERTRAND - Je ne sais pas si vous vous souvenez du dossier qu'il faut établir pour atteindre cette opération. La Ville a dû abandonner, renoncer parce qu'il faut donner situation démographique ancienne etc.

M. COQUART - Ce n'est rien cela !

M. BERTRAND - Mais il y a un grand nombre de choses invraisemblables !

M. le Maire - C'est vrai, j'ai vu la nomenclature des pièces à fournir.

M. E. LEFEBVRE - Ce sont des réponses invérifiables.

M. COQUART - Il y a tant d'autres domaines où l'on a à faire beaucoup de paperasserie, les services doivent avoir quelques éléments.

M. BERTRAND - Le projet est fait pour la rue de la Vignette, c'est Ségers qui l'a

M. le Maire - Arrêtons là. Il faudra vérifier pour savoir si la réalisation de la rue de Constantine a été faite en passant à côté de la réglementation.

M. AUREL - Vous avez des immeubles rue de Belfort à 2 millions pièce, à la Concorde même pas 1.500.000 et rue Fontaine del Saulx 1.700.000.

M. COQUART - Tiént-on compte du coût de la démolition.

M. AUREL - Je ne crois pas, la démolition doit être faite.

M. le Maire - J'avais proposé qu'on arrête parce que si nous avions pu travailler normalement sur les rubriques qui figurent ici nous aurions peut-être pu essayer de voir avec M. WALKER les terrains sur lesquels il est encore possible de construire plus tard et ce serait l'inscription au plan d'autres constructions. On aurait décidé que l'Office commence dès maintenant la préparation des projets. Nous ne sommes pas suffisamment informés donc laissons en suspens, nous ferons une autre réunion uniquement sur la question "Habitat" où M. LECOMTE et peut-être quelqu'un du M.R.L. pourrait assister.

M. COQUART - Oui pour conclure et arrêter le plan.

M. WALKER - Nous ne pouvons pas parler du Plan en public sans avoir ces renseignements. C'est le premier point du plan comme le dit M. COQUART, cela doit passer avant tout, les gens ne pourraient comprendre qu'on s'intéresse à la construction des égouts avant de s'intéresser aux logements.

M. COQUART - Il faut que cette réunion soit bien préparée pour pouvoir conclure

M. le Maire - Monsieur LEFEBVRE je vais vous demander de vouloir bien

préparer cette réunion en disant dans quel ordre et pour quelle date peuvent être prévus les projets.

M. COQUART - S'il faut abandonner, ou modifier la formule, faire comme la rue de Constantine, par la rue du Soleil Levant. M. LEVEAU pourrait peut-être être utile aussi.

M. le Maire - Donc abandonnons momentanément ces questions et passons aux services techniques.

M. AUREL - Vous avez repris les projets inscrits à la tranche urbaine d'investissement routier et retenu en première urgence au titre de la Commission du Plan les boulevards de Belfort et de Metz et une partie du boulevard de la Moselle. Je devais vous donner le coût de la voirie correspondante :

boulevard de Belfort : 32 millions plus 15 millions pour la construction éventuelle de chaussées de déserte.

M. le Maire - Et la passerelle ?

M. BERTRAND - Cela devient un passage souterrain.

M. le Maire - Cela figure quelque part? Il faudrait tout de même bien qu'on le sache ?

M. BERTRAND - Le M.R.L. va faire une proposition

M. COQUART - A l'origine c'était un passage souterrain, cela a été critiqué. Maintenant la passerelle devient de nouveau un passage souterrain.

M. le Maire - Il y a des éléments techniques qui échappent; c'est surtout aux enfants que nous songions en envisageant cette passerelle: on va faire passer les enfants dans un passage souterrain, on va l'éclairer évidemment mais il ne passe pas toujours du monde, cela ne vous frappe pas de voir la population d'âge scolaire l'utiliser à 4 h $\frac{1}{2}$ du soir par exemple ?

M. AUREL - Ce sera surtout très sale

M. le Maire - Nous pouvons formuler une exigence ? Nous pouvons essayer d'imposer la passerelle ?

M. WALKER - Je ne suis pas de votre avis, je comprends certes que des enfants doivent l'utiliser mais il fait songer aussi à l'esthétique, cela va détruire complètement l'entrée de Lille !

M. le Maire - Je disais qu'il y a peut-être des aspects qui nous échappent en voilà un qui ne manque pas de valeur.

M. COQUART - Il faudra absolument à ce moment un agent de service jusqu'à l'heure du dernier passage des enfants venant de l'école. On ne peut évidemment exiger la présence d'un agent de police pendant 24 heures mais ce

serait très inquiétant de ne pas en avoir pour les enfants.

M. le Maire - Le groupe scolaire est en adjudication ?

M. BERTRAND - C'est adjugé.

M. GOULARD - On peut commencer certains bâtiments.

M. VAN WOLPUT - Je fais remarquer que je ne suis pas du tout au courant de cette question de passerelle.

M. BERTRAND - J'ai vu sur le plan qu'on avait indiqué passage souterrain au lieu de passerelle, personnellement ce qui m'intéressait ce n'était que la construction des 1000 logements.

M. le Maire - On a déjà parlé ici de la nécessité d'une passerelle dans les premières réunions; au Conseil d'Administration on en a entendu parler, on n'est pas plus avancés. Je dis que maintenant il est temps de se décider à faire son choix, savoir si c'est aérien ou souterrain.

M. AUREL - Ou si les enfants peuvent passer à niveau sous la protection de feux tricolores qui existent au carrefour.

M. BERTRAND - Il n'y a pas que les enfants du Petit Maroc.

M. AUREL - C'est pourquoi je dis qu'il serait logique de faire une école de chaque côté fréquentée par les enfants habitant le côté correspondant.

M. BERTRAND - Il y en aura une de chaque côté, une seule ne pourrait suffire

M. WALKER - Ne croyez-vous pas qu'on pourrait se contenter des feux rouges pour le début et reporter cette décision à plus tard ?

M. BERTRAND - On n'aura besoin du passage que lorsque les immeubles seront construits, d'ici un an peut-être.

M. le Maire - La construction du passage souterrain sera longue aussi.

M. COQUART - Ce sera sous une route à grande circulation et sans arrêter la circulation.

M. WALKER - On ne peut prévoir d'escaliers, il y a les vélos et voitures d'enfants.

M. COQUART - A Paris on prévoit généralement un double accès, escaliers d'une part, de l'autre on peut remonter avec un vélo à la main.

M. AUREL - Une autre solution consiste à faire un escalier avec à côté une rampe sur laquelle circulent voitures d'enfants ou vélos poussés à la main par les personnes se trouvant dans l'escalier.

M. BERTRAND - On peut prévoir passage par feux rouges.

M. AUREL - Seulement au passage des étudiants parce que, à l'autoroute, on

ne peut arrêter la circulation, c'est pourquoi je suggère une école de chaque côté.

M. le Maire - Que ce soit souterrain ou aérien, il faudra que nous fassions quelque chose; nous serions talonnés, nous n'y échapperons pas.

M. THIBAUT - Est-ce que nous échapperons à une telle décision pour toutes les rues de la Ville, la rue Léon Gambetta, rue de Béthune etc ?

M. le Maire - Il n'y a pas d'autoroute.

M. THIBAUT - Mais il y a des feux rouges.

M. le Maire - Mais là le groupe scolaire est d'un côté et il faut allonger la route.

M. COQUART - D'où risque permanent que les enfants traversent au moment où les feux viennent de changer .

M. WALKER - Et en sortant de l'école ils chercheront à passer en face sans gagner les feux rouges

M. le Maire - Je demande qu'on se penche très rapidement sur cette question parce que je ne pense pas pouvoir faire autrement. 1000 logements rien qu'à deux enfants par logement cela justifie déjà cette nécessité.

M. GOULARD - Il faut déjà deux écoles.

M. le Maire - Et en bloc M. THIBAUT, ce n'est pas comme rue Gambetta etc où les enfants sont disséminés.

M. BERTRAND - En ce qui concerne la voirie actuelle, le boulevard va pouvoir servir à la construction mais le M²R.L. envisage une voie latérale qui aboutirait à la seconde voie qui existe boulevard d'Alsace

M. AUREL - C'est pourquoi je dis éventuellement 14 millions.

M. BERTRAND - Il faudrait que la Ville participe.

M. AUREL - Ce n'est pas certain.

M. le Maire - Pas de dommages de guerre ?

M. AUREL - Non il n'a pas été reconstitué depuis la guerre 1914.

M. BERTRAND - Un gros ennui c'est la voie de chemin de fer qui passe autour de Lille, desservant les différentes usines et particulièrement le port.

M. le Maire - Dans le projet de coordination rail et route ne peut-on faire sauter cela?

M. COQUART - C'est au Sénateur que cela s'adresse !

M. AUREL - La convention expirait mais a été renouvelée par tacite reconduc-

tion, on a consulté des juristes et cela peut se plaider mais le Doyen DEBEYRE prévoit autant de chances de perdre que de gagner.

M. BERTRAND - Les voies de chemin de fer passeront entre les deux voies d'accès.

M. AUREL - Donc 32 millions pour la voirie proprement dite
15 millions pour la construction éventuelle d'une chaussée de desserte.

Pour les boulevards de Metz et de la Moselle 55 millions pour la voirie proprement dite et 23 millions pour la construction d'une chaussée de desserte qui, là, sera presque certainement à prendre en charge par la ville

Maintenant, Monsieur le Maire, nous pouvons attaquer le travail du service de l'Urbanisme. Je voudrais commenter rapidement. Le Service de l'Urbanisme n'a pas de projet et travaille uniquement au profit des autres services. Il est donc difficile de parler de programme, les opérations particulières devant se retrouver dans les projets déjà examinés, exemple, l'achat d'une école se trouve dans les projets de l'école.

Si le service de l'Urbanisme n'a pas de programme il a des besoins qui peuvent se partager en deux parties bien distinctes : le casuel, acquisitions sporadiques, au gré des occasions et offres, faites pour des opérations d'alignement à échéance lointaine. Il est donc impossible de vous fixer un chiffre d'avance pour les cinq années à venir; cette opération pourrait être couverte par des dotations budgétaires annuelles pour lesquelles il est impossible de vous fixer un chiffre précis, l'expérience indique 40 à 50 millions par an, nous serions à l'aise étant donné les rentrées. Nous achetons les immeubles offerts à la suite d'une succession ou lorsque des gens veulent vendre. Quand nous en avons suffisamment nous essayons d'acquérir les derniers. C'est ainsi que nous avons procédé rue Gustave Delory, rue des Tanneurs, rue du Palais Rihour. Cette manière de procéder est assez intéressante parce que les immeubles achetés d'une façon sporadique ne sont pas payés très cher tandis que lorsque nous cherchons à acheter tous les immeubles d'une rue nous les payons beaucoup plus.

M. WALKER - Il ne s'agit évidemment pas d'alerter les gens.

M. COQUART - Vous avez un fonds affecté ?

M. AUREL - Nous avons un fonds affecté mais pratiquement plus rien à vendre. Plus de rentrées en perspective n'est-ce pas Monsieur THIBAUT ?

M. THIBAUT - Non

M. AUREL - Donc 40 à 50 millions par an.

M. le Maire - Vous proposez d'inscrire cela au programme du Plan.

M. AUREL - C'est quelque chose d'habituel que nous avons toujours fait.

M. COQUART - Il est certain que vous avez besoin d'un crédit assez étoffé.

M. le Maire - D'accord. Alors les autres ?

M. AUREL - Ce qui a été prévu à la tranche urbaine du Fonds d'Investissement Routier :

200 millions pour la jonction de la place de la Gare avec le boulevard Périphérique,

25 millions pour l'élargissement de la rue de la Bourse,

20 millions pour l'élargissement de la rue du Palais Rihour,

30 millions pour le prolongement de la rue Littré,

100 millions pour la création d'une voie nouvelle devant relier la place du Lion d'Or à la rue de la Barre,

suivront le sort de la tranche urbaine du Fonds d'Investissement Routier, sauf pour la rue du Palais Rihour, pour laquelle je dois vous proposer d'engager les opérations ce soir puisqu'il est impossible d'en sortir à l'amiable.

M. le Maire - à supprimer du Plan.

M? AUREL - Groupe scolaire Hôpital Saint-Sauveur. La cession à la ville a été évaluée à 200 millions de frs par l'Administration des Domaines, puis ramenée à 190 millions. Il y avait deux évaluations : les domaines estiment à 200 millions l'évaluation tirée de la reconstruction celle tirée de la valeur vénale est estimée à 140 millions, somme à laquelle les domaines ont estimé ajouter une indemnité de 30% et des frais de fen-voi pour arriver à 200 millions. Personnellement je pense que St Sauveur ne vaut pas plus de 100 millions.

M. WALKER - Et hypothèque considérable des Monuments historiques.

M. AUREL - A vous de décider de l'urgence. Au point de vue prix, j'estime que nous ne devons pas dépasser 140 millions.

M. BERTRAND - A la dernière réunion vous avez décidé une réunion commune.

M. le Maire - M. GRANGEON doit l'avoir préparée.

M. WALKER - Oui avec M. MASSOL cet après-midi. Si on pouvait recéder une partie à l'intérieur cela n'atteindrait plus 140 millions mais si on ne peut faire sauter le verrou des Monuments historiques ne pourrait on décider le C.H.R. à garder le vieux bâtiment classé pour y installer la maternité?

M. BERTRAND - Il me semble que cela doit être à proposer.

M. le Maire - Il ne faut pas y compter ils veulent réaliser.

M. BERTRAND - Oui mais ils veulent aussi faire une maternité.

M. le Maire - Ils n'envisagent certainement pas de la construire dans un bâtiment qu'ils possèdent et qu'ils ont envie de réaliser vous le savez. Je ne sais pas ce qui va sortir de cette réunion à la Préfecture mais pour celle que nous prévoyons pour les jours qui viennent j'ai demandé à

M. GRANGEON de la convoquer. Je pense qu'il faudrait aboutir, que nous le voulions ou non nous avons pris option en installant des classes.

M. BERTRAND - Il y un prix à discuter mais nous sommes forcés d'acheter, quitte à les obliger à construire leur maternité

M. le Maire - Pour ne pas être relégués trop loin nous avons accepté de figurer au plan pour une catégorie dont la subvention est moindre que celle inscrite plus loin.

M. BERTRAND - Une solution existe : faire disparaître la vilaine façade donnant sur rue et utiliser l'autre partie.

M. GOULARD - De toute façon les bâtiments en bordure de la rue Boily doivent disparaître.

M. le Maire - Pour l'espace vert?

M. GOULARD - Oui

M. le Maire - On peut inscrire en première urgence, il faut réaliser.

M. WALKER - Restent les questions de prix et délai de paiement. Le C.H.R. a dit paiements échelonnés.

M. le Maire - Oui maintenant ils acceptent.

M. BERTRAND - Il faut décider car nous avons à établir le plan de l'école à brève échéance.

M. le Maire - Sur quoi vont-ils délibérer cet après-midi à la Préfecture?

M. BERTRAND - Ils vont tenter de loger provisoirement les C.R.S.

M. le Maire - Cela n'intéresse pas le C.H.R. Ils veulent vendre.

M. BERTRAND - C'est pourquoi nous tournons en rond.

M. le Maire - Le C.H.R. a ouvert les yeux lorsque nous avons parlé de loger les C.R.S.

M. BERTRAND - Les C.R.S. envisagent d'acheter la Roseraie.

M. le Maire - Mme LEMPEREUR a dit l'autre jour : "il n'est pas exclu du tout que l'Education nationale revienne à cet histoire d'hôpital St Sauveur.

M. BERTRAND - M. FROMONT veut avoir les jeunes groupés ; il n'y aura qu'un local pour les jeunes filles, les jeunes gens logeront en Ville.
M. FROMONT voudrait des dortoirs etc. Ils n'accordent jamais leurs violons

M. COQUART - Nous nous trouvons dans de drôles de conditions pour établir un plan !

M. WALKER - Nous sommes décidés à acheter, il faut décider un prix.

M. BERTRAND - Il faudrait aller assez vite et chercher à vendre ce qui ne nous sert pas. Nous ne prévoyons là que le Groupe scolaire en face de l'Eglise Saint-Sauveur entre la rue Boily et la Noble Tour d'une part, l'Eglise de l'autre

M. WALKER - Pour la procédure: on soumettrait à l'Administration les bases de discussion, il faudrait que l'Administration nous couvre et dise: nous sommes prêts à aller jusqu'à tel prix; il faudrait un rapport sur la valeur, il y a une option à prendre, c'est abusif de payer le emploi.

M. AUREL - Ils n'en tireraient pas 100 millions.

M. GOULARD - Il faudrait tâcher de leur laisser la partie classée en disant d'en faire une maternité. Le prix tiré de St Sauveur serait moindre mais ils y auraient intérêt.

M. WALKER - Leur vœu c'est de nous vendre le tout et que nous leur donnions le bâtiment pour faire la maternité.

M. GOULARD - Pourquoi leur faire un cadeau?

M. AUREL - Vous allez dépenser une somme formidable seulement pour un groupe scolaire !

M. GOULARD - C'est la partie classée qui est estimée le plus cher, c'est la partie où la construction est la plus dense.

M. AUREL - C'est une bien grosse dépense pour un maigre profit !

M. GOULARD - On arriverait à réduire facilement à 60 millions si on supprimait la partie classée.

M. le Maire - Si nous n'achetons pas il faut renoncer au groupe et retirer les 7 classes qui fonctionnent là.

M. BERTRAND - Il y a déjà des classes en bois dans les cours d'écoles et si on construit rue des Robleds, rue de la Vignette et l'immeuble face à l'Hôtel de Ville cela va encore augmenter la population scolaire.

M. AUREL - Et si on construisait une école rue des Robleds au lieu d'un logement cela solutionnerait tout le problème.

M. WALKER - Il n'y a pas beaucoup de place.

M. BERTRAND - Ce pourrait être une façon de leur faire entendre raison, en leur présentant la chose comme cela.

M. WALKER - Quand nous aurons acheté nous aurons la place pour faire une école et il restera 4000 mètres carrés bâtis dont nous pourrions peut-être faire quelque chose.

M. BERTRAND - Il y a le fond de l'Hôpital qui peut être utilisé.

M. WALKER - Cela fait beaucoup de terrain.

M. BERTRAND - Le prix est fort mais le terrain est grand.

M. le Maire - Oui on ne peut laisser cela.

M. VAN WOLPUT - Et les taudis de la rue du Curé Saint-Sauveur s'y ajoutent, cela fait un terrain énorme.

M. BERTRAND - On est sûr qu'il n'y a pas déclassement du bâtiment.

M. VAN WOLPUT - Isolez cette partie historique, on verra mieux ce qu'on peut en tirer en l'aménageant pour quelque chose.

M. le Maire - C'est extraordinaire cette histoire de Monuments historiques.

M. VAN WOLPUT - J'ai toujours cru que la Ville n'aurait pas discuté le projet dans son ensemble.

M. le Maire - Il n'est pas dit qu'on n'aboutira pas à la vente de la façade classée monument historique.

M. THIBAUT - 18.000 m² cela revient cher : 10.000 frs le m²

M. VAN WOLPUT - Et les démolitions à faire !

M. le Maire - Je propose qu'on inscrive; à la réunion qui doit avoir lieu il faudra montrer qu'on n'est pas très chauds.

M. WALKER - Nous ne sommes sûrement pas très chauds.

M. le Maire - Il faudrait quand même qu'il soit entendu entre nous qu'on veut aboutir.

M. BERTRAND - Je demande que cela bouge assez vite parce que l'Ecole doit faire partie du programme de constructions groupées.

M. le Maire -ière urgence alors.

M. GOULARD - Si nous achetons envisagez-vous de mettre éventuellement le C.R.S.

M. COQUART - Il faudra avoir des conditions raisonnables aussi.

M. BERTRAND - Et on ne peut construire à Montebello tant que ces gens sont dedans.

M. AUREL - Constructions scolaires Lille Sud, au Nord de l'Ecole Bracke-Desrousseaux, quartier de l'Arbrisseau, quartier de la rue d'Emmerin, Sud du Jardin Botanique. Cela ne fera jamais de sommes très importantes et je pense qu'on pourrait passer cela au compte annuel ou au compte du ~~xx~~ projet même, donc supprimer la rubrique 3 du Plan.

M. BERTRAND - Je demande d'avoir l'oeil à cette affaire il est indispensable d'avoir un terrain à proximité du lotissement Louis Spriet parce que les gens protestent qu'ils sont obligés de mettre les enfants à l'Ecole libre ou alors devoir aller trop loin.

M. WALKER - Je vous signale pour Saint-Sauveur que nous allons, pour terminer les travaux, devoir chasser l'Ecole libre. Celle-ci avait un terrain derrière les Chèques postaux mais ne l'a plus. Elle va donc disparaître du quartier Saint-Sauveur.

Au sujet des constructions scolaires vous avez dit que les demandes de terrains de M. DEBEYRE sont effarantes et déjà multipliées par 2 ou 3 par rapport à ce qui était demandé à l'origine.

M. le Maire - Oui il y a un Centre de Formation professionnelle et un Centre de Formation scientifique.

M. BERTRAND - Son Ecole professionnelle il la met à côté de Diderot et voudrait aller jusqu'à la porte des Postes : 40 hectares ! M. Leveau lui discute le terrain de la Manufacture des Tabacs, il voudrait qu'on y construise des logements.

M. le Maire - Cela a été fait au moment de la controverse sur le point de savoir si elle allait à Amiens. Il y a eu des lettres, même pas une délibération du Conseil Municipal.

Donc nous supprimons la rubrique 3

M. AUREL - Ecole Sophie Germain - Non seulement il faut acheter l'immeuble Fauchille mais l'immeuble voisin qui serait vendu. Le service se heurte, vis à vis du notaire, au mur du silence. Il ne veut rien dire. J'ai demandé directement à M. DANIEL qui m'a dit c'est vendu. J'ai demandé "l'acte est-il signé" il m'a répondu "c'est-à-dire que tout est réglé" !

M. BERTRAND - L'acte n'est pas signé.

M. AUREL - Le notaire aurait demandé un certificat d'urbanisme. Je vais proposer ce soir à la Commission de l'Urbanisme d'expropriation pure et simple pour en finir. L'évaluation des domaines est de 12 millions pour chacun, les propriétaires en demandent chacun 15.

M. VAN WOLPUT - Si cela fait un procès il faut aller jusque là.

M. AUREL - Cela fait donc 24 millions et mérite peut-être une inscription spéciale.

M. le Maire - Inscrivons en 1ère catégorie.

M. BERTRAND - Il faut considérer la ^{trans}formation, la restauration.

M. AUREL - STAPPAERT - Les domaines en demandent 32 millions, l'Administration doit donner son point de vue.

M. GOULARD - J'ai dit que c'était trop élevé.

M. AUREL - L'Urbanisme estime que vingt millions seraient bien.

M. le Maire - Il faut dire on ne paie pas plus de 20 millions.

M. VAN WOLPUT - Aucune maison de commerce aucun immeuble ne pourrait utiliser cela.

M. BERTRAND - Un garage seulement.

M. WALKER - Nous avons essayé d'envisager une sortie par la rue du Gros Gérard mais c'est impossible.

M. BERTRAND - On peut même se demander si l'Education Nationale va accepter un tel projet pour une école.

M. WALKER - Oui s'il y avait incendie !

M. le Maire - Cela ne nous intéresse que dans le cas où on peut construire un groupe scolaire.

M. BERTRAND - Oui mais là aussi nous sommes occupants sans titre !

M. le Maire - Sans titre ? Sans la moindre autorisation ? Ce n'est pas légal !

M. GOULARD - 15 jours avant la rentrée d'Octobre 1954, on m'a dit d'installer deux classes dans ces locaux.

M. COQUART - 4ème catégorie, des questions à préciser, des points préliminaires à trancher, quand cela sera tranché on pourra classer en 1ère ou faire disparaître complètement.

M. le Maire - On suppose que l'Education Nationale ne donnera pas son accord ? Il n'y a pas de dégagement possible ?

M. WALKER - Aucun dégagement: une porte cochère, deux petites fenêtres.

M. VAN WOLPUT - Mais de chaque côté un immeuble: d'un côté le directeur de l'Ecole, de l'autre le concierge, on pourrait élargir.

M. COQUART - Il faudrait faire préciser par le Ministre de l'Education Nationale.

M. le Maire - Néanmoins 4ème catégorie.

M. COQUART - Donc si le projet est retenu nous nous arrêtons à 20 millions et pas un sou de plus, si on continue d'exiger davantage c'est non !

M. AUREL - Ecole Pascal - à supporter sur les crédits annuels : supprimer

Transformation Brasserie l'Avenir . Le montant est fixé officieusement à 23 millions, le service d'Architecture a estimé 24 Millions mais en valeur de reconstruction, l'évaluation des domaines est de 15 millions valeur vénale.

M. WALKER - Que va-t-on y faire ? La Commission ne s'est pas prononcée sur la question : salle d'éducation physique, cantine, pour se substituer à la cantine de la rue Pierre Legrand, salle de spectacles dans le hangar métallique qui s'y prête. La 4ème division doit nous fixer de façon définitive.

M. COQUART - A qui appartient-il de nous faire des propositions ?

M. AUREL - J'en ai eu connaissance par M. GOULARD.

M. BERTRANT - Cela dépend soit de M. LUSSIEZ, soit de Mme LEMPEREUR.

M. le Maire - Il y a déjà longtemps que nous sommes en possession de l'évaluation des Domaines.

M. COQUART - Et on ne s'est pas encore prononcé sur l'utilisation.

M. le Maire - Maintenant on a l'évaluation, on a démontré dans une réunion précédente que cela était intéressant.

M. GOULARD - Monsieur AUREL a demandé un projet des travaux.

M. AUREL - La Préfecture demande toujours l'utilisation et le coût exact des travaux, sans cela la délibération reviendrait sûrement.

M. BERTRAND - La Commission pourra fixer cela, il doit y avoir une réunion cette semaine.

M. AUREL - La demande est de 23 millions, l'évaluation des Domaines de 15 millions

M. COQUART - Qui a été en contact avec le représentant de la Brasserie ?

M. AUREL - J'y suis allé.

M. COQUART - Il y a eu des propositions, des pourparlers ?

M. BERTRAND - Nous avons été informés de cela par M. LANDRIE.

M. COQUART - Quelqu'un a dit 23 ou 24 millions.

M. GOULARD - L'estimation 24 millions a été faite par le service.

M. COQUART - La Brasserie n'a pas fixé de chiffre ?

M. le Maire - J'ai eu un jour une lettre demandant ce que la Ville voulait faire.

M. AUREL - Le chiffre de 23 millions m'a été donné par M. Arthur LEFEBVRE. Je ne sais pas de qui il le tient.

M. COQUART - L'Administration a un préjugé favorable, si l'opération peut se réaliser dans des conditions contenables la retenir; prenons l'estimation des Domaines et si le propriétaire exige 24 millions revenez vers l'Administration pour savoir ce qu'elle décidera.

M. VAN WOLPUT - S'il y a différence de prix il faudra justifier à la Préfecture.

M. COQUART - Si les exigences vont nettement plus loin qu'on en réfère à l'Administration.

M. AUREL - Ecole Jean Macé - Vous avez donné instruction d'acheter si on pouvait évincer le locataire commerçant, nous lui avons offert 1.500.000 frs il dit qu'il ne peut se réinstaller à moins de 3 millions, si il trouve à 1.500.000 il s'installera.

M. le Maire - Donc en 4ème catégorie

M. AUREL - Colonie de Marquette - M. GOULARD en avait parlé l'autre jour? La Commission de l'Instruction publique n'en a pas encore délibéré, la Caisse des Ecoles a amorcé la question. La Commission de l'Instruction publique doit faire une réunion la semaine prochaine, tant que la Commission et Mme LEMPEREUR n'ont pas pris position nous ne pouvons pas nous prononcer.

M. le Maire - Donc en 4ème catégorie

M. AUREL - Garage municipal - Nous n'avons pas encore l'évaluation des Domaines mais une évaluation officieuse de 33 millions en achetant par parties on peut descendre à 30 millions 800 mille. Il vaut mieux acheter et être chez nous pour faire des installations que nous n'estimons pas pouvoir faire actuellement.

M. COQUART - Le bail expire quand? Fin Juillet? Il y a une décision à prendre et il faudrait la prendre aujourd'hui. Je suis saisi du dossier par le Contentieux, il faut examiner à la commission du Contentieux la semaine prochaine. Le propriétaire accepte de renouveler le bail, il faudrait que le Conseil Municipal du Mois prochain tranche la question.

M. AUREL - Je crois qu'on trouverait à traiter au prix de l'évaluation.

M. COQUART - Le point essentiel est de savoir si on achète 30 ou 33 millions La Compagnie des Compteurs aurait demandé 60 millions.

M. AUREL - Il semble qu'à l'heure actuelle on pourrait traiter à l'évaluation des Domaines.

M. COQUART - S'il en est ainsi il y aurait préjugé favorable de l'Administration pour porter cela dans les prévisions bien que l'Administration n'ait pas siégé. Il y a lieu de poursuivre le renouvellement du bail à des conditions plus intéressantes que celles de 2 millions.

M. BERTRAND - Personnellement je propose l'acquisition totale pour pouvoir faire deux écoles.

M. AUREL - Les terrains de la Compagnie des Compteurs ne sont pas très intéressants.

M. BERTRAND - Non mais si vous absorbez une partie pour agrandir l'école cela réduit la place.

M. AUREL - C'est un très beau terrain

M. BERTRAND - Mais construit.

M. le Maire - Si on peut faire l'achat pour 30 millions on va inscrire.

M. COQUART - Qui va essayer de traiter ? Vous-même?

M. AUREL - La question est extrêmement urgente pour ne pas être mis à la porte du garage avec les véhicules

Crèche Déliot - à rayer.

Acquisitions à Saint-Sauveur pour aménagement : dépense 200 millions.

M. COQUART - Que restera-t-il à voir au Plan ensuite : Urbanisme, Services publics, Jardins.

M. WALKER - On pourrait donner accord de principe.

M. le Maire - Oui en 3ème catégorie quitte à revoir quand on aura le Procès-verbal et qu'on verra la récapitulation.

M. COQUART - Qu'entendez-vous par "aménagement de St Sauveur"?

M. AUREL - L'immeuble DELERUE avec retour dans la rue de Paris, à hauteur de la ferme BARBEZ et parallèle à l'Hôtel de Ville. Il reste quelques immeubles.

M. le Maire - Mais ce n'est pas à mettre en urgence ?

M. AUREL - Cela s'achète au fur et à mesure.

M. VAN WOLPUT - En une ou deux tranches peut-être.

M. WALKER - Une tranche de première urgence 100 millions et une tranche égale en 4ème catégorie

M. AUREL - L'achat de la zone en première catégorie, l'achat marche très bien il ne reste plus que 56 hectares à acheter compte tenu des expropriations déjà passées.

Vité scolaire Sud - 1ère urgence

Acquisition de 4 hectares pour faire un stade du côté du chemin de Bargues 3ème catégorie.

Séance levée à 17 h 30.

autres travaux vous avez chiffré ?

M. GOULARD - 15 millions environ.

M. COQUART - Vous avez un dossier ?

M. GOULARD - Je suis allé sur place et si la commission accepte ce projet je pourrais envoyer quelqu'un pour réaliser un plan.

M. COQUART - L'orgue c'est une question séparée que nous avons vue. Pour la question des travaux je ne l'ai pas vue encore, il est certain que, même lorsqu'on ne voit l'établissement que de l'extérieur, on voit qu'il y a beaucoup à faire.

M. THIBAUT - Nous avons déjà examiné la question et cela avait été rejeté pour la construction neuve, et classé en 3ème catégorie pour le reste

M. COQUART - C'était il y a plusieurs mois et avant la visite et le devis exposé par M. GOULARD mais j'avais cela avec la nouvelle Ecole des Beaux-Arts et celle-ci a été portée en 1ère catégorie maintenant. Il est parfaitement possible de décaler les travaux du Conservatoire comme pour les Beaux-Arts.

M. GOULARD - Je pense que le projet est facile à faire.

M. COQUART - Retenez cela dans les premiers travaux dont vous envisagez la réalisation parce que, si des travaux sont nécessaires et sont d'un volume limité, il vaut mieux les mûrir et les proposer maintenant parce que nous aurons quelques possibilités au budget supplémentaire et nous ignorons ce que nous pourrions trouver au prochain budget. J'aime mieux qu'on propose cela maintenant parce que peut-être en 1957 je serais obligé de dire veto. C'est d'ailleurs aussi la raison pour laquelle je propose d'inscrire au Budget supplémentaire un certain nombre de travaux pour lesquels il était prévu un emprunt pour inscrire à l'emprunt d'autres travaux moins urgents.

M. GOULARD - Alors 1ère catégorie ?

M. COQUART - Oui du moment que M. BERTRAND déclare que c'est nécessaire je propose d'inscrire en 1ère catégorie.

M. le Maire - Oui d'accord en 1ère catégorie.

Nous en avons maintenant terminé avec les affaires d'architecture, M. LEFEBVRE va nous indiquer ce qu'il nous reste à faire.

M. LEFEBVRE - Services techniques, rapport complété par celui du 16 Mars 1956, puis les crédits à envisager pour l'Habitat, les jardins, les acquisitions c'est-à-dire l'urbanisme proprement dit.

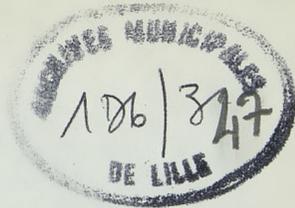
M. le Maire - Je propose de remettre la prochaine réunion à lundi 18 Juin et j'envisage une séance le matin et une l'après-midi si nécessaire.

Séance levée à 18 heures.

4
COMMISSION DU PLAN

Réunion du 12 Juin 1956

Procès-verbal



La séance s'ouvre à 15 heures, à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil d'Administration.

Sont présents :

MM. le Maire, Président,
COQUART, Adjoint délégué aux Finances,
BERTRAND, Adjoint délégué aux Bâtiments et Travaux Municipaux,
LEFEBVRE Emile, Secrétaire général adjoint, Commissaire au Plan,
AUREL, Ingénieur en chef, Directeur des Services Techniques,
GOULARD, Ingénieur en chef, Directeur des Services d'Architecture,
THIBAUT, Chef de Division des Services Financiers,

MM. WALKER et VAN WOLPUT sont excusés.

M. le Maire - M. LEFEBVRE avons-nous un ordre du jour pour cette séance?

M. E. LEFEBVRE - Je pense qu'il faudrait continuer le travail commencé: nous en étions restés à la page 5 de l'annexe au procès-verbal de la Commission des Bâtiments. Nous avons examiné la question du Groupe scolaire Lakanal-Campan. Nous avons à traiter maintenant celle de l'Institut de Chimie.

M. le Maire - Alors INSTITUT DE CHIMIE -

M. GOULARD - Les travaux à exécuter sont à la charge du propriétaire.

M. le Maire a vu M. le Recteur DEBEYRE et évoque le problème que celui-ci lui a posé: construction d'une nouvelle Faculté des sciences rassemblant l'Institut de Chimie, la Faculté des Sciences et l'Institut de Physique.

Selon les dires du Recteur on abandonnerait le projet primitif pour faire un autre centre. C'est tout-à-fait en dehors de la place Philippe Lebon qu'est envisagé par le Recteur la construction d'un Centre, il a indiqué qu'on utiliserait le terrain qui était réservé à la construction de la Manufacture des Tabacs. Ils envisagent deux choses: un centre d'orientation professionnelle et un Centre Scientifique.

M. BERTRAND - Ils envisagent une Ecole nationale professionnelle dans laquelle s'intégrerait le Collège technique Valentine Labbé et Baggio.

M. COQUART - Ne pourrait-on envoyer au Maire une notice préalable?

M. le Maire - Je le lui ai demandé la semaine dernière, il devrait envoyer des propositions et un plan. C'est parce que nous nous trouvons devant le problème de l'Institut de Chimie que je me pose la question de savoir si nous devons étudier ou ajourner jusqu'à plus amples informations sur les grands projets du Recteur.

M. COQUART - Si nous pouvions conclure à peu près aujourd'hui, ce serait une excellente chose, cela permettrait de faire le procès-verbal. On pourrait réserver la détermination rigoureuse du plan, dans la mesure où il doit y en avoir un. Nous pourrions, sans suspendre notre étude, mettre cela dans la catégorie à étudier, catégorie 4 je crois?

M. le Maire - D'accord mais je ne pouvais pas ne pas vous signaler cela.

M. COQUART - Qu'est-ce qu'il offre de rétrocéder à la Ville ?

M. le Maire - Rien.

M. COQUART - J'ai bien étudié la question "Université", ne serait-ce qu'à propos de la lettre que j'ai envoyée au Recteur. Je considère que, s'il est vrai que la Ville s'est liée en 1887 et a fait un sacrifice considérable pour avoir Faculté et Université, s'il est vrai qu'il est logique de maintenir nos engagements pour tous les Etablissements qui remontent à cette époque ou en sont dépendances, désormais notre position doit être différente; il n'y a pas de raison pour que la Ville de Lille ait une part de charges quelconque dans les Universités qui ont un budget autonome, des ressources propres. Les Universités peuvent, avec l'aide du Ministère de l'Education Nationale, réaliser les travaux nécessaires et la Ville n'est pas tenue de le faire tandis qu'elle y est tenue pour les Ecoles primaires.

M. le Maire - On ne demande pas la participation de la Ville.

M. COQUART - Que demande-t-on alors ?

M. le Maire - Le terrain. A telle enseigne que nous discutons actuellement sur ce terrain destiné à la construction de la Manufacture des Tabacs qui ne nous appartient pas. La question des immeubles qui appartiennent à la Ville et quidevraient lui être rendus quand on ne les utilise plus, comme c'est le cas pour la Faculté de Médecine, est différente. Nous aurions dû en disposer dès le moment où la Faculté ne l'utilisait plus.

M. COQUART - Cela a été possible, le Recteur précédent a écrit au Maire Gaifie une lettre que j'ai vue disant qu'il allait quitter la Faculté de Médecine pour la Cité Hospitalière, qu'il avait besoin d'une partie des locaux et que le reste était à la disposition de la Municipalité. La Municipalité précédente n'a pas répondu. Elle pouvait dire, en raison de la Convention de 1887 vous ne pouvez disposer des locaux qu'avec notre agrément.

M. BERTRAND - Je crois que cela est plus restrictif.

M. COQUART - Non il y a un article qui dit qu'il faut l'agrément de la Ville. J'ai le texte et il est formel : on ne peut disposer des locaux sans l'agrément de la Ville. Le Recteur a écrit au Maire; ce dernier ne répondant pas il a fait ce qu'il avait annoncé: il a pris les locaux dont il avait besoin. Il en avait offert une partie en disant vous pouvez en faire une bibliothèque municipale. Le Service Architecture a dit que les lo

caux étaient insuffisants et pas assez solides pour supporter le poids des volumes. Le Maire pouvait dire ce n'est pas cette petite partie qui nous convient, nous voulons reprendre possession de telle partie.

M. le Maire - Si le grand projet qu'il nous a exposé ne recevait pas de suite de Paris, il donnerait suite à celui actuellement à l'étude. Pourquoi ne nous a-t-on pas consulté pour voir si la Ville acceptait d'utiliser la Faculté de Médecine.

M. GOULARD - On ne nous consulte jamais.

M. BERTRAND - Je crois que la convention est plus restrictive que cela.

M. le Maire - C'est à revoir. Je signalais qu'on ne nous avait entretenus de ces deux grands projets: enseignement technique et centre scientifique qu'à propos de la question de terrain. Nous avons longuement parlé de l'utilisation éventuelle du terrain destiné à la Manufacture des Tabacs. MM. DARRE et LALANDE du M.R.U. y étaient. M. LALANDE a dit: il serait infiniment préférable que ce soit le projet du Recteur DEBEYRE qui soit adopté plutôt que la Manufacture des Tabacs.

M. COQUART - Ils ont raison quant au fond mais la Commission de l'Urbanisme a confirmé il y a deux mois que les engagements sont tels qu'on ne peut plus retourner en arrière.

M. le Maire - Engagements qui reposent sur quoi?

M. AUREL - Sur une lettre écrite par M. PAGET en Octobre ou Novembre 1946. Le terrain ne nous appartient pas mais nous avons la possibilité en apportant une règle d'aménagement, d'empêcher la construction de la Manufacture des Tabacs.

M. BERTRAND - Je crois qu'il faudrait agir rapidement, les domaines ont dû fixer des prix.

M. COQUART - Il y a bien eu désistement en justice lié à un engagement de M. PAGET, une affaire judiciaire.

M. AUREL - Mais elle ne tenait pas.

M. COQUART - Il faudrait voir jusqu'à quel point M. PAGET a été en mesure de prendre des engagements irréversibles.

M. AUREL - La lettre de M. PAGET à l'époque est formelle, elle n'engage que M. PAGET et non l'Administration.

M. COQUART - Il ne fallait pas laisser passer dans ces termes.

M. AUREL - Il est difficile de désavouer un Maire précédent !

M. COQUART - Désavouer une autre Municipalité ne nous ferait pas peur s'il s'agit des intérêts de la Ville.

M. AUREL - Je crois savoir que M. WALKER a confirmé l'accord de la Ville.

M. le Maire - M. WALKER n'a pas fait cela, on n'en a pas parlé !

M. COQUART - Le procès-verbal n'a pas été récusé, M. WALKER peut en conclure qu'il est approuvé.

M. AUREL - Nous sommes moralement liés mais c'est tout.

M. COQUART - Ne pourrions-nous demander un rapport spécial sur cette affaire? Peut-être M. WALKER a-t-il pensé que la question était tranchée. Ne pourrions nous avoir un rapport explicite ? Il reste un point d'interrogation.

M. BERTRAND - La visite de M. WALKER a eu pour but de tenter d'obtenir qu'on nous cède un terrain.

M. AUREL - M. WALKER a dû tenter d'obtenir que la Manufacture des Tabacs s'installe dans une partie pour laisser le reste disponible.

M. le Maire - Ils veulent la totalité. J'ai vu le Directeur de la Manufacture. Il fallait qu'il en laisse une partie pour permettre à l'Administration des P.T.T. de construire des logements pour son personnel. M. WALKER a dû recueillir plus tard la réponse que je n'avais pu obtenir à l'époque, la réponse de l'Administration centrale.

M. COQUART - Quelle est la consistance des terrains ?

M. AUREL - 10 hectares appartenant en partie à l'Armée et en partie aux particuliers.

La Ville avait vendu le terrain à la Manufacture des Tabacs, en échange, la Manufacture donnait son ancienne Manufacture et sa réserve, par la suite M. DUMAS est venu et a kidnappé ce terrain.

M. COQUART - A titre de compensation, si la ville intervient pour faire perdre à la Manufacture ce terrain, elle intervient dans le circuit et devra donner un autre terrain.

M. AUREL - Ils avaient pensé s'installer à Amiens.

M. COQUART - Il n'y a pas de transfert; ici cela concerne plusieurs centaines de travailleurs et leur famille et nous n'avons pas intérêt à souhaiter le déplacement du potentiel de la ville.

M. AUREL - La Manufacture nouvelle remplacera trois manufactures.

M. le Maire - L'intérêt que l'Administration attache à ce terrain c'est qu'elle prévoit la possibilité de se rattacher par fer.

M. AUREL - Le terrain doit faire une trentaine d'hectares.

M. le Maire - On m'avait dit une dizaine d'hectares !

M. AUREL - Il en fait bien une trentaine.

M. COQUART - La question est de savoir s'il convient de réserver une possibilité pour l'Université.

M. le Maire - Il faut présenter un rapport au Conseil d'Administration puisque nous sommes saisis par le Recteur, il faut que nous soyons en mesure de lui répondre d'une manière claire.

M. AUREL - Je précise que ce n'est pas nous qui devons un terrain mais M. DUMAS qui leur doit soit la valeur du terrain repris soit un terrain équivalent.

M. THIBAUT - Il doit toujours exister au budget une soulte de 10 millions le terrain cédé à l'époque était inférieur de 10 millions à celui de la Manufacture. Cette somme figure encore au budget supplémentaire. C'est la soulte que nous devons à la Manufacture des Tabacs. L'opération a été effectuée nous ne devons rien à la Manufacture des Tabacs.

M. E. LEFEBVRE - Cela date d'avant 1939.

M. AUREL - 1937-1938.

M. le Maire - Nous en revenons donc à l'Institut de Chimie pour décider que nous classons cela en 4ème catégorie. Vous voyez comme il est intéressant de suivre les opérations du côté de la Faculté des Sciences puisque ce terrain ne pourra pas être donné à M. DEBEYRE; il est difficile de réaliser cela et il est fort probable qu'on dira : faites tout ce que vous aviez prévu place Philippe Lebon. Il faudra alors demander l'autorisation de la Ville, ne serait-ce que pour le principe ; on pourrait être appelés à dire non quand on parlera d'un immeuble abandonné.

ANCIENNE INSTITUTION STAPPAERT

M. BERTRAND - Il s'agissait d'envisager la reconstruction d'une école. Or, M. le Maire nous avait parlé de l'éventualité de construire un Centre hospitalier pour les Militaires. Nous avons été invités, M. GOULARD et moi, à visiter l'Hôpital Militaire et M. GOULARD a trouvé qu'il y avait eu autrefois un projet de percement d'une rue à travers l'Hôpital. C'est peut-être une chose intéressante que ce percement pour la possibilité de dégagement d'une rue qui, partant de la rue du Palais Ribour, dégagerait la rue de l'Hôpital Militaire, cela donnerait en plus la possibilité de construire une école remplaçant éventuellement l'Ecole Jussieu mais c'est un projet qui n'est pas encore fixé.

M. AUREL - L'évaluation est de 32 millions, la Commission de l'Urbanisme a trouvé cela abusif.

M. GOULARD - Cela reviendrait à 6 millions $\frac{1}{2}$ par classe. L'opération est donc mauvaise, il est possible de faire 10 classes.

M. BERTRAND - C'est un boyau, il n'y a pas de dégagement.

M. le Maire - Ce n'est pas étudié.

M. GOULARD - Il y a un avant projet, nous avons prévu la réalisation en 1957 mais faute de renseignement l'estimation est approximative.

M. le Maire - Stappaert fait partie de tout ce que le C.H.R. doit faire: Hôpital Saint-Sauveur et quelques autres affaires.

M. GOUDARD - Il est bon de rappeler que l'école Jussieu est dans un état lamentable, le directeur l'a signalé souvent. Stappaert contient déjà deux classes provisoires.

M. le Maire - Ce n'est pas le rôle de la Commission du Plan de savoir si ~~la~~ "Stappaert" peut ou non servir à la construction d'un groupe scolaire, cela doit faire l'objet d'une proposition du service au Conseil d'Administration et ne pourrait être proposé qu'ensuite à la Commission du Plan. Nous n'avons pas à apprécier ici si c'est utilisable ou non.

M. GOULARD - Techniquement parlant il est toujours possible d'installer une école dans ce bâtiment mais l'opération est coûteuse.

M. COQUART - Le prix normal est de 3 millions 500 mille francs, ce montant est subventionnable, l'opération est donc défectueuse au moins au point de vue financier. Le C.H.R. renonce à faire reprendre par la ville, en bloc, St Sauveur et Stappaert ~~xxxxxxxxxxxxxx~~. Nous sommes donc libres dans notre position concernant Stappaert.

M. BERTRAND - Nous sommes occupants.

M. le Maire - Il ne demande pas que l'opération soit réalisée en bloc mais en détail.

M. COQUART - A un moment donné St Sauveur et Stappaert étaient liés.

M. le Maire - Vous êtes au courant mieux que nous de ce que cela représente.

M. GOULARD - Je pense qu'il faudrait demander aux Hospices un effort et essayer de traiter plus bas.

M. le Maire - Il faut représenter au C.H.R. que cette affaire peut nous intéresser dans la mesure où on peut construire un groupe scolaire mais, dès l'instant que le prix d'une classe atteint la somme indiquée tout à l'heure, il faudrait revoir l'estimation. L'évaluation des Domaines serait naturellement encore inférieure à celle du C.H.R.

M. AUREL - C'est équivalent, quand les Domaines évaluent un immeuble des Hospices ils sont toujours très larges.

M. le Maire - On utilise la formule que le Bureau de Bienfaisance et les Hospices sont au service des pauvres.

M. COQUART - Les Domaines ne tiennent pas à critiquer de trop près des travaux d'un service considéré comme sérieux. Cela joue dans la décision.

M. THIBAUT - Au cas où nous ne réaliserions pas cette opération d'acquisition du Stappaert, avons nous un autre terrain destiné à remplacer l'Ecole Jussieu

M. GOULARD - Non il n'y a qu'une solution: démolir l'école Jussieu et la reconstruire.

M. COQUART - L'Hôpital Militaire serait prévu pour où, plus tard ?

M. BERTRAND - Les Militaires envisagent le transfert à la Cité Hospitalière.

M. le Maire - Pendant un certain temps les militaires ont cherché à faire valoir leur point de vue. J'ai dit non, je considérais que ce serait une excellente chose que l'hôpital militaire aille là-bas et c'est resté en l'état. Ils ont continué avec ^{le simple} Malagutti, qui les soutenait dans leur opposition au transfert. Maintenant ils sont tous d'avis que l'hôpital militaire doit disparaître et aller s'installer à la Cité Hospitalière. Cela a l'air d'être très sérieux.

M. AUREL - Ne viennent-ils pas de faire de très grands travaux?

M. le Maire - Si mais cela ne satisfait pas pour autant.

M. GOULARD - Ils ont fait pour plusieurs centaines de millions de travaux et on continue.

M. le Maire - Quand on pense aux possibilités de la Cité hospitalière, ils se rendent compte qu'il n'est pas nécessaire d'avoir un hôpital militaire séparé mais cela sera-t-il suivi et dans combien d'années? Si cela était, le plan dont parlait M. BERTRAND, qui consisterait à y faire passer une artère, serait facilement réalisable.

M. AUREL - Cela aboutirait exactement au coin de la rue de Puébla.

M. E. LEFEBVRE - Cela a figuré au Plan autrefois.

M. AUREL - Il y aurait juste deux immeubles à détruire.

M. BERTRAND - Et il resterait pas mal de place pour construire.

M. le Maire - La question de M. THIBAUT reste entière.

M. THIBAUT - Il faut espérer que le C.H.R. revienne sur sa position. Y a-t-il d'autres acquéreurs éventuels?

M. AUREL - Cela m'étonnerait, mais il vous diront que oui.

M. BERTRAND - Je ne pense pas parce que c'est un étranglement, je me demande même dans quelle mesure le Ministère permettra de construire une école.

M. le Maire - Je croyais qu'on était plus avancé.

M. GOULARD - Je n'ai pas voulu faire un projet détaillé sans avoir votre opinion.

M. le Maire - Il faut faire un avant projet.

M. BERTRAND - Et le soumettre à l'Urbanisme; il n'y a qu'une porte cochère, s'il arrivait un incendie je ne sais pas ce que cela donnerait.

M. AUREL - J'ai rencontré M. VAN COSTENOBEL, ils sont absolument persuadés que la Ville achètera.

M. BERTRAND - Personne n'a pourtant pu leur dire cela. Ils prennent leurs désirs pour des réalités.

M. le Maire - C'est donc une question à classer en 4ème catégorie et pourtant c'est vraiment ennuyeux il faut que le centre hospitalier puisse réaliser son projet de deuxième aile de la Cité. Ils ont tenu la situation à bout de bras pour nous présenter cette année des prix de journée acceptables mais il est évident que s'ils ne peuvent disposer de tout le dispositif prévu un jour on nous dira que cela ne fonctionne pas à plein et que les prix de journée sont trop élevés. Ce sera difficile de tenir en respect la concurrence qui s'exerce. On me demandait d'intervenir pour empêcher que Lens soit considérée comme centre hospitalier régional. Je ne sais pas combien de temps on pourra tenir sans réaliser le Centre hospitalier comme prévu.

M. BERTRAND - Nous avons fait prendre le document dont nous parlions tantôt à propos de la Faculté. Voici le texte exact.

M. GOULARD - La Convention de 1887 stipule dans son article 13 :
" la destination des locaux des Facultés ne pourra être changée que d'un commun accord entre la Ville et l'Etat. Dans le cas où les facultés seraient supprimées, ils feraient retour à la Ville. "

M. COQUART - La destination des locaux ne pourra être changée que d'un commun accord : je comprends cela comme signifiant que l'université ne peut changer la destination des locaux sans avis de la ville.

M. BERTRAND - On a demandé ^{l'avis} ~~de~~ conseil juridique de la ville.

M. COQUART - Je le récuse : il s'appelait autrefois DUEZ et maintenant DEBEYRE.

M. BERTRAND - On trouvera un avis donné par M. DEBEYRE disant que cela ne change pas la destination de l'Université.

M. COQUART - Le Recteur SOURIAU l'a si bien senti qu'il a écrit au Maire : j'ai besoin de tels locaux à la Faculté des Sciences, je compte faire telles choses, le reste, je le mets à votre disposition pour la bibliothèque municipale. Il a anticipé un peu sur l'acceptation, comme on ne lui a rien répondu il a considéré cela comme un accord. On ne peut modifier la destination - je m'en tiens à ces termes - des locaux de l'Université sans l'agrément de la ville. Il y a lieu de se servir de ce rappel opportun des clauses de la convention pour reparler au Recteur de la Faculté de Médecine: dans le cas où il envisagerait de donner suite à la construction de son centre cela deviendrait libre.

M. BERTRAND - Si nous lui donnons un terrain ailleurs évidemment cela deviendrait libre.

M. le Maire - Il envisagerait de s'en servir quand même.

M. BERTRAND - Oui il garderait le tout.

M. COQUART - Et il est toujours conseiller juridique de la Ville cela nous mettra peut-être quelque jour dans une situation délicate, il nous est difficile d'avoir un conseiller juridique qui se montre aussi dur et à cheval sur les intérêts de la ville.

M. THIBAUT - Il aurait fallu lui poser la question quand il était Maire de Lille.

M. le Maire - C'est vrai, à un moment donné la question va se poser d'une manière aiguë.

M. GOULARD - Je pense qu'on devrait proposer le retour de tous les bâtiments universitaires à l'Etat, cela avait été envisagé un moment, ces bâtiments nous coûtent cher et cela allègerait les finances de la ville.

M. COQUART - Nous apportons une aide importante que je considère comme légitime et particulièrement substantielle, je souhaite qu'on n'y ajoute rien. Je dis cela parce que nous avons eu déjà un échange de correspondance, on a supprimé la petite subvention accordée à l'Université depuis de nombreuses années et elle a protesté en rappelant le transfert à Lille, le rôle de l'Université... elle a beaucoup insisté là dessus, je lui ai répondu qu'il était fallacieux de comparer cette subvention à une autre car l'aide de la Ville est beaucoup plus importante; la charge des bâtiments universitaires est considérable sans compter les participations accordées et entre autres les 10 millions pour la Maison des Etudiants, de là à parler maintenant du retour à l'Etat il y a un petit fossé qu'il vaut mieux ne pas franchir dans l'état actuel des choses.

INSTITUT DENIS DIDEROT

M. GOULARD - La question à l'ordre du jour est la nationalisation du Collège technique Baggio. Nous disposons actuellement d'un crédit de 12 Millions.

M. COQUART - Nous envisageons même, puisque il y a des possibilités sur le budget supplémentaire, de porter cela sur Fonds généraux. On fera prendre une délibération au prochain Conseil Municipal. Si je suis suivi dans cette proposition, d'ici peu de temps, la Commission des Finances pourra poser une proposition. C'est à vous de voir quand vous pouvez commencer les travaux. On souhaite que l'internat soit utilisé à la rentrée ?

M. GOULARD - C'est possible.

M. COQUART - Je vais proposer que cela soit inscrit sur fonds généraux au Budget supplémentaire. Etant donné qu'on ignore comment se présentera le Budget primitif 1957 je préfère inscrire au Budget supplémentaire les travaux approuvés, portés à l'emprunt parce que nous n'avions pas de possibilités directes. On présentera la délibération au prochain Conseil municipal, je ne crois pas avoir d'opposition, vous pouvez donc prendre vos dispositions pour commencer les travaux.

M. GOULARD - On nous demande un logement pour l'intendant. Actuellement à Diderot il y a un agent communal, M. JESUPRET, qui reviendra à la Ville et on pourrait donner le logement à l'intendant.

M. COQUART - La 4ème Division est-elle au courant ? Quel est l'avis de M. THIBAUT ?

M. THIBAUT - Il s'agit d'un internat, il y aura toujours besoin d'un économe pour les femmes de ménage etc.

M. COQUART - Il ne faut pas confondre l'intendant du collège technique avec l'économe actuel qui s'occupe des deux établissements. Vous n'avez pas l'impression que cela puisse disparaître M. THIBAUT ?

M. THIBAUT - Je ne crois pas, il faudrait savoir si le fonctionnaire en question peut revenir à la Mairie mais cela ne nous concerne pas tellement, cela aurait dû être examiné en Conseil d'Administration.

M. GOULARD - Cela m'intéresse pour savoir si nous devons prévoir la construction d'un logement/

M. COQUART - C'était le poste de M. DECALUWE autrefois.

M. THIBAUT - Oui mais il relève de la 4ème Division et il a sous ses ordres les femmes de service et le personnel d'entretien.

M. COQUART - Il serait prudent de connaître l'avis de la 4ème Division et des deux chefs d'établissements et non pas seulement l'avis de M.

FONTAINE de façon à savoir si le logement deviendrait vraiment disponible.

M. le Maire - Classons en Ière catégorie

M. GOULARD - C'est obligatoire puisque les travaux doivent commencer.

M. le Maire - Cela fait combien pour l'ensemble.

M. GOULARD - M. FONTAINE se plaint de l'insuffisance des locaux et avait souhaité le départ du Collège Franklin. Avec la construction du collège sud je crois qu'il sera possible de faire partir Franklin. Malgré cela M. FONTAINE souhaitait voir surélever l'aile Est, qui comprend la salle de gymnastique, pour y faire des salles de dessin. D'autre part il demande la création de garages à bicyclettes, cette question est à l'étude depuis plusieurs années mais M. FONTAINE dit en particulier que les bicyclettes doivent se trouver au sous-sol, or nous avons eu besoin d'une partie du sous-sol pour agrandir le réfectoire. Il est à noter également que la sortie des bicyclettes se fait vers le boulevard périphérique; au moment des sorties cela crée des embouteillages; la solution serait de créer des hangars métalliques, sur le côté des Etablissements, avec sortie boulevard d'Alsace. Ce projet a été estimé 10 Millions.

M. le Maire - M. COQUART ?

M. COQUART - Comme l'a dit M. GOULARD, la réalisation des locaux de l'internat a été présentée comme une condition de nationalisation. Il y avait deux conditions à remplir pour être assurés que les choses prennent tournure: avoir la certitude que l'internat fonctionnerait en régie d'Etat et avoir la promesse du Ministre que l'Etablissement soit nationalisé. Sur le premier point nous avons satisfaction; sur le second point, pas de certitude, l'Inspection académique nous informe qu'après que l'Internat sera terminé nous aurons la nationalisation. S'il en est ainsi je propose qu'en dehors de l'Internat nous ne prévoyions aucun travail réellement important, ne serait-ce que pour faire pression sur le Ministère. Je ne m'oppose pas aux menus travaux entraînant peu de frais mais pas de gros travaux. Nous ne ferons guère d'économie, après la nationalisation, que sur le poste Personnel; cela continuera quand même à peser lourd mais j'estime que nous ne pouvons entretenir un programme de transformation de l'Institut Diderot. Je propose que ces travaux soient réunis pour constituer une annexe à nos travaux de commission du Plan mais pas retenus actuellement à moins que certains n'entraînent que quelques menus dépenses mais surtout pas un garage pour 10 millions, je n'en suis pas partisan. Installations électriques, surélévation de l'aile Est, que M. FONTAINE demande cela à la Direction de l'Enseignement technique mais pas à la Ville de Lille. Je dirais même que l'Inspecteur de l'Académie Adjoint ne m'a pas caché que la formule de nationalisation n'était pas heureuse pour la Ville. Il faudrait la formule Ecole nationale: il n'y en a qu'une à Armentières. On en parle pas mal au Ministère actuellement.

M. BERTRAND - Cela correspond à ce que disait M. MAUGUIN.

M. COQUART - Il faudrait que cela devienne une Ecole Nationale Professionnelle, dans laquelle serait intégrée l'Ecole technique. L'établisse-

ment serait large, aurait d'autre cours et serait nationalisé. Nous n'aurions pas plus à dépenser que pour l'Ecole des Arts et Métiers. Nous n'avons pas à assumer la moindre dépense. Cela n'existe pas pour les Lycées qui nous coûtent cher; le nouveau Lycée par contre ne nous coûtera rien, la Ville aura donné le terrain, quand l'Etat l'aura à sa charge cela ne nous coûtera plus rien. Mais si on continue à en parler pendant 10 ans, à construire garage etc, la Direction de l'Enseignement technique continuera. Je vois maintenant construction de logements pour le personnel en vue de la nationalisation, on nous demande de loger l'intendant; il n'en avait jamais été question. Si l'Etat nomme un intendant c'est à lui à le loger; si on peut disposer d'un logement, d'accord, mais pas de construction pour le personnel, c'est abusif. Je ne fais pas d'objection pour le terrain de sports annexe, cela a été prévu, c'est utile au point de vue général.

ière catégorie pour l'Internat, le reste constitue une annexe aux travaux de commission du Plan mais pas retenus actuellement à moins que cela n'entraîne que quelques menues dépenses.

CONSTRUCTION D'UNE ECOLE DES BEAUX-ARTS et D'UNE ECOLE REGIONALE D'ARCHITECTURE.

M. GOULARD - M. FAVIER commence l'étude du projet.

M. COQUART - Et vous lui avez demandé de rechercher quel serait le collaborateur parfait à lui adjoindre.

M. GOULARD - M. FAVIER nous a proposé un professeur; M. BERTRAND n'a pas encore donné son avis.

M. COQUART - Cet architecte ne devrait pas être un subalterne, chargé d'un travail d'exécution, mais un deuxième architecte que la Ville mettrait à l'épreuve à l'occasion de cette construction. M. FAVIER va être en retraite, il est architecte patenté à St MANDE, quel que soit son désir d'apporter un travail personnel à la Ville de Lille, il sera bien plus à Paris qu'à Lille et quand cette Ecole sera terminée ce sera tout pour M. FAVIER qui n'y apportera aucune contribution par la suite. Il faudrait que ce ne soit pas un subalterne qui attende les décisions de M. FAVIER. J'ai admis la désignation de M. FAVIER parce que vos services pensaient que c'était bien ainsi mais je désirais deux Architectes. Il m'avait été dit personnellement deux architectes mais non pas un architecte d'opérations.

M. le Maire - On avait pris une décision ?

M. GOULARD - Non on a décidé M. FAVIER seulement.

M. COQUART - Ce n'est pas la lettre de la délibération que, faute de temps, nous avons proposée. Je désire que nous désignons, dès à présent, deux architectes sans remettre à plus tard la désignation du deuxième et sans augmenter les honoraires.

M. GOULARD - Le projet initial autorise une dépense de 350 millions, projet réalisable sur le terrain appartenant à la Ville et situé entre le boulevard Carnot, la rue des Urbanistes et le Monument Louise de Bettignies

Comme propositions nous avons la lettre adressée par le Ministère à M. FAVIER qui disait :

" J'ai l'honneur de vous faire connaître que le taux maximum de cette participation aux dépenses de construction et d'équipement des Ecoles municipales d'art a été fixé à 50% par arrêté du 20 Novembre 1954.

" Cependant je ne disposerais sans doute pas de crédits suffisants sur le budget de 1956 pour allouer une telle subvention à la ville de Lille mais je pourrais envisager de demander l'inscription en priorité du crédit nécessaire sur le budget d'équipement de 1957.

" Je vous signale toutefois qu'une promesse de subvention ne pourra être accordée qu'après examen des plans et devis, et avis favorable de l'Inspection des Beaux-Arts sur le programme et l'adaptation à l'enseignement des constructions envisagées et du Conseil Général des Bâtiments de France en ce qui concerne la valeur architecturale du projet.

" Je vous serais obligé de bien vouloir communiquer ces renseignements au Maire de Lille en lui précisant que s'il désire solliciter une subvention, il lui appartient de me saisir de sa demande par l'intermédiaire du Préfet du Nord, en exposant les raisons qui rendent nécessaire la construction et en m'adressant les programmes des locaux à prévoir, établis par M. DESRUMAUX et par vous-même pour chacune des deux Ecoles.

" Je souhaiterais vivement que la mise au point de ces documents, ainsi que de l'avant-projet architectural qui sera ensuite préparé, soit effectué en liaison avec mon service d'inspection de l'Enseignement artistique, et notamment avec M. l'Inspecteur général Fontaine qui sera naturellement appelé à donner son avis sur ces questions.

Signé : J. JAUIARD.

M. COQUART - Je continue à penser que je n'avais pas tort de faire des réserves sur la désignation de M. FAVIER. Il est fâcheux que tout soit dans les mains de M. FAVIER et qu'il soit choisi pour aller au Ministère prendre cette affaire en mains; réalisation, financement, tranches des travaux risquent de dépendre de son appréciation. L'inscription de l'Ecole des Beaux-Arts a été décidée en première urgence, nous avons pris une délibération pour désignation de l'architecte, les différents services y compris celui d'Architecture sont d'avis qu'il n'est nécessaire de construire d'urgence une nouvelle école d'architecture, et des Beaux-Arts, M. ROMBAUT a plaidé également en ce sens, je ne connais que des arguments favorables, aucun argument contre; c'est une grosse affaire, c'est vrai mais j'ai cru néanmoins devoir être favorable à ce projet; comme pour les Abattoirs, j'ai pensé qu'il était nécessaire de retenir en première urgence.

M. le Maire - Que pense-t-on faire de l'ancienne école ?

M. BERTRAND - Améliorer nos constructions scolaires du quartier: Lamar-tine, Condorcet. On avait pensé à un moment donné que le Tribunal allait disparaître.

M. le Maire - Les projets ont été envisagés puis abandonnés. Il n'y a rien de définitif, la reconstruction du Palais de Justice sur l'emplacement actuel ne peut s'envisager que si on peut déménager provisoirement dans le quartier. Il avait été demandé l'Hospice Comtesse mais on ne pense pas donner cet accord. Si le transfert ne peut se faire provisoirement, il n'est pas possible à l'Architecte départemental d'exécuter les travaux prévus pendant que le service continue à tourner. Ce n'est pas réglé et pourtant c'est urgent parce qu'il y a vraiment des catastrophes possibles. Il paraît que l'Hospice Comtesse aurait suffi.

M. GOULARD - Quelle partie de l'Hospice COMTESSE parce qu'il n'y a qu'une faible partie utilisable à moins d'y faire des travaux importants? J'ai demandé de connaître l'importance des locaux dont ils ont besoin; en fonction de ces éléments je pourrai peut-être voir ce qu'il est possible de réserver à Comtesse et à ce qui constitue actuellement la Halle aux Sucres.

M. le Maire - J'avais essayé de faire comprendre l'Ecole des Beaux-Arts dans le plan de reconstruction du Palais de Justice, la Ville l'aurait revendue au Département et, en attendant la construction de la nouvelle Ecole, nous aurions été locataires de l'Etat. Pendant la construction, qui durait de 5 à 6 ans pour le Palais de Justice, nous continuions à utiliser l'Ecole des Beaux-Arts. J'étais bien placé pour obtenir de bonnes conditions du Département pour le rachat.

M. COQUART - Cela pourrait être utile à la Ville peut-être pour le Conservatoire ou les Ecoles primaires du quartier. Il y a eu, autrefois, un projet de remplacement du Conservatoire parce que les locaux sont insuffisants; je n'en suis pas partisan pas plus que pour l'Ecole des Beaux-Arts; les aliénés constituent par exemple le patrimoine normal du Département, tandis que l'enseignement artistique est à la charge de la Ville. Au XVIIIème siècle on a reconnu la nécessité de l'Enseignement artistique, l'Enseignement des Beaux-Arts a été confié aux Villes, cela devrait être des Etablissements d'Etat comme les autres Etablissements où un enseignement est donné. Nous allons en avoir pour 150 millions à payer, le personnel est recruté par le Ministère suivant épreuves données par l'Education nationale; ils sont fonctionnaires municipaux et échappent au contrôle municipal, pratiquement le Directeur a la haute main et tous ces gens ont des traitements municipaux. Nous ne devrions pas payer les professeurs des Ecoles des Beaux-Arts comme ceux de Jean Macé par exemple.

M. THIBAUT - Et pour des élèves venant d'autres villes ou d'autres départements.

M. COQUART - Et c'est la Ville de Lille qui a cette charge !

M. AUREL - Pour les Abattoirs, M. POULAIN a fait part de son désir d'avoir un embranchement ferroviaire.

M. GOULARD - Oui il m'en a fait part.

STADE HENRI JOORIS

M. GOULARD - Le projet en avait été étudié en 1952, le Conseil municipal avait décidé l'acquisition des terrains et des installations du stade de l'O.S.C. Avez-vous cela M. AUREL?

M. COQUART - La délibération m'a été soumise au dernier moment pour la Commission du Contentieux. Je me suis déclaré étonné et j'ai demandé à M. LUSSIEZ de revoir la question : je ne peux pas, sous l'angle contentieux donner suite à un rapport qui traite d'une question sur laquelle le Conseil d'Administration a décidé de délibérer spécialement. J'ai donc prié M. GRANGEON d'en prendre note pour que le Conseil d'Administration ait ce rapport. La Commission du Contentieux a siégé il y a un mois et je n'ai pas vu ce rapport c'est pourquoi, quand j'ai trouvé un projet d'y joindre un plan d'ensemble, M. LUSSIEZ était là, il n'a pas répondu il aurait été satisfait que cela soit transformé en projet de délibération au Conseil Municipal. Il n'a pas dit non. On attend donc le rapport spécial de M. LUSSIEZ au Conseil d'Administration et votre projet n'est qu'une fraction. Comme je ne suis pas tellement pressé j'attendrai paisiblement le rapport de M. LUSSIEZ. Il avait été convenu qu'il enverrait ses propositions assez à temps pour qu'on puisse y réfléchir un peu et on les a trouvées au moment d'entrer en commission; il a demandé simplement "est-ce qu'on peut passer cela ?" Non je suis très respectueux des décisions de l'administration et j'attends que l'étude se fasse.

M. AUREL - Le Service d'Architecture doit collaborer à ce projet.

M. COQUART - Il y a deux parties de terrain litigieuses. On les enlève ! Quelle est la justification de cette procédure ? Qui en prend la responsabilité ?

M. le Maire - Le Conseil d'Administration en déciderait. Pourquoi n'en a-t-il pas été saisi ce matin par exemple ?

M. COQUART - Comme il y a le Secrétaire général à la Commission du Contentieux c'est au Secrétaire général que j'ai dit: donc affaire à reprendre et à traiter au Conseil d'Administration; Comme le Contentieux dépend du Secrétaire général et, ou outre, il y avait M. LUSSIEZ, je l'ai dit en sa présence. C'est lui qui devrait vérifier les points à préciser. Je crois qu'il était timide et qu'il a espéré faire admettre cela à la Commission du Contentieux sans examen comme si elle pouvait prendre une décision pour un projet de cette importance : 200 à 300 millions !

M. le Maire - Pourquoi ne se contente-t-on pas de décider de l'acquisition du terrain.

M. COQUART - La délibération est faite comme cela : on acquiert, ce qu'on en fera après on ne le dit pas. Ce qui a été convenu c'est qu'on procéderait à une étude objective sur un rapport confié, sur proposition du Maire à M. LUSSIEZ, Adjoint. aux Sports, qui ne sort pas le dit rapport. Pourquoi ?

M. le Maire - Pourquoi l'a-t-il lancé alors ?

M. COQUART - Parce qu'il ne s'agissait que d'une proposition d'acquisition.

M. BERTRAND - On devrait proposer seulement l'achat du terrain.

M. COQUART - Cela suppose que le Conseil d'Administration modifie la décision prise en décembre. Je me suis reporté au PV de Décembre, c'est bien la proposition que M. le Maire a donnée après échange de vue. J'ai demandé à ce moment: qui est chargé de l'affaire? M. le Maire a dit : M. LUSSIEZ fera un rapport et M. LUSSIEZ a dit oui.

M. le Maire - Le prochain Conseil d'Administration peut parfaitement être saisi de cela.

M. COQUART - J'ai dit aussi qu'il était entendu que c'était l'ensemble de l'affaire qui serait évoqué au Conseil d'Administration. Qu'on procède par étapes, je ne trouve pas cela invraisemblable, mais qu'on sache où on va. Acquérir c'est bien mais il s'agit d'un terrain incomplet, il y a deux parties litigieuses, on les enlève mais est-ce que le terrain est encore utilisable?

M. AUREL - Il suffirait de couper une dizaine de places, pas davantage

M. le Maire - C'est un projet de longue haleine après. Nous pouvons décider ainsi : s'il fonctionne actuellement, il pourrait continuer pendant les années à venir. Je sais qu'il faudra prévoir dans les années prochaines des améliorations mais il faudra mettre au point les meilleures conditions pour la ville: ristournes sur recettes par exemple. J'ai vu des villes qui prévoient 10 % sur les recettes, je pense proposer de consacrer la moitié de la ristourne que recueillerait la ville sur les recettes, à l'entretien, l'autre moitié étant consacrée à l'amortissement des emprunts. Cela ne peut-il aller M. THIBAUT ?

M. THIBAUT - Ce ne sera pas suffisant !

M. GOULARD - Il faut compter 7 millions d'entretien.

M. THIBAUT - Sans compter les constructions, parce que je suppose que si nous achetons le terrain c'est pour envisager la construction de nouvelles tribunes, il faudrait donc, non seulement amortir les emprunts réalisés pour la construction de ces nouvelles tribunes mais ensuite amortir l'entretien. Les recettes, nous les avons connues à une certaine époque, cela nous coûtait au moins une dizaine de millions par an pendant une trentaine d'années

M. COQUART - C'est d'ailleurs pour cela que la Préfecture n'a pas accepté la délibération en 1952, le receveur municipal avait dit que l'opération n'était pas rentable.

M. le Maire - La Préfecture n'est pas opposée.

M. COQUART - Elle a peut-être changé mais il serait intéressant de le faire préciser. Il faudrait connaître les amortissements. Je suis extrê-

réservé parce que l'opération est fort aléatoire mais si les principaux aspects étaient éclairés de manière qu'ils puissent faire penser que nous pouvons marcher je serais moins réservé. Mais nous sommes toujours au même point depuis décembre alors que depuis Février ou Mars, M. LUSSIEZ aurait pu saisir l'Administration et cette affaire aurait pu être tranchée à la Commission du Contentieux.

M. AUREL - La Préfecture n'approuvera pas la délibération d'acquisition sans indiquer le montant de l'acquisition, le montant de l'entretien annuel.

M. GOULARD - L'entretien actuel se chiffrait à une vingtaine de millions.

M. COQUART - Il y a déjà eu 5 délibérations en 1952 retournées sans approbation ! Nous n'allons pas continuer.

M. le Maire - Nous allons continuer puisque la décision appartient au Conseil d'Administration.

M. E. LEFEBVRE - Donc catégorie 4 pour nous ?

M. le Maire - Oui on peut mettre en 4

NOUVELLE PISCINE

M. GOULARD - Si on veut créer une nouvelle piscine, plusieurs emplacements sont possibles : terrain rue des Canonnières, ancien entrepôts des tabacs; ou rue Edouard Delesalle, ou à l'emplacement de la piscine en plein-air créer une nouvelle piscine couverte. A mon avis la troisième solution présente de nombreux avantages : en réalité l'école de natation fonctionne très peu de temps dans l'année et la création d'une piscine couverte à cet emplacement serait très appréciée du public.

M. COQUART - J'ai été étonné de voir l'affiche disant fermeture des bains et ouverture de la piscine.

M. THIBAUT - On peut se baigner quinze jours par an; on ne peut pas avoir de piscine en plein air dans le Nord;

M. GOULARD - Elle nécessite un entretien assez coûteux aussi la troisième solution aurait beaucoup d'avantages.

M. COQUART - Etant donné qu'il est dit qu'un projet est à étudier, on pourrait mettre cela dans la 4ème catégorie.

M. le Maire - Il faut tenir compte qu'il y a beaucoup de monde qui se presse à la Piscine du Boulevard de la Liberté. On est gêné quand on passe de voir cette queue interminable, dirigée par des agents. Il me semble absolument nécessaire de faire une piscine.

M. BERTRAND - On peut mettre en 4 et la reclasser.

M. GOULARD - Si vous décidez de mettre ce projet à l'étude nous pouvons le faire actuellement.

M. COQUART - Le terrain de la rue Edouard Delesalle ne peut être considéré comme libre tant que la décision ne soit pas prise pour la bibliothèque

M. AUREL - Le terrain de la rue des Urbanistes a été proposé.

M. COQUART - On voulait faire une piscine olympique, il y a dix ans, rue du Molinel, c'était important, ce n'est pas de cela qu'on parle maintenant.

M. GOULARD - Il suffit qu'elle ait les dimensions réglementaires pour qu'elle soit considérée comme olympique.

M. COQUART - Il fallait prévoir, à l'époque, des compétitions : il s'agissait de spectacles en même temps que de sports

M. BERTRAND - Ce serait préférable :

M. COQUART - Je ne dis pas non mais je ne pense pas qu'on puisse s'engager dans cette voie.

M. THIBAUT - Une piscine de 50 mètres serait suffisante mais on pourrait envisager une piscine de 50 mètres pour les grands qui savent nager et pour les compétitions et un autre bassin pour les jeunes.

M. AUREL - A l'encontre du terrain de la rue d'Armentières on a dit que c'était éloigné du centre.

M. COQUART - Mais quand on aura reconstruit la Passerelle Solférino[?] les gens qui sont derrière le Jardin Vauban attendent avec impatience ce débouché; entre le Pont de la Citadelle et le Pont de l'Hippodrome il n'y a pas de passage mais le quartier n'est pas animé.

M. BERTRAND - Mais ce serait un établissement supplémentaire, on ne supprimerait pas pour autant l'établissement du boulevard de la Liberté. L'été, lorsqu'il fait vraiment beau il y a beaucoup de monde.

M. le Maire - La piscine couverte serait en 1^{ère} catégorie

M. GOULARD - Après étude.

M. le Maire - Alors en 2^{ème} catégorie

ETABLISSEMENT DE BAINS DOUCHES DANS LE QUARTIER DU FAUBOURG DES POSTES

M. GOULARD - C'est un projet demandé par M. BERTRAND. Il y a un terrain qui peut nous être offert et qui se trouve à proximité du Faubourg des Postes.

M. AUREL - Mal situé pour le quartier mais il n'en reste guère. Ce n'est

d'ailleurs pas grand mais vous n'avez pas besoin d'une grande surface : 2.000 mètres.

M. THIBAUT - J'ai un camarade qui possède un terrain qui fait 2.000 mètres mais il est enclavé. Il se trouve place Edith Cavel. Il avait pensé qu'on aurait continué une rue, cela aurait donné une plus-value à son terrain et il aurait construit des logements pour ses ouvriers. C'est actuellement une grande pâture.

M. le Maire - Cela serait intéressant. Et cela suffit 2.000 mètres ?

M. GOULARD - Oui j'ai noté le nom donné par M. THIBAUT

M. AUREL - Je ferai contacter la personne.

M. THIBAUT - Je signale que ce serait mieux placé.

M. le Maire - Donc 2ème catégorie

M. COQUART - On est quand même loin, il faut prendre contact avec le propriétaire, acquérir le terrain.

M. BERTRAND - Les projets inscrits en première catégorie ne vont pas tellement vite !

TERRAINS DE JEUX ET DE SPORTS

M. GOULARD - Nous avons actuellement l'aménagement du terrain de sports de l'Institut Denis Diderot, nous avons transmis un projet au Ministre de l'Education Nationale et nous espérons avoir bientôt un avis. D'autre part nous avons proposé 4 millions 500 mille francs pour le terrain du quartier Ste Hélène.

M. COQUART - Comme subvention ?

M. GOULARD - 40% environ pour les sports.

M. COQUART - Donc 60% pour la ville, une vingtaine de millions. Quand penseriez vous commencer le terrain de sports de Diderot?

M. GOULARD - Si le projet peut être financé.

M. COQUART - Cela dépend des finances à condition que nous ayons les éléments. Il n'est pas fait mention de l'aspect financier, il y a un total. Il y a eu une participation plus élevée autrefois, le chiffre est gros, cela mérite considération. Seriez-vous prêts pour prendre cela rapidement?

M. GOULARD - Dans trois mois à peu près.

M. AUREL - Je ne peux plus donner avis que pour libération le II Novembre prochain. Il faudrait donner congé avant le Ier Juillet pour le II Novembre

des terrains en jadis ouvriers

M. COQUART - Si la décision est prise actuellement et si l'avis est donné avant le 1er Juillet, le terrain serait disponible pour mi-Novembre. M. GOULARD serait en mesure de commencer pratiquement à peu près à ce moment Si on prend une décision positive il y a possibilité de commencer la réalisation cette année. La position des Finances sera, je pense, favorable parce que l'intérêt général est certain. Tout à l'heure, quand je me suis montré restrictif pour l'Institut Diderot, j'ai dit en passant que je n'englobais pas le terrain de sports qui répond à une large utilité, que l'établissement soit nationalisé ou non ce terrain garde sa justification, le terrain est notre propriété et le restera. La demande de nationalisation n'englobe pas le terrain annexe. En tous cas nous sommes bien d'accord que s'il intervient une nationalisation la ville réservera ses droits pour le terrain de sports. Je pense que l'avis des Finances ne peut qu'être favorable. M. THIBAUT vous êtes du même avis ?

M. THIBAUT - Oui le terrain est bien placé.

M. COQUART - Au fond cela peut se mettre en 1ère catégorie puisque le terrain pourrait être libéré pour Novembre, le service pourrait commencer les travaux.?

M. le Maire - 1ère catégorie

M. AUREL - Je donne donc congé si ce n'est pas déjà fait.

M. COQUART - Au point de vue inscription budgétaire il n'y a rien pour cela ?

M. THIBAUT - Non.

M. COQUART - Il vous appartiendra de saisir les Finances.

M. THIBAUT - Nous verrons cela ensemble si vous le voulez bien.

COLONIE DE VACANCES DE WORMHOUT -

M. GOULARD - Je pense qu'il serait souhaitable de poursuivre le remplacement des bâtiments par des bâtiments en dur. Il reste 7 millions de dommages de guerre et 7 millions à supporter par la ville.

M. le Maire - On peut compter sur cette somme pour les dommages de guerre?

M. GOULARD - Oui nous n'avons pas utilisé toute la somme pour les dortoirs salles de jeux et réfectoire. On retient en 1ère catégorie ?

M. le Maire - Oui, on a des dommages de guerre il faut les utiliser.

COLONIE DE MARQUETTE

M. GOULARD - Nous installons actuellement à Marquette des cantines pour

1000 enfants à la demande de Mme LEMPEREUR.

M. le Maire - On envisage de déplacer la Colonie de Marquette et mettre tous les enfants dans un camp unique ?

M. GOULARD - Oui.

M. COQUART - Cela offre des avantages au point de vue frais de surveillance peut-être ?

M. le Maire - Oui mais c'est considérable quand même. C'est envisagé à l'extérieur de Lille ou aux environs immédiats ?

M. COQUART - Il n'y a pas eu de progrès depuis l'établissement du document.

M. GOULARD - On pourrait peut-être utiliser la Carnoye pour grouper les colonies de vacances.

M. le Maire - Oui mais il y aura de sérieux agrandissements à apporter. Le parc est-il en mesure de recueillir tous les enfants ?

M. BERTRAND - On aura 1000 filles cette année.

M. le Maire - C'est le point le plus agréable.

M. COQUART - Il doit être en mauvais état et assez coûteux, les bâtiments sont exigus.

M. le Maire - Cela va bien pour les quelque 200 à 300 enfants qu'on y met mais pour y centraliser tous les camps !

M. COQUART - Il faudrait savoir les propositions faites.

M. le Maire - Catégorie 4 en attendant

M. COQUART - Je voudrais demander à M. l'Ingénieur en Chef si en ce qui concerne Marquette, en liaison avec le plan d'assainissement, il y a des faits nouveaux.

M. AUREL - Je ne connais pas de fait nouveau. Vous avez donné votre accord les autres communes doivent donner des décisions concordantes.

M. COQUART - On ne peut déterminer dans combien de temps cela aurait effet ?

M. AUREL - Peut-être deux ou trois ans, M. DUMAS vous dirait l'année prochaine mais je pense que dans deux ou trois ans cela pourra avoir démarré.

THEATRE SEBASTOPOL -

M. GOULARD - Nous avons commencé pendant la fermeture annuelle des travaux de remplacement des fauteuils, transformation des loges, fosse d'orchestre, tout est réalisable avant l'ouverture.

M. BERTRAND - Tout cela dans l'ordre du crédit qu'on nous avait attribué.

M. GOULARD - Le chiffre fixé : 60 millions, est peut-être gros mais nous allons demander un projet pour la réalisation de la cage de scène, je pense qu'il serait utile d'inscrire en première catégorie.

M. COQUART - La Commission des Bâtiments a retenu seulement la première tranche.

M. BERTRAND - Non, elle a retenu l'ensemble en disant d'abord la salle et quelques aménagements d'avant-scène, l'année prochaine rehaussement de la cage de scène et l'année suivante disparition du dessus de scène actuel.

M. GOULARD - Le but recherché est l'utilisation des décors qui viennent de l'autre théâtre et de ceux qui viennent de Paris.

M. COQUART - Le plateau de scène restera à la hauteur actuelle? Il paraît haut dans les sièges actuels.

M. BERTRAND - La rampe de scène va être modifiée

M. LE Maire - Ière catégorie alors ?

M. BERTRAND - Mais réalisable en 2 ans

M. COQUART - Ce n'est pas chiffré.

M. BERTRAND - On a fixé 60 millions mais ce sera très élevé.

M. COQUART - Cela vaut pour les deux premiers postes

M. le Maire - Ne peut-on échelonner sur plusieurs années ?

M. BERTRAND - Ce n'est pas commode pour les travaux. Quand on décidera, par exemple, le rehaussement, il faut le faire en une fois, il faut tenir compte de l'utilisation, le travail se fait en trois ans, la salle cette année, la scène en deux années pour être mise en fonctionnement après la saison 1958.

M. le Maire - Il faut donc mettre en Ière catégorie

OPERA

M. GOULARD - Il s'agit de travaux de gros entretien surtout mais qui sont très élevés.

M. COQUART - Bien que ce soit de l'entretien les phrases qui suivent supposent un chiffre élevé.

M. GOULARD - Le perron va coûter 3 millions et sera fait cette année.

M. BERTRAND - Ce qui est urgent sera fait cette année: plancher de scène déjà financé et péron

M. le Maire - Soit n° I

M. BERTRAND - Les autres travaux seront réservés pour les années suivantes

M. le Maire - Le reste en 2ème catégorie

M. BERTRAND - L'extérieur devra être retapé aussi.

ATELIERS MUNICIPAUX - GARAGE MUNICIPAL

M. GOULARD - Le garage fonctionne dans un bâtiment qui ne nous appartient pas, je ne sais pas si nous allons en devenir propriétaire ou trouver un emplacement ailleurs. Les ateliers municipaux sont disséminés dans différents quartiers, il serait nécessaire de les grouper surtout que plusieurs services utilisent des machines identiques. Béranger est trop petit.

M. AUREL - Pour le garage l'avis des domaines ne nous est pas encore parvenu, les prétentions initiales du propriétaire étaient de 40 millions, j'ai bon espoir qu'il accepte 30 ou 35 millions, sinon nous avons proposé de faire un garage à l'Arbrisseau. Il nous faut un minimum de 1500 mètres bien couverts. On avait évalué la dépense à 25 millions mais il n'est pas nécessaire de faire une étude complète. On aurait la possibilité d'agrandir deux écoles du quartier: Mme de Staël et Bichat. Ce serait intéressant à tous points de vue, pour le garage et pour les deux écoles.

M. BERTRAND - Oui vous auriez un agrandissement du garage.

M. AUREL - Le garage est ⁱⁿsuffisant. (2)

M. BERTRAND - Le bâtiment qu'on vous vend contient une annexe qui vient rue d'Isly,

M. AUREL - Les décors sont là, on pourrait agrandir côté rue d'Isly, je n'ai pas encore l'avis des domaines.

M. COQUART - L'utilisation du magasin de la rue de l'Arbrisseau viendrait en deuxième ligne.

M. AUREL - Oui si nous n'avons pas la possibilité d'utiliser le terrain de la rue d'Isly.

M. COQUART - Que contient encore le terrain de la Propreté Publique ?

M. AUREL - Peu de choses, quelques berlines et tombereaux. Je suis absolument de l'avis de M. GOULARD il est infiniment souhaitable de regrouper sinon en un seul atelier au moins en deux ateliers, les ouvriers utilisant le même matériel.

M. BERTRAND - La situation des ateliers de la porte des Postes n'est certainement pas dans l'esthétique de la ville de Lille.

M. COQUART - C'était ^{ent} les fortifications autrefois, maintenant c'est un endroit urbain.

M. BERTRAND - Le boulevard périphérique doit l'écorner ?

M. AUREL - Oui mais très peu. Vous parliez de le mettre à la porte de Dunkerque, où mettez-vous le magasin du pavage très pratique parce que relié au fer et à l'eau?

M. COQUART - Je regrette qu'on ait enlevé les bacs ^{de décantation des bouches d'égout} qui s'accumulent là-bas. Les habitants se plaignent de l'enlèvement de ces bacs qu'ils accusent d'être cause des mauvaises odeurs. Il est évident que les appareils de la T.R.U. n'enlèvent que le liquide et laissent la boue.

M. AUREL - Oui elle ne peut être enlevée qu'à la fourche.

M. COQUART - Ne pourrait-on pas réduire le terrain qui n'est pas occupé par tous les matériaux.

M. AUREL - Si on pourrait resserrer légèrement.

M. BERTRAND - Ne peut-on regrouper là les ateliers ?

M. AUREL - Je pourrais me contenter de l'emplacement entre l'octroi et la Deûle mais il est prévu de faire une partie verdure et un parc de voitures. Avez-vous une idée de l'espace nécessaire ?

M. GOULARD - Non l'étude est à faire entre deux services.

M. AUREL - M. BRUNET a évalué à 10 hectares mais cela me semble exagéré.

M. GOULARD - Oui je crois.

M. AUREL - Avec un hectare on fait déjà quelque chose.

M. le Maire - Donc 4ème catégorie pour étude

CONSERVATOIRE

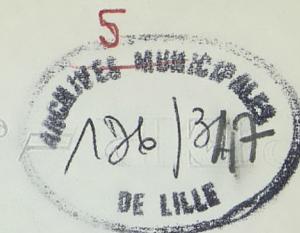
M. GOULARD - Des travaux de gros oeuvre ont été demandés pour créer des salles supplémentaires qui peuvent être faites sans devoir surélever des bâtiments. Il s'agirait de couper en deux dans le sens de la hauteur une salle assez haute de plafond. En ce qui concerne le chauffage, on pourrait, comme pour le lycée Fénelon, passer un contrat d'assez longue durée pour l'entretien et l'utilisation de l'installation. Pour l'installation d'un grand orgue, une maison spécialisée a fait une proposition de 9 millions 683 mille francs dont un début de financement est déjà assuré. Il faudrait grouper ces postes pour environ 25 millions.

M. COQUART - Pour l'orgue je suis au courant, M. ROMBAUT m'en a parlé et nous demande une subvention plus substantielle que celle chiffrée. Pour les

COMMISSION DU PLAN

Réunion du 18 Juin 1956

Procès-verbal



La séance s'ouvre à 9 heures, à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil d'Administration.

Sont présents :

MM. le Maire, Président,
COQUART, Adjoint délégué aux Finances,
VAN WOLPUT, Adjoint délégué à la Voie Publique et aux Services
publics,
WALKER, Adjoint délégué à l'Urbanisme,
BERTRAND, Adjoint délégué aux Bâtiments et Travaux municipaux,
LEFEBVRE Emile Secrétaire général adjoint, Commissaire au Plan,
AUREL, Ingénieur en chef, Directeur des Services techniques,
GOULARD, Ingénieur en chef, Directeur des Services d'Architecture,
THIBAUT, chef de Division des Services Financiers.

M. le Maire - Nous allons continuer nos travaux par l'examen des questions qui sont du ressort des services techniques.

FONDS D'INVESTISSEMENT ROUTIER -

M. VAN WOLPUT - Un rapport a été voté par le Conseil Municipal sous réserve que chaque point serait soumis à une nouvelle décision du Conseil Municipal avant exécution. Il était prévu que, pour l'année 1956, nous aurions été inscrits dans les crédits alloués, il n'en a pas été ainsi. De ce fait ce programme est remis à plus tard mais, pour nous, les 14 points figurant à ce programme restent maintenus suivant un certain ordre de priorité.

Il est certain, Monsieur le Maire, qu'il y a des points qui nous gênent énormément en raison de cette non-inscription dans les crédits de 1956 et particulièrement : élargissement de la rue du Palais Rihour, parking du boulevard périphérique; nous aurions aimé, les services techniques et moi-même, mener cela en même temps, or il n'est pas possible de le faire étant donné que nous ne savons rien. Le pont de Fives, le nouvel agencement de l'avenue Julien Destrée, le pont Ste Agnès et son avancée vers la Foire seront terminés et tout ce coin va rester comme il est parce que nous n'avons pas de crédits et c'est très gênant surtout que nous avons l'année prochaine, en plus de la Foire de Lille naturellement, je l'espère du moins, le tour de France cycliste dont nous aurons à parler ces prochains jours.

M. le Maire - Que proposez-vous?

M. VAN WOLPUT - L'an dernier, à la suite d'une information parue dans la presse, j'avais proposé de faire des démarches au Ministère de l'Intérieur. Je ne crois pas que quelque chose ait été fait dans cette direction.

M. le Maire - Si j'ai fait une démarche auprès du Ministère de l'inté-

rieur par le truchement du Président du Conseil et la réponse du Ministre de l'Intérieur est une réponse très polie-mais simplement polie-au Président du Conseil, faisant savoir que dans la liste des 714 dossiers de cette nature le Ministre de l'Intérieur doit naturellement, dans le cadre..... vous voyez la formule. Quant à la situation de ce grand centre industriel qu'est Lille, il n'échappe pas à M. le Président que la réclamation de la Ville de Lille doit être examinée avec le plus bienveillant intérêt. J'en avais parlé au Ministre, lors de sa venue, et je lui avais dit : je vous préciserai par écrit le fond de l'affaire; et je ne m'étais pas contenté de cela, devant lui, j'en avais parlé au Président en disant : je vous demanderai de dire à M. le Ministre que ce que je suis en train de dire est très important, à vous aussi, M. le Président, je vous l'écrirai. Je ne crois pas qu'une démarche dans son Cabinet aboutisse à autre chose que la réponse obtenue par le Président.

M. VAN WOLPUT - Vous me demandez mon avis, M. le Maire, je ne peux que vous dire qu'il faut laisser cela tranquille pour l'instant; il n'est pas possible d'avancer des fonds de la ville si nous n'avons pas de certitude du Ministère, M. COQUART sera certainement d'accord avec moi; tous ces travaux ont été inscrits dans notre programme parce qu'il y avait promesse d'aide du Gouvernement. Il faut être positif et déclarer que nous sommes obligés de retirer cela du programme parce qu'il n'est pas possible d'agir autrement pour l'instant. Je ne me crois pas autorisé par mes collègues de l'Administration à continuer des travaux aussi intéressants qu'ils puissent être dans ces conditions. Je ne sais pas ce qui va se produire l'année prochaine dans cet espace: Pont de Fives, Pont St Agnès, avenue Julien Destrée, j'avais envisagé de demander à l'autorité militaire de donner la Foire pour l'année prochaine et prévoir un tramway ou un bus pour permettre aux gens de garer leur voiture dans un parking à cet endroit. Si nous donnons suite au projet du Tour de France à Lille surtout. Il n'y a pas de proposition à faire actuellement et il est regrettable qu'un centre comme Lille ne puisse retenir l'attention du Gouvernement.

M. le Maire - Mais si nous la retenons, mais il n'y a pas de régime de faveur pour nous; cela ne veut pas dire que nous ne recevrons pas l'aide de l'Etat puisque celle-ci est prévue mais la lettre veut dire que nous ne pouvons pas obtenir davantage et plus vite. Mais cela ne peut nous être refusé en ce qui concerne le fonds d'investissement routier, ce qui importe c'est de voir où nous inscrivons dans le plan.

M. VAN WOLPUT - En quatrième catégorie. Les priorités ce sont les deux points que je viens d'exposer: élargissement de la rue du Palais Rihour, et Parking mais, au point de vue financier M. COQUART va s'y opposer s'il ne sait pas qu'il y a derrière l'appui du Gouvernement.

M. COQUART - C'est juste !

M. le Maire - A quel moment devrions nous réaliser le parking.

M. VAN WOLPUT - Cela doit être déterminé par la fin des travaux du boulevard périphérique. Pour le printemps prochain;

M. WALKER - Les gens mettront leur voiture là sans que le parking soit réalisé.

M. VAN WOLPUT - M. AUREL fait remarquer que nous avons voté des crédits pour le Pont du Lion d'Or à Fives et je suis très hésitant, je suis persuadé que mon collègue COQUART va me demander comment faire, je me mets à sa place; les travaux ne pouvaient être différés mais, financièrement parlant nous n'aurions pas dû accepter de commencer ces travaux en parallèle avec la S.N.C.F. etc.

M. le Maire - C'était antérieur le commencement des travaux.

M. THIBAUT - On ne sait pas si les projets ont été examinés par le Ministère intéressé?

M. le Maire - Cela je ne puis vous le dire.

M. VAN WOLPUT - Pour moi cette affaire faisait partie d'un dossier d'ensemble, je n'ai pas l'impression qu'on a étudié le dossier.

M. THIBAUT - Pour l'avoir éliminé purement et simplement sans nous informer!

M. le Maire - Non pas éliminé.

M. THIBAUT - Mais pas retenu, Un choix a été fait dans tous les projets présentés par les différentes municipalités, les nôtres ont été retardés mais on ne sait pas pourquoi; si vous n'étiez pas intervenu on ne saurait pas qu'ils n'étaient pas retenus.

M. COQUART - Je pense qu'il faudrait faire une lettre très prochainement au Préfet en demandant ce qui est advenu du dossier, il faudra attendre la réponse mais ce sera une réponse administrative et on saura s'il y a eu classement en plusieurs séries.

M. THIBAUT - Il y a une question qui joue, nous avons établi un échéancier des engagements. Est-ce que la date de 1961 est définitive? Nous ne sommes pas retenus au titre de 1956. Si la date limite est retenue, il faudra réduire le nombre d'annuités et le nombre d'échéances.

M. VAN WOLPUT - Je ne crois pas que M. THIBAUT a raison. Le gouvernement a un volume de crédits pour les travaux subventionnés, ce volume ne doit pas être augmenté, il restera chaque année le même et s'échelonnera à mon avis ^{sur} une année supplémentaire.

M. COQUART - Oui il y a décalage. Les tranches ne seront pas modifiées. A partir du moment où le gouvernement apportera sa participation la Ville pourra partir d'un pied ferme.

M. VAN WOLPUT - On est entraîné par les travaux parce que d'autres organismes ayant des fonds disponibles peuvent marcher, je parle de la S.N.C.F. Notre position est très gênante.

M. le Maire - Il faut préparer une nouvelle intervention auprès du Préfet pour savoir dans quelles conditions on va nous subventionner. M. COQUART

* à raison il faut tenter une démarche par l'intermédiaire de la Préfecture le plus rapidement possible. Pour l'instant il faut inscrire au Plan pour étude mais pas en 4ème catégorie, c'est une question d'échelonnement.

M. VAN WOLPUT - Il y a, par exemple, une petite chose qui n'est pas grave mais pourrait l'être: on a dû reculer les bordures du trottoir de la rue du Palais Rihour sans avoir l'autorisation des travaux; si nous avions eu cette autorisation nous aurions déplacé les bordures en face et élargi le trottoir qui en a vraiment besoin. Nous avons donc déplacé des bordures sans pouvoir élargir la rue du Palais Rihour!

M. le Maire - Vous envisagez d'élargir l'autre trottoir ?

M. VAN WOLPUT - Oui mais seulement d'une trentaine de centimètres;

M. AUREL - Il ne reste que trois immeubles à démolir pour élargir la rue : pour deux d'entre eux les propriétaires sont disposés à nous céder la partie intéressant la voie publique, il reste LILLIANA.

M. VAN WOLPUT - C'est gênant pour l'inscription au Plan de ne pas avoir de décision du Gouvernement.

M. AUREL - On pourrait examiner les affaires l'une après l'autre.

M. le Maire - Faites des propositions.

M. VAN WOLPUT - Que M. AUREL expose selon ses conceptions.

M. AUREL -

Achèvement des boulevards extérieurs - Pour la partie qui longe le boulevard de ceinture, il est impossible de différer beaucoup les travaux. Il faut que la voirie soit faite le jour où les immeubles sont habitables.

M. le Maire - On inscrirait donc le boulevard de Belfort en Ière catégorie?

M. AUREL - Oui avec ou sans subvention je ne vois pas d'autre solution : il faut envisager le commencement des travaux en Septembre.

M. VAN WOLPUT - Il faut donc fournir les crédits puisqu'il n'y a aucune subvention pour l'instant.

(quelques instants d'interruption dans la prise sténographique,
M. le Maire ayant envoyé la sténographe téléphoner à M. BERTRAND)

M. COQUART - Nous réserverons notre liberté s'il n'y a pas d'accord entre la Ville et le gouvernement pour le Fonds d'investissement routier. Si vous réservez 100 millions pour le boulevard périphérique en disant c'est indispensable, les Finances s'inclineront, il n'y a pas de dictature, mais cela va tout bouleverser. De toute manière je pense qu'on pourrait faire une intervention pressante en soulignant ce point frappant de l'intérêt collectif; il est indispensable de réaliser le boulevard périphérique nous le réaliserons mais, si l'Etat ne tient pas ses promesses, nous ampu-

5
terons le programme des parties moins indispensables, il n'y a pas d'autre ligne directrice possible.

M. le Maire - Oui, on partage. Ici on prévoit 100 millions.

M. AUREL - 100 millions est une approximation assez bonne.

M. VAN WOLPUT - On peut vous donner les chiffres dans la journée. Je pense que l'idée de M. AUREL est bonne, on peut passer en revue rapidement les différents postes et ajouter au fur et à mesure ce qui est indispensable.

M. le Maire - Le cas particulier du boulevard de BELFORT est urgent.

M. E. LEFEBVRE - Il s'agit des boulevards de Belfort et Strasbourg ?

M. VAN WOLPUT - Porte de Douai, porte de Valenciennes, rampe du Pont Ste Agnès, vous êtes forcés de faire cela. Inscription en 1ère catégorie du boulevard de Belfort et une partie du boulevard de la Moselle, ainsi que le boulevard de Metz en entier et la rampe au bord du pont Ste Agnès.

M. le Maire - Où en est-on en ce qui concerne l'Administration des P.T.T. pour l'exutoire ?

M. WALKER - Au cours des dernières réunions nous avons délimité le terrain. Nous ne laissons pas déboucher avec véhicules à roues sur la place des Buisses; toute la desserte sur roues se fait par le boulevard périphérique, seuls les facteurs allant à pied emprunteront la rue des Buisses, autrement dit le bâtiment n'ira pas jusqu'au bout.

M. le Maire - Il n'y a pas de barrière à la disposition de l'Administration?

M. WALKER - Non parce que si on ouvre la porte pour un type de véhicules, d'autres passeront.

M. le Maire - Non si c'est réservé aux voitures des P.T.T.

M. WALKER - C'est la porte ouverte à un changement total. L'Administration des P.T.T. n'a d'ailleurs pas fait objection.

M. le Maire - Ils reconnaissent que pour ce qui concerne le ramassage en Ville il n'y a pas de perte de temps en employant le débouché vers le boulevard périphérique mais, pour le quartier gare, pour gagner du temps, on pourrait permettre l'entrée des quelques voitures qui ramassent le courrier dans ce quartier?

M. WALKER - On avait envisagé un hall commun reliant la gare routière et la S.N.C.F. pour les personnes à pied mais pas en voiture; il faudrait envisager cela de façon très différente et cela serait utilisé par d'autres.

M. le Maire - Pas par les particuliers ?

M. VAN WOLPUT - Si, si vous ouvrez une porte cela n'ira pas.

M. le Maire - Donc c'est bloqué ?

M. VAN WOLPUT - Je considère déjà le passage des piétons comme un risque. Après on demandera à passer avec des petites motos etc. Si j'avais été là j'aurais combattu cette proposition parce que j'aurais eu peur de la suite.

M. le Maire - Il n'y a que l'Administration des P.T.T. qui soit intéressée !

M. AUREL - Le représentant n'a d'ailleurs pas tellement insisté.

M. VAN WOLPUT - Ce qu'il y a de curieux - et je profite de le dire M. le Maire - C'est que l'Adjoint à la Voie publique n'ait pas été convoqué à ces réunions.

M. WALKER - Pour ce qui est ici il faut finir la rampe.

M. AUREL - Il faut rectifier et refaire la rue du Faubourg de Tournai donnant accès au Parking et faire l'exutoire, tout l'as de trèfle est à inscrire.

M. le Maire - On inscrit aussi la rampe du Pont Ste Agnès en Ière catégorie ? Et le pont Supérieur de Fives ?

M. AUREL - Les travaux sont commencés. Ce pont doit être en service d'ici une quinzaine de mois.

M. VAN WOLPUT - Les gros travaux sont terminés, le reste ce sont des agencements.

M. le Maire - M. BERTRAND, je vous ai fait appeler parce que on parlait du boulevard de Belfort. Vous m'avez montré une lettre tantôt.

M. BERTRAND - Hier nous avons réunion et on expliquait la nécessité du boulevard de Belfort. On peut tout de même faire des transports sur le boulevard tel qu'il existe maintenant.

M. AUREL - Le passage n'est même pas continu.

M. BERTRAND - Il s'agit maintenant de matériel lourd, de préfabrication à transporter.

M. AUREL - Ils peuvent utiliser quand même parce que si nous avons une chaussée définitive et qu'ils passent avec du matériel lourd elle serait très abimée.

M. le Maire - J'ai vu à Evreux faire une chaussée provisoire: cassons de pierres, on a fait la voirie définitive après les travaux.

M. BERTRAND - Plusieurs rues arrivent au boulevard de Belfort, ils pourront peut-être les utiliser sans suivre le boulevard sur toute sa longueur.

M. AUREL - Les rues de Trévise et Jean Jaurès.

M. WALKER - Je pense, comme le dit M. le Maire, qu'il est nécessaire de faire une voie provisoire pour les charrois.

7
M. AUREL - Oui mais surtout veiller à ce que cela soit fait quand les immeubles seront habitables.

M. BERTRAND - Il faut que la voirie extérieure puisse aboutir à une voirie normale.

M. le Maire - Il n'y a pas de crédit inscrit au budget pour cela?

M. AUREL - Non

M. le Maire - On peut en prévoir au Budget supplémentaire ?

M. BERTRAND - A combien pouvez-vous estimer cela ? 100 millions ?

M. AUREL - 100 millions pour le complet mais pas pour le Boulevard de Belfort. Peut-être une trentaine de millions. Je puis vous faire préciser le chiffre si vous le désirez.

M. le Maire - Je demande que ce soit sur ce point qu'on fasse l'effort le plus rapidement possible.

M. BERTRAND - Les deux projets vont devenir aussi urgents parce que je pense que les deux vont démarrer au mois de septembre.

M. WALKER - Cela comprend égouts et aménagements?

M. AUREL - Oui égouts et voirie, en particulier au boulevard de Belfort.

M. le Maire - Que faut-il faire. D'avance une voirie provisoire pour faire passer le matériel et ensuite faire les travaux d'égouts parce qu'il n'est pas possible de les faire avant ?

M. AUREL - Pour le boulevard de Belfort, il n'est pas besoin de faire des égouts primaires. Je voudrais bien faire immédiatement le collecteur, c'est en instance à la Préfecture, nous avons demandé une subvention du département et de l'Etat.

M. VAN WOLPUT - C'est très important aussi M. le Maire: vous avez vu les inondations récentes place Fernig et de St St Quentin, il n'est pas possible d'y remédier avant d'avoir fait ce collecteur.

M. BERTRAND - Un autre problème se pose pour l'évacuation des eaux et des fosses. Envisagez vous une évacuation provisoire ?

M. le Maire - Donc la question est à voir de très près, M. BERTRAND, avec M. VAN WOLPUT.

M. VAN WOLPUT - Nous attendons la réponse de la Préfecture pour l'égout.

M. le Maire - Et pour les crédits, est-ce impossible d'inscrire au Budget supplémentaire ? Alors il faudrait un crédit spécial.

M. THIBAUT - Pour les égouts les crédits sont inscrits.

M. AUREL - Oui.

M. VAN WOLPUT - Pour faire un travail pratique, on pourrait peut-être terminer la réunion de ce matin et, après-midi, M. AUREL pourrait nous chiffrer cela avec plus de précision.

M. le Maire - Donc inscription en Ière catégorie :

- du boulevard de Belfort
- du boulevard de Metz
- d'une partie du boulevard de la Moselle
- de la rampe du Pont Ste Agnès
- du Pont Supérieur de Fives.

M. AUREL - J'ai les crédits, mais si on pouvait en récupérer la moitié ce serait intéressant; toutefois, avec ou sans subvention, on ne peut pas attendre.

M. COQUART - En admettant que nous nous inclinions devant la nécessité de ces travaux, le budget de 1957 sera peut-être difficile, on avait fait déjà un gros effort de compréhension pour admettre les inscriptions opportunes et on s'était inclinés devant les affirmations apportées par M. VAN WOLPUT. Au départ le dossier n'était pas complètement étudié, il n'y a pas eu non plus d'agrément exprès du Conseil Municipal à chacun des projets, seulement une délibération de principe au sujet de la liste disant que chacun des projets ferait l'objet d'une discussion spéciale. Il ne faut pas oublier qu'il n'y a pas eu de vote ferme par le Conseil Municipal. Les prévisions ont été établies en conséquence; si maintenant cela s'effondre, ce qui vient d'être exposé est probant; il n'est pas possible de discuter ce qui vient d'être décidé, on s'incline, on s'arrangera; le travail préparatoire que nous avions prévu va être remanié en conséquence. Nous avions prévu de faire passer au Budget supplémentaire des travaux qui avaient été inscrits à l'emprunt mais il faut les remettre maintenant à l'emprunt; il le faut mais cela va nous rendre réticents et quelque peu rétifs dans la mesure où ce fameux Plan apparaît comme inconsistant. On ne pourra pas ~~tout~~ financer sur fonds de la ville des travaux qui ne sont pas purement communaux, il serait illogique que ce soit la Ville qui assume cette charge. Néanmoins pour des raisons qui tiennent à des questions de logement ou de circulation, nous ne discutons pas mais nous exprimons notre déception et notre amertume. Une intervention très ferme doit être faite auprès de la Préfecture pour attirer l'attention du Préfet sur ce point. M. VAN WOLPUT a tenu la main à respecter les délais, le Ministère a donné des directives, la Ville les respecte, on fait diligence et ensuite cela tombe à l'eau.

M. le Maire - Non cela ne tombe pas à l'eau. Le sens de ma démarche tendait à faire sortir en première position et nous assurer tout de suite que nous étions servis. Nous allons certainement avoir quelque chose mais ce n'est pas ce que j'avais espéré en faisant la démarche. On ne peut dire maintenant que nous n'aurons rien alors que nous avons été invités à présenter les projets dans tels délais.

M. COQUART - Pour les services financiers c'est bien gênant.

M. VAN WOLPUT - Dans cette histoire d'investissement de fonds routiers quelque chose n'a pas été éclairci. Dans une réunion, M. AUREL rencontre un de ses amis chargé d'étudier le dossier. Cet ingénieur lui déclare :

Préparez vos dossiers, s'ils sont préparés de telle façon vous êtes dans les premiers. Nous n'avons rien sû, c'est le journal technique qui nous a fait connaître la suite. Que s'est-il passé, je suis un peu hésitant étant donné que vous n'avez pas reçu un accueil chaleureux M. le Maire.

M. le Maire - Cela nous oblige naturellement à voir maintenant les autres postes.

M. WALKER - Vous aurez plus facilement des crédits pour les travaux du boulevard périphérique que pour le centre de la Ville.

M. le Maire - Oui il y a une certaine ventilation dans tous ces projets.

M. WALKER - Cela va aider tout le département.

M. le Maire - La rue du Pont Neuf, la rue du Palais Rihour ne seront pas retenues à votre avis, M. AUREL ?

M. AUREL - Nous aurons peut-être quelque chose. Paris a pris la moitié, Nantes, Toulouse et Marseille ont été servies.

M. COQUART - D'ailleurs il y avait une proposition de loi avant le décret prévoyant le fonds d'investissement routier.

M. VAN WOLPUT - Si on exclut Amiens, le Sud de Paris s'est réservé 95 %

M. le Maire - Je pense qu'on pourrait faire une petite descente au Ministère de l'Intérieur à l'occasion. Il y a quelque chose d'inscrit sur les crédits de 1956 ?

M. THIBAUT - Les inscriptions de crédits destinés à des travaux urgents mais la délibération du Conseil Municipal va viser les subventions de l'Etat. Elle ne sera approuvée qu'autant que l'Etat admet nos projets parmi ses participations, donc ce n'est pas urgent ou alors il faut intervenir auprès de l'Etat pour obtenir sa participation. Ou nous inscrivons sans participation de l'Etat et ce n'est pas intéressant ou nous prenons la délibération pour les points cités et demandons la subvention, et, dans ces conditions, ce n'est pas plus urgent.

M. COQUART - Il se peut qu'il reste de l'argent quand le Ministre aura fait la répartition, une intervention rapide peut être efficace.

M. le Maire - Tous les crédits de 1956 avaient été attribués pour le M.R.L. et, finalement un certain nombre de villes auxquelles une attribution avait été effectuée n'étaient pas prêtes

M. COQUART - Personnellement je ne suis pas d'accord sur la réponse. Puis-je avoir connaissance du document que vous possédez, M. le Maire ?

M. le Maire - Nous avons connu la décision par un journal professionnel Le Moniteur

M. THIBAUT - M. AUREL en a fait la déclaration à une réunion de Commission ici

M. COQUART - Il n'y en a pas de trace au procès-verbal ?

M. VAN WOLPUT - C'était hors séance.

M. le Maire - On se procurera un autre document du Moniteur.

M. AUREL - J'ai du donner copie.

M. le Maire - Par conséquent nous n'allons pas plus loin en 1ère catégorie en ce qui concerne le Boulevard Périphérique ?

M. AUREL - La voie nouvelle Gare-Boulevard périphérique peut être différée

M. Le Maire - Alors 4ème catégorie. Mais l'histoire du tri postal ?

M. AUREL - la liaison voie nouvelle de la gare pour aller au boulevard périphérique n'est pas nécessaire à la gare routière.

M. le Maire - Où cela figure-t-il dans les points cités.

M. AUREL - Cela se rattache aux Rampes d'accès du Pont Ste Agnès en 2°. Ce n'est souhaitable que s'il y a subvention de l'Etat, sinon on laisse tomber.

M. BERTRAND - D'autant plus que les chiffres sont sûrement sous-estimés.

M. COQUART - Et expropriations à ajouter ?

M. AUREL - Non l'évaluation est faible mais elles sont comprises.
Le 5° : raccordements du Boulevard périphérique avec les rues du Faubourg de Roubaix, du Ballon et Eugène Jacquet aussi peut être différé.

M. le Maire - Donc classer en 4ème catégorie.

M. AUREL - Parkings - ceux de l'Auberge de la Jeunesse seraient intéressants les deux autres pourraient attendre.

M. VAN WOLPUT - Oui les terrains compris entre l'Avenue Julien Destrée, le Pont de Fives, le Pont Ste Agnès et l'Avenue Georges Lefebvre devront être nivelés dès que possible, c'est tout ce qu'on peut faire, il y a d'autres frais à faire en Ville.

M. AUREL - On peut laisser en instance, en l'état où il est il a reçu des voitures.

M. VAN WOLPUT - Une ébauche est à faire sans s'occuper des chemins.

M. le Maire - Que projetait-on de faire pour la somme prévue?

M. AUREL - Un sol solide qui peut être différé.

M. le Maire - On y ferait rien du tout ?

M. VAN WOLPUT - Si nivellement au bull dozzet.

M. le Maire - Pour l'aménagement définitif 4ème catégorie alors

- Elargissement de la rue de la Bourse 4ème catégorie aussi

- Tout le reste en 4ème catégorie ?

M. AUREL - Non, le Pont du Lion d'Or peut difficilement être différé. Nous avons un crédit, les travaux n'ont pas été commencés tout de suite je pense qu'on pourrait mettre en 1ère catégorie surtout que cela ne va pas très loin. Le pont Neuf par contre peut être différé.

M. VAN WOLPUT - C'est dommage parce que cela dégagerait le centre de tous les poids lourds, tout ce qui vient de Belgique par le nouveau Boulevard.

M. le Maire - Tout ce qui vient de Belgique par le nouveau Boulevard gagne le centre par la rue du Pont Neuf ?

M. VAN WOLPUT - Oui et ce qui vient de la rue conduisant à La Madeleine.

M. COQUART - On pourrait mettre en 2ème urgence c'est-à-dire pas réalisé immédiatement et souhaitable dans un avenir proche

M. le Maire - J'allais proposer 2ème catégorie parce que, dès qu'on saura que notre intervention est prise en considération par le Ministère de l'Intérieur cela pourra être réalisé.

M. VAN WOLPUT - Comme le disait M. WALKER le Gouvernement retiendra plutôt tout ce qui est accès de la ville et non les travaux intérieurs.

M. le Maire - Puisque le Pont Neuf intéresse la grosse circulation !

M. WALKER - C'est d'ordre général : on descend sur l'Esplanade et on peut continuer jusqu'à Armentières.

M. AUREL - Réalisation du nouvel alignement de la rue du Palais Riheur.

M. BERTRAND - A quoi correspondent les 21 millions ?

M. AUREL - A des expropriations .

M. BERTRAND - Pas d'immeubles classés ?

M. AUREL - On pourra démonter les pierres et les transporter.

M. WALKER - LILLIANA peut durer combien de temps ?

M. AUREL - Pour l'expropriation de 18 mois à 2 ans.

M. BERTRAND - Donc on peut classer en 2ème catégorie

M. AUREL - Mais justement parce que c'est long il faut engager l'affaire rapidement.

M. BERTRAND - Cela va être disgracieux !

M. AUREL - Ce n'est pas le bâtiment que nous voyons mais l'élargissement de la rue.

M. THIBAUT - Le propriétaire de LILLIANA est très malade, or je crois que les enfants ne s'entendent pas très bien.

M. AUREL - Même si on engage l'affaire maintenant, comme elle pourrait ne pas aboutir avant 2 ans il est possible que d'ici là nous ayons obtenu une tranche urbaine.

M. le Maire - Vous croyez que cela serait retenu ?

M. VAN WOLPUT - Ce sont des dégagements intérieurs, je propose n° 2

M. AUREL - Le fonds d'investissement routier est prévu pour remédier, dans les villes, à la congestion des voies urbaines supportant une circulation importante.

M. BERTRAND - Donc s'il y avait une opération rue de l'Hôpital Militaire ce serait subventionné !

M. COQUART - Pourquoi a-t-on renoncé à prolonger la rue Pierre Dupont ? Le terrain sur lequel est construit un gagage avait été loué parce que la Ville l'avait acquis dans cette hypothèse.

M. AUREL - Cela nécessitait l'expropriation d'un grand nombre d'immeubles et l'exutoire arrivait sur le côté de la place. Il serait plus souhaitable d'aboutir à la rue de Puébla.

M. COQUART - On avait acquis un terrain dans ce but.

M. AUREL - Il n'y avait qu'un seul immeuble acquis, il en restait une dizaine à acquérir !

M. COQUART - Personnellement je me suis incliné mais j'aurais préféré qu'on continue la rue Pierre Dupont. Je doute du projet de la rue de l'Hôpital Militaire : on construit actuellement un bâtiment dans l'axe.

M. AUREL - De toute façon l'élargissement de la rue du Palais Rihour serait déjà une bonne chose.

M. COQUART - Oui mais le débouché serait intéressant. Il y a eu des travaux importants réalisés dernièrement à l'Hôpital Militaire.

M. BERTRAND - Ils envisagent quand même leur départ pour la Cité Hospitalière.

M. COQUART - Chez les militaires comme chez les civils il peut y avoir

unemauvaise coordination des travaux.

M. le Maire - Alors rue du Palais Rihour 2ème catégorie

M. AUREL - n° II transformation du boulevard Jean Baptiste Lebas peut être différé donc 4ème catégorie

N° I2 élargissement des chaussées de la rue Faidherbe et de la rue Nationale. Nous pourrions faire celui de la rue Faidherbe et pas celui de la rue Nationale.

M. COQUART - Dans la rue Nationale on a mis des jarres d'un goût douteux Est-ce la Voie Publique ou le Service des Jardins ?

M. VAN WOLPUT - Je n'ai rien vu de cela.

M. COQUART - Il y a des jarres de fleurs. Il est regrettable que des ouvriers de la Ville passent leur temps à cela.

M. VAN WOLPUT - Non ce sont les commerçants. Avant l'arrivée de cette Administration on avait demandé à M. LOURDEL, alors adjoint à la Voie Publique, l'autorisation de mettre des jarres; la commission a toujours dit non. M. LOURDEL a toujours dit qu'il ne les avait pas autorisés mais j'ai vu des commerçants honorables et qui m'ont affirmé qu'il avait donné accord. Quand j'ai pris la Voie Publique la Commission a continué à refuser l'autorisation de mettre ces jarres et un jour on m'a dit : si on les mettait que feriez-vous ? J'ai répondu: je les ferais enlever. Je faisais cette déclaration sans en penser un mot mais ces gens ont dit: on va les mettre mais vous pourrez les avoir en fin de saison. Pour ne pas contrarier les commerçants de la rue Nationale qui ont acheté ces jarres, avec l'accord de M. LOURDEL bien qu'il s'en défende, j'ai dit je fermerai les yeux mais la Ville ne fera aucun entretien, vous prenez tout à votre charge.

M. COQUART - J'ai été étonné. C'était une chose qu'on aurait dû connaître. Mais voir apparaître cela au moment où on pense à élargir les chaussées !

M. VAN WOLPUT - Les commerçants l'ont imposé je ne veux pas faire d'incident.

M. COQUART - Je m'étonne de n'être pas au courant et M. le Maire non plus.

M. le Maire - J'ai entendu parler de cette affaire comme M. VAN WOLPUT en disant: c'était permis parce que sinon les commerçants n'auraient pas engagé cette dépense.

M. COQUART - On a beau dire que la Ville ne s'en occupe pas, ce sont les jardins et les plantes.

M. VAN WOLPUT - Si j'apprends que la Ville s'en occupe j'en fais une question de Conseil d'Administration.

M. COQUART - N'allez pas me dire que les deux jarres installées en face du P'tit Quinquin ne sont pas entretenues par les ouvriers des Jardins. Cela n'a pas tellement d'importance mais si les trottoirs doivent être dégagés.

M. VAN WOLPUT - Les commerçants m'ont dit cela et, à la Commission des Jardins, la semaine dernière, M. LOURDEL me sort une photo d'un grand format représentant des jarres installées à Amsterdam. Je voudrais bien qu'on en termine avec cela et vous demande de patienter jusque après les vacances

M. le Maire - On verra cette question en Conseil d'Administration.

M. WALKER - Je profite de la circonstance pour dire que si on veut dégager les trottoirs on pourrait essayer de le faire Grand'Place à l'arrêt de l'autobus.

M. COQUART - Pour les travaux à réaliser dans ces rues, s'il n'y a pas de subvention de l'Etat, c'est en 4ème catégorie.

M. AUREL - La rue Faidherbe est intéressante à réaliser.

M. COQUART - Les trottoirs de la rue Faidherbe sont très occupés à certaines heures.

M. AUREL - On pourrait mordre un mètre à Im 50 pour avoir une file d'autos en stationnement.

M. VAN WOLPUT - Les commerçants n'ignorent pas ce projet et, il y a une quinzaine, en fin de séance, nous parlions de stationnement et j'ai fait mettre dans le procès-verbal qu'ils n'envisageraient pas favorablement une limitation au stationnement dans les rues de la ville. Pour diminuer les trottoirs les commerçants sont d'accord, les passants sont plus près de leurs vitrines. Il va falloir prendre une décision ferme pour les piétons et les voitures. M. AUREL a fait une étude de la rue Faidherbe et hormis la question de niveau, assez gênante, l'élargissement de la rue Faidherbe, permettant un stationnement de voitures, serait un exemple qu'il serait bon de continuer par la suite rue Nationale.

M. AUREL - Alors on pourrait mettre en 2ème urgence. On restreindrait les trottoirs, il resterait 5 mètres.

M. COQUART - C'est ce qui a été fait à Paris, les commerçants sont favorables, les piétons sont défavorisés mais les commerçants ne se plaignent pas. Je propose donc qu'on mette en deuxième urgence et, comme prévu, faire l'objet d'une étude. Si l'étude est probante, on s'inclinera, nous n'avons ici ni qualité du Conseil d'Administration, ni celle de la Commission de la Voie publique. Nous n'avons pas de certitude de participation de l'Etat pour l'instant. Classons donc ailleurs qu'en 1ère catégorie.

M. VAN WOLPUT - Une question va se poser, pour la rue Faidherbe, c'est que si on recule d'un mètre 50 il faudra dégager tout ce qui se trouve au bord des trottoirs, candélabres, trolleys; il faut qu'on y arrive et

faise un éclairage décent pour la vue offerte à la sortie de la gare. Depuis un an j'essaie de grouper les commerçants pour qu'ils apportent leur participation comme l'ont fait ceux de l'entrée de la rue de Paris, des rues des Ponts de Comines, Esquermoise. Nous allons profiter de cela pour accrocher sur les façades d'immeubles les appareils d'éclairage. Il reste la question des trolleys et kiosques à journaux. Pour la rue Faidherbe ce serait amorcer le travail pour montrer aux gens qu'il y a possibilité de le faire.

M. AUREL - Pour la rue Nationale il ne resterait que 3 à 3 m 50 de trottoirs. Pour la rue Faidherbe ce serait très possible, à condition qu'il ne subsiste ni terrasses, ni pylones, ni kiosque.

M. COQUART - Je voudrais que vous fassiez préalablement des observations dans la rue Faidherbe un peu après midi et entre 6 et 7 heures le soir. Faites faire des constatations, je ne demande que cela; il ne faut tout de même pas aboutir à ceci, que des gens venant à ces heures là avec des bagages aient à descendre du trottoir trop encombré. Il y a des départs massifs de gens qui remontent la rue Faidherbe et des heures d'arrivée de trains. Je voudrais être certain que cette transformation n'obligera pas les gens venant de la gare à se trouver ailleurs que sur le trottoir.

M. WALKER - Il y a un mauvais coin entre la rue Faidherbe et la rue de Paris, comme d'ailleurs au coin de la rue des Manneliers et de la rue de Paris.

M. COQUART - Je suis prêt à m'incliner après étude complète effectuée avec la circonspection nécessaire.

M. VAN WOLPUT - Elle est faite d'ailleurs.

M. COQUART - Oui mais celle que je demande n'est pas au point de vue technique mais au point de vue de la commodité des usagers.

M. le Maire - Classons la rue Faidherbe en 2ème catégorie

la rue Nationale en 4ème catégorie

la rue Littré en 4ème catégorie

M. AUREL - Ouverture d'une voie nouvelle reliant la place du Lion d'Or à la rue Esquermoise, voie menant à la Cathédrale de la Treille.

M. VAN WOLPUT - C'est un très grand dégagement vers Dunkerque et l'Esplanade. La Treille est un monument qui aura son attrait pour la Ville, il faut prévoir un dégagement à cet endroit.

M. le Maire - Comment se ferait-il ?

M. AUREL - En passant devant la Treille, on prendrait le tracé du Canal qui aboutit sur la petite place.

M. le Maire - 4ème catégorie. Dans la note pour l'estimation des expo-

priations est-ce compris.

M. AUREL - Oui c'est compris mais en général sous-évalué.

M. COQUART - C'est sous-estimé dans le tableau qui nous a été remis et particulièrement dans les travaux qui vont être proposés pour le bout de la place du Lion d'Or ce sera important ?

M. AUREL - Pas tellement, si on suit le tracé du canal

M. le Maire - Projet d'assainissement régional; M. AUREL, voulez-vous nous indiquer les points sur lesquels nous avons à nous prononcer.

M. AUREL - Le principe n'est pas discutable pour personne. Les dépenses ont été évaluées au cours de diverses conversations avec M. DUMAS. Le montant des travaux intercommunaux et assimilés à exécuter avec l'accord du syndicat est de 1.920.000.000frs; ce qui laisse à la charge de la ville une dépense de 153 millions environ, compte tenu des subventions de l'Etat, du département et du MR.L.

M. COQUART - L'estimation est-elle de vous ou de M. DUMAS.

M. AUREL - Nous sommes d'accord après avoir tout remanié. Il reste une autre tranche de travaux proprement communaux à exécuter par les soins et sous la direction des services techniques, tranche pour laquelle il faut escompter une subvention de l'Etat mais pas de subvention du département son montant est de 2.450.000.000 frs. Il n'est pas obligatoire d'exécuter ces travaux tout de suite mais, si on fait une station d'épuration, il serait dommage de ne pas terminer le réseau d'égouts et de le remettre en état, la dépense est de 1.500.000.000, dont 100 millions à la charge de la ville. La période d'exécution serait de 15 ans environ, on peut mettre 20 ans.

M. VAN WOLPUT - Oui, mais cela ne diminuera pas pour autant le montant des travaux. Une seule réserve à faire, la subvention du Ministère de l'Intérieur est annoncée pour 40 % mais on nous fait remarquer que la subvention du département n'est pas tellement basée sur 45% mais sur un volume de crédits. Tout cela est lourd de menaces étant donné que, en 15 ans, les prix de série peuvent se modifier dans des proportions importantes.

Les égouts de Lille sont pourris, il faut absolument qu'on y pense si l'on veut éviter des catastrophes, c'est ce qu'il faudra faire aussi du côté Est.

M. le Maire - Les égouts sont pourris, c'est-à-dire que les travaux faits il y a 15 ou 20 ans sont à refaire ?

M. AUREL - Non il s'agit des égouts en briques faits avant la guerre de 1914 dont un certain nombre ont des radiers mais d'autres n'en ont pas et de temps en temps il se produit un accident tel celui de la rue de l'Hopital militaire La banque située à côté de l'Hopital Militaire est fondée sur une voûte d'égout et cela pourrait s'écrouler, ils sont prévenus mais ne font rien.

On pourrait mettre une tranche en extrême urgence.

M. COQUART - J'aimerais cette solution, non pour freiner le mouvement au point de vue financier, c'est une charge énorme 1 millions 500 mille, c'est colossal et pourtant j'ai l'impression que cela correspond bien à l'assainissement indispensable; malgré l'importance du problème il a été longtemps différé et reculé, ce serait un acte de courage de la part d'une municipalité, c'est un des aspects des plus importants de la gestion édilitaire. J'en connais la nécessité, c'est une réalisation à longue échéance, une décision ingrate mais, raison de plus pour la prendre courageusement; au point de vue du plan, si vraiment - et j'aimerais qu'on en ait l'assurance expresse dans un rapport à l'Administration - si vos accords nous permettent d'être certains que les tranches annuelles ne dépasseront pas 100 millions. Je ferai personnellement tout mon possible pour entrer dans cette voie mais, au point de vue Plan, il serait nécessaire de retenir en première urgence ce qui est intercommunal et en deuxième ce qui est communal, ne serait-ce que comme moyen de pression sur les subventions qui ne sont pas absolument fermes. Soyons d'accord entre nous pour dire que cette oeuvre d'assainissement, cette réalisation du plan d'égouts, c'est quelque chose sur quoi nous ferons le maximum d'effort d'un commun accord pour nous réserver soit une position de replis soit des moyens de pression. Décidons que ce qui est communal viendra en 2ème catégorie, nous le ferons si la subvention vient et si on peut s'en tenir à une tranche de 100 millions par an.

M. AUREL - Vous en avez fait une question sine qua non au syndicat intercommunal.

M. COQUART - J'ai approuvé la rédaction énergique qui nous donnait des garanties mais nous voudrions quand même que les choses aient un tour positif. Vous aurez à intervenir à plusieurs reprises, activement, pour les subventions qui marquent un empressement tempéré pour les réalisations du domaine extérieur. C'est vraiment une nécessité si on veut faire de Lille une grande ville moderne, aussi nécessaire que les voies de communication, la construction de grands ensembles d'immeubles locatifs. Il n'ya qu'à se promener dans cette Ville pour remarquer les odeurs même dans les artères importantes, les eaux stagnantes, les inondations en période d'orages, c'est un problème peu connu mais vital.

M. VAN WOLPUT - Rappelez-vous que l'effondrement de la rue de l'Hôpital Militaire était prévu par nos services, nous avons remarqué que les pavés s'enfonçaient, Emile LEFEBVRE sait que c'est là un signe qui indique qu'une voûte va s'effondrer.

M. COQUART - J'estime que vous avez fait des études intéressantes pour aboutir à un chiffre acceptable, mais étant donné que lorsque l'on est engagé il faut ou poursuivre ou stopper, il faut avoir un chemin bien tracé, j'aimerais un rapport spécial à soumettre à l'Administration avec les détails et assurances qu'on possède actuellement.

M. AUREL - Une partie des travaux peuvent être réalisés par étapes, suivant les crédits dont nous disposons.

M. le Maire - Ils sont un peu liés aux travaux intercommunaux.

M. AUREL - Un peu, si on ne veut pas avoir des infiltrations des sous-sol

il est souhaitable de faire des radiers aux égouts qui n'en possèdent pas ou de nouveaux égouts.

M. le Maire - Et dans tous ces travaux il n'y en a pas qui doivent se faire dans la partie de la Ville dont nous avons tout à l'heure examiné les travaux nécessaires sous l'égide du fonds d'investissement routier?

M. AUREL - Une partie du boulevard de Metz mais peu importante une extrémité place Fernig et rue de St Quentin, mais déjà traitée par ailleurs.

M. le Maire - Il n'est pas nécessaire de faire des travaux de canalisation dans les nouvelles chaussées.

M. COQUART - Cela s'est vu, à Fives par exemple, on avait fait une chaussée, un revêtement et après on a constaté que l'égout n'était pas fait. Monsieur le Maire a dû en avoir connaissance. On a vu aussi, et cela ne tenait pas aux services municipaux, les P.T.T. éventrer des trottoirs qui venaient d'être faits, on s'est demandé s'il n'était pas possible d'effectuer une petite enquête et prendre contact avec les Administrations intéressées.

M. AUREL - C'est ce que nous avons toujours fait. Nous prenons la précaution d'envoyer aux administrations le programme des travaux trois mois avant leur exécution en les prévenant que s'ils ont des travaux à faire ils les fassent avant nous. Ensuite ils ouvrent la chaussée en disant qu'ils n'avaient pas les crédits voulus à l'époque.

M. COQUART - Mais les citoyens lillois nous imputent ces faits et expriment vigoureusement leur étonnement.

M. le Maire - Comment cela s'exprime-t-il en ce qui concerne l'inscription au Plan : partie de travaux intercommunaux, de toute manière nous savons que c'est subordonné à l'obtention des subventions, c'est dans la délibération, donc inscription absolument provisoire s'il n'y a pas de subvention nous ne donnons pas suite, nous maintenons notre position.

M. VAN WOLPUT - Je rappelle qu'il était inscrit par M. DUMAS une participation départementale de 45%, le Président du Conseil Général doit le savoir, mais le Secrétaire général, M. MASSOL, déclare dans le procès-verbal que c'est un volume de crédit et non un pourcentage. Deuxième point, M. MASSOL dit que l'estimation est très optimiste et pourrait être de 30. Nous avons fait des réserves quant à notre participation, accepterons nous de commencer les travaux avec une subvention réduite?

M. le Maire - C'est un problème à trancher mais pas ici.

M. VAN WOLPUT - Parce que le projet du syndicat des communes est en partie fait, je pense qu'il serait bon maintenant qu'on puisse nous réunir et voir si les crédits qu'on nous annonce peuvent être espérés. Je pense que le syndicat des communes va fonctionner rapidement; on a demandé la participation des communes intéressées pour réclamer la subvention, ceci fait, il faudrait que le syndicat des communes soit réuni.

M. AUREL - Il n'est pas encore officiellement constitué.

M. VAN WOLPUT - Il reste Marcq et La Madeleine.

M. le Maire - Donc suggestion de réunir le syndicat des Communes, nous devons demander à M. DUMAS de le faire. Le Conseil d'Administration ou le Conseil Municipal va devoir se prononcer pour savoir si nous maintenons notre adhésion au syndicat en cas de défaillance partielle de subvention ou diminution de celle prévue et jusqu'à quel taux. Nous avons compté sur une subvention départementale de 45%, nous en avons escompté une de l'Intérieur de 40 % et une du M.R.L. de 25 % compte tenu du coefficient de destruction de la Ville de Lille, c'est pour cela qu'on a dit on ne peut pas être présents mais on a mis une réserve: si pas de subvention, la Ville ne pourra pas supporter des travaux de cette importance, mais cela pourrait être une subvention inférieure, cela regarde le Conseil d'Administration et non le Plan. Donc question à renvoyer au Conseil d'Administration mais inscription au plan en 1ère catégorie pour les intercommunaux.

M. BERTRAND - Et avoir ensuite une tranche en première pour les travaux communaux.

M. le Maire - Oui M. COQUART n'était pas de cet avis.

M. AUREL - On pourrait commencer par mettre en 1ère urgence les travaux intercommunaux et, d'ici quelques années, une tranche de 100 millions de travaux communaux.

M. le Maire - En deuxième catégorie alors

M. AUREL - Travaux divers, boulevards Victor Hugo et Montebello, reconstruction de chaussées et trottoirs.

M. COQUART - Cela veut dire en même temps non subventionnés.

M. VAN WOLPUT - On a essayé de les mettre dans le Fonds d'investissement routier mais on a été refoulé avec raison d'ailleurs mais pas un Lillois ne s'opposerait à l'inscription dans le programme des nouvelles chaussées et des trottoirs de ces boulevards.

M. COQUART - Avant de reconstruire les trottoirs on pourrait peut-être exiger de certains propriétaires qu'ils construisent le leur.

M. AUREL - Ils sont presque tous construits.

M. COQUART - Il est décevant de constater les trottoirs non construits rue du Port, rue Rolland etc. A qui fera-t-on croire qu'on ne pouvait pas construire le trottoir quand on a construit les Facultés Catholiques, de même devant le garage de la rue d'Arras, j'ai constaté que vos services sont un peu myopes à cet égard, un garage important avait été signalé par moi, comme le travail n'était pas exécuté je l'ai rappelé, maintenant on construit. Je propose qu'on envoie un contrôleur de voirie et qu'on intervienne pour obtenir des propriétaires la construction des trottoirs et que, tous les 3 ou 6 mois, on sorte les dossiers et qu'on intervienne à nouveau. On pourrait faire construire actuellement des centaines de mètres de trot-

toirs par les propriétaires en faisant pression et en menaçant de la voie réglementaire.

M. AUREL - La transformation des chaussées appliquera un changement de niveau complet des trottoirs. Si on les fait construire il faudra les supprimer, il vaut mieux attendre, je parle du boulevard Montebello et du boulevard Victor Hugo.

M. COQUART - Ce n'est pas le cas de la rue du Port et de la rue d'Arras; il y a très longtemps que c'est ainsi, je pense que si on s'en était occupé il y aurait un trottoir depuis 20 ans.

M. VAN WOLPUT - Les profils changeront boulevard Montebello et feront modifier les trottoirs c'est pourquoi le service n'insiste pas.

M. le Maire - C'est pour moi l'occasion de demander au service intéressé si on ne croit pas préférable de mettre des bordures sans arête vive quand on fait de nouvelles chaussées, pourquoi ne pas employer des bordures adoucies.

M. AUREL - Nous mettons l'une et l'autre.

M. le Maire - Quand il s'agit de boulevards ou de larges trottoirs on pourrait demander aux voitures de mordre un peu sur le trottoir.

M. COQUART - Les bordures en béton de maintenant ne valent pas les bordures classiques.

M. AUREL - Aux bordures en béton on peut faire un chanfrein de 45° mais il n'est pas souhaitable de laisser les voitures monter sur le trottoir parce qu'elles le démolissent; les trottoirs n'ont pas la solidité des chaussées. Nous demandons au contraire à la Police de verbaliser contre les automobilistes qui stationnent sur les trottoirs.

M. COQUART - Personnellement chaque fois que je vois une voiture qui chevauche le trottoir je suis choqué.

M. le Maire - Ce n'est pas sous cette forme que je le vois mais par exemple au moment de la Foire cela ne dérangerait personne. Il est question naturellement de petites voitures et pas de poids lourds.

M. AUREL - Il n'y a pas de limite, si vous permettez aux voitures de tourisme de le faire vous ouvrez la possibilité aux autres.

M. le Maire - Mais cela ne peut être fait qu'en béton ces bordures adoucies ?

M. AUREL - On pourrait les faire autrement mais cela coûterait cher.

M. E. LEFEBVRE - Ne pourrait-on faire deux trottoirs, une partie accessible aux voitures, l'autre aux piétons ?

M. AUREL - Cela existe rue Charles Saint-Venant.

M. le Maire - Catégorie ,

M. COQUART - 3ème. Ce n'est pas subventionné, le coût est de 25 millions, je ne demanderais pas mieux que de le faire tout de suite; le fonds d'investissement routier a déjà été accepté parce que M. VAN WOLPUT a souligné, avec juste raison, le grand intérêt des travaux mais c'est gros et nous ne pouvons mettre en première urgence des travaux qui ne peuvent être subventionnés. C'est par honnêteté que je dis cela, vous pouvez inscrire en première catégorie si vous voulez mais cela devient trop important pour les crédits.

M. BERTRAND - C'est une opération à voir par tranches à mon avis.

M. AUREL - Ce n'est pas possible, en deux tronçons maximum pour avoir des prix intéressants.

M. VAN WOLPUT - Je comprends le souci de notre financier mais, objectivement en regardant le boulevard Montébello, je considère que c'est un dégagement important.

M. COQUART - Mais pourquoi alors n'est-il pas mis au Fonds d'investissement routier ?

M. AUREL - Cela a été mis mais refoulé.

M. VAN WOLPUT - Nous allons faire la rue de Cambrai. On va se trouver bloqués au carrefour Montébello, Victor Hugo.

M. COQUART - Je reconnais bien volontiers que c'est nécessaire, je suis le premier à souhaiter que cette artère soit aménagée, mais retenons l'idée de M. BERTRAND, elle est bonne.

M. VAN WOLPUT - N'oubliez pas que vous allez avoir trois voies parallèles qui vont vous diriger vers le Sud.

M. COQUART - Faites comme vous le jugez préférable, mettez en 1ère ou 2ème on étudiera les possibilités d'échelonnement, on fera un effort.

M. le Maire - Alors en 1ère catégorie pour les boulevards Montébello et Victor Hugo.

M. AUREL - Boulevard de la Liberté. Chacun connaît le mauvais état particulièrement vers la place de la République.

M. E. LEFEBVRE - Particulièrement depuis qu'on a ouvert pour faire un égout.

M. AUREL - Et surtout aussi par les rails de tramways.

M. COQUART - Pourquoi détacher le boulevard de la Liberté? Nous avons un programme chaque année ?

M. AUREL - 12.500.000. ! Si on prend cela sur le crédit habituel cela mange tout.

M. VAN WOLPUT - Du côté place de la République c'est peut-être lié à l'Investissement routier. Quand on va faire ces travaux la chaussée voisine va être remaniée, tout est lié. Je pense qu'on doit mettre cela en 3ème catégorie étant donné les autres affaires.

M. le Maire - Oui, en 3ème catégorie.

M. VAN WOLPUT - Des remaniements de circulation se font progressivement, nous ne pouvons pas tous les prévoir, on peut donc mettre en 3ème.

M. AUREL - Le dégagement de la circulation vers l'autoroute de l'Ouest entre le boulevard Périphérique et la rue des Bâteliers prolongée

M. le Maire - Pourquoi avoir indiqué " part de la ville "

M. AUREL - Il n'y a pas de part bien définie, la ville devra payer au minimum les trottoirs, le terre-plein et la piste cyclable. On peut penser que ces travaux pourraient être réalisés d'ici 2 ou 3 ans rue des Bâteliers prolongée, liée à la rue du Pont Neuf.

M. WALKER - Est-ce qu'un ensemble ne devra^{it} pas être terminé devant l'Ecole Diderot.

M. AUREL - Si mais nous n'avions pas de bordures à ce moment. Quand CARETTE DUBURCQ a voulu reprendre les travaux on a jugé préférable de lui confier l'exécution du boulevard Périphérique et du Pont Ste Agnès. C'est notre faute s'il a été arrêté.

M. COQUART - Il y a un an que la crise municipale est terminée, elle n'a plus de valeur pour d'autres que pour nous; en dehors d'une enceinte comme celle-ci, elle est complètement dépassée, on se dit "ils sont là depuis un an et ils évoquent encore la crise municipale, ce n'est pas sérieux!"

M. AUREL - 2ème ou 3ème urgence ?

M. THIBAUT - Nous ne sommes pas maîtres de l'oeuvre ici.

M. AUREL - Partiellement.

M. THIBAUT - Est-ce nous qui commandons la cadence des travaux?

M. AUREL - Non ce sont les Ponts et Chaussées, c'est pourquoi je vous indique la cadence qu'ils comptent suivre eux-mêmes.

M. THIBAUT - Donc nous n'avons pas le choix.

M. COQUART - C'est souvent comme cela pour tous les travaux. Il n'y a jamais de choix, d'option de crédit etc.

M. le Maire - 2ème ou 3ème à titre indicatif

M. AUREL - Reconstruction de chemins vicinaux. Ces chemins sont épouvantables.

M. VAN WOLPUT - Pour la rue du Ballon qui débouche rue du Faubourg de Roubaix, la Ville de La Madeleine a déjà voté ses 5 millions, nous voudrions aussi commencer les travaux cette année parce que le boulevard Périphérique ne va pas être continué jusqu'au boulevard tout de suite, les voitures vont continuer jusqu'au bout du boulevard périphérique et emprunter ensuite la rue du Ballon

M. le Maire - Donc en 1ère catégorie ainsi que la rue de l'Arbrisseau et la rue de Marquillies.

M. AUREL - Théoriquement ce ne sont pas les services techniques qui devraient s'occuper de ces travaux; quand nous demandons aux Ponts et Chaussées, ils disent: d'accord 15 millions, mais si vous voulez faire le nécessaire vous-mêmes; je pense que ce serait le mieux.

M. COQUART - Comment faites-vous avec le crédit annuel.

M. AUREL - La collaboration technique est imposée mais jamais nous n'avons aucun droit de regard.

M. COQUART - Vous ne pouvez pas dire: avec telle partie des crédits je souhaite que la rue Abélard soit faite ?

M. AUREL - Le Maire peut le dire mais comment voulez-vous qu'il fasse avec les crédits ? Le Préfet a envoyé dernièrement une ouverture de crédit en disant qu'il l'ouvrirait d'office si vous ne l'ouvriez pas.

M. THIBAUT - Puis-je intervenir personnellement pour la rue de Marquillies. J'habite cette rue depuis 21 ans, il reste peut-être 20 mètres d'égouts à faire et la chaussée. Cela fait bien 10 ans que j'en parle à M. AUREL.

M. le Maire - En première catégorie.

M. COQUART - Dans la mesure des crédits utilisables il faudrait prévoir le chemin des Margueritois.

M. AUREL - Il a été prévu quelque chose au Fonds d'investissement routier.

M. VAN WOLPUT - Toutes les autres rues en 3ème catégorie parce que la 2ème est trop surchargée. Evidemment elles sont toutes intéressantes, on construit beaucoup au Buisson.

M. BERTRAND - S'il n'y avait pas le volume de crédits, tout serait intéressant.

M. COQUART - Entre les besoins évalués et les possibilités il y a une marge considérable, cela ne nous donne même pas des rues en état dans un grand nombre de quartiers. Inscrivez, nous ferons le maximum mais nous sommes

mes tenus par les possibilités. C'est un objectif à poursuivre par tranches.

M. le Maire - Quand il y a participation des commerçants cela va plus vite?

M. VAN WOLPUT - Aux commerçants j'ai dit que l'Administration serait prête à améliorer les quartiers populaires à condition que les commerçants du centre apporte une participation à l'éclairage.

M. COQUART - Ce qu'il y a de dangereux c'est que la population peut avoir l'impression que les rues importantes passent avant et qu'on ne fait pas autant de réalisations dans les quartiers ouvriers. Ce n'est pas l'intention de l'Adjoint à la Voie Publique.

M. VAN WOLPUT - Les crédits alloués ne me permettent pas de faire beaucoup. J'avais pensé faire 25 kilomètres par an, les crédits diminués ne me le permettent plus, je ne pourrai pas incorporer la rue Léon Gambetta. Vendredi dernier je vous ai soumis un plan d'éclairage qui vient d'être chiffré et qui sera mis en route prochainement. On peut difficilement me reprocher de ne pas penser aux quartiers populeux : St Sauveur, Wazemmes, Faubourg des Postes etc; dans le centre nous n'avons pas encore touché à la rue Nationale, ni à la rue de Béthune

M. COQUART - Cette dernière n'est pas mal éclairée.

M. AUREL - Elle l'est surtout par les magasins, l'éclairage public est négligeable. Il est de plus à la limite d'usure et dangereux, un appareil peut tomber;

M. COQUART - Alors d'accord mais je préférerais qu'on règle le scandale BOIJAUD avant de donner satisfaction.

M. le Maire - Ainsi que le marchand de légumes. Il n'y reste pratiquement plus de trottoir non plus.

M. le Maire - A faire par tranches donc pas à inscrire au Plan

M. BERTRAND - Cela est valable également pour les allées de cimetières par tranches.

M. VAN WOLPUT - je voudrais déclarer devant mes collègues que nous voudrions agir autrement que les administrations précédentes qui ont recouvert simplement les allées sans égout. Or, nous demandons, avant de faire les allées de faire les égouts pour évacuer les eaux. Un rapport a été remis à M. BROUX, cela nous mènera à 1957 avant d'avoir la première allée.

M. E. LEFEBVRE - C'est déjà inscrit, le revêtement des allées de cimetières est en 1ère catégorie parce que une tranche est effectuée, une autre en 1956, une troisième en 1957.

M. AUREL - Travaux de voirie résultant des constructions scolaires. Ce serait à supprimer, c'est inclus dans le programme des constructions scolaires elles-mêmes.

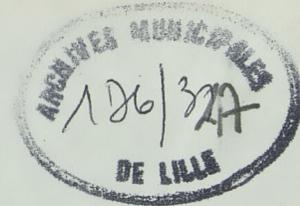
M. GOULARD - C'est inscrit et M. THIBAUT pense pouvoir réaliser dans le budget de 1957.

M. le Maire - Nous reprendrons la suite de cet ordre du jour dans une dernière séance lundi prochain 25 Juin à 15 heures.

La séance est levée à 12 h 30.

3
COMMISSION DU PLAN

Séance du 16 Mars 1956



Procès-verbal

La séance s'ouvre à 9 h 30, à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil d'Administration.

Etaient présents :

MM. le Maire, Président,
COQUART, Adjoint délégué aux Finances,
BERTRAND, Adjoint délégué aux Bâtiments et Travaux municipaux,
LEFEBVRE Emile, Secrétaire général adjoint, Commissaire au Plan,
AUREL, Ingénieur en chef, Directeur des Services techniques
GOULARD, Ingénieur en chef, Directeur des Services d'Architecture,
THIBAUT, Chef de Division des Services financiers.

M. le Maire - Vous constatez l'absence de M. VAN WOLPUT-et vous en connaissez la raison- et celle de M. WALKER. En s'excusant de ne pouvoir participer aux travaux de la commission ce matin, M. WALKER nous demande de ne pas traiter les questions qui ressortissent à sa délégation. Nous allons donc nous borner - et cela ne veut pas dire que la matière soit mince - à examiner les questions ~~qui ressortissent~~ du ressort de la délégation du Bâtiment.

Vous n'avez pas de procès-verbal de la séance du 14 Février. M. Lefebvre me rappelle que nous avons décidé de ne faire qu'un procès-verbal lorsque nous aurons terminé complètement la séance. Toute la matière est prête pour le procès-verbal qui sera fait et communiqué à chacun des membres de la Commission du Plan lorsqu'elle aura terminé ses travaux.

Nous allons commencer l'énumération des affaires restant de la réunion précédente et je vais passer la parole à M. Lefebvre mais auparavant je voudrais vous dire que nous avons fourni à la Préfecture un état des projets que nous avons examinés et qui doivent figurer au plan d'investissement 1957-1961, afin de nous permettre d'être inscrits pour faire face à toutes les éventualités qui tendraient à examiner les projets que la Ville de Lille se propose de réaliser.

M. COQUART - Cela a été demandé à quelle date.

M. E. LEFEBVRE - Il y a longtemps que la préfecture avait demandé des renseignements à toutes les communes mais celles-ci n'avaient pas donné satisfaction. Il nous a fallu fournir une évaluation sommaire; à la suite de cette communication, la Préfecture nous a demandé d'ajouter les unités physiques et dates d'exécution. Pour les dates d'exécution nous avons tout placé entre 1957-1961, commençant généralement en 1957 nous terminerons quand nous pourrons. Tout l'état est fictif, il n'y a que les rubriques qui ont quelque valeur et pour cela on a repris toutes les rubriques figurant aux propositions du Plan sauf le boulevard J.B. Lebas pour respecter le secret.

.....

Quant aux évaluations, il faut les prendre pour ce qu'elles valent et MM. les Ingénieurs en chef m'ont précisé que leurs indications étaient très approximatives et qu'il ne pouvait en être autrement.

(un exemplaire de l'état fourni à la Préfecture est remis aux membres présents à la Commission du Plan)

M. Aurel m'a remis ce matin un état qui est à joindre à la note portant référence 5774/ST et qui la complète.

Si nous ne nous occupons pas immédiatement des affaires concernant MM. VAN WOLPUT et WALKER nous pouvons, ^{notaire} comme le proposait M. le Maire, la note concernant les Bâtiments,

M. GOULARD - A la dernière séance, nous avons décidé de retenir toutes les constructions scolaires en première urgence, est-il nécessaire de revoir en détail toutes les constructions scolaires?

M. le Maire - Non puisque nous avons pris une décision, il faudrait commencer par la bibliothèque municipale et l'agrandissement de l'Hôtel de Ville.

M. GOULARD - Nous avons décidé d'achever l'Hôtel de Ville, c'est-à-dire de construire l'aile somptuaire et incorporer en même temps la bibliothèque municipale. Les choses en sont à ce stade. M. DUBUISSON fils a été contacté par M. BERTRAND, il accepte de faire l'avant-projet.

M. BERTRAND. Il vient vendredi prochain pour examiner avec les services l'affaire en détail.

M. le Maire - Il accepte donc.

M. COQUART - Il accepte quoi?

M. le Maire - de faire l'avant projet pour l'achèvement de l'Hôtel de Ville et la bibliothèque.

M. COQUART - Je n'ai aucune objection à formuler. Ce projet est donc proposé à M. DUBUISSON pour étude.

M. GOULARD - Il avait été envisagé à l'origine d'adjoindre à M. DUBUISSON plusieurs architectes lillois mais il préfère faire le projet seul.

M. le Maire - Cela a fait l'objet d'une conversation entre lui et moi. Il m'a dit qu'il préférerait la formule le laissant maître de toute l'affaire parce qu'il estime que la dispersion est nuisible à la bonne marche de l'opération. "Une fois qu'on a donné une part de responsabilité il est difficile de rectifier les erreurs d'aiguillage qu'on laisse passer parce que pas tout à fait mal mais pas tout à fait bien " ce sont ses paroles. Il serait souhaitable qu'on lui laisse diriger l'affaire

M. GOULARD - La seule objection qu'on aurait pu trouver c'est que l'Architecte qui a son Cabinet à Paris pourra difficilement surveiller les travaux

.....

à Lille, mais il aura certainement un Cabinet à Lille.

M. COQUART - Nous n'aurons donc pas d'architectes en sous-oeuvre à Lille, il veut être maître de l'oeuvre et diriger l'affaire seul.

M. THIBAUT - La prévision évaluée à 1.000.000.000 de frs est-elle juste?

M. GOULARD - Retenez-la pour l'instant.

M. COQUART - Il est bien entendu que le projet n'est que mis à l'étude parce que, dans mon esprit, cela se présenterait de la façon suivante : construction d'une deuxième aile de l'Hôtel de Ville, subventionnée par le Ministère de l'Intérieur. Il faudrait que la subvention soit importante et sérieuse, tant que nous n'avons pas de renseignements sûrs quant à la part incombant à la Ville, dans une telle réalisation, nous ne pouvons inscrire ce projet en première ligne dans le plan. Personnellement cela me plait beaucoup de réaliser ce projet mais il est bien clair qu'il y a un grand nombre de choses dignes d'intérêt à envisager. Dans le projet, bien que liées, on sépare la question de la Bibliothèque de celle de l'Hôtel de Ville?

M. BERTRAND - Je voudrais à ce sujet ajouter une information concernant ce double projet: celui de l'Hôtel de Ville proprement dit et celui de la Bibliothèque. Au cours d'une conversation avec M. LEBLANC celui-ci m'a dit qu'il serait préférable de préparer les deux plans de façon distincte et de ne parler que de l'Hôtel de Ville parce qu'il pense que la subvention est certaine au Ministère de l'Intérieur mais pas du tout certaine à celui de l'Education Nationale. Il suggère donc l'idée de présenter la chose comme agrandissement de l'Hôtel de Ville et de ne pas faire figurer à part la Bibliothèque.

M. COQUART - Mais nous avons un terrain pour la Bibliothèque et nous ne pouvons rien lâcher tant que nous ne sommes pas certains.

M. le Maire - La Commission du Plan ne peut que proposer, une décision interviendra lorsque nous serons saisis de l'avant projet qu'on nous prépare. Rien n'empêche actuellement de classer le projet en 1ère catégorie, s'il y a un changement ensuite, la Commission du Plan se réunit à nouveau et peut changer la présentation. Nous ne faisons actuellement qu'un inventaire.

M. COQUART - J'aimerais mieux que nous décidions. Nous allons terminer notre inventaire un an après l'installation de la municipalité, cela aurait dû être fait en trois mois.

M. le Maire - Nous n'avons pas pu le faire en trois mois. Je ne vois pas d'inconvénient à ce qu'on dise construction de la bibliothèque et achèvement de l'Hôtel de Ville et revoir cela quand nous serons en possession de l'avant projet et aussi de la certitude d'avoir ou de ne pas pouvoir compter sur une subvention ~~mais~~ cela ne me paraît pas être une grosse difficulté. Je vous signale que M. GRANGEON, qui s'est rendu sur mes indications au Ministère des Finances, a obtenu la certitude du Ministre des Finances que nous aurons du Ministère de l'Intérieur une subvention très substantielle pour l'achèvement de l'Hôtel de Ville.

M. COQUART - M. Bertrand a apporté une précision mais je voudrais avoir un projet consistant et ne pas y revenir. Ainsi qu'il vient de le mentionner M. BERTRAND après conversation avec M. LEBLANC envisage d'avoir maintenant deux projets distincts en ne mettant en ligne que le premier. Or, je vais vous lire ce que le Directeur des Beaux-Arts nous a écrit : le taux de la subvention a été fixé depuis 1947 à 35% C'est le taux dont je pourrais faire bénéficier la Ville de Lille pour sa Bibliothèque..... Dans la mesure toutefois où le Ministre des Finances reconnaîtrait à votre Bibliothèque le caractère de sinistrée peut être ce taux pourrait-il être supérieur, du moins pourrais-je vous assurer que ma Direction ne négligerait rien.

Il semble que nous ne pouvons pas envisager pour notre bibliothèque la qualité de sinistrée car j'ai en mains une note disant qu'on a fait une masse des dommages de guerre avec l'Hôtel de Ville et, au point de vue assurance, il n'y a pas eu dissociation si bien qu'on a utilisé les fonds pour la construction de l'Hôtel de Ville. Ceci est à vérifier par le service. Donc si la bibliothèque n'est pas considérée comme sinistrée après le désastre de 1919 nous pouvons envisager 35 %. Si c'est la seule subvention que nous pouvons escompter j'aimerais un projet le plus rapide possible et en même temps talonner le Ministre pour essayer, en confrontant les points de vue, de voir sur quoi nous pouvons compter. S'il n'y a pas de réponse favorable pour la bibliothèque, il vaudrait mieux revenir à la première hypothèse, modifier le projet de l'hôtel de Ville et dire: le jour où vous apporterez 35% nous marcherons, sinon non.

M. BERTRAND - Je voudrais apporter une précision. M. LEBLANC conseille de considérer la bibliothèque comme agrandissement de l'Hôtel de Ville de façon à faire subventionner par le Ministère de l'Intérieur ce qui nous donne une subvention plus importante.

M. COQUART - Je ne crois pas que le Ministre de l'Intérieur acceptera. Il dira ce qui concerne la bibliothèque ne me regarde pas et s'il ne le dit pas au départ il le dira par la suite. Je n'aime pas les astuces qui finiront ensuite par être aperçues par un fonctionnaire avisé.

M. le Maire - Il paraît nécessaire de faire, le plus rapidement possible, un avant-projet comportant à la fois un agrandissement de l'Hôtel de Ville et la construction de la bibliothèque, et de se renseigner tout de suite tant à l'Intérieur qu'à l'Education Nationale en disant très franchement ce que cela représente de manière à ne pas avoir de surprises et d'objections du Ministre de l'Intérieur après coup quand nous aurions peut-être laissé passer un moment où l'Education Nationale aurait accordé sa participation à notre proposition de bibliothèque. Il y a quelques démarches très particulières à faire.

M. BERTRAND - Il ne me paraît pas impossible de dire : agrandissement de l'hôtel de Ville et construction de la bibliothèque et que l'Intérieur accepte.

M. COQUART - Je suis d'accord pour qu'on pose la question nettement. Si l'Intérieur accepte de subventionner nous serons à l'aide et si son taux n'est pas inférieur à celui de l'Education nationale il serait mieux

d'avoir un projet unique. Essayons de voir clair au départ.

M. BERTRAND - Je pense qu'on pourrait aller vite, nous recevons vendredi M. DUBUISSON, nous allons lui demander un avant projet rapide et j'irai voir le Ministre.

M. BERTRAND - Il faudrait creuser aussi la question de dommages de guerre pour voir si la qualité de sinistrée est impossible à retenir pour la bibliothèque.

M. le Maire - Revenons à l'objet initial de notre discussion : il s'agit de savoir si nous inscrivons dans le plan et je crois que nous devons inscrire ce projet.

M. E. LEFEBVRE - Je me permets de vous rappeler que vous aviez classé la Bibliothèque en 1ère catégorie.

M. le Maire - Nous pouvons toujours classer en 1ère catégorie. Si nous échouons au sujet des subventions la bibliothèque restera inscrite; puis-que nous avons pensé la construire rue Edouard Delesalle, nous conserverions à ce moment ce premier projet, c'est pourquoi vous avez raison de dire 1ère catégorie.

Classons également en 1ère catégorie l'agrandissement de l'Hotel de Ville. Si nous n'aboutissons pas, nous abandonnons l'Hôtel de Ville et faisons la bibliothèque rue Edouard Delesalle.

X

X X

M. GOULARD - Nous passons maintenant aux constructions scolaires. Le programme 1955-1956 est actuellement en cours, nous avons une adjudication au début du mois prochain et j'avais repris quelques chiffres destinés d'une part à améliorer les constructions scolaires décidées par la Commission des Bâtiments et d'autre part aux aménagements nécessaires. M. Thibaut a déjà inscrit cela sous forme d'emprunt au budget 1956 et ce n'est donc pas à reprendre à la Commission du Plan.

Il faut prévoir les réalisations ultérieures et particulièrement en 1957, Dans les renseignements que M. LEFEBVRE a fournis à la Préfecture nous avons groupé toutes les constructions. La première qui me vient sous les yeux c'est le groupe à construire à l'emplacement de l'Hôpital St Sauveur. Avant la proposition du département pour la construction d'une école Normale nous avons pensé faire 7 classes garçons 7 classes filles, 7 écoles maternelles. Nous allons voir ces chiffres avec M. ARNOULD cet après-midi.

M. le Maire - Pour les modifier dans un sens restrictif?

M. GOULARD - Est-ce que ces chiffres conviendront encore à l'Académie? Sur St Sauveur nous aurons une école normale, une primaire garçons, une primaire filles, une maternelle et une bande de terrain de 35x50 pour salle d'éducation physique.

M. le Maire - M. WALKER pense qu'il ne pourra plus maintenant construire la maternité à St Sauveur.

M. COQUART - J'entends maintenant parler d'un terrain important pour la Faculté de Droit. Est-ce que cette revendication de l'Education Nationale ne serait pas une demande de dernière heure et ne serait-elle pas cela qui empêche M. WALKER de prévoir le terrain pour la maternité?

M. le Maire - Non c'est l'Ecole Normale. J'ai dit qu'il ne fallait pas lâcher la maternité.

M. BERTRAND - Je crois que M. WALKER a dû mal comprendre. Ce que voudrait l'Ecole Normale ce serait des pavillons encore en très bon état pouvant être utilisés dès maintenant pour y loger les jeunes de l'Ecole normale qui ne sont pastenus dans le cadre de l'Ecole normale. On voudrait les installer dans des locaux bien aménagés en attendant l'Ecole Normale, c'est pourquoi, dans l'immédiat, on ne pourrait envisager la maternité. Il faudrait construire l'école primaire, dégager les classes St Sauveur et permettre de construire l'Ecole Normale.

M. COQUART - Selon moi il faudrait réaliser la Maternité le plus tôt possible, nous l'avons déjà promenade en trois endroits différents, il serait normal qu'elle soit implantée. Qu'on installe l'Education Nationale là où cela ne gênera pas la maternité.

M. le Maire - Le C.H.R. est déjà prêt à lâcher.

M. BERTRAND - Ils ont vu des gens désirant voir la maternité à la Cité Hospitalière.

M. COQUART - Il serait bon que la Ville confirmât qu'elle considère comme souhaitable l'installation d'une maternité à St Sauveur et prévoir cette maternité à tel emplacement. S'ils torpillent l'affaire ils ne pourront se tourner vers nous pour demander notre concours. A partir du moment où on n'aura rien fait à St Sauveur, il n'y aura pas d'argent pour eux, on en a déjà donné assez; pour une maternité à la Cité Hospitalière nous ne donnerons rien. Je propose qu'on laisse entrevoir cette perspective de manière façon que les responsabilités soient nettes.

M. GOULARD - La première chose à faire est de rassembler toutes les demandes et voir si tout est réalisable à cet endroit.

M. COQUART - La Faculté de droit a été réalisée ces dernières années sur plan de l'Université elle-même. Si nous n'avons pas de rallonge à lui offrir c'est la faute de l'Education Nationale.

M. AUREL - Vous venez déjà de donner un terrain pour agrandissement de la Faculté de droit et les travaux vont commencer.

M. BERTRAND - Oui et il a fallu montrer de la fermeté pour qu'ils n'empiètent pas plus loin. Nous serons fixés ce soir vraisemblablement.

M. COQUART - Je crois que nous allons avoir une Faculté de Droit tentaculaire et que chaque fois qu'elle verra la possibilité d'accroître son développement - et elle sera avisée en temps voulu de toute possibilité - elle ne manquera pas d'essayer de le faire. La Faculté est bien conçue et grande et on lui donne des lambeaux de terrain pour s'aggrandir.

M. AUREL - Sait-on qui va acquérir l'Hôpital Saint Sauveur ?

M. le Maire - L'Education Nationale s'adresse directement au C.H.R. et lui demande la partie qui lui est nécessaire cela ne peut être autrement.

M. AUREL - Je crains que l'Education Nationale dise: "achetez le terrain et vous me le donnerez."

M. COQUART - La convention de 1887 vise l'enseignement supérieur. Il n'y a pas d'engagement pour l'avenir. La Ville a donné, avant la guerre, un terrain pour l'Institut Mécanique des Fluides et l'Institut Médico-Légal; cette époque est révolue et n'a aucun rapport avec l'Ecole Normale parce qu'elle ne relève pas de l'Enseignement supérieur. S'il y a un reliquat c'est aux frais de l'Education Nationale et je demanderai à M. le Maire de prendre une position très ferme et catégoriquement négative.

Pour nous il n'y a que la possibilité d'une école primaire et rien d'autre. L'Université peut évoquer le précédent de l'Institut Médico-Légal et de l'Institut Mécanique des Fluides ainsi que celui de la Faculté de Droit

M. AUREL - Le dernier terrain a été mis à disposition.

M. COQUART - Oui et c'était considéré comme logique par la Municipalité d'avant-guerre, considérant que la Ville avait déjà donné le terrain pour la construction pour l'Enseignement supérieur, il était logique qu'elle fasse le même geste. Faites bien étudier la convention de 1887 dans cet esprit: déjà en 1935 la Municipalité aurait pu refuser de donner le terrain pour l'Université, maintenant nous avons d'autres charges, nous n'avons pas à nous maintenir indéfiniment dans ces dispositions, nous avons supprimé la subvention allouée à l'Université. Il est ridicule, avec les charges pour l'Enseignement supérieur, de donner une subvention même symbolique, nous avons prévenu le Recteur, s'il s'incline la subvention symbolique tombe, s'il revendique la subvention l'Adjoint aux Finances peut dire non sur tous les points soulevés mais l'Université de Lille est peut-être la seule en France à bénéficier de ces conditions très spéciales prolongées et cela ne doit plus exister qu'à Clermont-Ferrand. Pratiquement l'Education Nationale doit se débrouiller pour ce genre de charges. Pour ce qui est du transfert de .. des Ecoles normales à Lille c'est à l'Education Nationale de faire cela.

Je voudrais qu'il me soit confirmé que les travaux énumérés page 2 ne sont pas subventionnés.

M. GOULARD - Certaines villes touchent une subvention mais ce sont des petites communes, pour nous il n'y a rien à escompter.

M. COQUART - Pour revêtement des cours n'y a-t-il pas possibilité non plus? Cela peut être considéré comme travaux somptuaires et non pas comme véritable besoin. Je dois dire que 120 millions pour 1955-1956 c'est beaucoup. Les briques de parement me paraissent discutables, cela me paraît devoir constituer des travaux bien luxueux.

M. BERTRAND - Non pas luxueux.

M. GOULARD - Les normes de l'Education Nationale sont difficiles

M. COQUART - Sans avoir de document et sans avoir vu les deux types d'école je fais une réserve pour l'avenir.

M. le Maire - Ce n'est pas nous qui décidons si nous respectons les normes ou pas.

M. COQUART - Si nous ne discutons pas les travaux nous pouvons nous contenter du catalogue envoyé à la Préfecture.

M. GOULARD - On peut supprimer les briques de parement.

M. BERTRAND - Nous sommes à Lille !

M. COQUART - Le programme de 120 millions me parait gros et je ne m'engage pas à ne pas critiquer dans l'avenir.

M. le Maire - Il vaudrait mieux ne pas le faire du tout : on ne peut pas le faire pour un groupe et ne pas le faire ailleurs.

M. COQUART - On peut diversifier.

M. BERTRAND - On ne peut dire que ce sera du parement, admettez que la Sté Coignet nous propose des formules de construction rapide, mais il est possible que les crédits soient insuffisants parce qu'ils sont prévus pour des écoles de villages, pour des travaux élémentaires, briques ordinaires sans revêtement.

M. COQUART - Je suis partisan des travaux dans les Ecoles, de la construction de la bibliothèque, de faire des abattoirs modernes mais je suis aussi partisan de favoriser les travaux nécessaires et subventionnés avant tout et de ménager les finances de la Ville quand le fardeau lui incombe exclusivement, les travaux sont utiles c'est incontestable mais si les 120 millions doivent se compléter par des tranches c'est une très grosse charge.

M. le Maire - Ce la correspond à quoi?

M. BERTRAND - 9 groupes scolaires. 120 millions sur 800 millions de travaux.

M. le Maire - C'est une forte proportion !

M. COQUART - Les cuisines sont conçues de façon si réduites qu'il faut envisager un agrandissement?

M. GOULARD - C'est conçu pour chauffer les repas des enfants mais ici cela ne se fait pas. Il faudrait faire plusieurs services ou une cuisine isolée pour plusieurs écoles et distribuer les repas par camionnette.

M. COQUART - Voila des écoles dont le plan au départ va être profondément modifié parce que comportant un réfectoire et une cuisine insuffisants.

M. GOULARD - Nous avons proposé un autre groupe scolaire au boulevard de Belfort. Nous avons prévu l'agrandissement du groupe du Moulin de l'Alouet.

te insuffisant par un étage supplémentaire afin de mettre à la disposition de la population quelques classes en plus mais il faut faire au boulevard de Belfort un autre groupe comportant 8 classes de garçons, 8 classes de filles et 5 classes maternelles.

M. COQUART - C'est important. Comment se fait-il que ce point d'interrogation subsiste?

M. GOULARD - Cette nécessité s'est révélée quand M. BERTRAND a lancé le programme de logements. Au plan de masse de l'architecte l'emplacement peut être trouvé.

M. AUREL - Il serait intéressant de mettre le plus important groupe scolaire sur le même côté de route que le bloc H.L.M. afin d'éviter au plus grand nombre possible d'enfants la traversée du boulevard.

M. COQUART - Il est frappant de voir que partout nous ne possédons pas encore de terrain. Ce projet a été établi par la Commission des Bâtiments en Janvier, le projet existe depuis quelques mois et j'aurais aimé qu'on nous dise aujourd'hui le terrain sera en tel endroit.

M. THIBAUT - Dans le même esprit on parle du Groupe Hôpital St Sauveur, du groupe du rond point de l'autoroute. On va continuer. En quelle catégorie indiquer tous ces travaux et pour quelle somme?

M. BERTRAND - En première catégorie, sitôt l'adjudication lancée on va commencer la première tranche, nous sommes en train d'examiner la tranche 1957 et nous exécutons la tranche 1956.

M. COQUART - Il y aura combien de tranches?

M. BERTRAND - Une seule, peut-être échelonnée sur 2 ans. Les commandes groupées étaient conçues pour trois ans.

M. THIBAUT - On mettra tout en 1957 et la réalisation pourra s'échelonner.

M. COQUART - Vous considérez que le programme est à inscrire en 1957 ? A faire subventionner en 1957? C'est un programme qui paraît très important, soyons prudent dans les inscriptions de premier rang. Ce n'est pas chiffré mais d'après les tranches 1955-1956 on peut prévoir que ce sera très lourd.

M. BERTRAND - Pour 1956-1957 groupe Hôpital St Sauveur, groupe du rond point de l'autoroute, groupe au Nord de l'École Bracke Desrousseaux, école du quartier de l'Arbrisseau, une école maternelle quartier d'Emmerin, école du quartier Sud du Jardin Botanique, nouvelle école Edgard Quinet, Rollin. Les autres ne feront pas partie de ce programme, on présentera les projets séparément; on doit agir en commandes groupées pour avoir rapidement une subvention, les autres projets sont privés et s'échelonneront sur 2 ou 3 ans.

M. AUREL - Pour le Moulin des Alouettes je ne pourrai vous donner le terrain avant le début de l'année prochaine. L'expropriation n'est pas encore obtenue, il y a un propriétaire qui n'accepte pas et je dois attendre

JOHANNON - RIMSUP ...

l'ordonnance d'expropriation et c'est long.

M. le Maire - Alors le groupe scolaire du rond-point Ière urgence?

M. GOULARD - Ensuite groupe scolaire situé au Nord de l'Ecole Bracke-Desrousseaux. Nous n'avons pas de terrain et pas de programme de l'Inspecteur d'Académie;

M. E. LEFEBVRE - Alors 4ème catégorie, à étudier.

M. GOULARD - J'espère bien avoir le programme très prochainement.

M. E. LEFEBVRE - Mais nous avons décidé de classer en 4ème catégorie quand le projet n'était pas au point.

M. le Maire - Il est impossible d'inscrire en Ière catégorie des projets non au point.

M. BERTRAND - De toute façon la Commission aura d'autres réunions et il n'est pas impossible de modifier le classement. Je pense donc normal de classer - comme le propose M. LEFEBVRE - dans la catégorie des choses à étudier et nous demanderons ensuite modification de classement. Je pense qu'il faut mettre tout en IVème catégorie même le groupe Saint-Sauveur.

M. COQUART - Il y a un programme 1957 et ce qui sera hors programme 1957 Il pourra y avoir une tranche plus pressée. Il y a des choses plus lointaines, par exemple le remplacement des Ecoles Jean-Jacques Rousseaux.

M. BERTRAND - Oui mais susceptibles de venir en Ière catégorie.

M. COQUART - D'accord mais pas urgentes on pourrait revoir si on trouve un terrain.

M. le Maire - Tout le reste en 4ème catégorie.

M. BERTRAND - A l'exception de Berthelot et Pascal. Ces agrandissements seront subventionnés selon les normes ministérielles.

M. GOULARD - Mais normes départementales différentes des commandes groupées. Les normes sont moins sévères du fait des transformations : 50% de la dépense effective.

M. E. LEFEBVRE - Pour Sophie Germain ?

M. BERTRAND - Pas au point

M. le Maire - Donc 4ème catégorie

M. BERTRAND - Avec possibilité de revenir en Ière, nous avons presque l'accord

M. le Maire - Pascal en Ière

M. BERTRAND - Oui

II

M. COQUART - Une demande aux Domaines, par exemple pour Saint-Sauveur, faite depuis un an, n'a pas reçu de réponse. Vous aviez dit au Conseil d'Administration il faudra les relancer et les inviter à montrer un peu plus de diligence pour ne pas stopper les projets. L'Administration pourrait s'émouvoir de ce que des décisions importantes et urgentes restent en suspens du fait de l'obligation de requérir l'avis des domaines.

M. le Maire - Je vais intervenir.

M. GOULARD - Il y a un élément nouveau depuis la rédaction du PV, le projet prévoit la construction de classes au dessus du préau, il eut été souhaitable d'obtenir une partie de propriété mais ce n'est pas réalisable.

Pour l'annexe Jussieu et la modernisation, les domaines ont donné réponse mais la valeur est trop forte pour nous permettre de faire une école. Si l'Administration décide d'acheter Stappaert nous pourrions envisager le projet.

M. COQUART - Nous allons prendre une décision mais nous aurions voulu avoir des conditions raisonnables.,

M. AUREL - Je suis d'ailleurs persuadé que, mise en Adjudication publique, cette propriété n'atteindrait jamais les 32 millions réclamés.

M. BERTRAND - Il semble qu'ils pourraient se contenter de 15 à 20 millions.

M. COQUART - S'il est vrai que nous ne pouvons rien obtenir dans ce coin il faudra y passer.

M. BERTRAND - Il y a deux cours nous pourrions peut-être faire deux écoles. Ont-ils touché leur indemnité d'incendie

M. COQUART - Oui

M. BERTRAND - Ce qui revient à dire que ce n'est pas 32 millions mais 52 millions que nous devons envisager !

M. COQUART - C'est une opération extrêmement peu séduisante.

M. BERTRAND - Et pourtant il faut qu'on fasse quelque chose, on ne ^{peut} pas considérer comme définitive l'annexe des Poissonceaux et nous sommes occupants sans titre dans Stappaert.

M. THIBAUT - Que peut faire decet immeuble le C.H.R. ?

M. AUREL - Il n'en trouvera pas 32 millions.

M. THIBAUT - Qu'on mette en adjudication, le Maire est Président et peut demander de le mettre en vente. La ville étant acquéreur pour une somme de 15 millions par exemple et nous verrons à ce moment là à nous mettre sur les rangs.

M. COQUART - Vous pourriez toujours faire entrevoir la somme dans la discussion, comme argument.

M. E. LEFEBVRE - Et l'avis des domaines ?

M. AUREL - 32 millions. L'avis est donné mais c'est une estimation supérieure

M. E. LEFEBVRE - Les deux parties connaissent toutes deux l'estimation des domaines. Le C.H.R. a un argument pour ne pas mettre en vente en dessous de 32 millions. L'avis des domaines est à double tranchant.

M. AUREL - Surtout entre deux administrations. Nous pouvons toujours dire nous ne sommes pas acheteurs à ce prix.

M. COQUART - Il se présentera difficilement des acheteurs parce que le terrain n'a pas de dégagement sur voie extérieure.

M. GOULARD - Nous sommes très intéressés parce que l'Ecole Jussieu est lamentable, l'annexe des Poissonceaux également. C'est la raison pour laquelle il faut trouver quelque chose dans ce quartier.

M. E. LEFEBVRE - Donc c'est une affaire qu'on ne peut classer qu'en 4ème catégorie.

M. GOULARD - Pour l'instant oui.

M. THIBAUT - Ne serait-il pas possible d'éclaircir un point: ce travail va se concrétiser par un relevé de tous les travaux. Ce relevé, après avoir été admis par la Commission du Plan va être vu par un Conseil d'Administration et ensuite par le Conseil Municipal. Nous allons faire un recueil chiffré et examiner le plan de financement. Est-ce dans cet ordre d'idées que cela va se solutionner?

M. COQUART - Non il n'est pas besoin de Conseil Municipal. 2 choses sont à distinguer: le travail sérieux que nous préparons ici, c'est-à-dire distinguer les travaux indispensables et urgents et les autres et voir sur quoi doit porter l'effort de la municipalité dans les années qui viennent et apprécier les projets; la deuxième chose c'est une partie de vulgarisation qui fera connaître à la population ce que la Municipalité, après étude, va choisir pour porter son effort. Ce sera très simple et modeste: tout le monde veut des écoles, des logements sur une large échelle, donc déterminer les logements qu'on pense réaliser et les écoles correspondantes, c'est cela que la Municipalité pourra déterminer et faire connaître. Nous débroussillons un problème trop complexe pour qu'il puisse être abordé directement au Conseil d'Administration. Quant au Conseil Municipal il n'y a pas de raison de reprendre au troisième degré des discussions déjà longues entre nous et il faudrait que nous reprenions des éléments que nous avons déjà passés suffisamment ici.

M. THIBAUT - Ce qui veut dire qu'à chacun de nos budgets futurs nous aurons une certaine tranche de ce travail élaboré.

M. COQUART - Dans la mesure des possibilités. Vous serez déjà là, étant bien placé pour crier holà et attirer mon attention pour que je vous soutienne dans les virages trop dangereux. Nous essayons de nous informer au maximum pour rester sur un plan réel. Je ne crois pas devoir envisager des décisions telles que nous décidions automatiquement l'effort de la Ville. Celui-ci doit rester dans la mesure des charges possibles à imposer aux contribuables en particulier.

2 Quand on aura dressé un premier programme à mettre au point je demanderai une certaine super-priorité pour quelques travaux, notamment les écoles, chose indispensable sur ce qui est même infiniment souhaitable comme l'agrandissement de l'Hôtel de Ville. Ces choses indispensables sont celles que nous aurons eues devant nous même si la Commission du Plan n'existait pas.

M. THIBAUT - Ce que nous avons examiné jusqu'à maintenant comprend des constructions scolaires inscrites au budget de 1956, ensuite les groupes scolaires que vous prévoyez pour 1957.

M. GOULARD - Oui mais c'est à revoir. Certains sont sûrs, d'autres moins sûrs.

M. COQUART - Vous avez le temps de voir venir mais évidemment des projets classés en 4ème catégorie peuvent revenir en 1ère. Nous n'élaborons qu'un document ayant un caractère provisoire, un programme préparatoire et ensuite il y a un plan toujours susceptible de révision.

M. le Maire - Construction annexe cantine Baptiste Monnoyer

M. GOULARD - A la demande de Mme LEMPEREUR. Il est possible d'agrandir la cantine par l'adjonction d'un bâtiment annexe. Le projet est fait, proposition de classement en 1ère catégorie.

M. COQUART - Evaluation de la dépense ?

M. GOULARD - Il n'y a pas encore d'évaluation.

M. COQUART - Il faudrait classer en 3ème alors.

M. GOULARD - L'évaluation peut être faite rapidement.

M. COQUART - Nous ne pourrions pas nous prononcer

M. GOULARD - C'est de l'ordre de 5 à 6 millions, c'est un petit projet.

M. le Maire - Alors 1ère.

~~M. le Maire~~ - Ecole Pape Carpentier, agrandissement et modernisation de la cantine

M. GOULARD - La cantine serait installée au 1er étage, la dépense est évaluée à 18 millions. La salle se fera à l'emplacement de l'ancienne imprimerie de l'Ecole Baggio. 1ère urgence ?

M. le Maire - C'est si pressant que cela ?

M. COQUART - Quelle est l'utilisation actuelle de l'annexe St Venant. Il y a des cours de l'Ecole des Beaux-Arts ?

M. GOULARD - Oui et deux locataires: une ancienne secrétaire de M. GAIFIE et le chauffeur BELCOURT et, en dehors de cela l'ancien atelier de l'Ecole Baggio.

M. COQUART - Et il n'y a pas de projet pour utilisation de cela? Alors il y a un immeuble municipal en très bon état, avec une vaste salle qui pourrait être aménagée avec une certaine dépense, par exemple pour une salle des fêtes? L'accès se présente comment ?

M. GOULARD - Par une porte cochère.

M. COQUART - J'aimerais que dans les documents qui se réfèrent notamment aux travaux dans les écoles on ajoute les adresses des dites écoles. Le document n'est pas suffisamment clair pour les blocs que va créer l'Office d'H.L.M. Je demande, ce que j'ai déjà demandé au Conseil d'Administration, qu'on indique où se situent ces groupes.

M. le Maire - Vous estimez que cet agrandissement de cantine est urgent?

M. GOULARD - Urgent parce que la cuisine fonctionne dans une salle de classe et que la directrice voudrait récupérer cette salle de classe.

M. le Maire - Et ce n'est pas subventionné?

M. COQUART - C'est une mention qu'il serait préférable de porter d'une façon constante.

M. le Maire - La subvention départementale est importante. On ne peut la toucher? Renseignez-vous M. GOULARD.

M. GOULARD - Je n'ai jamais vu en accorder mais je me renseignerai.

M. le Maire - On met cela en 1ère catégorie alors.

Acquisition de l'ancienne Brasserie l'Avenir

M. COQUART - On veut surtout acquérir l'immeuble. On a déjà envisagé plusieurs utilisations.

M. BERTRAND - Il y a deux choses dont l'utilisation est souhaitable dans un délai relativement proche: installation d'une cantine pour remplacer celle en construction provisoire de la rue Pierre Legrand, il y aurait possibilité d'installer la cantine au rez-de-chaussée, et, au dessus, une grande salle pourrait être une salle de gymnastique très intéressante. En ce qui concerne le grand garage évidemment l'utilisation est à voir.

M. COQUART - chiffre ?

M. GOULARD - 24 millions. Il faut encore obtenir l'évaluation des domaines.

M. AUREL - Il fallait savoir avant si vous alliez retenir le projet

M. COQUART - Ce n'est pas l'achat qui sera ruineux c'est l'aménagement de la cuisine et de la salle de gymnastique.

M. le Maire - La Commission scolaire a jugé nécessaire d'installer une cantine ? Celle là ne convient pas? Peut-elle encore durer quelques années?

M. GOULARD - Il serait souhaitable qu'il y ait une cantine moderne. On peut créer un nouveau bâtiment sur place mais après avoir supprimé le bâtiment provisoire.

M. le Maire - Qu'est-ce qui serait le plus avantageux dans cette affaire? Ce qui m'intéresse c'est la cantine, si on me dit que dans quelques années elle peut se désagréger. Je demande à voir les avantages parce que, avec l'acquisition de cette Brasserie on aura un bâtiment qu'on veut utiliser : cantine, salle de gymnastique, salle des fêtes. Nous avons d'ailleurs déjà une salle des fêtes dans ce coin.

M. BERTRAND - Au départ on/envisagé les garderies du jeudi et on devait utiliser cette salle comme telle pour le cinéma par exemple.

M. le Maire - Il n'existe pas de garderie à Fives?

M. BERTRAND - Pas encore.

M. le Maire - Et il ne peut pas être question de classer cela dans une autre catégorie que la première? La Brasserie l'Avenir attend une décision. La garderie me paraît répondre à un besoin, la cantine aussi. La salle de gymnastique, cela c'est moins urgent.

M. BERTRAND - On va construire une école maternelle avec cantine juste à côté, nous pourrions peut-être supprimer la cantine pour réduire le prix. On peut faire manger provisoirement les enfants à la cantine provisoire en attendant que l'autre soit aménagée.

M. THIBAUT - Il n'y a pas lieu de faire voyager les tout-petits. On fait généralement la cantine dans l'école maternelle et on y fait venir les enfants des écoles primaires.

M. BERTRAND - Le bâtiment est contigu, mitoyen du terrain qui sera utilisé pour la construction de l'école maternelle.

M. COQUART - Il est certain que le quartier de Fives n'a jamais été favorisé, les réalisations municipales y sont modestes, les bâtiments sont vétustes mais d'un réel intérêt.

M. le Maire - Alors allons y en 1ère catégorie.

M. BERTRAND - Ce sera un ensemble scolaire et, pour la salle de gymnastique, on pourrait peut-être obtenir une subvention.

M. le Maire - M. GOULARD pouvez-vous faire chiffrer rapidement l'économie réalisée sur la cantine supprimée.

M. COQUART - Elle était subventionnée, ce sera une petite économie.

M. AUREL - Je demanderai l'évaluation des domaines puisque vous reprenez l'opération.

M. COQUART - Le propriétaire de l'Avenir n'a-t-il pas fait connaître

d'exigences?

M. BERTRAND - Je crois qu'il se ralliera au prix fixé par les Domaines.

M. le Maire - Jecrains que si l'on doit attendre l'évaluation des domaines la Brasserie l'Avenir cherche un autre acquéreur. La décision doit être pressante et il ne serait pas étonnant qu'il y ait d'autres amateurs si l'immeuble est en si bon état.

M. AUREL - Cela peut demander deux ou trois mois et nous n'avons pas le droit de faire quelque chose sans avis des domaines cela serait arrêté à la Commission de contrôle des collectivités locales. Je presserai au maximum.

M. le Maire - Collège Jean Macé - modernisation W.C. et lavabos, remplacement des escaliers en bois par des escaliers en béton armé, remplacement de planchers, aménagement de laboratoires de physique, chimie et sciences naturelles, Est-ce subventionné?

M. GOULARD - Oui

M. AUREL - La question du terrain Pecqueur, propriété contiguë dont l'acquisition est envisagée, est toujours pendante parce qu'il faut évincer le locataire commerçant et nous n'arrivons pas à un accord.

M. BERTRAND - M. l'Adjoint COQUART a demandé s'il n'était pas préférable de nationaliser.

M. COQUART - Il serait préférable de nationaliser, le tout est de savoir si nous ne pouvons pas influencer la décision. Inscrire un programme chargé de travaux pour ce collège que nous voudrions voir pris en charge par l'Etat n'est pas intéressant mais nous ne pouvons pas arrêter tous travaux sous ce prétexte. Je voudrais savoir par qui ces travaux ont été reconnus nécessaires. Est-ce par le service d'Architecture?

M. GOULARD - Oui pour le remplacement des planchers etc.

M. COQUART - Evidemment mais 18 millions de travaux cela me semble une dépense que nous ne devrions pas avoir à effectuer.

M. THIBAUT - En cas de nationalisation n'avons-nous pas à effectuer l'entretien?

M. COQUART - Internat ou pas cela joue aussi. Dans les nouveaux lycées de la Cité Nord il est donné le terrain par la Ville mais l'Etat prend à sa charge l'entretien complet. Quand on en viendra au Sud Est je demande que les personnes prenant engagement de la ville posent comme condition de cession du terrain que l'Etat prenne en charge l'entretien de tous les établissements secondaires. Pour la Cité Nord nous attendons que l'exemple se concrétise et devienne un précédent. Les Collèges modernes sont encore à la charge de la Ville comme les anciennes E.P.S. tant au point de vue bâtiment qu'au point de vue personnel: nous payons une secrétaire par exemple. Mais distinguons cela ne doit pas être la même chose pour Faidherbe ou Fénelon qui ne créent pas d'obligations importantes.

M. le Maire - Alors 4ème catégorie?

M. COQUART - Oui mais cependant malgré ce que je viens de dire, s'il est vrai qu'il est nécessaire de remplacer les planchers je ne me reconnais pas le droit de dire la ville a trop de charges si des planchers menacent de s'effondrer ou des escaliers sont impraticables. Mme LEMPEREUR a promis d'essayer d'arracher des mesures de nationalisation, il est convenu avec elle que c'est Jean Macé qui a le n° 1 puis Baggio et Franklin et Valentine Labbé en dernier lieu parce que nous n'avons pas beaucoup de chances d'obtenir la nationalisation des 4 collèges et surtout d'un collège aussi dispersé. Si Mme LEMPEREUR pouvait nous donner d'ici quelque temps une vue assez claire des possibilités à cet égard nous pourrions faire mieux mais j'accepte toutefois les travaux prévus à Jean Macé et déclarés urgents par le Service d'Architecture dans la mesure où Mme LEMPEREUR, ayant vu le Ministre de l'Education Nationale, pourra nous dire qu'elle a obtenu promesse de nationalisation: si elle dit rien à faire pour 1956 et peut-être pour 1957 j'accepte les travaux.

M. AUREL - Y compris la dernière ligne ?

M. le Maire - Je me proposais d'extraire le crédit prévu pour remplacement des planchers et de placer le reste en 4ème catégorie.

M. COQUART - Il y a peut-être parmi ceux-ci des planchers qui ne sont à remplacer que parce que on remplace les autres?

M. GOULARD - Cela peut s'échelonner.

M. COQUART - Qu'on fasse ce qui est indispensable.

M. le Maire - 10 millions .

M. AUREL - Dois-je agir pour PECQUEUR ?

M. COQUART - La Ville qui demande la nationalisation de Jean Macé n'a pas intérêt à acheter cet immeuble maintenant, cependant comme nous tenons compte aussi des intérêts de l'établissement, nous avons admis que si l'achat était susceptible d'être effectué parce que très utile pour le collège c'était possible mais le faire sans y être obligés ce n'est pas intéressant.

Lycée Faidherbe et annexes

M. GOULARD - C'est une demande très ancienne et reprise parce que figurant au dossier. Je laisse à la Commission le soin d'apprécier s'il y a opportunité à retenir ce projet. La salle de culture physique est en très mauvais état.

M. COQUART - Je pense que la création du Lycée qui permettra de transférer le Lycée Faidherbe ne pourra être réalisée - - - -

M. BERTRAND - La salle de culture physique est en très mauvais état et un accident est arrivé récemment.

M. COQUART - La réalisation du nouvel établissement peut durer encore 2 ou 3 ans et d'autre part l'Education nationale doit nous retourner les locaux du Lycée Faidherbe dont nous ferons probablement des écoles.

M. AUREL - Mais seulement quand la Cité scolaire sera établie

M. COQUART - Nous n'avons à Lille qu'un Lycée de garçons et un de filles déjà pléthorique et si l'on parle d'une augmentation de 50% dans les écoles primaires cela va avoir une répercussion sur les études secondaires.

M. BERTRAND - Ce qui serait envisagé au Fg de Béthune serait une sorte d'annexe qui prendrait les enfants jusqu'en 3ème.

M. COQUART - La Ville a intérêt à favoriser le projet parce que s'il n'y a pas de place dans les établissements le problème sera sans cesse renouvelé et c'est le premier devoir d'une Ville de permettre aux enfants de fréquenter les écoles de la Ville et maintenant avec la prolongation de la scolarité il faut prévoir que les enfants lillois puissent avoir accès aux collèges techniques.

M. le Maire - Dans les 10 millions décidés il faudrait que M. GOULARD voit pour les escaliers, on propose de les remplacer par du béton ?

M. GOULARD - Ce sont des travaux demandés par la Commission de Sécurité. Ils tiennent encore.

M. le Maire - Il faut voir s'il y a danger.

M. COQUART - Pour Faidherbe étant donné le délai encore long qui nous sépare du moment où les nouveaux lycées entrèrent en fonction il faut engager cette dépense pour la salle de culture physique et le garage de bicyclettes. Cela fait 25.000.000 en première catégorie.

M. AUREL - La Cité scolaire Nord pourra je pense entrer en service dans 3 ans.

M. BERTRAND - Nous pourrions ~~nous~~ essayer d'utiliser ce vieux Lycée pour activités sportives.

M. AUREL - Je crois qu'ils en prévoient dans les nouveaux Lycées

M. BERTRAND - Je n'ai pas du tout l'impression qu'ils vont nous lâcher le Lycée Faidherbe. Ils vont faire ce qu'ils ont fait pour la Faculté des Sciences.

M. COQUART - Je précise que si la Ville n'a pas pris position pour la Faculté des Sciences c'est parce qu'elle n'a pas voulu. J'ai eu une lettre en mains offrant une partie à la Mairie et le Maire avait passé cela à l'Adjoint MAIRE. J'ai expliqué ce qu'il fallait faire mais ni l'un ni l'autre n'ont agi. J'ai dit toutefois que pour une bibliothèque cela n'allait pas mais pourquoi n'avoir pas pris possession de cette partie pour avoir des salles de classe. On n'a pas répondu à cette lettre.

M. BERTRAND - J'ai fait demander au Conseiller juridique son avis et il a décidé que nous n'avions pas le droit de réclamer le retour du bâtiment s'il continue à être utilisé pour les besoins de l'Université.

M. COQUART - Oui mais l'Université sachant que c'était plus correct de sa part a offert une partie mais on n'a pas répondu. Si l'on avait voulu, à cette époque, prendre possession de cette partie et même en obtenir une plus importante on aurait peut-être pu y arriver.

M. le Maire - Alors nous inscrivons 25 millions et en quelle catégorie ? Ière?

M. COQUART - Je crois que 2ème serait bien. Mais je pense qu'on peut insister pour avoir ces locaux.

École Valentine Labbé - Construction de deux classes supplémentaires, d'un laboratoire et d'un amphithéâtre.

M. COQUART - Ces deux classes supplémentaires correspondent à un besoin connu.

M. GOULARD - Il s'agit de cours à créer.

M. le Maire - 2ème catégorie.

Lycée Fénelon - surélévation aile droite pour locaux supplémentaires, aménagement salle de sciences naturelles.

M. COQUART - Il nous est difficile de nous prononcer d'une manière vraiment valable, le Directeur de l'Etablissement fait connaître qu'il serait opportun de faire effectuer certains travaux, même s'il est appuyé par son Conseil d'Administration c'est qu'il a dit à ses Membres qu'il en aurait besoin. Le Service d'Architecture n'a ni moyen ni capacité d'apprécier au point de vue pédagogique. Il fait l'estimation et cela vient devant la Commission des Bâtiments qui écoute le rapport de M. GOULARD. Cela vient ici et au Conseil d'Administration et personne n'est capable de se prononcer. Je propose d'être très réservé là où il ne s'agit pas de mettre à la disposition des enfants des moyens matériels suffisants. Pour création de locaux supplémentaires et aménagement de salles je me sens très réservé et j'aimerais que ce soit l'Education Nationale qui prenne position.

M. BERTRAND - C'est l'Education Nationale qui a décidé de proposer la construction de locaux provisoires. Il a même été projeté d'en installer dans les jardins de la Bourse du Travail. Nous allons être saisis de demande pour un terrain et, en dernier lieu, on a dit il vaudrait mieux agrandir le Lycée.

M. COQUART - Que pense la Commission d'une surélévation sur la rue du Maire André déjà si étroite.

M. BERTRAND - Cela paraît découler de l'insuffisance des locaux.

M. GOULARD - Au service des Travaux on apprécie selon l'instance de la Directri

ce. La Salle d'Histoire naturelle par exemple a été demandée il y a deux ans et maintenant on n'en parle plus. Je propose pour cela 4ème catégorie.

M. le Maire - N'en parlons plus non plus.

M. GOULARD - Dans les travaux nécessités par le mauvais état des planchers nous avons supprimé les dortoirs pour faire des classes et maintenant la directrice voudrait installer son dortoir pour les internes qui sont concentrées rue Brûle Maison.

M. le Maire - Il ne peut être question de violer les principes de construction.

M. AUREL - La hauteur du bâtiment est égale à la largeur de la rue.

M. COQUART - Et vous avez sur le trottoir opposé des gens susceptibles de défendre leurs droits.

M. le Maire - Mettons en 4ème catégorie parce que question importante à revoir

M. COQUART - S'il faut absolument des locaux supplémentaires il faudrait envisager cela à condition que ce soit possible au point de vue technique.

Groupe Lakanal Campan

M. THIBAUT - Ce crédit est inscrit au budget.

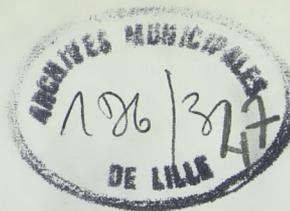
M. le Maire - Alors il n'est pas nécessaire d'inscrire au plan.

La séance est levée à 12 h 20 . Le reste de l'ordre du jour sera examiné à une date ultérieure.

21
COMMISSION DU PLAN

Séance du 14 Février 1956

Procès-verbal



La séance s'ouvre à 15 heures, à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil d'Administration.

Sont présents :

MM. le Maire, Président,
COQUART, Adjoint délégué aux Finances
VAN WOLPUT, Adjoint délégué à la Voie Publique et aux Services Publics,
WALKER, Adjoint délégué à l'Urbanisme,
BERTRAND, Adjoint délégué aux Bâtiments et Travaux municipaux,
LEFEBVRE Emile, Secrétaire général adjoint, Commissaire au Plan
AUREL, Ingénieur en chef, Directeur des Services Techniques
GOULARD, Ingénieur en Chef, Directeur des Services d'Architecture
THIBAUT, Chef de Division des Services financiers.

M. le Maire, - Vous connaissez l'objet de cette réunion: il s'agit en réalité de la première réunion de la Commission du Plan qui doit prendre connaissance des propositions, suggestions et projets qui ont été portés à la connaissance du Commissaire au Plan, Monsieur Lefebvre.

Vous avez les dossiers en mains et vous pouvez donc voir ce qui a été envoyé à la Commission du Plan par les différentes divisions administratives, les services techniques, le service d'Architecture, l'Habitat et, en dernière minute, M. BROUX nous fait parvenir une note concernant la 2ème Division qui s'ajoute à ce qui avait été présenté par M. MESTDAGH.

Monsieur Lefebvre, voulez-vous donner l'état de la situation telle que vous l'avez enregistrée. Pour ma part, je vois déjà une amorce de ce que nous voulons c'est-à-dire l'inventaire des besoins de la Ville dans différents domaines. Ce qui apparaît maintenant nécessaire c'est que, lorsque nous aurons jugé utile l'inscription au plan des questions qui nous sont soumises, il conviendra alors de les faire chiffrer même si cela n'est pas facile. Je reconnais que ce ne sera toujours qu'une évaluation correspondant au moment où elle sera faite mais il sera quand même nécessaire d'avoir une idée de cette évaluation. Après, il conviendra de procéder au classement.

Je ne suis pas convaincu que nous avons tout ce qui doit être porté à la connaissance de la Commission du Plan de ce qui pourrait être nécessaire; même si l'on n'a pas l'intention de réaliser dans les 5 ou 10 années qui viennent, il est nécessaire ce savoir ce qui serait utile. Je vous donne la parole Monsieur Lefebvre.

M.E. LEFEBVRE - Depuis la dernière réunion du 29 Novembre, étant donné qu'on avait dit qu'on travaillerait surtout avec les Adjointes et les Commissions, nous avons vu ensemble, Monsieur le Maire, ce que nous possédions comme renseignements : 2 notes, une de la 5ème Division qui répondait à celle que je lui avais envoyée, une ~~de~~ du Commandant des Sapeurs-

Pompiers, en date du 7 Septembre; nous avons à côté de cela différentes suggestions de la 4ème Division, de l'Urbanisme, du Service des Eaux, un programme de travaux de voirie, des projets du Service d'Architecture et une note du 30 Novembre, chiffrée, établie par le Chef de la 2ème Division, faisant suite à la réunion de la Commission du Plan du 24 Novembre.

Nous avons procédé ensemble à un examen superficiel de ces différents dossiers et nous en avons conclu que nous étions loin d'un programme établi pour dix ans; en particulier la 4ème Division présentait une suggestion visant soit une transformation soit une construction du Conservatoire alors que le service d'Architecture n'était même pas alerté; de même la 2ème Division signalait le revêtement des allées de Cimetières tandis que ni le service des Bâtiments ni celui d'Architecture n'était alerté. Nous avons donc décidé la nécessité de faire faire un inventaire préalable des besoins. Dans les projets qui constituaient à l'époque l'ensemble des suggestions et propositions il n'était rien dit à propos de l'Hôtel-de-ville: continuation ou arrêt des travaux; il n'était pas parlé non plus des Lycées, de l'Ecole pratique de jeunes filles, du tout-à-l'égout, des jardins ouvriers de l'extension des colonies scolaires, de l'évacuation des ordures ménagères, ^{de} l'usine d'incinération, des marchés couverts etc.

De cette constatation a résulté la lettre que vous avez adressée à tous vos Adjointes demandant d'établir, à l'aide des commissions qu'ils dirigent, l'inventaire que nous avons espéré obtenir lors de la première réunion de Novembre. La lettre expédiée le 21 Décembre donnait un délai d'un mois pour établir cet inventaire. Le délai expiré, à fin Janvier nous n'avions pas encore ~~xxx~~ reçu tout ce que nous pouvions espérer, d'autre part certaines réponses n'étaient que fragmentaires. En conséquence un rappel a été adressé à Messieurs les Adjointes, sans exception même pour ceux qui manifestement avaient envoyé la totalité de ce qu'ils devaient envoyer. Ce rappel a donné lieu à un certain nombre d'envois, les derniers que je viens de vous faire remettre, sont d'hier et vous êtes maintenant en possession d'un dossier que je n'oserais pas dire complet parce que nous ne pouvons pas savoir si rien n'est resté dans l'ombre mais qui doit donner matière à discussion fructueuse.

M. le Maire - Il faudrait que nous définissions maintenant la méthode de travail. Comment procéder? Indiquer sur un tableau tous les projets, toutes les propositions qui nous sont faits, d'abord dans leur catégorie et ensuite, lorsque nous aurons établi ce tableau, renvoyer à chacun des services pour faire chiffrer. Voilà comment je vois l'affaire, de manière à voir dans la liste des choses à faire dans le plan de dix ans ce que nous concevons à priori. Auparavant il convient de sortir de tous les papiers que nous avons ici ce qui constitue vraiment des projets, d'en faire la liste.

M. COQUART - Je crois qu'étant donné qu'il n'y a pas eu de tri préalable et c'est naturel puisqu'on nous livre toutes les propositions - j'adhère pleinement à la proposition de M. le Maire de parcourir toutes les propositions et de demander à Monsieur Lefebvre de noter un premier résultat des travaux de la Commission. Je propose par exemple de classer les projets en trois ou 4 catégories :

— première catégorie, les projets très sérieux, retenus de toute façon et entre lesquels l'ordre d'urgence sera à déterminer,

- en deuxième catégorie : les projets consistants mais ne semblant pas devoir faire l'objet d'une inscription pour les années qui viennent
- en troisième catégorie, les projets qui paraissent ne pas relever du plan; il y a en effet des suggestions qui sont à retenir mais qui relèvent plutôt de l'expédition des affaires courantes, des menus travaux qui ne sont pas à porter dans un plan

Il y a peut-être aussi des propositions à écarter mais je n'en ai pas remarqué, ce que j'ai vu ce sont des propositions qu'on pourrait considérer comme monnaie courante, établies par les services techniques par exemple.

On aurait pu procéder à une revue d'ensemble et ensuite travailler sur les points retenus dans la première catégorie quitte à, regarder de temps en temps le dossier n° 2. Si nous sommes d'accord pour ne pas pousser trop loin l'examen des projets puisque nous connaissons tous en général la consistance des projets soumis, voulez-vous, Monsieur le Maire, appeler les affaires dans l'ordre. Monsieur Lefebvre pourrait avoir ainsi un cadre et pousser les études chiffrages etc.

M. le Maire - Est-ce que vous acceptez cette manière de voir ? Je crois que c'est la manière la plus rationnelle.

M. THIBAUT - Oui on aurait trois catégories donnant l'urgence des travaux.

M. le Maire - A l'intérieur de la 1ère catégorie il faudrait faire un ordre d'urgence.

M. E. LEFEBVRE - Oui vous feriez trois catégories et, à l'intérieur, de la première un ordre d'urgence.

M. COQUART - C'est la même chose. Dans chaque catégorie il y a des travaux de voirie, d'aménagement, d'urbanisme, il faut qu'il y ait dans la première tranche des travaux de construction, les travaux moins urgents seront classés dans la 3ème catégorie.

M. VAN WOLPUT - J'ai fait précisément une nomenclature pour avoir un ordre de grandeur de ce que nous aurions à soumettre.

M. le Maire - Oui je crois que le mieux est d'appeler les problèmes et de décider le classement en telle catégorie.

M. COQUART - D'autre part, Monsieur le Maire, il y a des projets qui sont au point, d'autres ne sont plutôt que des indications, cela ne veut pas dire qu'ils soient à écarter, on ferait le pointage : projets de première année; ceux à mettre au point devraient être représentés à la commission pour qu'elle puisse se prononcer dans une séance ultérieure.

M. VAN WOLPUT - Je propose de commencer par les services d'Architecture et techniques puisque ce sont les services qui ont du étudier presque tous les projets. Nous risquons, en commençant par les divisions de faire double emploi puisque les Bâtiments reprennent une grande partie des suggestions des divisions. Je propose donc d'abord lecture du PV de la

Commission des Bâtiments puis des propositions de M. Aurel et ensuite celles des divisions.

M. E. LEFEBVRE - Mon envoi, volontairement, ne comportait pas de numérotage On peut commencer par n'importe quelle rubrique.

M. le Maire - Oui, par exemple, je vois dans la note envoyée par le Chef de la 2ème Division : projet d'aménagement et de transformation de la salle des mariages, proposition que la Commission du Plan déclare tout de suite rattachée à un autre projet.

M. WALKER - Si vous appelez ce poste, on décide simplement : renvoyé à la rubrique transformation de la Mairie et on l'examinera seulement à ce moment là.

M. le Maire - On arrive très vite aux Bâtiments il suffit de prendre les premières propositions. Prenons quand même la feuille présentée par la 2ème Division :

- PROJET D'ACQUISITION DE L'IMMEUBLE 3 PLACE DELIOT - Cela me semble devoir concerner l'Hygiène et la Santé.

M. E. LEFEBVRE - Et les Bâtiments.

M. VAN WOLPUT - Vous trouverez toujours dans les Bâtiments.

M. le Maire - Il n'en est pas moins vrai que c'est sur le plan Santé publique qu'on nous propose la Crèche. Il faut mettre cela dans Santé publique et renvoyer pour exécution aux Bâtiments.

M. VAN WOLPUT - Je n'ai exposé que le départ de la discussion mais in fine j'allais vous proposer de refaire le classement que nous donnons maintenant en 8 départements c'est-à-dire de faire le même classement que celui adopté maintenant pour le Conseil Municipal toutefois pour le départ je crois qu'il est presque obligatoire de prendre le PV de la Commission des Bâtiments parce que cette Commission a étudié tout ce qu'elle avait sous la main et qui concerne les divisions.

M. le Maire - Bien sûr les Bâtiments et services techniques sont exécutants mais les suggestions émanent d'une division, on va donc étudier d'abord les divisions et laisser les problèmes soumis dans leur caractéristique hygiène, voirie etc. après on aboutira à la constatation que c'est à la Commission des Bâtiments ou de l'Urbanisme qu'il appartient de les reprendre Il faut que nous ayons nos catégories de services et pouvoir dire à un moment donné : qu'est ce que l'Administration a fait ou va faire en matière de services publics par exemple il y a telle chose qui est inscrite dans telle catégorie du plan.

M. WALKER - Oui il y a des questions de logement, de voirie, d'hygiène. C'est d'abord comme cela qu'il faut les classer, bien que, évidemment, dans chaque problème nous allons retrouver des questions techniques ou de bâtiments.

M. COQUART - C'est bien vrai mais cela est déjà un deuxième classement, nous avons convenu de faire d'abord un examen général pour apporter de

l'ordre. Je propose d'établir les trois catégories et de décider ensuite dans chaque catégorie ce qu'on retient au point de vue hygiène, construction voirie. Peu importe l'ordre dans lequel est faite cette première revue. Je me rallie volontiers à la proposition présentée par Monsieur VAN WOLPUT

M. LEFEBVRE - Il semble que le classement par ordre d'urgence ~~est~~ la meilleure façon de procéder actuellement.

M. le Maire - Il faut débroussailler. Je dis donc

Projet de création d'une crèche, rubrique Santé publique

M. Aurel - Je vous signale n'avoir pas reçu d'offre de vente de cet immeuble, Monsieur le Maire. Je pense que, pour la question d'acquisition de terrain, on pourrait classer dans les affaires courantes sans plan.

M. le Maire - Pour la Crèche, est-ce décidé?

M. BERTRAND - Il y a avis favorable de la Commission des Bâtiments.

M. le Maire - Il faut donc indiquer qu'éventuellement on pourrait construire. La liste des choses à réaliser en matière d'hygiène ne sera peut-être pas close, il se peut que dans les mois qui viennent on voit encore d'autres propositions à renvoyer à la Commission du Plan pour réintercaler, faire gagner des places selon les circonstances dans lesquelles les propositions sont faites.

Nous notons également, pour Monsieur BROUX

la création d'un CREMATORIUM

et transformation de la salle des mariages

M. VAN WOLPUT - Je crois qu'il faut voir cela avec la transformation de la Mairie

M. BERTRAND - S'il s'agit simplement d'un nettoyage c'est de l'entretien normal, donc pas à retenir.

M. E. LEFEBVRE - Vous ne donnez pas de numéro d'urgence au premier projet ? J'ai donc mal compris ?

M. THIBAUT - Je crois qu'il faudrait classer en catégories tous les travaux soumis, ensuite évidemment faire un autre classement pour que nous n'ayions pas uniquement des travaux de bâtiments ou des travaux de voirie; suivant les possibilités financières nous aurions, en première urgence, telle catégorie qui intéresserait les Bâtiments ou services techniques mais nous aurions 3 catégories et peut-être une quatrième reprenant ce qui ne serait pas retenu au plan, par exemple les acquisitions d'immeubles et aménagements de salle des mariages, classement arbitraire que nous pourrions voir maintenant.

M. le Maire - Je me rallie à cette méthode.

M. VAN WOLPUT - Sans considération de ce qui est ou n'est pas Commission

du Plan ?

M. E. LEFEBVRE - Si n° 4

M. COQUART - La 4ème catégorie comprendrait les propositions hors plan.

M. WALKER - catégorie qui comprendra des travaux courants à exécuter immédiatement ! C'est un peu paradoxal!

M. le Maire - CRECHE DELIOT ?

M. COQUART - Hors plan 4ème catégorie: ce sont des choses que nous aurions faites indépendamment de l'existence du plan.

M. BERTRAND - Je ne suis pas d'accord : il s'agit d'une dépense évaluée à 25 millions !

M. le Maire - Tout ce qui est à construire doit aller au Plan sauf aménagements ou extensions limités.

M. WALKER - Il faut absolument arriver à faire un premier tri et tout reprendre ensuite pour faire un second tri.

M. E. LEFEBVRE - Catégorie 3 dans ce cas puisque les uns veulent éliminer complètement ?

M. VAN WOLPUT - Ce qu'on a mis dans une catégorie peut être viré ensuite dans une autre.

M. le Maire - Mettons en 3ème catégorie

(erreur) 4^e

M. le Maire -

- TRAVAUX DE REVETEMENT DES ALLEES DE CIMETIERES - Cela me paraît aussi être de l'aménagement mais le crédit à prévoir est important?

M. COQUART - La première tranche de ces travaux de revêtement figure au budget de 1956.

M. le Maire - Si cela est en cours il ne serait pas nécessaire de faire figurer ici.

M. E. LEFEBVRE - La seconde tranche serait à inscrire au Budget 1957. Il faudra l'inscrire au Budget ou au Plan

M. COQUART - Nous avons du prendre certaines décisions au moment de l'élaboration du budget de 1956; pour un projet comme celui-là, financé par emprunt, étant donné la demande faite par Monsieur BROUX, appuyée par Monsieur VAN WOLPUT j'ai prévu deux tranches d'accord avec Messieurs VAN WOLPUT et BROUX, la première au budget de 1956; il paraît raisonnable et normal d'inscrire au budget 1957 la tranche suivante pour effectuer ces travaux en deux ans ce qui n'a rien d'exorbitant.

M. E. LEFEBVRE - Même en trois ans puisqu'il y a déjà eu une première tranche.

M. COQUART - La question est déjà quasiment réglée donc aucun inconvénient d'inscrire en première urgence.

M. le Maire - d'accord

M. COQUART - C'est plutôt une partie spectaculaire du plan, un certain nombre d'inscriptions seront pour l'extérieur.

M. le Maire - CARRÉS MILITAIRES

M. BERTRAND - La proposition de la Commission des Bâtiments comprend l'inscription d'une tranche au budget de 1956 de 5 millions. Je propose à la Commission du Plan de retenir pour tranche de 10 millions. Pratiquement laisser en première urgence

M. le Maire - Cimetières et carrés militaires ?

M. BERTRAND - Les Cimetières sont pris en charge par Monsieur AUREL.

M. E. LEFEBVRE - Mais rubrique d'urgence I ?

M. le Maire - D'accord

M. le Maire - CREMATORIUM ET FOUR INCINERATEUR

Ce sont deux choses différentes ?

M. E. LEFEBVRE - Monsieur BROUX, qui est venu m'en parler avant de faire sa note, me rappelait qu'il y avait, dans le Cimetière du Sud, avant 1939, une enclave réservée à la constitution d'un crematorium qui ^{était} ~~est~~ sur la rue de l'Arbrisseau. Avec la guerre il a fallu utiliser ce terrain réservé en se disant que lorsque l'agrandissement du cimetière serait résolu on réserverait à nouveau un terrain pour l'installation d'un crematorium. L'extension a bien été faite mais il n'a pas été réservé d'emplacement à cet usage.

D'autre part, Monsieur BROUX me disait : ce four crématoire pourrait servir à l'incinération de détrit^{us} d'origine végétale et animale retrouvés au fond des fossés. ^{il y a} On a demandé la construction d'ossuaires de façon à se débarrasser de façon décente des os trouvés dans les fosses et dans les appareils installés pour la conservation des corps. Je ne pense pas cela possible parce que cela donnerait lieu à des critiques immédiates, on ne manquerait pas de dire qu'on ne veut pas de la crémation même après dix ans d'inhumation. Il est donc revenu à cette idée de faire un crematorium et un four pour incinération des détrit^{us} d'origine végétale mais avec l'idée d'y adjoindre probablement l'origine animale.

M. COQUART - Il est possible que l'idée d'un établissement commun, jumelé de crematorium et four d'incinération est susceptible d'être retenue

mais elle n'a pas fait l'objet d'une étude technique. Compte tenu que nous avons retenu en urgence les Cimetières et Carrés militaires il semblerait nécessaire de retenir cette affaire pour constitution d'un projet étudié.

M. le Maire - Pour 4ème catégorie . Il faudrait étudier les ossuaires.

M. GOULARD - Il ^{en} existe pratiquement un au Cimetière de l'Est, nous avons fait une palissade pour cacher cet endroit au public. Cela pourrait être fait au Syd sans demander un crédit spécial.

M. le Maire - Il semblerait toutefois que le four à incinération soit quelque chose de plus utile.

M. GOULARD - Cela coûterait beaucoup plus cher.

M. VAN WOLPUT - Je me permets de dire que je connais un peu la question et c'est très cher.

M. COQUART - Il y a un tas de choses que nous ignorons complètement

M. le Maire - On peut inscrire quand même

M. COQUART - Mais il y a dans ces questions des choses qui doivent être reclassés plus tard si techniquement défendables et financièrement recevables.

M. le Maire - Que fait-on actuellement des détritrus ?

M. VAN WOLPUT - On les met en décharge comme ordures ménagères .

M. le Maire - Pas pour les ossements naturellement.

M. VAN WOLPUT - Je pense qu'on pourrait inscrire en rubrique 4 comme proposé par Monsieur COQUART.

M. COQUART - Avec mention "à étudier"

M. le Maire - Le fait de classer en 4ème catégorie l'indique.

M. VAN WOLPUT - Il y a un incident. Il y a des cas simplement énoncés et des cas oubliés. Par exemple, dans cette division, on a oublié l'installation sanitaire des cimetières et d'autre part, dans différents quartiers il existe des salles mortuaires, or, dans les logements qu'on fait actuellement rien n'est prévu. Il en faudrait à proximité des grands immeubles. Je demande donc d'inscrire au programme des salles mortuaires dans différents quartiers.

M. le Maire - D'accord pour les SALLES MORTUAIRES DE QUARTIERS

M. VAN WOLPUT - En 4ème catégorie parce que à étudier.

M. le Maire - C'est bien dans la notion de l'inventaire des besoins.

M. BERTRAND - A titre d'indication on a déjà recherché des emplacements

M. VAN WOLPUT - Installations sanitaires aussi Monsieur le Maire?

M. le Maire - Je l'ai noté.

M. THIBAUT - Il n'y a pas longtemps que nous avons procédé à l'agrandissement du Cimetière du Sud. J'ai vu personnellement s'occuper au fur et à mesure tous ces terrains situés à la limite. Je suis effrayé de voir la rapidité de ces utilisations. Une question importante se pose : quand ce nouveau cimetière sera plein où irons-nous trouver un terrain nouveau?

M. VAN WOLPUT - Cela ne veut pas dire parce que classé en 4ème catégorie que ce soit éloigné. Cela veut dire simplement que nous n'avons pas d'éléments d'étude.

M. BERTRAND - Monsieur GOULARD va voir ce que nous pourrions préparer.

M. E. LEFEBVRE - J'avais cru comprendre que pour les questions classées en rubrique 4 cela voulait dire que le Commissaire au Plan devait renvoyer les dossiers pour étude. Donc Monsieur BERTRAND vient de nous donner accord d'avance .

M. le Maire - L'intervention de Monsieur THIBAUT vient de nous faire voir l'urgence qu'il y avait à donner une solution à cette affaire. On avait considéré cela comme hors plan il faudrait peut-être reclasser dans la catégorie des urgences

M. E. LEFEBVRE - Les affaires classées en 4ème catégorie pourraient devenir des urgences dans la catégorie I après étude.

M. le Maire - 4ème Division

- BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE - Construction d'une nouvelle bibliothèque

M. VAN WOLPUT - Ce projet a été vu à la Commission des Bâtiments.

M. E. LEFEBVRE - C'est le service utilisateur qui doit être placé pour fixer l'ordre d'urgence peut-être mieux que le service des Bâtiments.

M. le Maire - Première catégorie

- COLLEGE MODERNE JEAN MACE - Internat - Cela n'est-il pas lié à la question de nationalisation?

M. COQUART - C'est une question à réserver : 4ème catégorie avec mention à réserver. Madame LEMPEREUR qui est bien placée pour le faire va intervenir auprès du Ministère de l'Education nationale. Il est clair que la nationalisation obtenue comportera pour la ville le maintien de l'entretien des locaux et la ~~xxxxxxxx~~ participation prévue n'est que de 30 % . Tous ces aménagements ~~préx~~ effectués avant la nationalisation

resteront à notre charge. Un internat au Collège Jean Macé est utile mais la création est d'un poids financier particulièrement lourd qu'il n'y a pas intérêt à préconiser. Notre intérêt est d'obtenir d'abord la nationalisation après quoi l'État reconnaîtra cette mesure nécessaire mais la prendra à sa charge. Je crois que c'est la mention "réservé" qui convient.

M. VAN WOLPUT - Pour tout ce qui est instruction publique j'avais noté dans mon tableau ~~aux~~ toutes les réalisations Diderot Jean Macé peut-être urgentes avec rubrique spéciale.

M. le Maire - Tout cela vaut pour Collège moderne Franklin et Collèges techniques?

M. BERTRAND - Pour Franklin il n'est pas nécessaire d'agrandir les locaux. Tout cela ira à la Cité Sud, donc il n'est pas utile d'inscrire au plan.

M. COQUART - En ce qui concerne BAGGIO c'est une question à part. Le Conseil Municipal a pris position, voté le crédit l'année dernière mais deux conditions ont été posées : il est entendu qu'une fois les travaux réalisés, l'internat en état de fonctionner devra être en régie État, participation de l'État est de 50 %. Toutefois sur ce point il n'y a pas d'assurance formelle, d'engagement pris par le Ministère, le Directeur de Baggio a écrit dernièrement qu'il était certain de la participation de l'Etat mais la déclaration du Directeur de l'établissement n'est pas suffisante pour être considérée comme une véritable certitude. Néanmoins le crédit est prévu. La position prise par l'Administration municipale lundi dernier est la suivante: les crédits étant inscrits, la réalisation reste prévue à condition que l'engagement sur les deux points soit formel de la part du Ministère, c'est-à-dire de la Direction de l'Enseignement technique: subvention 50 % mise en régie d'Etat quand la subvention sera réalisée.

On peut, à mon avis, porter en 1ère catégorie puisque le Conseil Municipal a pris une décision mais j'ai avisé le Directeur de Baggio qu'il ne devait pas avoir espoir que les travaux commencent immédiatement pour que l'internat soit en état de fonctionner au 1er Octobre prochain. Si le Ministère s'engage de façon expresse à financer la moitié des travaux et à prendre l'internat en régie d'Etat évidemment la décision étant prise déjà par le Conseil Municipal nous appliquerons.

Il existe une autre possibilité: porter ceci en 2ème catégorie: travail prévu mais l'État doit remplir deux conditions, c'est donc un travail que nous effectuerons quand nous aurons une garantie.

M. le Maire - D'accord.

M. E. LEFEBVRE - Cela vaut pour internat et infirmerie mais pour le reste?

M. COQUART - Le reste en 4ème catégorie

M. le Maire - Pour Collège technique Valentine Labbé nous attendons la nationalisation aussi?

M. COQUART - Bes Lycées sont nationalisés. Nous avons une charge considérable à assurer pour les Lycées comme pour les écoles primaires. La loi impose à la commune des obligations en matière de bâtiments mais pas au delà. Pour les collèges modernes et collèges techniques non encore nationalisés, en plus des obligations bâtiments et entretien, il y a des fonctionnaires : nous donnons des secrétaires qui ne devraient pas être à notre charge.

Si le service d'Architecture reconnaît la nécessité de certains travaux il ne faut pas mettre en 4ème catégorie, il faut se prononcer. Il y a 4 établissements techniques et modernes

Pour le futur lycée la Ville ayant cédé le terrain et spécifié à la convention que l'Etat prendrait tout à sa charge, l'Etat doit construire à ses frais et en assurer l'entretien à ses frais, la Ville sera libre mais nous n'en sommes pas là. Pour le Lycée de filles s'il y a des travaux nécessaires 1ère 2ème ou 3ème urgence.

M. BERTRAND - Voici les renseignements recueillis ces jours derniers. La Directrice s'était montrée pressante. La semaine dernière j'ai reçu l'Inspecteur d'Académie et son Adjoint et l'Inspecteur d'Académie nous a dit de façon formelle s'opposer à tout agrandissement du Lycée Fénelon. Il envisageait au contraire la construction d'un Lycée à la porte de Béthune, non pas d'un lycée complet mais de classes.

M. COQUART - Est-ce que le projet conçu autrefois est regardé avec faveur par le Ministère de l'Education nationale : transfert du collège Valentine Labbé dans le Lycée Fénelon? Il est certain que nous n'obtiendrons pas la nationalisation du Collège technique dans sa situation actuelle dispersé dans de nombreux immeubles. C'est celui des 4 établissements que nous devons considérer comme réclamant des transformations à nos frais avant nationalisation.

M. BERTRAND - Il semble que le Lycée Fénelon doit rester Fénelon.

M. COQUART - Dans ce cas il faut examiner la transformation du Collège Valentine Labbé.

M. le Maire - Que propose-t-on pour le Lycée Fénelon

M. BERTRAND - Le Ministère s'oppose aux travaux. Au lieu de refaire le dortoir nous avons fait des classes supplémentaires admises par l'Académie à ce moment. Actuellement il n'y a plus de dortoir.

M. COQUART - J'ai l'impression que la construction d'un nouveau collège technique de jeunes filles devrait être portée dans la quatrième catégorie. L'Etat s'engagerait-il à une participation très importante pour créer un collège technique ou bien laisserait-on tout sur les épaules de la Ville? Il y a là une sérieuse étude à faire par les services techniques.

M. le Maire - 4ème catégorie

M. E. LEFEBVRE - En 4ème catégorie à renvoyer au service des Bâtiments pour étude (pour Collège technique de jeunes filles)

M. BERTRAND - Il faut étudier à mon avis la Cité Scolaire. Franklin peut absorber Jean Macé.

M. WALKER - Monsieur le Maire voulez-vous vous rencontrer avec Monsieur et moi chez Monsieur Leveau pour voir la question d'enseignement secondaire et technique. On nous réclame maintenant un terrain au sud alors que ce n'était pas prévu précédemment. Il faudrait décider avec vous un plan général de tout cela et y mettre un peu d'ordre pour ne pas se trouver noyé. Il s'agit de 2 hectares dans le Faubourg du Sud très difficiles à dégager actuellement.

M. BERTRAND - Ils ne demandent pas quelque chose d'ambitieux !

M. WALKER - Il faut quand même 2 hectares.

M. le Maire - D'accord.

M. E. LEFEBVRE - Quelle décision pour Lycée Fénelon?

M. le Maire - 4ème catégorie "réservé"

ECOLES PRIMAIRES - Continuation du programme de constructions scolaires..... sans indication de lieu?

M. BERTRAND - Il y a deux catégories : celles déjà en adjudication ...

M. le Maire - Celles déjà en adjudication correspondent à une population scolaire arrêtée à quelle année?

M. GOULARD - Aux besoins arrêtés l'an dernier.

M. le Maire - On prévoit une augmentation de la population scolaire telle qu'il faille encore augmenter?

M. GOULARD - L'Office Municipal et l'Habitat nous avaient indiqué, par quartier, les constructions d'habitations. En fonction de ces chiffres nous avons décidé avec l'Académie un programme réparti sur 3 ans. Sont actuellement en adjudication les tranches 55 et 56 et il faudra faire face à une nouvelle phase de travaux ce qui ne veut pas dire qu'il sera encore nécessaire de construire des écoles, nous n'en savons rien, le programme concerne 1956-1957

M. le Maire - Le Service de l'Instruction publique a-t-il vérifié les chiffres de population scolaire actuels et ceux de 1936 ? Il paraît qu'ils sont les mêmes ? J'ai fait faire une vérification rapide à la suite d'une information qui m'avait frappé dans "France Soir". J'ai dit à Monsieur GRANGEON donnez-moi le chiffre de 1936, est-ce qu'il ne correspond pas à celui que nous avons maintenant.

M. COQUART - La population scolaire était plus élevée en 1936. Il y a eu des écoles détruites et seulement reconstruites actuellement.

M. GOULARD - Nous avons fait des classes en bois.

M. WALKER - Sur l'ensemble de la France la population scolaire a été moins importante qu'avant guerre mais il peut y avoir des quartiers congestionnés. On peut prévoir que la population scolaire va doubler.

M. COQUART - Les chiffres cités sont ceux de l'enseignement primaire mais l'enseignement secondaire a une progression extrêmement forte.

M. BERTRAND - On nous signale la congestion de tous les locaux scolaires

M. COQUART - Pour le secondaire, progression importante : En médecine pas de progression mais dans toutes les facultés il y a pléthore.

M. WALKER - Les gens prennent maintenant une instruction supérieure et ce qui varie le problème c'est la densité du logement dans les quartiers On construit de grands immeubles.

M. le Maire - Comment cela se traduit-il pour l'inscription au plan? Nombre de classes, d'écoles, de groupes?

M. GOULARD - En 1955-1956 les opérations ont été commencées mais il est nécessaire de voter des crédits supplémentaires pour améliorer et, dans l'avenir, refaire des travaux de voirie, aménager des cuisines, des réfectoires, songer au mobilier des classes, faire le revêtement des cours, installer le chauffage dans les logements. La Commission des Bâtiments a jugé nécessaire de retenir certaines propositions par exemple pour l'année 1957, la construction d'un groupe scolaire à l'emplacement de l'Hôpital Saint Sauveur.

M. COQUART - Je verrais assez bien : construction de tant de classes, tant en 1956, tant en 1957, tant en 1958, dont X groupes scolaires, X écoles, nombre de classes à préciser mais, en première catégorie, tant de classes,

M. GOULARD - Il est impossible de définir le nombre de classes en 1957, l'Inspecteur d'Académie dit tant de classes mais il est impossible de dir maintenant le nombre dans tel quartier.

M. COQUART - Nous pouvons faire une évaluation approximative servant de base simplement. S'il y a deux classes de moins à faire en 1957 que nous n'avons inscrit c'est un report sur 1958. Le nombre d'établissements doit être déterminé, nous ne pouvons pas ne pas inscrire dans un plan le nombre de classes.

M. le Maire - Construction de tant de classes en première catégorie et aménagement et modernisation de certaines écoles parce que partie subventionnable et partie qui ne l'est pas; pas de détail mais évaluation sommaire.

M. WALKER - Au point de vue plan ne croyez-vous pas qu'il faut fixer combien de groupes?

M. COQUART - Si X groupes, X écoles

M. VAN WOLPUT - C'est exact il faut l'indiquer mais la Commission des Bâtiments a déjà chiffré approximativement la dépense. Nous avons une estimation sommaire qui paraît faible mais approximative

M. le Maire - GARDERIES ET COLONIES DE VACANCES

M. COQUART - Je propose 4ème catégorie, il faut une étude poussée.

M. VAN WOLPUT - Oui puisque il y a déjà désaccord entre commission de l'Instruction Publique, Bâtiments et Conseil d'Administration. Le service demande colonie d'altitude alors que l'Administration proposait colonie dans les environs de Lille.

M. BERTRAND - Il y a deux choses: la Commission de l'Instruction Publique souhaiterait recevoir aux abords de Lille un camp et non une colonie et d'autre part obtenir une colonie de vacances.

M. COQUART - La colonie d'altitude elle aussi doit être en 4ème catégorie pour étude.

M. le Maire - SPORTS - Terrain sportif de l'Institut Denis Diderot

M. BERTRAND - Monsieur LUSSIEZ, Adjoint délégué, demande avec instance que ce projet soit classé dans la 1ère catégorie.

M. COQUART - Nous sommes saisis d'un projet de classement, c'est un ordre de priorité, on devrait faire ici l'objection faite à propos de Jean Macé mais il y a ici un problème sérieux, je ne formule donc pas ma réserve. J'aimerais bien cependant qu'on sache où cela nous mènera, je veux dire si l'Etat doit accepter l'étatisation du Collège technique il serait logique qu'il prenne en charge le terrain de sports

M. VAN WOLPUT - Je voudrais qu'on l'appelle autrement que terrain sportif de l'Institut Denis Diderot. Il est extérieur, je souhaiterais le voir utiliser par des Clubs.

M. COQUART - J'accepte volontiers cette manière de voir étant entendu que le terrain serait mis à la disposition des deux collèges selon un horaire à déterminer mais terrain municipal distinct des deux établissements. Cela renforce la nécessité d'inscrire en première urgence mais en indiquant qu'il ne s'agit pas d'un terrain annexé à l'Institut Denis Diderot mais d'un terrain municipal.

M. VAN WOLPUT - J'aimerais qu'on cherche une appellation.

M. le Maire - D'accord il faut chercher une nouvelle appellation.

M. COQUART - Et bien préciser terrain entièrement municipal.

M. GOULARD - Je dois vous signaler que les professeurs de l'Institut Denis Diderot ont des besoins très nombreux et que si l'on acceptait tout ce qu'ils demandent le terrain serait trop petit. Il faudrait donc être limitatif pour que, si nous acceptons l'idée de ce terrain, nous sachions à quoi nous en tenir dès le début.

M. VAN WOLPUT - Je suis partisan que, malgré les avis des professeurs, le terrain reste à la Ville.

M. COQUART - On pourrait l'appeler "terrain de sports du boulevard d'Alsace."

M. BERTRAND - Terrain du Boulevard d'Alsace?

M. COQUART - Cela s'appelle aussi des Défenseurs de Lille mais je ne vois aucune objection à l'appellation de "terrain sportif du boulevard d'Alsace" le mot "sportif" me faisant plaisir.

M. VAN WOLPUT - Je voudrais qu'on s'entienne à l'appellation "terrain sportif municipal" sans dénomination.

M. COQUART - On peut l'appeler boulevard d'Alsace ou des Défenseurs de Lille. Nous avons déjà un établissement de bains boulevard d'Alsace.

M. le Maire - Terrain municipal c'est trop court

M. THIBAUT - Terrain sportif de Moulins-Lille.

M. AUREL - C'est extra-muros.

M. COQUART - Personne ne saura ce dont il s'agit, il faut qu'on sache que c'est le terrain Diderot mais que l'Administration a décidé qu'il serait peut-être jumelé avec l'Institut Diderot mais distinct.

M. VAN WOLPUT - Il est occupé par des jardins ouvriers actuellement.

M. AUREL - J'attends pour les aviser que vous décidiez de l'époque de commencement des travaux.

M. VAN WOLPUT - Il avait été dit qu'il serait bon de les aviser de ne pas planter.

M. AUREL - Ils pourraient cultiver cette année encore, nous n'avons pas été prévenus.

M. le Maire - Pour le moment ne donnons pas de nom et disons, pour nous-mêmes, aménagement du terrain municipal du boulevard d'Alsace, plus tard on donnera un nom et classons en n° I

M. AUREL - Le terrain de Lille Sud-Ouest semble avoir été oublié par la 4ème Division. On peut toujours le créer.

M. VAN WOLPUT - Je demande qu'on abandonne la question et informer la

Commission de ne plus donner suite au terrain de Ste Hélène celui-ci serait réservé en 4ème catégorie.

M. - Est-ce qu'on n'ajouterait pas le terrain de Bargues puisqu'il y a eu évidemment une omission.

M. COQUART - Le mettre en 4ème catégorie puisque la Commission ne l'a pas retenu.

M. E. LEFEBVRE - Elle a précisé "recherche et aménagement de quelques terrains de sports supplémentaires" c'est évidemment vague mais cela pourrait revenir ensuite.

M. le Maire - On n'inscrit pas pour signaler à la commission l'existence de ce terrain puisqu'elle aurait dû y penser quand elle a indiqué cette formule de "recherche de terrains, en premier lieu pour remplacer le Stade Martinet appelé à disparaître". Qu'est-ce que ce Stade?

M. COQUART - Il se trouve à l'entrée de la Cité Hospitalière au rond-point.

M. WALKER - Il disparaît avec le boulevard.

M. AUREL - Ce n'est d'ailleurs pas un stade c'est une prairie sur laquelle on a donné autorisation de jouer.

M. COQUART - Qui était Martinet

M. VAN WOLPUT - Ce sont les habitants du quartier qui ont baptisé ce terrain ainsi.

M. LEFEBVRE - Catégorie 4 il me semble

M. COQUART - Il semble qu'il fallait donner des suggestions plus précises on ne peut guère inscrire cela au plan même en 4ème catégorie.

M. VAN WOLPUT - Je demande qu'on barre cela étant donné que l'inscription figure déjà au budget.

M. E. LEFEBVRE - Pour le stade de l'Hôtel de Ville quelle était la décision de classement ?

M. le Maire - 4ème catégorie avec mention "réservé"

M. le Maire - Stade Henri JOORIS

4ème catégorie c'est encore à l'étude il n'y a rien de décidé

Modernisation et équipement de la salle Roger Salengro ?

M. VAN WOLPUT - Je demande qu'on barre simplement

M. le Maire - Bien

Construction d'une nouvelle piscine

M. VAN WOLPUT - Je peux en parler puisqu'il y a 25 ans que j'ai parlé de ce projet.

M. COQUART - C'est d'accord.

M. VAN WOLPUT - Le Ministre de l'Education Nationale de l'époque m'avait promis 60 % de subvention. Cela n'a pas pu être réalisé. Malgré tout l'intérêt que présente l'installation d'une grande piscine à Lille étant donné que nous n'en avons pas, -il ne faut pas considérer la piscine de la rue d'Armentière comme une piscine et j'ai d'ailleurs toujours été contre les aménagements qu'on y faisait - malgré tout l'intérêt que présente ce projet je propose 3ème ou même 4ème catégorie "réservé". Nous ne pouvons pas donner priorité pour financer ce projet.

M. le Maire - Nous l'inscrivons, cela ne veut pas dire qu'on la fera tout de suite.

M. VAN WOLPUT - Elle doit être entourée de locaux qui la compléteront. Il ne semble pas qu'elle doive être inscrite maintenant.

M. le Maire - On peut inscrire, cela ne veut pas dire de la faire immédiatement.

M. VAN WOLPUT - Je préférerais finir la Haute Deûle et le quai du Wault, sur de bons pieux, ce serait un terrain idéal pour une piscine tout en étant près du centre de la ville. C'est l'endroit qui reste le meilleur.

M. le Maire - Donc construction d'une nouvelle piscine en 3ème catégorie?

M. COQUART - Plutôt 4ème parce qu'il y a une étude nécessaire. Dans la 3ème on met ce qui a déjà une forme précise mais n'est pas particulièrement urgent, en 4ème les projets qui doivent recevoir une configuration plus précise

M. WALKER - Cela doit être plus avancé que cela d'après ce que dit Monsieur VAN WOLPUT. Les projets existent c'est l'emplacement qui manque.

M. AUREL - Un projet avec modification d'emplacement ne vaut plus rien du tout.

M. COQUART - Il n'en reste pas moins vrai que l'on ne peut inscrire dans une catégorie qui concerne des projets plus précis.

M. E. LEFEBVRE - Réservé pour étude définitive du terrain.

M. le Maire - BEAUX-ARTS

1 Construction d'une nouvelle Ecole des Beaux-Arts et Ecole régionale d'Architecture

- 2 - Installation et ouverture du Musée de Folklore et d'Histoire régionale à l'Hospice Comtesse
- 3 - Installation et ouverture du Musée Lapidaire au Palais Rihour
- 4 - Construction d'un nouveau Conservatoire de Musique ou aménagements des locaux actuels.
- 5 - Continuation des aménagements en cours au Palais des Beaux-Arts

Voilà le plan établi par la Commission des Beaux-Arts avec ordre d'urgence. Où inscrivons-nous tout cela.

M. COQUART - Pour l'Ecole des Beaux-Arts je propose 2ème catégorie, projet à mettre au point en ce qui concerne la question de financement à étudier et qui pourrait peut-être passer ensuite en première urgence. La deuxième me semble plus indiquée pour l'instant.

M. GOULARD - Un avant-projet a été fait mais il faudra revenir sur le principe. Il faut commencer par désigner officiellement un architecte

M. le Maire - Pour nous la question qui se pose est de savoir s'il est nécessaire de construire.

M. VAN WOLPUT - Je pense que la proposition de Monsieur COQUART : mettre en 2ème catégorie et passer rapidement en 1ère est très bien.

M. COQUART - Le dernier document que nous possédons sur l'Ecole des Beaux-Arts est une lettre du 29 Novembre 1955 établie par le Directeur général des Arts et Lettres spécifie que le taux maximum de la participation de l'Etat a été fixé à 50 % par arrêté du 20 Novembre 1954.

M. GOULARD - Si l'on voulait c'est presque à classer en 1ère urgence.

M. VAN WOLPUT - Au sujet de ces déclarations de hauts fonctionnaires j'estime qu'on ~~en~~ voit rarement la réalisation de déclarations de ce genre.

M. BERTRAND - Il semble qu'il pourrait inscrire la subvention simplement sur indication de l'importance des bâtiments sans même que le projet soit fourni.

M. VAN WOLPUT - Comment un fonctionnaire pourrait-il inscrire cela.

M. AUREL - Il ne s'engagerait pas, il demanderait l'inscription.

M. BERTRAND - Cela ne nous engagerait qu'autant que nous aurions nous-même engagement pour la subvention d'Etat.

M. COQUART - C'est cela qui me faisait proposer 2ème catégorie. Si nous avons accord, nous passons en première sinon nous maintenons en 2ème urgence. Donc 2ème avec mention que si nous avons accord satisfaisant cela pourrait passer en 1ère urgence.

J'ajoute que l'Ecole d'Architecture étant une école régionale on pourrait demander aussi une aide. Est-ce que le Président du Conseil Général reconnaît que c'est concevable?

M. le Maire - C'est une réalisation qui serait probablement envisagée avec une certaine bienveillance par le Conseil Général.

M. COQUART - Il s'agit d'une Ecole régionale, l'Ecole des Beaux-Arts est municipale malheureusement. La subvention ne serait donc sollicitée que pour l'Ecole d'Architecture, pour l'Ecole des Beaux-Arts ce serait à notre charge.

M. le Maire - On pourrait aussi faire valoir que ce n'est pas notre faute si nous sommes la capitale des Flandres.

M. COQUART - Demander une subvention du département et dire après que cela pourrait passer en première urgence.

M. le Maire - Mais l'Etat fixera sa subvention sur le montant du projet en considérant que la ville va supporter la différence; quand il apprendra que le département a participé il n'est pas impossible qu'il réduise le montant de sa subvention. On peut néanmoins toujours tenter l'opération en disant, au moment où l'on prend contact avec ces Messieurs que c'est lourd pour la Ville et que ce n'est qu'à la condition que le département prenne une part que la Ville accepterait.

En conclusion colonne 2

Musée de Folklore et d'Histoire régionale : 4ème catégorie

Musée Lapidaire, Palais Rihour -

M. VAN WOLPUT - Cela ne fait-il pas partie du Musée d'Histoire Naturelle ?

M. WALKER - Il existe actuellement dans la vieille Bourse.

M. COQUART - Il serait à réaliser dans le Palais Rihour.

4ème catégorie

M. le Maire -

Conservatoire -

M. COQUART - Il y a une idée ancienne qui doit avoir l'agrément de l'Administration actuelle comme des précédentes : cela devrait être national, c'est une succursale du Conservatoire de Paris à la charge de la Ville. La subvention de l'Etat est extrêmement limitée, la Ville paie les professeurs. En 1945-1946 la Ville a émis un vœu de voir réaliser la nationalisation. Cette position est légitime. Il vaudrait mieux ne pas retenir dans le plan la construction d'un nouveau Conservatoire mais s'en tenir à approuver un projet d'aménagement normal de l'Ecole actuelle, mettre par exemple :

modernisation des locaux. Il y a sans doute des tranches et le Service d'Architecture pourrait peut-être proposer un ordre d'urgence.

M. VAN WOLPUT - J'aimerais mieux aménagement que modernisation dans le cadre de l'observation de M. COQUART.

M. BERTRAND - En tout cas on élimine la nouvelle construction.

M. COQUART - Pour l'Ecole des Beaux-Arts et l'Ecole d'Architecture c'est nécessaire mais pour le Conservatoire, bien que vétuste, on ne peut prévoir son remplacement en même temps; toutefois il a besoin d'être retapé.

M. VAN WOLPUT - Qui a construit le Conservatoire?

M. COQUART - C'est la Ville. A l'origine cela devait être une Ecole municipale de musique, c'est devenu par la suite une succursale du Conservatoire national. Ses professeurs, que la Ville rétribue, sont recrutés par l'Etat. Il y a 25 millions de dépenses pour le Conservatoire, ces gens là sont municipaux. C'est un Etablissement régional il serait juste que ce soit une succursale du Conservatoire de Paris.

M. E. LEFEBVRE - La Ville préside les jurys de concours " parce qu'elle paie".

M. VAN WOLPUT - N'y a-t-il pas contestation avec Valenciennes et Douai?

M. COQUART - Il y a Valenciennes, Douai, Roubaix. Ils sont tous dans le même cas.

M. le Maire - Aménagement des locaux du conservatoire 4ème catégorie ?

M. COQUART - Si nous décidons que la dépense est justifiée, du moment qu'il ne s'agit pas de retenir des constructions neuves, on peut mettre en 2ème ou 3ème catégorie.

M. le Maire - Alors 3ème catégorie

2 ?

Continuation des aménagements en cours au Palais des Beaux-Arts

A écarter, travaux en cours, pas à mettre au plan

Musée d'Histoire Naturelle - Travaux de peinture

pas à mettre au plan.

Musée des Canonnières - Recherche d'un accord entre la Ville et le Corps des Canonnières Sédentaires.

M. COQUART - C'est plutôt une recherche pour le service que pour la Commission du Plan.

M. le Maire - Combien de temps cela va-t-il durer encore ?

M. THIBAUT - Il y a quelques drapeaux et quelques uniformes.

M. E. LEFEBVRE - Il y a de la place au Palais des Beaux-Arts.

M. le Maire - Voilà une solution : un petit coin retiré au Palais des Beaux-Arts.

M. COQUART - Il fallait obtenir du Corps des Canonnières que la collection soit transférée au Musée. Il faudrait savoir qui est chargé de rechercher un accord. Je crois que la 4ème Division veut dire : tâchez de solutionner la question. Il semble que le Secrétariat général devrait vous renseigner sur le point de savoir qui doit procéder à ces discussions et à cette recherche d'accord, qui a déjà discuté et qui possède des dossiers.

M. le Maire - En quoi cela consiste-t-il exactement ? A perpétuer un souvenir ?

M. COQUART - Monsieur THIBAUT est plus renseigné.

M. THIBAUT - J'ai eu occasion de voir une demande de subvention. La Commission des Finances en a discuté et à ce moment là il est apparu que les Canonnières sédentaires avaient une situation difficile ne permettant pas d'entretenir les Bâtiments et auraient voulu que la Ville prenne en charge cet entretien.

M. le Maire - Mais qui en fait partie ? Il existe encore des Canonnières ? Est-ce qu'on peut attacher une importance à cela ?

M. COQUART - Ces Canonnières de 1914 sont intégrés dans un Corps existant actuellement.

M. WALKER - Le terrain appartient à qui ?

M. COQUART - Il doit y avoir une dotation faite à des Canonnières. Les renseignements que possède Monsieur THIBAUT sont incomplets.

M. THIBAUT - Si je peux ajouter quelque chose : nous leur versons 50.000 frs par an.

M. VAN WOLPUT - Vous n'aviez pas trouvé, il y a deux ou trois ans, que c'était une dotation de Napoléon ?

M. THIBAUT - Non je n'ai rien vu à ce sujet.

M. COQUART - C'est à inscrire en 4ème catégorie pour qu'il y ait étude du problème non pour réaliser quelque chose mais pour étudier aussi.

Il faudrait reprendre aussi bien l'historique que la fondation, la consistance du Musée, le transfert des collections et l'accord avec le Corps des Canonniers.

M. le Maire -

Musée Commercial et Colonial - Dégagement de la Façade.

C'est un travail que la Commission des Bâtiments a inscrit. Annuler

=====
M. le Maire -

5ème Division

Hygiène urbaine - Aménagement de voies privées.

M. WALKER - Je constate qu'il n'est pas porté dans ce document le ruisseau à ciel ouvert rue des Célestines, foyer de rats, de moustiques, etc.

M. AUREL - Cela ne dépend pas de la 5ème Division - Il faudra que les locataires veuillent bien se brancher aux égouts déjà construits.

M. VAN WOLPUT - A ce sujet je voudrais rappeler à Monsieur AUREL la discussion que nous avons eue pour une loi prise pour Toulouse...

M. AUREL - C'est dans le cadre de l'assainissement régional.

M. VAN WOLPUT - Je voudrais bien voir la réalisation.

M. AUREL - La 5ème Division devait étudier la question et faire une proposition.

M. VAN WOLPUT - Nous devrions prendre une décision et imposer aux riverains de participer aux travaux. Il y a une loi faite pour Toulouse, Orléans, etc. Mais cela se tient à la question posée par Monsieur WALKER pour la rue des Célestines.

M. le Maire - Donc pour aménagement des voies privées intégrées dans le réseau municipal, achèvement du programme, 5ème tranche; à quelle catégorie?

M. COQUART - En première puisque la proposition est ferme.

Il est question aussi de mise en état de voies pas susceptibles de classement. Là il n'est pas question de mettre en première, mais on fera le nécessaire dans les voies non intégrées, on fera ce qu'on pourra mais sans engagement formel, étant donné que la liste comporte une cinquantaine de voies privées pas susceptibles d'être intégrées.

M. E. LEFEBVRE - Celles là seraient classées en 4ème catégorie.

M. le Maire - Soit puisque cette dernière question n'est pas au point

CASERNES DE POMPIERS -

M. COQUART - Il y a un projet de nouvelle caserne. L'emplacement éventuel est-il déterminé de façon définitive?

M. AUREL - Il figure au plan mais il se promène. A l'heure actuelle l'emplacement prévu se situe chez Labis, or cet emplacement ne convient pas au Commandant Charron.

M. COQUART - Il semble qu'il a déclaré que Monsieur LEVEAU lui avait promis un emplacement plus propice.

M. WALKER - En effet, il m'a parlé d'un autre emplacement.

M. GOULARD - Il n'y a rien de définitif, nous n'avons pas de projet.

M. AUREL - Il y a un projet à l'emplacement des Chèques Postaux.

M. BERTRAND - Lorsqu'il y aura un projet de construction de Caserne de pompiers j'espère qu'on acceptera que le Conseil Municipal prenne position. M. le Commandant Charron est un homme charmant mais qui s'occupe de questions qui ne le concernent pas.

M. WALKER - Il veut une caserne avec logements.

M. BERTRAND - Oui il veut une caserne avec logements et un terrain de sport.

M. COQUART - C'est sérieux puisque l'Adjoint a admis les vues du Commandant Charron donc il faut tout reprendre.

M. WALKER - Il faut demander ce qu'il leur faut exactement et rechercher ensuite le terrain.

M. COQUART - Sait-on exactement la subvention escomptée en cas de construction d'une nouvelle caserne?

M. GOULARD - A l'époque on avait parlé de 30 à 35 %

M. COQUART - Comment est déterminé le plan d'équipement? L'inscription au plan d'équipement est nécessaire pour avoir des subventions pour n'importe quoi. J'aimerais être fixé sur cette procédure, sur les dispositions réglementaires. Voulez-vous noter Monsieur GOULARD de nous fournir ces renseignements. Il doit y avoir des rouages qui pourraient nous servir éventuellement pour les terrains sportifs ou autres. Il y a des projets pour lesquels on n'a pas parlé du plan d'équipement. Le Ministre, par exemple, pour l'Ecole des Beaux-Arts, ne se réfère pas au plan d'équipement national.

On reconnaît aisément que le projet n'est pas au point: il y a un terrain proposé qui n'a pas l'agrément du Commandant des Sapeurs-Pompiers, notre Collègue DEFAUX partage les vues du Commandant, il a ~~regu~~ jeté son

dévoûtu sur un terrain qui n'a pas reçu de détermination. C'est un projet que nous n'avons pas de raison d'écarter mais à inscrire en 4ème catégorie

M. BERTRAND - Il faut alors décider ce que nous voulons faire dans les Casernes existantes.

M. COQUART - Il semble que dans les Casernes existantes il faut faire des travaux.

M. VAN WOLPUT - Et ils sont importants.

M. le Maire - Mais les dépenses à engager dans les constructions existantes ne sont-elles pas trop importantes par rapport à la construction neuve?

M. BERTRAND - Il n'y a presque rien de prévu en ce qui concerne Malus et c'est là qu'il y a les plus grands besoins.

M. COQUART - Si on libérait Malus on pourrait construire une Maternité.

M. VAN WOLPUT - Je pense qu'il ne faudrait pas inscrire en 4ème catégorie, à mon avis ce projet est trop important mais il faudrait affecter le terrain et commencer le projet. Je propose de classer en 3 sinon en 2, c'est urgent.

M. le Maire - Quel est le régime au point de vue de l'aide à obtenir.

M. GOULARD - Nous proposons de faire inscrire au plan d'équipement national et pouvons espérer une subvention de 30 %

M. BERTRAND - Et les primes à la construction si nous construisons des logements

M. le Maire - Le service départemental d'incendie n'a rien à voir ? Il faudrait s'informer.

M. WALKER - Il faudrait réviser le projet parce que autrement nous allons faire des dépenses exagérées.

M. COQUART - 3ème catégorie mais fixons notre ligne de conduite.

M. le Maire - 3ème catégorie

M. VAN WOLPUT - Si nous disions vous aurez cela et c'est tout?

M. BERTRAND - Il est ambitieux il voudrait le logement de tous les sapeurs et la possibilité de recevoir tous les sapeurs du département pour leur donner des cours, ce serait peut-être un moyen d'obtenir une subvention du département.

M. VAN WOLPUT - Il a aussi le désir-et cela je ne suis pas contre - d'être la cheville ouvrière de tous les moniteurs d'éducation physique.

M. THIBAUT - Un autre aspect du problème évoqué par Monsieur CHARRON concerne l'effectif: il y a un effectif Malus et un effectif Bouvines

avec chefs affectés à chaque caserne. On arriverait à une économie en ne faisant qu'une seule Caserne.

M. COQUART - Cela est douteux. On nous a fait accepter un élargissement des cadres que j'ai trouvé bien large. C'est une raison qui ne tient pas.

M. le Maire - 2ème catégorie

M. E. LEFEBVRE - Et renvoyé aux Bâtiments pour examen et projet.

M. COQUART - Il me semble illogique de mettre ensemble l'Ecole des Beaux-Arts, terrain prévu, projet cohérent et admis et le projet de Caserne des Sapeurs-Pompiers, ces deux projets ne sont pas au même stade.

M. le Maire - On n'est pas au même stade de préparation des projets mais plus sûr de l'aide d'une subvention pour le 2ème projet.

M. COQUART - Ce n'est pas sûr à mon avis on est plus avancé pour l'Ecole des Beaux-Arts puisque le Président du Conseil général va intervenir.

M. le Maire - On reverra cela plus tard.

M. E. LEFEBVRE - Donc on ne fait que les petits travaux d'entretien ?

M. BERTRAND - Pour permettre aux gens de vivre normalement simplement.

M. le Maire - D'accord.

ABATTOIRS

M. le Maire - Au moment de faire l'emprunt pour la construction on peut demander 3 % au Crédit agricole?

M. BERTRAND - Oui d'accord.

M. M. DELAUNOY avait préparé un projet pour se rendre compte où on allait dans cette affaire et notre Collègue COQUART avait indiqué qu'il valait peut-être mieux désigner un architecte. Il serait peut-être intéressant que le plan des travaux normaux soit fait par les services de la Mairie?

M. COQUART - C'est d'accord. Pour l'école des Beaux-Arts il était délicat de prendre comme Architecte le Directeur de l'Ecole, directement intéressé, la Ville étant désarmée s'il y avait accord entre le Directeur et les Beaux-Arts pour voir grand et nous entraîner le plus loin possible. On connaît le dynamisme de Monsieur POULAIN qui, comme le Commandant CHARRON se recommande à tous les Adjoints pour dicter leurs désirs mais il semble qu'ils sauront s'en tenir quand même à quelque chose de raisonnable.

M. BERTRAND - Je pense qu'il faut mettre le tout en première urgence pour ce poste, cela ne va pas nous coûter tellement.

M. THIBAUT - Je me demande d'ailleurs pourquoi il y a deux affaires : abattoir des porcs et modernisation des abattoirs?

M. BERTRAND - C'est parce que le travail est commencé. Qu'on reprenne le tout en une seule fois.

M. THIBAUT - Il y a un commencement d'exécution ?

M. VAN WOLPUT - J'ai fait deux remarques à la Commission des Bâtiments la première est qu'il n'y a aucune disposition prise pour parquer les voitures des personnes qui viennent aux Abattoirs; la seconde faire un bâtiment pour les viandes foraines au lieu de les mettre rue Solférino;

M. le Maire - Cette idée émise en ce qui concerne les Halles ne modifiera-t-elle pas le projet?

M. VAN WOLPUT - J'ai demandé que la Commission incorpore les deux projets.

M. GOULARD - Nous avons interrompu naturellement l'étude de l'avant-projet

M. VAN WOLPUT - On pourrait la reprendre et j'ai demandé alors que le parking soit prévu très important pour ce quartier pour ne pas recommencer l'opération de la rue Solférino, et prévoir un bâtiment pour les viandes foraines.

M. COQUART - Ce qui est important pour les Abattoirs c'est la question financement. Pour les autres travaux nous pouvons escompter des subventions substantielles même 30 % ici il est prévu une dépense de 200 millions primitivement et actuellement 350 millions, la subvention serait absolument infime, la surtaxe jouera et sera une compensation mais compensation limitée.

M. BERTRAND - Si nous obtenons le prêt agricole, prêt réduit, cette augmentation de la taxe ne compensera pas l'emprunt mais l'amenuisera sûrement.

M. COQUART - Du côté agricole ce serait un prêt substantiel ?

M. BERTRAND - Prêt à long terme et à intérêt modéré.

M. COQUART - Cela peut être d'un volume important?

M. le Maire - Je ne connais pas les conditions du Crédit Agricole pour participer à ces emprunts. Peut-être est-ce la totalité ? C'est à savoir.

M. COQUART - Je ne suis pas hostile mais il me semble qu'il y ait un problème plus délicat que pour les autres. Un projet de 350 millions mériterait d'être regardé de près pour le nombre de tranches et le mode de financement. Messieurs GOULARD et THIBAUT devraient se mettre d'accord pour étudier la question.

M. le Maire - Ière catégorie

Nouvelles halles -

- *Confidentiel* -

M. VAN WOLPUT - J'ai été assez surpris à la lecture de ce paragraphe, étant donné que j'avais, déférent pour sa délégation, donné lecture à Monsieur CAMELOT du rapport que je vous ai envoyé en lui demandant de le considérer comme confidentiel pour les raisons qu'il expose et qui sont reproduites dans le rapport. Je ne vois donc pas pourquoi il fait ces réserves.

ML COQUART - Il a trouvé que l'idée était excellente et l'a faite sienne.

M. VAN WOLPUT - Il dit que la question doit être étudiée par les services intéressés. Je vais vous expliquer l'affaire: la circulation rue Solférino est impossible, tout le quartier est bloqué de 10 heures du soir à 10 heures du matin; j'ai un rapport de police du début de Novembre qui déclare être impuissant pour améliorer cette situation. L'idée de l'améliorer m'est venue et après avoir questionné adroitement pour ne pas donner l'éveil, quoiqu'en dise Monsieur CAMELOT, j'en suis venu à cette idée de déplacer le carreau des Halles et non pas les viandes foraines. Le terre plein deviendrait disponible pour parquer les voitures. Continuant l'étude j'ai pris des renseignements et abouti à un rapport que je ne lis pas parce qu'il est prématuré et qui propose d'installer le carreau des Halles au Boulevard Jean-Baptiste Lebas, centre de Lille et voisin de la gare Saint-Sauveur. On l'implanterait sur le terre-plein central, au milieu du boulevard, la charpente serait très légère et posée à cheval sur le boulevard des Ecoles. Nous pourrions faire le carreau des Halles à cet emplacement et la circulation pourrait reprendre ensuite dans l'allée centrale. Rien n'est bouché, tout peut circuler sans être gêné. J'ai fait une perspective de l'implantation sur ce boulevard, la charpente économique est conforme au hangar de l'exposition internationale en 96. Il n'est pas exclu de faire toute autre chose mais j'ai voulu proposer d'abriter les maraichers qui viennent s'approvisionner. Il est évident, le rapport de police l'indique, qu'il n'est pas possible d'envisager d'augmenter les possibilités des Halles par suite de l'exiguité de cet emplacement, c'est une perte de recettes pour la Ville, c'est peut-être, de tous les projets, le seul qui rapportera. Dans ces conditions si nous voyons un peu plus grand que ce que j'ai vu nous pourrions là, au contraire, faire un marché régional d'approvisionnement. Les rapports de police indiquent que ce marché monte toujours en 1952 10.000 tonnes de ventes, en 1955 12.000. Les maraichers hésitent de venir maintenant à Lille parce qu'ils ne trouvent pas d'emplacement. Je crois que le rapport est substantiel, il y a 6000 m2 environ pour 240 maraichers, 196 grossistes et soit 457 marchands. Si nous décidons de transférer le carreau des Halles où je le demande, une partie des grossistes va rester où elle est cela ne gêne pas, les communications entre le boulevard J.B. Lebas et les Halles actuelles étant assez rapides.

La grosse question est que tout le commerce qui gravite et vit des Halles va donner lieu à une levée de boucliers. Je dis que ce sont des intérêts commerciaux et que l'intérêt général doit emporter cette affaire; pour donner de l'extension à ce marché des Halles nous ne pouvons pas espérer le laisser là.

DR - JO IANNO T - BEST PA

C'est pourquoi j'envisage de prévoir l'extension des viandes foraines pour que cette place devienne libre. Je pense que cela devrait s'inscrire au plan.

M. COQUART - Concernant ces intérêts privés est-ce que les commerçants en question sont susceptibles de faire valoir des droits et de faire valoir valablement une indemnisation.

M. VAN WOLPUT - Non certainement pas

M. COQUART - Les commerçants ne sont pas en position de réclamer une indemnisation. Si je comprends bien l'emplacement se situerait en face de la rue Gosselet, en face du Collège Jean Macé?

M. VAN WOLPUT - Dans le rapport présenté justement j'indique bien que, sur^{ce} chemin qui est national, aucun commerçant ne serait intéressé.

M. COQUART - Si c'est national je ne pense pas qu'on puisse bloquer jusque 10 heures. Pourquoi n'avoir pas retenu le terre-plein face à la gare St Sauveur en laissant le terre-plein central libre face à l'Ecole Jean Macé. D'une façon plus homogène le collège ne serait pas gêné, la voie ne serait pas bloquée et, au lieu de cette construction à cheval, il y aurait un terre-plein qui resterait libre et l'autre serait utilisé.

M. le Maire - Sur toute la longueur

M. COQUART - Oui en longueur plutôt qu'en largeur.

M. VAN WOLPUT - Ma proposition est vicieuse parce que, en réalité, ~~mais~~ je suis persuadé que si nous décidons de la réaliser de la façon dont je l'ai présentée, nous n'en resterons pas là. Après nous prendrions les deux autres. Nous verrons les conséquences d'avoir groupé ces marchands et on nous demanderait ensuite la couverture. Si nous prenons le terre-plein en long nous n'arrangeons pas du tout à proximité de l'Ecole Jean-Macé : ils vont prendre le terre-plein en face comme parking.

M. COQUART - On peut garder le parking en face du Collège Jean Macé mais je vois mal la situation des classes de 8 à 10 heures. Je m'informe parce que c'est la première fois que j'en entends parler

M. WALKER - Je vois l'idée qui a voulu le choix de cet emplacement à cause de la proximité de la gare, c'est le seul emplacement vraiment dégagé. Si l'on pouvait localiser le marché sur la droite en venant de la rue de Paris. J'avais pensé qu'on aurait pu le mettre en dehors de la ville entre le pont supérieur et la S.N.C.F.

M. VAN WOLPUT - J'ai cherché un peu partout et tenté de me mettre à la place des gens qui allaient se voir arrachés d'un milieu habituel. Les possibilités seront plus gênantes étant donné la proximité du boulevard périphérique. Si nous ne prenons pas de décision valable pour le boulevard Jean Baptiste Lebas il faudra quand même songer à quelque chose parce que la circulation est infernale: j'ai fait faire des pointages de voitures des approvisionneurs, 580 voitures sont parkées jusqu'à la rue Nationale et

les rues adjacentes. Les riverains qui ne sont pas intéressés par les Halles réclament souvent: un docteur appelé d'urgence ne pouvait sortir sa voiture en raison de camions laissés devant sa porte. C'est pourquoi je déclare que si l'idée n'était pas retenue ou classée trop loin cela serait désastreux.

M. le Maire - Cette question ne peut venir au plan qu'après examen au Conseil d'Administration. Je ne sais pas si je l'y ferai venir pour les raisons que vous m'avez indiquées mais ici je ne peux l'inscrire.

M. VAN WOLPUT - Comment faire pour la présenter?

M. le Maire - Nous en parlerons

M. WALKER - Un mot encore, le commerce qui s'est développé autour des halles, maisons de gros qui ont leurs dépôts, sera implanté tôt ou tard là où vous mettrez le Carreau des Halles, des dépôts de fruits ou de légumes achèteront des maisons et je rejoins l'avis de Monsieur COQUART nous avons une école, cela change totalement le quartier. Ce n'est pas une opposition.

M. VAN WOLPUT - Je m'attendais plutôt à une opposition plus importante.

M. COQUART - On reconnaît volontiers l'intérêt qu'il y a à chercher une solution mais elle soulève un tas de problèmes. Il faut une étude, cela ne veut pas dire qu'on la trouve impossible.

M. le Maire - Je crois que si nous étions désireux de le faire nous ne saurions terminer aujourd'hui, il est préférable de lever la séance. Je ne suis pas en mesure de vous dire aujourd'hui quelle date je peux fixer pour la suite de cette séance. Je crois, en conclusion, que c'est un travail intéressant. On voit des problèmes qu'on ne peut pas voir autrement.

1

COMITE DU PLAN



Procès-verbal de la réunion du 29 Novembre 1955

Le 29 Novembre à 10 heures, le Comité du Plan s'est réuni pour la première fois sous la présidence de Monsieur Augustin Laurent, Maire de Lille.

Etaient présents :

- M. COQUART, Adjoint délégué aux Finances
 - M. VAN WOLPUT, Adjoint délégué à la Voie Publique et aux Services Publics
 - M. BERTRAND, Adjoint délégué aux Bâtiments et Travaux Municipaux
 - M. AUREL, Ingénieur en Chef, Directeur des Services techniques
 - M. GOULARD, Ingénieur en Chef, Directeur des Services d'Architecture,
 - M. THIBAUT, Chef de la 3ème Division
 - M. LEFEBVRE, Secrétaire général adjoint,
- membres du Comité

Etait excusé :

- M. WALKER, Adjoint délégué à l'Urbanisme,

Assistaient également à la séance :

- M. GRANGEON, Secrétaire général de la Mairie
- M. HAUTCOEUR, Chef de la 1ère Division
- M. MESTDAGH, Chef de la 2ème Division
- M. LALLAU, Chef de la 4ème Division
- M. RICHOUX, Chef de la 5ème Division
- Mlle GAREMIN, Directrice du Contentieux,
- M. MAEGHT, Ingénieur Principal au Service de la Voie Publique
- M. MARQUIS, Directeur des Promenades et Jardins,
- M. COURTHEOUX Ingénieur, Chef des Services Publics,
- M. LEMOINE, Ingénieur, chef du Service d'Entretien des Bâtiments Cx
- M. POULAIN, Directeur des Abattoirs
- M. CHARRON, Commandant le Bataillon des Sapeurs-Pompiers
- Mlle LEFEBVRE Directeur de l'Urbanisme
- M. DELGERY, Chef du Service de l'Habitat
- Mlle INGLEBERT, Chef de Cabinet de Monsieur le Maire,

M. le Maire - Je déclare la séance ouverte.

Vous connaissez l'objet de cette réunion: elle a pour but d'essayer et j'espère de parvenir à faire prendre le départ à ce que nous avons appelé le Comité du Plan. On m'a fait observer, à propos de la dénomination elle-même, qu'il pourrait y avoir confusion avec le plan d'aménagement de la Ville, le plan d'urbanisme etc. Je ne crois pas qu'il faille s'y arrêter, les difficultés qui peuvent surgir de cette prétendue confusion paraissant d'ordre mineur; je pense qu'il faut nous en tenir à cette dénomination qui tend à donner à l'Administration municipale son programme d'action.

Qu'est-ce que le plan dans notre esprit et dans celui du Conseil

.....

d'Administration qui en a admis l'idée et décidé d'y donner corps. Il s'agit d'établir un inventaire ou un résumé - peu importe le terme - de tous les besoins de la Ville, dans tous les domaines qui ressortissent des attributions du Conseil Municipal de sorte qu'il ne peut y avoir un seul service qui dise ne pas être intéressé par la question. Donc, Messieurs, pour les services que vous dirigez, il convient de verser au dossier tous les projets que vous possédez déjà et qui sont en cours ou qui doivent, dans un délai plus ou moins long, être mis à l'étude en fonction de décisions qui ont pu déjà être prises; mais je dis qu'il convient aussi de ne pas s'en tenir uniquement à ce que l'on sait, à ce que l'on connaît, à ce que l'on a déjà examiné mais essayer de voir au delà de notre temps actuel, de faire preuve d'initiative, d'organisation, de rechercher les besoins futurs dans tel ou tel service, dans telle ou telle direction.

Quand tous les besoins seront connus et rassemblés, quand les projets, même s'ils sont sommairement envisagés et étudiés, auront été évalués et chiffrés, l'inventaire fera place au plan dans notre esprit parce qu'à ce moment là nous établirons un ordre de priorité pour la réalisation du plan. Il est bien évident qu'en face des besoins nous aurons à faire le bilan de nos ressources actuelles et de celles qui pourront être créées.

A partir de maintenant on sait de quoi il s'agit dans notre esprit et selon la décision du Conseil d'Administration. Voyons comment les choses peuvent actuellement se dérouler : Monsieur Émile Lefebvre, Secrétaire général adjoint, a été désigné pour être Commissaire général au Plan et peut-être lui-même voudra-t-il nous faire savoir dans quelques secondes comment il envisage la question, s'il pense que ce que je vais indiquer correspond aux possibilités de faire fonctionner la Commission.

Je crois pouvoir dire qu'en se référant à ce qui a été fait sur le plan départemental on devrait aboutir à une organisation dont les grandes lignes peuvent se résumer ainsi: le Comité du Plan se diviserait en quelques sous-sections et chacune d'elles correspondrait à une ou plusieurs commissions municipales existantes et serait présidée par l'Adjoint du ou des services correspondants car il est bien entendu qu'il y a, dans cette idée du plan, une collaboration effective dans le travail de préparation entre les services et les adjoints; l'administration municipale y est totalement adjointe, intégrée dans le travail. C'est donc au sein de ces sous-commissions avec, bien entendu, les indications données par les services, que l'on ferait l'inventaire des besoins qui constitue la première opération essentielle.

Les sous-commissions seraient ensuite convoquées à la réunion ou aux réunions plénières du Comité du Plan, au cours desquelles les dites sous-commissions apporteraient les explications nécessaires, les commentaires nécessaires sur les travaux qui ont été les leurs et sur les propositions qui sont sensé avoir été déjà envoyées au Commissaire au Plan. C'est donc le Comité du Plan, en séance plénière, qui fait le total des évaluations et besoins, qui envisage les tranches annuelles de travaux à entreprendre et qui donne des indications pour déterminer le mode de financement à établir et c'est le dit Comité qui établit l'ordre de priorité. Est-il besoin de dire que le résultat de ce travail constitue des propositions que le Conseil d'Administration et le Conseil Municipal seront appelés à ratifier

.....

.....

J'ai donné, il me semble, très rapidement, sommairement et, je crois, assez clairement l'idée de ce que nous voulons faire avec ce Comité du Plan et ceux que la question intéresse vous diront que le Plan que le département a établi s'est avéré un instrument extrêmement intéressant entre les mains du Conseil général. En vous disant comment j'ai été amené à faire une proposition au Conseil général, j'ajouterai un élément supplémentaire en faveur de ce que nous voulons faire: Un jour, à la Commission des Finances du Conseil général, j'ai fait la réflexion suivante: depuis des années, nous votons, chaque année, des crédits importants, qui se chiffrent par millions, sur la foi des rapports qui nous sont présentés par Messieurs les Chefs de service et personnellement - et je crois n'être pas le seul à avoir fait cette remarque - nous avons l'impression de voter des crédits pour la réalisation de projets à la diligence de tel ou tel chef de service; selon que le rapport est bien établi, selon que le dynamisme a présidé à la rédaction de ce rapport et aux idées qui ont été mises en avant on vote ce crédit mais qui me dit, à moi président du Conseil général, que ce que je vote ou ce que j'ai voté l'année dernière est vraiment l'urgent parmi tous les autres plans; on n'a pas de plan d'ensemble, pas de coordination, c'est laissé à l'initiative des chefs de service; on doit se féliciter du dynamisme de certains grands chefs de service de notre Conseil général mais, encore une fois, nous n'avons pas de contrôle, nous travaillons au fur et à mesure de la présentation des rapports.

Il n'y a pas analogie rigoureuse entre ce qui se fait sur le plan départemental et sur le plan municipal mais il semble que nous pouvons nous aussi faire quelque chose qui s'avérera extrêmement utile dans l'avenir.

Il est bien entendu que le travail des sous-commissions dans lesquelles entrent les services selon leurs attributions ne devra pas aller au Comité du Plan sans qu'au préalable on ait recherché les chevauchements, les imbrications et sans qu'on ait tenté la synchronisation. Ex: Sans l'être encore officiellement, nous avons que nous seront prochainement saisis d'une chose extrêmement importante: il y a des subventions importantes de l'Intérieur, du M.R.L. à cause du coefficient de destructions de la Ville de Lille; (subventions du département parce que le projet intéressera un certain nombre de communes de la région). Il est évident qu'un projet de cette nature nous oblige à savoir quelles répercussions il peut avoir sur la voirie: s'il s'agit de construction d'aqueducs ne pas les faire dans une voirie qui pourrait être modifiée d'une manière ou d'une autre, la liaison doit être faite entre le plan d'assainissement de la ville et le plan du département; puisque le département a inscrit ce projet d'assainissement dans son plan il est intéressant de savoir ce que le département prévoit comme participation à ce projet d'assainissement de manière à ce que nous sachions aussi ce que nous pouvons faire en comptant sur l'aide du département et des Ministères.

Cet exemple n'est peut-être pas le seul susceptible de convaincre l'assemblée ~~xxxxx~~ de la nécessité d'établir les contacts nécessaires afin d'obtenir la synchronisation des projets qui pourraient être inscrits au plan

....

Je n'ai pas le sentiment que nous sommes en train de faire une innovation sensationnelle, je sais que dans le passé on a essayé de faire quelque chose d'approchant, j'ai sous les yeux une brochure qui contient l'énumération de grands travaux envisagés en 1931. Je suis convaincu qu'on peut même y trouver des éléments intéressants pour ce que nous voulons faire; certaines choses ont été réalisées, d'autres ont été amorcées, d'autres ne l'ont pas été du tout, c'est une sorte de plan qu'on avait établi à ce moment là. Si même il ne s'agissait que de reprendre ce qui a été envisagé en 1931 j'ai l'impression que nous ferions du travail utile et il est bien certain que ceci va nous amener à resserrer encore la liaison entre nous; c'est un souhait que j'émetts au nom de l'Administration et en mon nom personnel que chacune des personnalités intéressées à la vitalité de ce plan y apportera le dévouement que l'on constate habituellement chez nos chefs de service et dans un climat de compréhension et de confiance mutuelles. Je pense que nous aurons peut-être fait quelque chose de très profitable aux intérêts de la Ville.

Je suis prêt à entendre d'abord Monsieur le Secrétaire général adjoint qui a été désigné pour être Commissaire et ensuite toutes les suggestions, propositions et critiques nécessaires si elles sont constructives et dans le sens du but que nous poursuivons.

M. COQUART - Je veux émettre le voeu que la Commission du Plan ne constitue pas un organisme trop lourd, avec un programme de travail trop chargé. Je souhaiterais que ce ne soit pas seulement un organisme qui s'ajoute aux autres. Nous avons à en fixer les directives: est-ce que nous voulons que la Commission du Plan établisse un programme schématique ou ~~soit~~ ^{soit} nous que ce soit un organe de travail qui approfondisse les projets. Je suis adjoint aux Finances et, en cette qualité, j'ai une forte préférence pour la première conception. Il y a un arrêté du 1er Jauillet 1955 qui prévoit la composition de la Commission du Plan. Comme nous n'avons pas eu l'occasion, au sein de l'administration, de procéder à un échange de vues sur la méthode de travail de cette commission, j'en étais resté à l'arrêté et je pensais que la réunion d'aujourd'hui était une réunion préparatoire où, tout naturellement, les principaux chefs de service en dehors des membres de la Commission étaient présents pour voir ensemble l'importance de cette Commission et reconnaître la nécessité de faire diligence pour lui donner les éléments, les matériaux permettant d'établir un plan. L'analogie avec le Conseil général est instructive et intéressante mais, en tant qu'adjoint aux Finances, Monsieur le Maire, je souligne que nous sommes déjà à la fin de Novembre, en préparation du Budget 1956 et si nous voulons que la Commission du Plan se livre à des travaux fructueux il convient de connaître rapidement le point de vue financier si nous devons financer par exemple par emprunt certains travaux municipaux, quel est leur ordre de priorité. J'ai connaissance de projets de construction d'une nouvelle école des Beaux-Arts, de Bibliothèque, d'Abattoirs, d'une nouvelle Caserne de Pompiers, donc un certain nombre de travaux fort intéressants et parmi ceux-ci certains seront considérés comme plus urgents, on se tourne alors vers les Finances et on demande la possibilité de financement par emprunt. Les possibilités fi-

....

nancières pour le prochain exercice sont assombries, peu optimistes vous le savez et il y aura nécessité de financer par emprunt certains travaux mais ceci constitue une lourde charge pour le contribuable, nous ne pouvons donc pas considérer qu'il s'agit d'une espèce d'accordéon qu'on peut étirer à volonté. Si nous avons un organisme complexe, aux rouages nombreux, qui doit fonctionner en plusieurs fois avec des sous-commissions dont les travaux dureront, puis des assemblées plénières analogues à celle-ci et non pas restreintes comme celle prévue par l'arrêté du 1er Juillet dont je parlais, nous aboutirons à un travail plus complet, plus substantiel, plus valable pour les années à venir mais, du point de vue pratique nous n'arriverons pas à une conclusion en temps utile pour la préparation du budget. Le point de vue de l'Adjoint aux Finances est que plus la méthode sera simple, plus les délais impartis seront brefs, plus ~~gix~~ le résultat sera efficace, je pourrais alors, en tant qu'Adjoint aux Finances envisager la suite à donner. Je vois tout l'intérêt d'une conception qui accorde une grande place aux sous-commissions qui permet un travail approfondi mais je lui préférerais un canevas provisoire mis au point très vite, sur lequel je tablerais pour le prochain exercice budgétaire en attendant que les travaux approfondis, minutieux apportent des raisons de modifier ce canevas provisoire. Je voudrais avoir avant la fin de l'année un petit plan résultant de décisions de la commission restreinte prévue par arrêté. Ensuite la machine peut fonctionner, on peut analyser tous les besoins d'une manière sérieuse mais d'abord un travail simple et rapide, une conclusion même provisoire avant la fin de l'année de manière que, du point de vue financier, je puisse voir la suite possible. L'autre travail a un caractère idéal dont je vois l'intérêt, mais sur le plan concret je demande s'il n'est pas possible d'avoir un projet provisoire qui me donne des directives immédiates.

M. le Maire - Je n'ai pas du tout l'impression d'être dans la stratosphère en donnant les grandes lignes de la commission du Plan. Il est vrai que lorsque nous aurons fait le recensement des besoins nous devrons aboutir à un organisme plus restreint mais il est vrai aussi qu'au départ il doit y avoir exploration aussi profonde que possible des besoins de la Ville dans tous les domaines. Monsieur COQUART se préoccupe-et il a raison - d'obtenir des indications pour le budget de 1956. Il serait intéressant que ~~déjà~~ on puisse tirer de l'idée du plan des indications précises en ce qui concerne l'établissement du budget mais nous avons déjà dans l'idée ce qui peut être retenu pour le budget de 1956 en ce qui concerne certains travaux importants. On peut retenir cette préoccupation de Monsieur COQUART dans les propositions nombreuses et importantes que Monsieur le Secrétaire général adjoint a dans ses dossiers.....

M. E. LEFEBVRE - non va recevoir...

M. le Maire - ... va recevoir des chefs de service et que nous connaissons par les travaux du Conseil d'Administration. On peut retenir les quelques projets qui figureront dans le budget pour être financés mais il n'en reste pas moins vrai que nous devons retenir pour les années qui viennent, au delà de 1956, le fonctionnement du Comité du Plan tel que je l'ai envisagé. Dans mon esprit ce n'est pas ~~aut~~ ce qui vient aux commissions

.....
Municipales qui sera examiné ici, ce n'est pas la totalité des membres participant à ces Commissions municipales qui viendront au Comité mais des représentants des Commissions, c'est comme cela qu'il fallait l'entendre on n'aurait pas été effrayé par la lourdeur de l'organisme.

Monsieur le Secrétaire général adjoint vous pouvez dire ce que vous pensez.

M. E. LEFEBVRE - Je pense que l'Assemblée imposante qui se trouve ici a pu faire croire que l'organisme serait lourd. J'avais pour ma part espéré que l'on pourrait démarrer en Octobre, on démarre fin Novembre, on est plus près de l'établissement du Budget; il s'agit de commencer par un inventaire de tous les besoins de la Ville, c'est pour cela que j'ai proposé que tous les chefs de service, tout l'état-major municipal, si je puis m'exprimer ainsi, soit présent de façon que chacun puisse indiquer ce qu'il estime avoir à proposer, ce qui n'indique pas que cela sera retenu.

On pourrait peut-être discuter pendant longtemps, faire passer aux sous commissions-et je pense qu'on peut considérer qu'il existe des commissions municipales pouvant en tenir lieu sans en créer de nouvelles, ces commissions municipales apportant le résultat de leurs travaux : c'est l'idée de la commission du Plan, mais cela demanderait beaucoup de temps. On peut cependant concilier ce que désire Monsieur l'Adjoint Coquart et le fonctionnement de la Commission du Plan envisagé par Monsieur le Maire: on ferait un tri, un premier choix dans ce qui serait retenu pour le budget de 1956, cela ne nous empêcherait pas de continuer de demander aux commissions municipales régulières d'apporter leur point de vue à la Commission du plan qui aurait ensuite à faire son choix avec évidemment l'accord du Conseil Municipal.

Cette réunion avait justement pour but de demander à chacun de donner, d'une façon rapide, sommaire, les différentes suggestions à proposer, on en aurait pris note puis on aurait travaillé sans réunir de séance aussi nombreuse, les sous-commissions continuant à fonctionner avec les suggestions qu'elles auraient reçues.

M. le Maire - Quelqu'un demande-t-il la parole pour apporter des suggestions? Je suis prêt à la lui donner.

M. le Commandant CHARRON - Monsieur l'Adjoint a cité quelques grands projets, et a parlé du mien. J'attendais que d'autres membres présentent leurs projets, n'étant pas certain d'être prioritaire, le projet de construction d'une caserne ne présentant pas le caractère d'urgence absolue que pourraient présenter d'autres travaux. Je dois vous donner le côté technique de la question qui n'est pas ignoré d'ailleurs de M. l'Adjoint aux Travaux, ce dernier connaissant la situation critique de nos casernes. A l'époque actuelle le département vient à des idées de protection civile qui dépassent le cadre des sapeurs-pompiers qui tiennent la lance; à Bordeaux, à Nice ces ~~ins~~ réalisations sont terminées avec une aide du Ministère et du département. A Nice réalisation municipale avec antennes touchant les piscines, les sports etc. On considère en effet qu'un effectif d'une

.....

de proposition de ce genre à faire; je m'attache à restreindre les dépenses, c'est contribuer indirectement à la commission du plan. J'avais évoqué la révision du Code des arrêtés municipaux, mais c'est bien loin du plan, bien que ce soit une contribution à l'amélioration des services en général.

M. COQUART - Il faudrait s'entendre, c'est à une mise au point des méthodes que nous procédons aujourd'hui: la Commission du Plan pourrait être conçue comme un procédé de modernisation des services municipaux, de réforme de notre vieille machine administrative. Nous pourrions recueillir des suggestions extrêmement précieuses auprès des éminents fonctionnaires, chacun sachant qu'il y a des modernisations possibles dans son domaine et je souhaite que cela soit retenu. Le Secrétariat pourrait être invité à grouper, classer ces projets de réalisation avant de les soumettre à Monsieur le Maire, l'idée est excellente. Mais le plan est une espèce de programme d'ensemble, il faut qu'on sache à chaque moment ce qui est indispensable, ce qui réclame une priorité, ce qu'il y a à faire, dès maintenant en ce qui concerne les écoles, les habitations, l'équipement, les routes, la voirie, l'hygiène. On a intérêt à savoir à chaque moment les tranches à découper dans le temps

Cette réunion est très utile mais elle me confirme dans une idée que j'avais pensé vous confier à part, Monsieur le Maire, c'est qu'il y a intérêt à ce que les travaux des fonctionnaires se déroulent avant les travaux de la commission du Plan. Les sous-commissions pourraient voir les questions de modernisation et de remaniement, ces sous-commissions travailleraient séparément et aboutiraient à un programme de réforme interne. Quant aux autres objets aucun inconvénient à ce que le travail soit préparé par des sous commissions en nombre restreint mais composées de fonctionnaires, l'administration n'y ayant pas de responsabilité. Je voudrais que les commissions municipales restent ce qu'elles sont et qu'il y ait des travaux préparatoires de petits groupes de fonctionnaires dans chaque branche, après quoi, on pourrait consulter, si l'adjoint le juge expédient, la commission réduite. La participation des fonctionnaires dans tous les domaines me paraît une chose excellente.

M. le Maire - La base de fonctionnement de la Commission du Plan est avant tout la recherche, l'établissement d'un inventaire.

M. COQUART - Inventaire comprenant relevé des besoins pour une période déterminée 10 ou 15 ans, mais aussi toutes suggestions présentant un caractère de modernisation et d'économie.

M. E. LEFEBVRE - Ne craignez vous pas d'alourdir la Commission du Plan si vous y ajoutez ces suggestions.

M. COQUART - Je ne me préoccupe pas de voir le roulement du train d'économie, ce qui m'intéresse c'est de savoir ce qu'on classe en tête du plan, logements ou autres travaux, parce que je n'en avalerais peut-être pas beaucoup en 1956.

M. le Maire - Nous sommes trop près de 1956 pour essayer de tirer de

l'idée du plan des directives pour l'établissement du Budget de 1956.

M. COQUART - Je ferai comme d'habitude mais quand nous aurons déjà fait un semestre en 1956 je ne porterai plus autant d'intérêt à la Commission, ce n'est pas une commission permanente.

M. le Maire - C'est une affaire qui peut aller très vite. Je ne vois pas comment on pourrait baptiser cela d'organisme académique; je ne pense pas que ces Messieurs vont tarder pour nous faire savoir ce qu'il estime nécessaire dans chacun de leur service. Ils ont déjà vu ce qui est indispensable ce que nous voulons c'est chiffrer et voir qui aura priorité, pas besoin d'envisager des années pour obtenir ce travail, il suffit de le vouloir et d'y apporter l'énergie nécessaire pour obtenir rapidement les renseignements dont nous avons besoin. Ce n'est pas la peine de laisser croire à personne que c'est une institution académique que l'on est en train de créer, c'est une chose très nécessaire et je regrette qu'on n'ait pas pu le faire pour que le budget de 1956 que vous préparez ait pu recevoir des indications tirées du plan. On va donc, encore une fois partir avec les indications habituelles sans innovation, il y a d'ailleurs d'autres raisons qui ne permettent pas de le faire en ce qui concerne les ressources mais je voudrais que chacun comprenne que ce que nous voulons c'est savoir quelle est la somme globale de ce à quoi nous voudrions faire face en 5, 10 ou 15 ans, pour établir des tranches annuelles, un ordre de priorité. Cela ne me paraît pourtant pas si compliqué.

M. VAN WOLPUT - Je m'excuse d'abord d'avoir été un peu en retard, j'ai été retenu par des visiteurs. Je ne suis donc peut être pas tout à fait dans le bain et vous demande Monsieur le Maire de rectifier le cas échéant. Je suis étonné des difficultés que vous semblez rencontrer au départ.

M. le Maire - Je n'ai pas de difficultés, c'est une réunion au cours de laquelle j'essaie de faire admettre aux chefs de service l'idée du Comité du Plan et demande de faire connaître la leur.

M. VAN WOLPUT - Dans ces conditions je reviens à ce que vous aviez déclaré au Conseil d'Administration: il était question de créer un Commissaire en la personne de Monsieur Emile Lefebvre. Quand chacun aurait déterminé ce qui devait être proposé, j'avais pensé que les chefs de service, par le canal de leurs adjoints communiqueraient au Secrétaire général adjoint les différents travaux pouvant être inscrits. J'ai été surpris de voir tout ce monde et je pensais que Monsieur Lefebvre allait donner connaissance en quelques mots des dossiers qu'il possédait. Je suis bien d'accord avec vous, Monsieur le Maire, ce ne doit pas être une discussion académique, cela doit demander très peu de temps. En voyant tout ce monde je pense qu'il y a quelque chose qui ne va pas au départ.

M. le Maire - Ce monde est composé de personnalités intéressées au fonctionnement du Plan. Ce dont on devrait s'étonner - et personnellement je m'en étonne - c'est que Monsieur Lefebvre n'ait pas encore ces projets.

M. E. LEFEBVRE - J'avais, si vous vous en souvenez, au mois d'Août, envoyé une note aux différents chefs de service leur demandant de réfléchir aux suggestions qu'ils pourraient avoir à proposer en vue d'une réunion

.....

.....
comme celle-ci

M. le Maire - La méthode n'est pas bonne, le travail devra se faire d'abord dans les services avec l'accord de l'Adjoint intéressé et responsable; ce travail sera soumis à une seule réunion d'une sous-commission qui se composerait des fonctionnaires intéressés, de l'Adjoint et de quelques membres de la Commission municipale correspondante. Enfin ce travail vous serait envoyé pour être vu en commission plénière qui pourrait ne pas être celle que je vous indiquais tout à l'heure mais celle figurant sur l'arrêté que m'a rappelé Monsieur COQUART et dont je ne me souvenais plus parce que l'affaire n'a pas encore pris dans mon esprit la forme qu'elle devrait avoir.

Nous pouvons rechercher rapidement ensemble les moyens par lesquels on va donner forme à cette institution. Tout le monde sait qu'elle est nécessaire même si tous reconnaissent qu'elle n'est pas au point, c'est au cours de réunions comme celle-ci qu'on peut y parvenir. En résumé, Messieurs les Chefs de service savent ce que nous voulons, ils vont tous ramasser les projets nécessaires au Comité du Plan, ils vont vous les faire tenir, vous allez vous-même dire à Monsieur l'Adjoint intéressé : voulez-vous faire désigner les représentants des commissions municipales qui composeront la sous-commission du plan pour les services publics, la voirie, les bâtiments etc. Je crois que c'est comme cela qu'il faut partir dès ce matin.

M. BERTRAND - Les services d'Architecture ont fourni à Monsieur Lefebvre un important dossier contenant à la fois ce que désire Monsieur CHARRON, Monsieur POULAIN ou des travaux devant être faits dans les bâtiments municipaux. Ce document se chiffre à peu près à 3 milliards et ceci a été arrêté par les différents travaux de la commission des bâtiments, ce n'est d'ailleurs pas la totalité, il reste beaucoup d'autres choses pour la tranche 1957 des constructions scolaires.

M. MAEGHT - Je crois que les commissions municipales peuvent très bien remplir le rôle de sous-commissions du Plan.

M. le Maire - C'est vrai, et je disais même qu'on pouvait demander de désigner des représentants de ces commissions pour constituer ces sous-commissions ce qui serait encore une formation plus restreinte. Il peut y avoir plusieurs commissions qui dépendent d'un même adjoint.

M. COQUART - On pourrait encore envisager une méthode plus simple : chaque chef de service ferait des propositions à l'Adjoint lequel consulterait la commission correspondante à sa première réunion. Les Commissions municipales sont désignées par le Conseil, chacune d'elles forme un tout ayant une représentation proportionnelle des groupes. Il sera difficile d'obtenir une sous-commission où peut-être tous les groupes ne seraient pas d'accord. Chaque chef de service établit un dossier - il y a d'ailleurs des services où ces dossiers sont déjà prêts - l'adjoint décide de consulter la commission à sa première réunion, on pourrait envoyer le rapport ronéotypé à la commission, après échange de vues dont l'adjoint aura peut-être tiré des conclusions, il donnera au service l'autorisation d'établir ses proposi-

.....

tions retouchées, le cas échéant, suivant les délibérations de la Commission. On en aurait ainsi terminé avec cette préparation, c'est le fonctionnement le plus simple possible.

M. le Maire - Je voudrais que l'on intéresse les commissions municipales à ces travaux pour que, lorsque les sous-commissions auront décidé de proposer des urgences, la proposition qui sera faite en ce qui concerne la priorité ait une certaine valeur parce que chaque commission municipale aura été intéressée à l'affaire, ce ne seront pas uniquement quelques fonctionnaires ou quelques adjoints qui auront demandé que ce serait prioritaire.

M. COQUART - Il y a des décisions à prendre au sommet, c'est l'Administration municipale qui doit prendre ces décisions. Personnellement je n'irai pas jusqu'au Conseil Municipal c'est à l'Administration municipale à prendre ses responsabilités.

M. MESTDAGH - La deuxième division, vraiment administrative, a tout de même du blé à apporter à la Commission du Plan. Sous l'impulsion des adjoints les problèmes sont suggérés mais à Monsieur AUREL et à Monsieur GOULARD. On demande à ces services techniques de présenter un projet définitif, avec tout ce que comporte un projet d'exécution de travaux: dépenses, inconvénients qui en résultent. La division administrative est dépossédée de l'idée quand elle l'a soumise aux services d'exécution.

Aux Cimetières il y a un problème urgent c'est la transformation des carrés militaires pour uniformiser ceux des morts de 1914-1918 et ceux des morts de 1939-1945 qui sont tous des morts pour la France. L'Adjoint du service s'est préoccupé de cette question qui a fait l'objet de nombreuses critiques et, bien que le service ait proposé au Maire antérieur des suggestions, rien n'a été fait et les critiques continuent tant de la part des Groupements que de la part des familles. Monsieur GOULARD a fait préparer un projet qui aboutira à une somme à prévoir au budget pour l'exécution de ces travaux.

Il en est de même ~~aux Cimetières~~ pour les travaux d'asphaltage aux Cimetières de l'Est et du Sud. Ce projet a été remis entre les mains de Monsieur AUREL.....

M. AUREL - Pardon de Monsieur VAN WOLPUT.

M. MESTDAGH - D'accord mais je parlais du service. Ce projet a été évalué à tant de millions et peut être exécuté par tranches s'il y a lieu. Je n'avais rien à dire mais si vous parliez à Messieurs Aurel et Goulard, ils ont un grand nombre de projets en instance.

M. le Maire - Ce qui prouve qu'il n'y a aucun service qui peut dire n'être pas intéressé par le Plan. Ce que vient de dire Monsieur Mestdagh illustre parfaitement ce qu'on peut attendre des représentants du personnel. Ils ont signalé des besoins, ils doivent le refaire parce que cela peut être écarté, n'avoir pas eu de suite. Il y a des écoles ...des colonies....

M. LALLIAU - J'ai beaucoup de choses mais je vais les passer d'abord devant les commissions. F

M. le Maire - D'accord c'est aux Commissions qu'il appartient de commencer le travail.

M. E. LEFEBVRE - Je me félicite de la réflexion de Mestdagh sur le grand nombre de projets déposés aux services d'exécution. Si j'ai proposé à Monsieur le Maire d'inviter tous les chefs de divisions administratives à cette réunion c'est parce que je savais qu'ils ont un certain nombre de suggestions à faire qui doivent être réalisées par les services d'exécution. S'ils ne sont pas présents, les services d'exécution qui ont beaucoup de choses à présenter et sont gênés par la question financière seront obligés d'en laisser à la traine. Ma réunion aussi large avait pour but de permettre à chacun de donner ses suggestions. J'aurais souhaité qu'on puisse le faire avec tous les chefs qui sont ici, faire un pêle-mêle, quitte à voir si ces projets ont été soumis aux services d'exécution qui ne sont que deux; tous les autres sont des services demandeurs, le service des finances étant le fraineur, sans que ce soit péjoratif.

M. COQUART - service d'aboutissement surtout, il y a deux services d'aboutissement: les finances et le contentieux à qui reviendront les actes conventions, accords, pappasses juridiques.

M. E. LEFEBVRE - Si nous ne le faisons pas ici verbalement comme je pensais que cela aurait pu se faire, nous pouvons demander à chacun de ces chefs de service de donner une nomenclature qui pourrait être examinée par la Commission du Plan créée par l'arrêté de Juillet, laquelle ferait un tri. La dessus on aurait une base de travail, les commissions donneraient leur avis définitif sur la question, cela reviendrait devant la Commission du Plan. Voilà comment je vois, pour ma part, les possibilités de travail.

M. VAN WOLPUT - Je pense qu'on a arrêté maintenant la ligne de conduite. Il serait bon de dire à ceux qui apporteront des papiers dans le but de les présenter à la commission du plan qu'on ne vienne pas demander de faire des études complètes, plans etc mais des études succinctes pour avoir l'appréciation de la commission du plan, ceci afin de ne pas surcharger les services techniques avec des études qui, de toute manière, b'aboutiront jamais étant donné qu'au départ la Commission du Plan aura dit non. Les services techniques sont incomplets et on ne peut pas leur demander de faire des préparatifs pour la commission du Plan, qu'ils seraient incapables de faire rapidement ce qui retarderait la Commission du Plan.

M. le Maire - D'accord pour des évaluations sommaires.

M. E. LEFEBVRE - Vous avez dit un inventaire, donc simple nomenclature.

M. le Maire - Messieurs, ~~je vous remercie~~, je ne crois pas vous avoir fait perdre votre temps et je vous remercie de votre collaboration à la mise en route de la Commission du Plan

Séance levée à 11h 15